Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens ?

Annexes du document

« Retours d'expérience et questions à se poser »

Septembre 2020


© RIV4VAL


© SMECRU-CPIE


© SABA





© SIBVH

ANNEXES

		N° d'annexe	Page
Chartes et règles de participation			
La Sévenne		1	5
Les Usses		2	16
L'Huveaune		3	24
L'Arc		4	28
La Drôme	Règles de participation	5	32
	Charte d'articulation entre la CLE et le projet SPARE	6	47
	Règles de communication par email ou sur le Forum	7	54
Plans de participation			
La Sévenne		8	56
Les Usses		9	64
L'Huveaune et l'Arc (plan de participation commun)		10	66
La Drôme		11	73
Compte-rendus et résultats des démarches			
La Sévenne	Résultats de la participation citoyenne	12	76
Les Usses	Résultats de la participation citoyenne	13	113
	Evaluation des propositions d'actions	14	152
L'Huveaune	Analyse de fréquentation de la plateforme en ligne	15	153
L'Arc	Compte-rendu de la réunion « citoyens pour l'Arc » 2 fév. 18	16	159
La Drôme	Résultats de la participation citoyenne	17	164

Supports de communication

Les Usses: Dépliant Alerte à Malib'Usses	18	335
L'Huveaune: Posters préparés pour les journées techniques inondation	19	339

Questionnaires d'évaluation

La Sévenne	20	345
L'Huveaune	22	348
La Drôme	23	350

Autres

Liste d'acteurs types utilisée dans la Drôme	24	353
Enquête : Quelle participation pour la gestion de la rivière Drôme ?	25	355
Enquête: Que pensez-vous de la rivière des Usses ?	26	361

Chartes et règles de participation

		N° d'annexe	Page
La Sévenne		1	5
Les Usses		2	**16**
L'Huveaune		3	**24**
L'Arc		4	**28**
La Drôme	Règles de participation	5	**32**
	Charte d'articulation entre la CLE et le projet SPARE	6	**47**
	Règles de communication par email ou sur le Forum	7	**54**

PROJET DE RESTAURATION DE LA SÉVENNE

NOTIONS ET RÈGLES DE PARTICIPATION POUR LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET



FACILITATION
CO CONSTRUCTION
OBJECTIFS COMMUNS
CONCERTATION
CITOYENS
PROCESSUS PARTICIPATIF
RESTAURATION
INSTITUTIONS
RIVERAINS
PARTIES PRENANTES

RIVIÈRES des 4 Vallées



SOMMAIRE

PROBLÉMATIQUE 1

POURQUOI RESTAURER 2

LE PROJET : OBJET À DÉBATTRE 3

LES ÉTAPES DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 4

LES ÉTAPES DU PROCESSUS 6

PRINCIPES DE CONSTRUCTION 6

LA CHARTE DE « BONNES PRATIQUES » 7

OBJECTIFS D'UN PROJET PARTICIPATIF 8

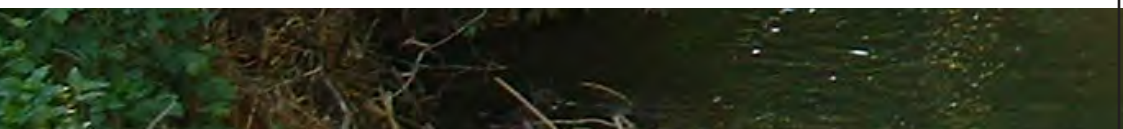
IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES 9

LES PRINCIPES ESSENTIELS À LA CONSTRUCTION PARTICIPATIVE 11

LES RÈGLES DE DISCIPLINE 12

LES ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES 13

LES ANIMATIONS SCOLAIRES 15





GLOSSAIRE

Lit mineur : lit du cours d'eau limité par ses berges.

Lit majeur : lit maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement, lors du débordement des eaux (en cas de crue par exemple). Cette partie est indispensable pour son bon fonctionnement.

Lit d'étiage : partie du lit qui reste toujours en eau.

Incision de la rivière : creusement/enfoncement du fond du lit.

Assec : état d'une rivière qui se retrouve sans eau.

Ripisylve : végétation en bord de cours d'eau.

Méandre : tracé sinueux du cours d'eau.

Embâcles : accumulation de bois mort entravant les écoulements.

Recalibrage : intervention sur une rivière qui consiste à reprendre en totalité son lit et ses berges (modifications en long et en large) dans l'objectif d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon. Cela implique l'accélération des flux d'eau et donc l'augmentation des risques d'inondation en aval.

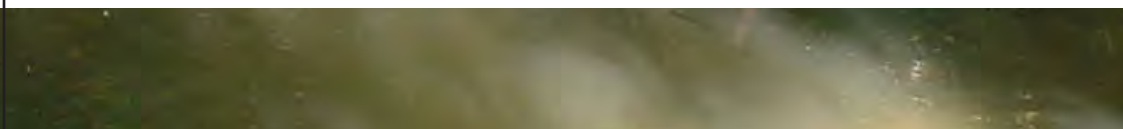
Rectification : modification du tracé en plan (en long et en large) du cours d'eau permettant d'accroître sa capacité d'évacuation par augmentation de la vitesse du courant.

Zone humide : zone où le principal facteur d'influence pour le fonctionnement du milieu est l'eau et avec une faune et une flore particulière et adaptée.

Zone d'expansion des crues : espace naturel où se répandent les eaux lors du débordement d'un cours d'eau dans son lit majeur. Cette zone est indispensable à son bon fonctionnement.

Maîtrise d'œuvre : personne ou entité choisie par le maître d'ouvrage pour la réalisation (mise en œuvre) d'un projet dans les conditions fixées par un contrat ou cahier des charges.

Maîtrise d'ouvrage : entité porteuse d'un besoin, définissant l'objectif d'un projet, son calendrier et le budget consacré.





PROBLÉMATIQUE

Dans le cadre de son Contrat de rivière, le Syndicat Rivières des 4 Vallées prévoit de restaurer la morphologie de la Sévenne pour répondre à des enjeux hydrauliques et écologiques prioritaires sur le territoire. Ce projet de grande ampleur est prévu sur les communes de Luzinay, Villette-de-Vienne, Chuzelles et Vienne.

Trois des quatre zones de restauration de la Sévenne se situent dans sa **partie médiane**, en plaine. Sur ces tronçons, situés sur les communes de Luzinay, Villette-de-Vienne et Chuzelles, la rivière a subi d'importantes modifications.

Des protections ont été placées en haut de berge (merlons) afin de se protéger des débordements de la rivière, le gabarit du cours d'eau a été augmenté et son tracé a été modifié (**recalibrage** et **rectification**)

Bien que nécessaires sur le moment, ces aménagements engendrent, à plus ou moins long terme, des altérations pour la rivière, mais aussi pour les biens et les personnes. Des **érosions de berges** sont constatées le long des différents tronçons, pouvant entrainer une **perte de foncier** en partie médiane. Le fond du lit du cours d'eau se creuse, ce qui **déconnecte** la rivière de sa zone humide (berges beaucoup plus hautes) et on note une **accumulation de sables et graviers** par endroit.

Ces dérèglements vont accentuer les dégâts liés aux crues en partie médiane et aval.

Le dernier tronçon est situé en **partie aval**, dans une vallée encaissée où la Sévenne longe le secteur industriel de Leveau, **actuellement en zone inondable**. Dans cette portion, la Sévenne est rectiligne et assez homogène, ne permettant pas une bonne qualité écologique de la rivière.

POURQUOI RESTAURER ?

Le **recalibrage et la chenalisation** de la Sévenne ont conduit à une **augmentation des dégâts liés aux crues** dans la partie médiane et un **accroissement des risques d'inondation** pour la partie aval (Zone de Leveau). Sur l'ensemble de ces secteurs, nous constatons une **perte de qualité de la rivière** (mauvaise qualité de l'eau et perte de diversité animale et végétale) qui ne rend alors plus les **services** qu'elle fournissait jusque là.

L'objectif des travaux serait de permettre à la rivière de **s'ajuster naturellement** en cas de crue en la reconnectant avec sa zone humide et limiter ainsi les risques pour les zones médiane et aval. La rivière rend naturellement nombre de services à l'Homme (approvisionnement en eau, régulation, atténuation des pollutions, qualité de vie, qualité paysagère, activités récréatives ...). En restaurant la rivière et en lui laissant une certaine liberté, on lui permettra de **rendre de nouveau de nombreux services**. Des travaux complémentaires sur la zone de Leveau pourraient également permettre de retrouver une certaine naturalité pour la rivière, propice au développement de nombreuses espèces.





LE PROJET : OBJET À DÉBATTRE

Pour construire le projet de restauration de la Sévenne, les élus du Syndicat ont choisi de mettre en place un processus participatif citoyen afin de prendre en compte l'avis de l'ensemble des parties prenantes au projet.

Des **réunions de concertation** sont organisées dans le but de **co-construire** un Avant Projet, et ce, de manière la plus consensuelle possible avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ces réunions vont permettre de recueillir la vision de tous les participants, vis-à-vis de la rivière, mais également **leurs attentes et leurs craintes**. Les ateliers proposés permettront d'aboutir à **l'établissement d'un scénario** qui fera le plus consensus.

AGENDA PRÉVISIONNEL :

Phase Avant Projet	Phase Projet	Délais d'Instruction Réglementaire	Phase Travaux
Juin à octobre 2017	Novembre 2017	Fin 2017 à fin 2018	À partir de Mai 2019

LES ÉTAPES DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'intervention d'une démarche participative et la maîtrise d'œuvre

Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Rivières des 4 vallées, le **19 septembre 2016.** La maîtrise d'œuvre est chargée de définir la solution et les moyens techniques qu'elle devra mettre en œuvre pour réaliser le projet fini en conformité avec le cahier des charges établi par le maître d'ouvrage.

La mission de maîtrise d'œuvre se déroule en plusieurs grandes étapes :

ÉTUDES D'AVANT PROJET (AVP)

Il s'agit de **l'étape où s'intègre la construction participative**[1]. A partir du travail d'esquisse du projet validé dans le Contrat de rivière, il s'agit de proposer un projet techniquement réalisable et répondant au mieux aux attentes de toutes les parties prenantes, tout en se conformant aux contraintes financières du maître d'ouvrage.

ÉTUDES DE PROJET (PRO)

Il s'agira d'affiner techniquement et financièrement l'avant-projet pour aboutir à la phase travaux. Les **parties prenantes** seront **informées des ajustements** qui pourront être apportés à l'avant-projet. Le planning prévisionnel de réalisation sera également transmis.

[1] La construction participative est un mode de co-construction d'un projet qui prend en considération les avis des différentes parties prenantes et implique l'ensemble des acteurs et citoyens concernés.

PROCÉDURES D'INSTRUCTION RÉGLEMENTAIRE

La réglementation exige l'atteinte ou le maintien du bon état général des eaux. C'est pourquoi les travaux en rivière sous soumis à la loi sur l'eau. Une demande d'autorisation environnementale sera transmise aux services de l'État qui analyseront les impacts du projet sur les milieux aquatiques et valideront celui-ci s'il est conçu et géré dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau.

Dans le même temps, le Syndicat doit obligatoirement déposer aux services de l'État une déclaration d'intérêt général (DIG) afin de prouver le caractère d'intérêt général des travaux. La DIG permet de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées au moyen de deniers publics.

La demande d'autorisation environnementale et la DIG font toutes deux l'objet d'une **enquête publique**.

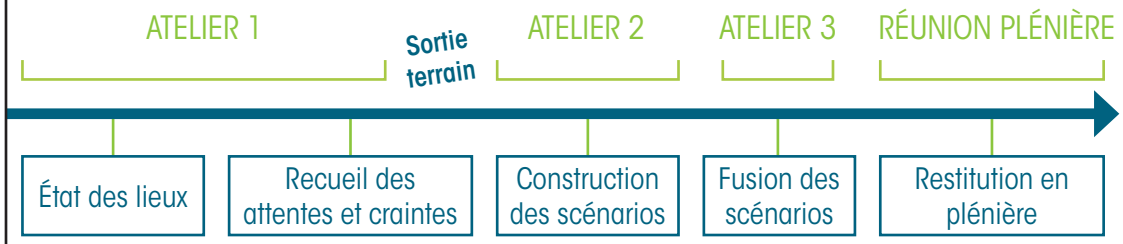
Les **délais** d'instruction réglementaire sont d'environ **1 an**.

PHASE « TRAVAUX »

Une **information citoyenne** sera relayée par voie d'affichage, via la commune et/ou le site internet du Syndicat Rivières des 4 vallées.



LES ÉTAPES DU PROCESSUS



Une SORTIE DE TERRAIN *sera proposée entre les deux premières réunions afin de découvrir ou redécouvrir les zones de travaux.*

PRINCIPE DE CONSTRUCTION

Développer un processus participatif, c'est impliquer l'ensemble des acteurs dans une démarche participative pour construire un projet commun.

Une CHARTE DE « BONNES PRATIQUES » *fixe les* RÈGLES *de la concertation liée à la construction participative.*

La simple PARTICIPATION *aux réunions signifie votre* ACCEPTATION *de ces règles.*



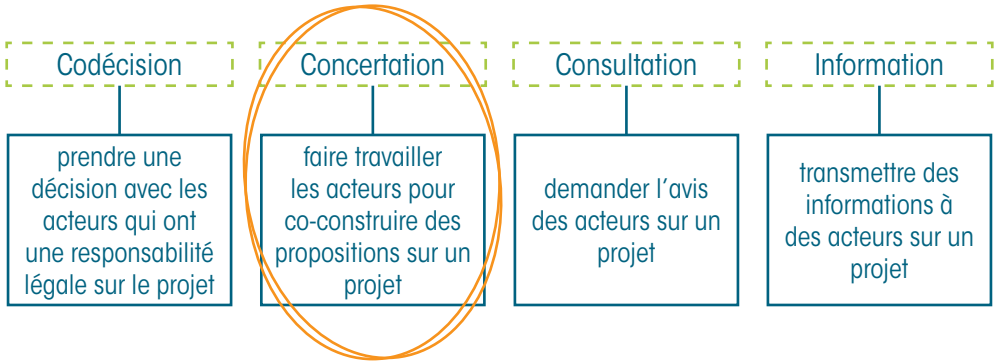
CHARTE DE « BONNES PRATIQUES »

Principes et règles de construction participative

Impliquer l'ensemble des acteurs dans une démarche participative pour construire un projet commun.

Ce document se veut comme une **Charte de « bonnes pratiques »** et vient fixer les **règles** de la concertation liée à la construction participative. Pour contribuer à la démarche de concertation, chaque participant se doit d'**approuver cette Charte**. Une feuille d'émargement sera mise à disposition au début de chaque réunion. La signature de cette feuille implique l'acceptation de ces règles. Elles seront rappelées à chaque réunion afin d'informer les éventuels nouveaux participants.

La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'elle n'est pas limitée à une simple demande d'avis. C'est un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, l'apparition d'idées nouvelles, ... Contrairement à la co-décision, elle n'aboutit pas directement à la décision, mais elle vient la préparer.



OBJECTIF D'UN PROJET PARTICIPATIF

Les travaux de restauration entrepris par le Syndicat Rivières des 4 Vallées répondent à des enjeux écologiques et hydrauliques prioritaires sur le territoire. Pour autant, la diversité des acteurs concernés par les projets fait naître des intérêts particuliers, liés à leurs usages et leur perception de la rivière.

La démarche de construction participative vise donc à faire coïncider les intérêts de ces acteurs et des collectifs sociaux avec les intérêts écologiques de la restauration. La participation ne doit pas seulement être un simple recueil d'opinion, il est nécessaire d'avoir une réelle prise en compte des échanges dans la décision finale. Cela n'est possible que si la participation est mise en place dès le début du projet, soit à la phase AVP. Ainsi, il est possible d'élaborer le projet de concert, avec l'ensemble des acteurs. La participation doit donc être un moyen de co-construire le projet et non pas un simple outil de communication ou vitrine démocratique servant à mettre en place un projet déjà bouclé.

L'objectif d'un projet participatif est bien de co-construire celui-ci en mettant en œuvre une intelligence collective qui permettra, dans l'idéal, d'aboutir à un véritable projet de territoire accepté par toutes les parties prenantes. Ceci en fait l'assurance qu'il vive au-delà des travaux et qu'il se bonifie avec le temps.

IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

MAÎTRE D'OUVRAGE : Les élus et les techniciens du Syndicat Rivières des 4 Vallées

COMITÉ TECHNIQUE : bureau d'étude : Setec Hydratec, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, DDT : service risque et service PEMA (Protection de l'Eau et des Milieux Aquatiques), Agence Française pour la Biodiversité : brigade départementale et régionale, DREAL, département de l'Isère, techniciens ViennAgglo et du Riv4Val.

COMITÉ DE PILOTAGE : élus du Riv4Val : Patrick CURTAUD (Président), André CHAPAT (Vice-Président), les délégués du Riv4Val des communes concernées, les maires des communes concernées, fédération de pêche de l'Isère, APGR, chambre d'agriculture, Nature Vivante, CEN Isère, …

COMITÉ TECHNIQUE + COMITÉ DE PILOTAGE = COMITÉ INSTITUTIONNEL

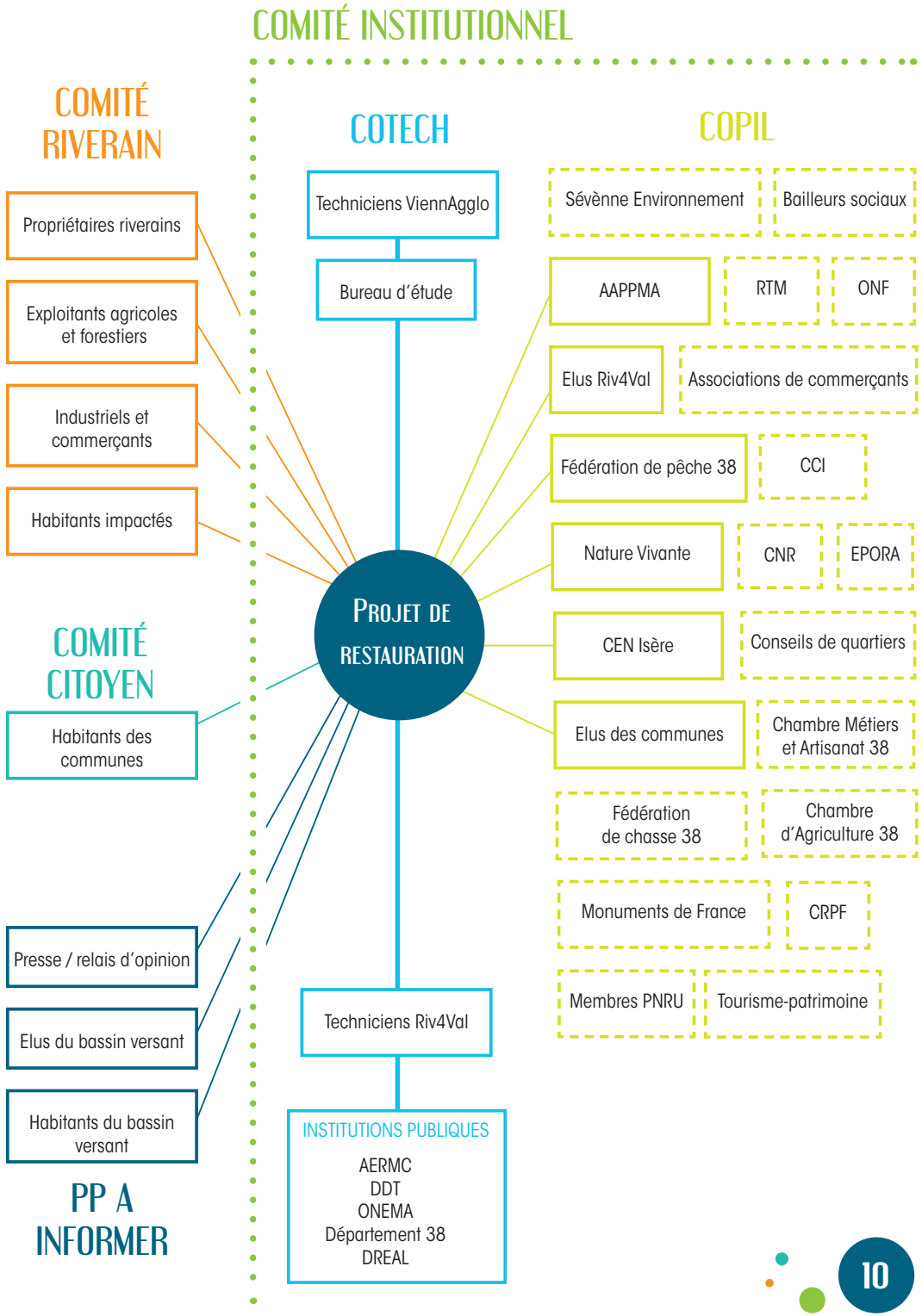
COMITÉ RIVERAIN : propriétaires riverains, industriels, exploitants agricoles, habitants de la commune directement impactés

COMITÉ CITOYEN : habitants des communes, impactés ou non

PARTIES PRENANTES À INFORMER : habitants de la commune indirectement impactés

PARTIE PRENANTES

Une partie prenante est un acteur, individuel ou collectif, activement ou passivement concerné par une décision ou un projet, c'est-à-dire pouvant être affecté positivement ou négativement à la suite de son exécution.



LES PRINCIPES ESSENTIELS À LA CONSTRUCTION PARTICIPATIVE

La **responsabilité de chaque participant est engagée** dans le but d'aboutir à un projet **cohérent** et **bénéfique** pour tous. Les avis de toutes les parties prenantes seront considérés avec la même importance.

Le **COMITÉ INSTITUTIONNEL**, le **COMITÉ RIVERAIN** et le **COMITÉ CITOYEN** seront acteurs de la phase avant-projet. L'intervention de chacun reposera sur les 3 principes essentiels du débat public :

Transparence + Argumentation + Équivalence de traitement

1. *La transparence*, s'appliquant en particulier à la clarté et à l'accessibilité des dossiers.

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du public toutes les informations disponibles, toutes les études justifiant le projet et les critères qui ont conduit à ses caractéristiques.

Cette transparence doit permettre aux parties prenantes de se faire une idée des motivations et des objectifs du maître d'ouvrage. En ouvrant une information complète et accessible, le maître d'ouvrage cherche à répondre aux interrogations légitimes des parties prenantes. Des outils seront mis à disposition afin de faciliter l'accès du public à cette information.

2. *L'argumentation*, qui fonde les positions des uns et des autres.

La nécessité d'argumenter est l'un des piliers du débat public. Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut espérer faire du débat un exercice constructif et positif. L'élaboration collective permet de donner du sens aux échanges entre le maître d'ouvrage et le public, élargissant ainsi la base de leurs discussions et conduisant à une réflexion nourrie et stimulante.

Dans la construction du projet participatif le pouvoir est aux arguments et non au poids ou au nombre de ceux qui les expriment. La valeur des arguments ne dépend pas de la qualité de l'intervenant, mais de leur seule pertinence propre.

3. *L'équivalence de traitement* des points de vue exprimés.

Ce principe intangible du débat est certainement le moins aisé à faire respecter. Cela signifie que chacun, quel que soit son statut, est encouragé de la même façon à participer au débat. Les mêmes moyens d'information, d'expression et de contribution sont mis à la disposition de tous. La même qualité d'écoute et les mêmes règles de discipline dans le débat sont appliquées à chacun.

LES RÈGLES DE DISCIPLINE

La participation nécessite un état d'esprit constructif :

L'état d'esprit : chaque participant se doit d'agir dans un état d'esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité et de loyauté. Chaque participant se doit, entre autres, d'écouter, de ne pas couper la parole, de ne pas attaquer les autres participants…

L'argumentation : chaque opinion se doit d'être argumentée de façon claire et constructive. Chaque propos doit être explicité. Seuls les arguments sont considérés, les personnes ne peuvent être attaquées directement.

L'acceptation des divergences : les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer le projet.

L'implication des participants : avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet, et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

LES ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES



La concertation durant la phase avant-projet sera animée par les techniciens du Syndicat Rivières des 4 Vallées. Il n'y aura pas d'intermédiaire indépendant des parties prenantes : maître d'ouvrage, comité institutionnel, comité riverain et comité citoyen.

En participant à la concertation, le **COMITÉ INSTITUTIONNEL**, le **COMITÉ RIVERAIN** et le **COMITÉ CITOYEN**, acceptent que les techniciens du Syndicat Rivières des 4 Vallées animent la procédure et ne contesteront pas leur honnêteté à mettre en œuvre les engagements du Syndicat. Ils s'engagent à respecter les 3 principes essentiels du débat public, les règles de discipline de la participation et à tout mettre en œuvre pour faire naître une intelligence collective dans le but de co-construire un projet le plus consensuel possible.

Le **MAÎTRE D'OUVRAGE** s'engage à animer la concertation en toute honnêteté et respecter les 3 principes essentiels du débat public. Le projet est bien au stade d'esquisse c'est-à-dire qu'actuellement il n'existe que des grands schémas de principes (voir fiches actions jointes). La concertation servira vraiment à construire le projet et chacun aura un rôle important à jouer pour que celui-ci réponde au mieux aux attentes de tous.

Lors des réunions de concertation, les techniciens du Syndicat joueront le rôle d'intermédiaire entre les parties prenantes. Ils se devront d'être le plus **impartial** possible, c'est-à-dire de ne prendre aucun parti sur le fond du projet mis en débat. L'objectif est de créer les conditions propices à ce qu'un nombre aussi élevé que possible d'éléments d'appréciation ou nouvelles propositions sur le fond du projet soient exprimés lors du débat. Ces arguments, portés par une diversité d'intervenants, ont pour objet d'éclairer le décideur, le moment venu.

La mission des techniciens consistera à veiller à ce que les informations, opinions et argumentations délivrées lors du débat, que ce soit par le maître d'ouvrage, les acteurs ou le public, soient étayées, claires, sincères et aussi complètes que possible. Un compte-rendu sera réalisé, il sera là pour notifier les arguments échangés.

Le **maître d'ouvrage** s'engage à mettre en place tous moyens et dispositions constructifs pour se comprendre, délibérer, échanger et agir «de concert», afin de permettre une construction participative la plus satisfaisante possible.

A la fin de la phase de construction participative de l'avant-projet il relèvera **seulement du pouvoir du maître d'ouvrage de décider du principe et des conditions de la poursuite du projet**. Un document reprenant la synthèse du travail de concertation, le principe et les conditions de poursuite du projet, ainsi que l'argumentaire venant étayer la décision du maître d'ouvrage sera transmis aux différents comités.

Les comités institutionnel, riverain et citoyen seront ensuite tenus informés de l'avancement de toutes les autres étapes du projet par le maître d'ouvrage.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Dans le cadre de chaque projet de restauration hydromorphologique et écologique des cours d'eau du bassin versant, des animations sont réalisées auprès des scolaires des communes concernées dans le but de les sensibiliser au respect de l'environnement et à l'intérêt de la protection de leurs rivières.

En 2016, cinq classes de l'école élémentaire de Moi-dieu-Détourbe ont participé à des animations de lecture, d'écriture, de bricolage, ainsi qu'à une sortie sur le terrain pour comprendre leur rivière. Ils l'ont découvert à travers l'apprentissage de notions techniques et ont pu nous montrer comment ils l'imaginent en réalisant des œuvres de LandArt !

La Vesonne

En mai 2017, deux classes de l'école élémentaire d'Eyzin-pinet ont participé à une journée thématique : « Une rivière dans mon village ». Au travers de la lecture de conte, de la mythologie grecque, d'ateliers de développement artistique et d'une sortie sur le terrain, ils ont pu découvrir le fonctionnement de leur rivière, ainsi que la faune et la flore qui s'y trouvent !

La Gère

Les enfants de Moidieu-Détourbe et Eyzin-Pinet se sont impliqués !

POURQUOI PAS VOUS !?



Contes et histoire de l'eau - Vesonne



Observation de la faune/flore - Gère



Ateliers créatifs - Gère



Découverte de la rivière et Land Art - Vesonne



RIVIÈRES des 4 Vallées

366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières 38 440 Saint-Jean-de-Bournay

04 74 59 73 08
riv4val@riv4val.fr

www.rivieresdes4vallees.fr

Les actions du Syndicat Rivières des 4 Vallées sont rendues possibles grâce au soutien financier de :

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

isère LE DÉPARTEMENT

ViennAgglo

Artas, Beauvoir de Marc, Charantonnay, Chatonnay, Culin, Diémoz, Lieudieu, Meyrieu les étangs, Meyssiez, Oytier St Oblas, Royas, Ste Anne sur Gervonde, St Georges d'Espéranche, St Jean de Bournay, St Just Chaleyssin, Savas Mépin, Villeneuve de Marc

Document de projet pour l'élaboration d'une

charte de la participation des citoyens des Usses

« Construisons ensemble des solutions pour un avenir économe en eau »

NOTE : Cette charte a été rédigée par le SMECRU et revue par IRSTEA mais n'a pas été présentée ni validée par les autres acteurs impliqués dans la démarche

Préambule :

Localisation des Usses :

Situé dans l'avant pays savoyard à l'Ouest d'Annecy et à proximité de la Suisse, le bassin versant des Usses (41 communes, 310km², 300km de cours d'eau) fait face au dilemme du souhait d'une urbanisation tout en préservant les espaces naturels (représentant 50% de la superficie du territoire) et son activité économique dominante : l'agriculture (élevage laitier et production végétales spécialisées : pommes, poires, vignes).

Les Usses, un territoire fragile :

Par arrêté préfectoral de l'arrêté n°2013345 - 010 du 11 décembre 2013, le bassin versant du bassin versant des Usses a été en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour les eaux superficielles et pour les eaux souterraines associées. Ce classement a mené à la rédaction d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) validé en mars 2017.

Cette situation de déficit quantitatif s'explique par la conjugaison de différents facteurs :

- Un régime hydrologique de types pluvial qui se caractérise par un régime de hautes eaux et un régime de basses eaux. Des étiages sévères, concentrés sur la période de juin à octobre et qui ont des conséquences sur la vie du milieu aquatique,
- Des masses d'eaux souterraines se composant de systèmes aquifères discontinus et de capacités variables. Ces réservoirs souterrains n'ont pas la capacité de soutenir les étiages.
- Une pression sur le ressource en eau qui s'accentue du fait : d'une population en croissance (+ de 2%/an) directement lié à la proximité du bassin économique de Genève, des modifications du climatiques impactant directement les besoins pour l'agriculture.

A ce jour, le bassin versant des Usses prélève plus d'eau environ 3 080 000 m3 par an qu'il n'en restitue au milieu 868 595 m3.

Cette situation est imperceptible, l'eau coule toujours au robinet des citoyens des Usses. Pourtant notre milieu aquatique souffre quand les débits de nos rivières sont trop faibles. Citoyens, agriculteurs, industriels, collectivités, milieu aquatique : nous dépendons tous de la même ressource !

SYNDICAT DE RIVIÈRES DES USSES
107, route de l'Église 74 910 BASSY | 04 50 20 05 05
contact@rivieres-usses.com
www.rivieres-usses.com

Associer les citoyens pour construire un avenir économe en eau :

Parce que les quelques 33 000 habitants du bassin versant sont les premiers consommateurs d'eau (73% de l'eau potable est utilisé pour un usage domestique, alors que 13% sont consommés par l'agriculture), le Comité de Rivières des Usses via son groupe de pilotage du Plan de Gestion de la Ressource en Eau a décidé, le 4 juillet 2017, de les associer à la construction d'un avenir économe en eau.

Composé de représentants officiels des différents usagers de l'eau (agriculteurs, collectivités, associations environnementales, industriels) et des services de l'Etat, ce groupe de pilotage a souhaité :

- Responsabiliser les citoyens en leur donnant une place dans le débat sur la gestion d'un bien commun dont ils sont les premiers consommateurs,
- Retisser le lien entre les citoyens et les ressources naturelles/vitales/ essentielle de notre territoire,
- Remettre l'intérêt général au centre du débat
- Construire ensemble un avenir solidaire entre les usagers,
- Créer une culture commune autour de l'eau du territoire.

Pourquoi cette charte ? :

Cette charte a pour vocation de définir le cadre de la participation, les engagements réciproques des parties prenantes.

Y sont définies les règles et les modalités de la participation du public dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant des Usses.

ARTICLE N°1 : LE CADRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES USSES :

L'objet de la participation citoyenne :

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau et les actions qui en découlent, notamment le Schéma Territorial de Gestion et d'Economie de la Ressource en Eau et l'Observatoire des prélèvements et des débits sont des outils stratégiques de développement pour le bassin versant des Usses.

L'objet de la participation citoyenne est de:

• Faire évoluer les différentes fiches actions & définir de nouvelles fiches actions du PGRE du Contrat de Rivières

• Maintenir les prélèvements sur les Usses et les diminuer sur le Fornant

• Partager les avis des citoyens avec les institutionnels via leur présence au comité de rivière

Les acteurs et la gouvernance du PGRE associé à la démarche citoyenne :

- Le SMECRU :

A la croisée entre le milieu aquatique et les gestionnaires de l'eau potable, et plus généralement rassemblant tous les usagers de l'eau, le SMECRU a été désigné comme entité coordinatrice de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des Usses.

En tant que coordinateur de la ressource en eau, le SMECRU a comme mission :

- ◊ d'animer l'instance de concertation des usagers de l'eau et l'amener à définir une gestion intégrée et durable de la ressource,
- ◊ d'assurer le suivi des prélèvements sur la ressource en eau et d'en présenter des bilans,
- ◊ de mener les études qui permettront de garantir la satisfaction de l'ensemble des usages de l'eau, y compris ceux du milieu aquatique en fonction de la saisonnalité et sur le long terme.

- Le Comité de Rivières des Usses et son groupe pilote PGRE :

Instauré par arrêté préfectoral, le Comité de Rivières des Usses est l'instance de concertation et de décision qui réunit tous les acteurs concernés par l'usage de la ressource en eau sur le territoire : collectivités territoriales, élus (en tant que représentants des administrés), agriculteurs, industriels, associations de protection de l'environnement, État et établissements publics.

Compte tenu du nombre conséquent de personnes composant le Comité de Rivières, ce dernier à déléguer la gestion de la thématique du PGRE auprès d'un groupe appelé groupe Pilote plus restreint composé de :

- ◊ un collège de 4 élus représentants les sous-bassins versants des Usses
- ◊ un collège d'activités économiques : 2 représentants agricoles, 1 industriel
- ◊ un collège de donneurs d'alerte : 1 association environnementale, 1 association de pêcheurs, 3 citoyens représentant les sous-bassins versants des Usses
- ◊ un collège de l'Etat : 1 représentant

Ce groupe a pour missions de valider/réorienter les propositions émises par le Comité Technique (COTECH) du PGRE (le COTECH se compose de techniciens issus de chacun des collèges composant le groupe Pilote) et d'en informer les membres du Comité de Rivières.

Composé de tous les usagers de l'eau dont les intérêts vis-à-vis de la ressource en eau peuvent parfois être divergents, le groupe Pilote se donne la ligne de conduite suivante :

- ◊ être en capacité d'aborder toutes les questions, même sensibles

- ◊ trouver des solutions pour le processus : la voie du compromis étant nécessaire pour faire avancer.

- Les citoyens du bassin versant des Usses :

Conformément à la décision actée par le Groupe Pilote en date du 4 juillet 2017, les citoyens sont associés la définition et à la co-construction des outils désignés dans le paragraphe « objet de la participation citoyenne ».

A ce titre, ces derniers disposent au maximum de 4 sièges (1 siège par sous bassin versant : amont, aval, Petites Usses et Fornant) au sein du Comité de Rivières et de son groupe pilote et compose ainsi le cinquième collège aux côtés de ceux énoncés dans le paragraphe ci-avant « le comité de rivières des Usses et son groupe pilote ». Droits et devoirs / statuts dans le cadre de ce siège ? > peuvent intervenir, observer ?

Les 4 citoyens siégeant au Comité de Rivières représentent les intérêts des habitants de leurs sous bassins versants. Ils ont assisté à des animations développées dans le cadre de la démarche participative et se sont auto-désignés.

- Le CPIE-BG : facilitateur de la démarche (spécifique Alerte à Malib'Usses)

En tant qu'accompagnateur et facilitateur, il anime l'ensemble de la démarche participative. Impliqué dans la préservation des cours d'eau et expert des méthodes participatives, il apportera un cadre bienveillant pour permettre à tous de s'exprimer.

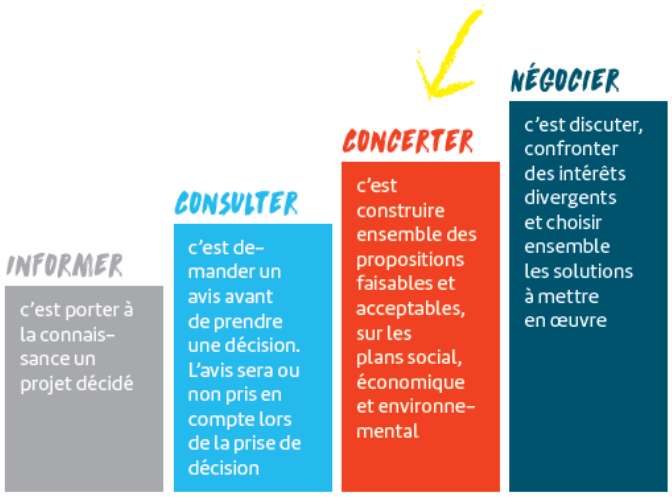
Le CPIE-BG réalise les bilans et les évaluations des animations et les présentent au Comité de Rivières ou au groupe Pilote PGRE.

- IRSTEA : accompagnateur de la démarche (spécifique Alerte à Malib'Usses)

IRSTEA accompagne la mise en œuvre de la participation sur le territoire, via un appui à l'ingénierie du processus participatif, un accompagnement et des conseils opérationnels en cours de processus, de la formation spécifique des animateurs locaux sur la participation, la synthèse finale transversale des expériences des terrains, l'organisation de contacts / séminaires inter-terrains, la co-conception et le pilotage d'un dispositif de suivi-évaluation local.

Le niveau de la participation :

Le groupe Pilote du PGRE a retenu comme niveau de participation : la concertation.



Le schéma ci-joint, présente les différents niveaux de participations ainsi que leurs définitions.

Les animations développées en 2017-2018 :

Engagée depuis le printemps 2017, la démarche de participation s'organise en 4 étapes qui s'expriment sur le terrain sous la forme de diverses animations :

- Rand'eau : animation autour d'une randonnée pour aller à la rencontre des différents usages de l'eau et partager les connaissances locales autour de l'eau,
- Bistr'eau : animation où les participants sont amenés à se projeter dans différents scénarios possible d'évolution du territoire (plus d'habitants, plus d'agriculture…)
- Théatre Forum : animation où les participants se mettent dans la peau d'un autre usager et expérimente des solutions pour économiser ou optimiser l'eau,
- Jeu de rôle : animation où les participants peuvent concrètement se partager les ressources en eau du bassin versant et tester différentes solutions pour économiser ou optimiser l'eau
- Ateliers : Les participants transforment les solutions trouvés, testés au cours des différents animations en action (qui, combien, quoi…)

L'objectif de cette démarche en 5 étapes est de partager un socle commun de connaissances et de s'approprier la thématique.

La continuité de la participation au-delà de 2018 :

En 2018, le SMECRU engage les deux outils : Schéma Territorial de Gestion et d'Economie de la Ressource en Eau et l'Observatoire des prélèvements et des débits. A ce titre :

- Dans la phase 2 du Schéma Territorial : il sera établit des scénarios d'organisation et de gestion de la ressource en eau. Il est convenu que ces scénarios et celui qui sera

retenu constitue une stratégie pour le bassin versant des Usses. Aussi, le SMECRU prévoit des ateliers auprès des tous les usagers afin que ces derniers en prennent connaissance et décide du scénario pour une gestion durable de la ressource,

- L'observatoire des prélèvements et des débits s'attachera à rendre compte auprès des usagers de l'état des usagers et des prélèvements sur la ressource en eau.

ARTICLE N°2 : LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTIES PRENANTES :

La reconnaissance des savoirs et des expertises :

Tous les acteurs de la démarche participative reconnaissent mutuellement et respectent :

- Les expertises réalisées par le porteur de projet,
- Les savoirs de chaque acteur et leur expertise d'usage,
- Les expertises complémentaires et/ou alternatives à celles réalisées par le porteur de projet.

L'état d'esprit :

Tout acteur de la présente démarche participative se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité et de loyauté. Les personnes ne peuvent être attaquées directement, seuls les arguments sont considérés.

L'acceptation des divergences :

Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.

L'implication des acteurs :

Avoir un débat de qualité suppose que tous les acteurs s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

Participer pour co-construire :

Tout acteur dès lors qu'il siège au sein du COTECH ou du COPIL doit se mettre dans une posture de partenaire en s'impliquant et en œuvrant concrètement à la co-construction d'un projet commun pour le territoire.

L'inclusion

La participation du public inclut tous les publics concernes, à travers une démarche pro-active pour associer les publics les moins disponibles ou les moins enclins à participer.

L'égalité

La participation du public garantit aux participants l'égalité de l'accès à l'information, à la parole, et à l'écoute.

L'équivalence de traitement des points de vue exprimés

Il est porte une égale attention à la parole de chacun et les arguments avances ne sont juges que sur leur pertinence propre.

Lors des animations et évènements participatifs, ces engagements se déclinent notamment via le respect par tous les participants des principes suivants :

- Une personne parle à la fois
- On lève la main pour prendre la parole
- On s'écoute attentivement
- Pas de discussions parallèles
- On respecte les autres et leurs opinions
- Les prise de parole doivent être centrées sur le sujet discuté

ARTICLE N°3 : LES MODALITES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE :

Les outils mis à disposition :

Différents outils sont mis à disposition de l'ensemble des acteurs du bassin versant pour leur permettre de devenir et être acteur d'une gestion durable de la ressource en eau sur leur territoire :

- La communication : le journal semestriel Papyr'Usses, les guides techniques Corp'Usses, les pages sur les réseaux sociaux du SMECRU… sont autant d'outils d'information et de sensibilisation,
- Les animations et les ateliers : servent à partager des savoirs, à élaborer ensemble des projets pour une gestion du bien commun que constitue la ressource en eau. Ils constituent ainsi les outils fondamentaux de la concertation,
- Les réunions publiques : sont des temps d'échange, d'écoute et de débats privilégiés entre les citoyens et les élus du SMECRU,
- Le site internet www.rivieres-usses.com : outre son rôle d'information et de sensibilisation des actions engagés par le SMECRU, le site internet du Syndicat de Rivières constituera le lieu de consignation des propositions de projets issus des animations. Il permettra également aux citoyens qui le désirent et dans le respect des règles de la charte de modération du site Internet (NB. Cette charte n'a finalement pas été rédigée) de pouvoir soumettre également leurs idées,
- Les Classes d'eau des Usses : constituent l'outil de sensibilisation à destinations des jeunes (élèves de cycle 3).

Le circuit de la décision de la concertation :

Les étapes de la décision de la concertation seront les suivantes :

- Quel que soit l'idée proposée par les citoyens, cette dernière pour être étudiée et soumise à l'organe de décision, le groupe Pilote PGRE, devra être présentée sous la forme d'une fiche-action. Un modèle sera fourni pour appui. La mise en forme sous fiche action sera soit laissé à la discrétion du pétitionnaire, soit appuyé par le facilitateur et le SMECRU lors d'ateliers spécifiques,
- Toute proposition de projet sera évaluée par le COTECH sous l'angle de sa faisabilité : technique, économique, environnementale…. Cette évaluation donnera lieu à un document de synthèse lequel sera présenté au groupe Pilote du PGRE.
- Le groupe Pilote s'engage à prendre connaissance de l'ensemble des propositions de projets et de leurs analyses. A ce stade il décidera :
  - ◊ Soit de valider la proposition de projet et de l'inclure au PGRE et donc à la liste des actions devant être menées,
  - ◊ Soit de ne pas retenir la proposition de projet. Dans ce cas, il sera demandé au facilitateur et au SMECRU de retravailler la fiche action avec le ou les citoyen-ne-s qui en sont l'auteur afin de réaménager, réorienter la première proposition de projet vers une solution alternative, voire une autre solution.
- A l'issue de ce travail, le groupe Pilote s'engage à :
  - ◊ faire une restitution écrite diffusable sur le site internet du SMECRU qui présentera les propositions de projets retenues, celles qui ne le sont pas. Les éléments de restitution seront argumentés,
  - ◊ faire une réunion publique au cours de laquelle, seront présentés aux habitants les décisions qui auront été prises par le groupe Pilote du PGRE,
  - ◊ communiquer sur le travail accompli par les citoyens au travers des différents supports d'outils de communication.

ARTICLE N°4 : LE SUIVI-EVALUATION DU DISPOSITIF PARTICIPATIF ET DE LA CHARTE :

Suivi et bilan de la démarche participative :

La démarche participative sera évaluée tout au long de sa mise en œuvre. Cet objectif est de pouvoir mettre en avant : l'intérêt de la démarche participative pour le territoire et pour les usagers. Cette évaluation permettra également d'évaluer le lien social qu'entretien les usagers de l'eau avec leur environnement naturel.

Suivi et bilan de la charte :

S'appuyant que les éléments du paragraphe précédent « suivi et bilan de la démarche participative », la présente charte pourra évoluer. Son évolution sera soumise à validation par le Comité de Rivières des Usses.



Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

SIH Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune

CHARTE DE PARTICIPATION NUMÉRIQUE HUVEAUNE

https://debatpart.accatone.net/charte

Ce document précise le cadre général de fonctionnement de la plateforme numérique de participation citoyenne durant sa période de mise à disposition pour une concertation sur le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le SIBVH. Tout utilisateur souhaitant contribuer au processus de concertation s'engage à lire et respecter le contenu de cette charte spécifique aux aspects numérique de la participation citoyenne. Il est associé à une charte générale de participation disponible par ailleurs sur cette plateforme.

Le SIBVH souhaite mobiliser les citoyens dans le cadre de la mise en place d'un **Plan d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI), outil de planification et de gestion globale de ce risque à l'échelle du territoire. Dans ce cadre, il ouvre une **plateforme de participation citoyenne en ligne** qui fait apparaitre les grands éléments du risque inondation sur le bassin versant de l'Huveaune (cartes, photos, etc.). **Chacun d'entre vous, citoyen ou usager du territoire, êtes sollicités pour exprimer vos remarques, poser des questions mais aussi apporter vos perceptions et connaissances ou encore publier vos photos et témoignages des inondations passées.**

Le portail https://debatpart.accatone.net est un lieu d'échange ouvert à toutes les personnes physiques et morales. Il a vocation à diffuser les informations relatives aux projets du SIBVH proposés à la concertation numérique. Le portail comporte des espaces de débats répartis en trois parties, elles-mêmes divisées en plusieurs sections, sur lesquels les internautes disposent de la possibilité de s'exprimer et de débattre en ligne sur des documents. Ces espaces d'expression dédiés ont vocation à recueillir les questions, avis, « points de vue », témoignages et commentaires du public. Ils permettent aussi aux participants de débattre sur les documents. Il est exigé de l'ensemble des participants de préciser leur nom, prénom et lieu de résidence lors de l'inscription, afin que les débats se déroulent dans un cadre transparent et équitable. Les participants doivent créer un compte puis choisir de s'exprimer en leur nom propre ou sous un pseudonyme, ou encore pour le compte de l'organisation qu'ils représentent (voir la rubrique « Comptes utilisateurs »). Le SIBVH se réserve la possibilité de demander aux participants de justifier de leur identité.

Modération

Chaque message fait l'objet d'une modération : un modérateur vérifie régulièrement qu'il respecte la présente charte. Le rôle du modérateur est de préserver et garantir la qualité des discussions. Il veille en particulier à ne pas publier les messages jugés inappropriés ou qui ne respectent pas la législation en vigueur. Cela concerne notamment les commentaires, avis, questions et « points de vue » :

- Qui ne sont pas en relation avec les documents soumis à débat (hors-sujet)
- Dont l'auteur ne se serait pas identifié
- Comportant des attaques, insinuations ou insultes à l'égard d'une organisation ou d'une personne, en particulier si elles sont basées sur la race, les croyances, les origines ethniques ou l'orientation sexuelle
- Incluant des propos agressifs, méprisants, obscènes ou à caractère pornographique
- Poursuivant des fins commerciales ou publicitaires
- Mentionnant des données personnelles (adresses, numéros de téléphone)
- Contraires au droit d'auteur, au respect de la vie privée, au droit à l'image
- Reproduisant un contenu déjà publié (copier-coller, répétition)
- Qui ne sont pas suffisamment argumentés
- Contraire à toute autre réglementation.
- Cette modération peut être réalisée a priori ou a posteriori.

Le modérateur se réserve également le droit de ne pas publier un message, de ne publier qu'une partie du message en supprimant les passages estimés inappropriés, ou encore d'apporter des modifications mineures (notamment des corrections grammaticales et orthographiques) dans la mesure où ces modifications n'altèrent pas le sens du message. Le modérateur s'engage à en informer par email l'auteur d'un message. Le modérateur n'a pas à justifier au-delà de la référence à un des alinéas d'exclusion ci-dessus. Le modérateur peut attribuer à chaque question, avis ou « point de vue » des mots-clés thématiques qui permettent aux internautes de filtrer les messages publiés par thème. Aux questions formellement posées par les utilisateurs, le SIBVH s'engage à répondre dans un délai raisonnable compatible avec ses équipes et son activité, quand elles portent respectivement sur le projet ou sur le débat. Les réponses sont rendues publiques sur les espaces concernés. L'internaute qui dispose d'un compte utilisateur et dépose un commentaire, une question, un avis ou un « point de vue » sur un espace de débat public recevra des notifications par email lorsque qu'un autre internaute commente sa contribution. De même, les participants à un fil de discussion sont notifiés par email des messages publiés ultérieurement sur le fil de discussion auquel ils ont contribué.

Comptes utilisateurs

Tout internaute doit créer un compte utilisateur dans l'espace « créer un compte ». Pour cela, il doit communiquer son nom et son prénom, indiquer son lieu de résidence, fournir une adresse email valide qui lui est personnelle et choisir un mot de passe associé. Il s'engage à ne pas inscrire de tiers. À l'issue de la procédure d'inscription, le compte utilisateur est créé et l'internaute reçoit par email une confirmation de sa création. Si l'internaute choisi de s'exprimer sous un pseudonyme, il doit tout de même décliner son identité dans l'espace « créer un compte » du débat sur lequel il souhaite s'exprimer, selon les modalités décrites précédemment. Le SIBVH s'engage alors à ne pas rendre cette identité visible et à ne pas la communiquer à des tiers. La CNDP demande aux internautes de choisir des pseudonymes les plus neutres possibles, dans le respect de la sérénité des échanges, ne revendiquant pas une prise de position ou une appartenance à un groupe quelconque. Elle se réserve la possibilité de demander une modification au créateur du compte ou de le modifier elle-même. Les représentants d'organisations (associations, entreprises, partis politiques, etc.) désireux de s'exprimer au nom de leur organisation doivent créer un compte dédié à leur organisation, afin que leurs contributions ne soient pas considérées comme provenant d'une personne physique. **Toute personne qui dispose d'un compte peut librement le désactiver. Cette fonctionnalité permet de bloquer l'accès à ce compte utilisateur, et donc d'empêcher la publication de tout nouveau message (avis, commentaire, question, point de vue) qui serait associé à l'adresse e-mail de la personne. La désactivation du compte ne détruit pas les données de l'utilisateur (qui ne sont accessibles que des administrateurs et modérateurs), ni les messages envoyés auparavant (dont ceux qui sont publiés restent accessibles sur le site).** Seuls les détenteurs d'un compte utilisateur (personnes physiques ou organisations) peuvent soumettre des « points de vue » sur les espaces de débat public.

Droit de rectification / suppression des propos

Les participants qui s'expriment bénéficient d'un droit de rectification et de suppression de leurs propos. Ils l'exercent directement sur le site via la fonction qui leur est proposée. Une contribution supprimée et non commentée n'est plus visible. Dans le cas où elle aurait fait l'objet de commentaires ou réactions, son contenu est supprimé mais son existence reste visible sans détails. Sur demande au SIBHV, l'ensemble d'un flux de discussion issu d'une proposition initiale peut être retiré si tous ses participants donnent leur accord, dans l'alternative le débat est considéré comme public et donc non supprimable.



Politique d'archivage

Un débat est accessible pendant une période d'un an à l'issue de laquelle les éléments sont archivés par le SIBVH.

Confidentialité des données personnelles

Adresses email
Les adresses email recueillies lors du dépôt d'un billet de blog ou de la création d'un compte sur un espace de débat en ligne ne sont pas rendues publiques, ni communiquées à des tiers (sauf avec l'accord des intéressé-e-s). Le SIBVH s'autorise à utiliser ces adresses dans les cas où elle l'estime pertinent, par exemple pour informer leurs propriétaires de l'ouverture d'un nouveau débat dans leur région et/ou sur une thématique sur laquelle ils se sont déjà exprimés.

Mots de passe
Les mots de passe choisis par les utilisateurs lors de la création de leur compte ne sont jamais connus du SIBVH.

Noms et prénoms
Les espaces dédiés aux différents débats publics étant indexés par les moteurs de recherche courants (Google, Yahoo...), les participants sont susceptibles d'apparaître lors d'une recherche de leur nom, s'ils n'ont pas fait le choix de s'exprimer avec un pseudonyme. Afin de limiter cette exposition, l'administrateur, 6 mois après la clôture du débat, effectue une manipulation technique supprimant toute référence nominative aux émetteurs des différentes contributions des participants. Cette manipulation ne concerne toutefois pas les contributions émanant des organismes et des personnes morales.

Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le portail www.debatpart.accatone.net fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à admin@accatone.net.



Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

SIH Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune

CHARTE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Définition

La Charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants -porteur de projet et public - et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la Charte vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient. Les valeurs et principes énoncés par la Charte ne sauraient se substituer au respect des dispositions législatives et règlementaires existantes avec lesquelles ils convergent pour œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.
Définition issue de : *Charte de la participation du public, Ministère de la transition écologique et solidaire*
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf

Principe

La présente charte a été constituée par un groupe de citoyens en amont du processus de consultation numérique. Elle est constituée de 5 principes généraux, à respecter dans le cadre de cette consultation. Ces principes sont issus des différentes références qui vous seront données plus bas.
Si la question de la constitution d'une charte de participation vous interpelle ou que vous souhaitez contribuer à la forme de la charte pour les prochaines étapes de la consultation, nous vous invitons à réagir, commenter, amender la présente au même titre que le contenu du diagnostic PAPI qui vous est soumis dans le reste du site.
Pour cela, vous trouverez des références et exemples pour nourrir votre réflexion ci-après :
- https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf
- https://i-cpc.org/les-chartes-de-la-participation/
- https://i-cpc.org/wp-content/uploads/2018/01/Charte-S%C3%A9venne-2018.pdf
- http://www.riviere-drome.fr/upload/extranet/documents/Regles_de_participation_VF.pdf
- https://i-cpc.org/wp-content/uploads/2018/05/Courdimanche-charte_democratie_participative_web.pdf

Les grands principes

La prise en compte des initiatives citoyennes : Le porteur de projet considère sérieusement, et argumente s'il ne les retient pas, les propositions des participants sur :

Des informations et expertises complémentaires existantes qu'ils souhaitent verser au débat ;
Des projets alternatifs ou variantes au projet proposé ;
Des suggestions de modification du processus participatif ;
Des demandes d'expertises complémentaires. Les parties s'entendent pour prioritairement chercher à co-construire le cahier des charges des études complémentaires qui apparaissent utiles, rechercher en commun une solution à leur financement et mettre en place un comité de suivi.

L'état d'esprit : Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté.

L'implication des participants : Avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet, et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

L'égalité : La participation du public garantie aux participants l'égalité de l'accès à l'information, de la parole, et à l'écoute. Tous les participants à la démocratie participative sont égaux quels que soient leurs origines, leur situation sociale, leur âge, leur handicap. L'objectif est de faire participer le plus grand nombre et d'être inclusif.

Le respect : Chacune et chacun a le droit de s'exprimer librement et de confronter ses points de vue à condition que cela se fasse dans le respect d'autrui. Les parties prenantes s'engagent à accepter le pluralisme, le principe de l'écoute bienveillante et celui de la parole synthétique.

SABA
www.saba-arc.fr

Charte de la participation citoyenne du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc

Agir ensemble pour notre bassin versant

PRÉAMBULE

La participation citoyenne gagne l'action publique dans son ensemble et plus particulièrement les politiques touchant à l'environnement, à l'aménagement du territoire et au cadre de vie.
Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'évolution socio-culturelle majeure caractérisée par la montée d'un nouveau sens collectif et d'un besoin « **d'agir ensemble** ».
Si la concertation entre acteurs est bien intégrée, la participation des citoyens à la gestion de l'eau n'est encore que très peu développée.
Le SABA (syndicat intercommunal gestionnaire de l'Arc et de ses affluents) s'adresse aux citoyens, dans une volonté d'**information**, de **transparence**, d'**accessibilité** afin de **co-construire** avec les politiques publiques.
La charte de la participation citoyenne a pour ambition de définir les « règles du jeu » de la **démocratie participative** au SABA, ainsi que les « **droits et devoirs** » des différentes parties prenantes.
Elle constitue un contrat moral entre le SABA et les citoyens.
C'est dans cet esprit que la « Charte de la participation citoyenne » a été élaborée. Elle propose à la fois un cadre de valeurs et une méthode concrète pour permettre à tout un chacun d'être acteur de la gestion du bassin versant.
Au-delà des engagements et des discours, la Charte de la participation citoyenne a vocation à être concrète.
C'est pourquoi les modalités de participation y sont clairement décrites.

La participation citoyenne, c'est quoi ?

Il s'agit d'une démarche volontaire de personnes, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté.
Cette démarche permet d'identifier et de valoriser ses connaissances et d'en acquérir de nouvelles.
La participation citoyenne permet d'impliquer les citoyens dans les prises de décisions et dans la gestion de projet.
Les citoyens peuvent ainsi partager et s'enrichir mutuellement, devenirs acteurs, prendre confiance en leur capacité et se sentir utiles au collectif.
Collectivement, la démarche permet de créer un **dynamique locale**, d'agir en faveur de l'environnement.
La participation suppose l'information et la compréhension par tous des sujets à traiter et de leurs enjeux.
Le SABA garantira la lisibilité et la transparence de ses actions en aidant à l'accès à une information complète et formatrice.

LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SABA

PRINCIPE N°1 : UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE, CITOYENNE ET RESPECTUEUSE

La participation citoyenne au SABA s'inscrit dans la mise en œuvre d'une gouvernance permettant aux citoyens de participer plus largement à la gestion des milieux aquatiques.
Elle répond à plusieurs enjeux :
•Permettre aux citoyens de mieux comprendre les politiques et les projets ;
•Créer un espace d'expression et de confrontation de l'ensemble des points de vue ;
•Contribuer à faire émerger l'intérêt général ;
Les démarches de participation citoyenne réclament une grande transparence, et font appel à la capacité de chacun à transcender ses intérêts particuliers pour privilégier l'intérêt général. Le bon fonctionnement de la démocratie implique que chaque partie s'oblige au respect de la personne et de la parole de chacun.

PRINCIPE N°2 : UNE MISE EN DÉBAT PUBLIC DE L'ENSEMBLE DES POINTS DE VUE

Il est nécessaire de reconnaître l'existence sur le territoire de points de vue et d'intérêts divergents. Les démarches de participation citoyenne ne doivent pas les nier, mais au contraire participer à leur expression et à leur mise en débat.
Pour autant, les démarches de participation citoyenne se situent clairement dans le cadre de la **démocratie représentative**, ce qui signifie que c'est à l'élu que revient la responsabilité de choisir in fine.
Cependant :
•La participation citoyenne doit permettre une évaluation collective de l'ensemble des solutions proposées une fois que les différents points de vue se sont exprimés ;
•La décision finale des élus doit être motivée.

PRINCIPE N°3 : DES PROCESSUS ORIENTÉS VERS LA RECHERCHE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les démarches de participation citoyenne doivent s'attacher à distinguer ce qui relève de l'intérêt général et du bien commun.
Il est nécessaire d'être vigilant au fait de ne pas chercher à créer forcément du consensus entre des intérêts particuliers divergents qui peuvent éloigner de l'intérêt général et appauvrir les projets en aboutissant au plus petit dénominateur commun.
Cependant, les démarches de participation citoyenne doivent permettre d'aboutir à des « compromis intelligents » rendant possible l'action publique (intelligence collective).

PRINCIPE N°4 : LA VOLONTÉ D'IMPLIQUER DES CITOYENS « ORDINAIRES » :

Les démarches de participation citoyenne ne peuvent se limiter aux seules unions de quartiers et associations dont la représentativité et la neutralité peuvent être questionnées.
Il est nécessaire de mobiliser des citoyens « ordinaires » sur la base du volontariat.

PRINCIPE N°5 : UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE :

La charte de participation citoyenne doit être conçue comme une première étape qui doit s'enrichir des retours d'expérience des différentes démarches de participation citoyenne connues. Cela implique d'évaluer d'autres démarches de participation citoyenne, afin de capitaliser sur les pratiques les plus efficientes.

LES ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

1) INFORMER/SENSIBILISER/VULGARISER :

Les engagements du SABA sont :

- ✓ Organiser, en amont du démarrage de toute démarche participative, une information sur l'existence même du processus engagé, afin de mobiliser le maximum de participants.
- ✓ Vulgariser l'information transmise aux participants, afin de permettre aux citoyens non spécialistes de donner leur point de vue.

Les contreparties attendues par les parties prenantes :

- ✓ Faire l'effort, en amont des espaces de débat, de prendre connaissance de l'ensemble des informations, afin d'acquérir un minimum de culture commune du projet ou de la politique qui va faire l'objet de la concertation.
- ✓ Les participants partagent une règle d'éthique de non utilisation de l'information à des fins partisanes ou militantes.

2) PRENDRE DU TEMPS :

Les engagements du SABA sont :

- ✓ Respecter le rythme des citoyens, le temps aux parties prenantes de s'acculturer, de réfléchir et de structurer leurs apports, sans pour autant ralentir l'action publique.

Les contreparties attendues par les parties prenantes :

- ✓ La participation à un processus de concertation suppose une certaine assiduité aux différentes étapes du processus.
- ✓ La réussite du processus suppose qu'il n'existe pas de la part des participants une volonté d'entrave.
- ✓ Le respect de l'autorité légitime des élus.

3) UN PROCESSUS EN 3 GRANDES ÉTAPES :

Les engagements du SABA correspondants : Construire les dispositifs de la participation citoyenne à partir de 3 grands temps :

- ✓ Un temps d'information sur l'objet de la démarche ;
- ✓ Un temps d'expression de l'ensemble des points de vue et de mise en débat et de recherche des solutions ;

- ✓ Un temps d'évaluation collective des différentes solutions proposées et de restitution et d'explication.

Les contreparties attendues par les parties prenantes :

- ✓ La participation à un processus de concertation suppose de respecter les avis majoritaires se dégageant des processus d'évaluation collective et les décisions des élus garants de l'intérêt général.

4) CAPITALISER LES DIFFÉRENTS APPORTS ET ORGANISER LA « TRAÇABILITÉ » DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION

Les engagements du SABA correspondants :

- ✓ Formaliser des comptes-rendus à l'issue de chaque réunion, afin d'enregistrer les différents points de vue émis.
- ✓ Prendre en compte les différents points de vue dans la recherche de solutions.
- ✓ Expliquer les choix retenus ou non.

Ce document vient fixer les règles de la concertation liée à la construction participative.
Pour contribuer à la démarche de concertation, chaque participant se doit d'approuver cette charte.
Une feuille d'émargement sera mise à disposition au début de chaque réunion. La signature de cette feuille implique l'acceptation de ces règles.
Elles seront rappelées à chaque réunion afin d'informer les éventuels nouveaux participants.

Les règles de participation dans le cadre du projet SPARE



Cavero 2017

SPARE - Les rivières, lignes de vie des sociétés alpines

Les rivières constituent les « lignes de vie » du développement durable des Alpes. Elles pourvoient aux besoins en eau potable de la population et à ceux d'irrigation pour l'agriculture. Elles hébergent des myriades d'organismes et sont sources de multiples loisirs. Leur force hydraulique permet de produire de l'énergie. Cependant, de tels services ne peuvent être délivrés qu'à condition de prendre soin des rivières alpines, de les protéger et de les gérer de manière globale et intégrée. Le projet SPARE (Planification stratégique des écosystèmes des rivières alpines) vise à mieux articuler les besoins humains avec la protection des écosystèmes aquatiques. Associant neuf partenaires de six pays alpins, le projet montre comment les approches stratégiques de protection et de gestion des rivières peuvent être améliorées en dépassant les clivages disciplinaires et les frontières administratives. Il promeut une plus grande prise de conscience des services fournis par les rivières alpines, mais aussi de leurs vulnérabilités. Le projet SPARE s'étend de décembre 2015 à décembre 2018 et est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional par le biais du programme Interreg Espace Alpin
www.alpine-space.eu/SPARE

Sommaire

CONTEXTE 3

CHAPITRE 1 : OBJECTIFS ET EVALUATION DU PROJET SPARE 4

ARTICLE 1 : RAISON D'ETRE DU PROJET INTERREG SPARE 4

ARTICLE 2 : LE SYNDICAT MIXTE RIVIERE DROME (SMRD), CHEF DE PROJET 4

ARTICLE 3 : OBJECTIF AFFICHE PAR LA CLE POUR LE PROJET SPARE 4

ARTICLE 4 : OBJECTIF PARTICIPATIF RETENU POUR LE PROJET SPARE 5

ARTICLE 5 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI 5

ARTICLE 6 : DUREE 5

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DES GROUPES CITOYENS 5

ARTICLE 7 : GROUPE PILOTE (GP), GROUPE DEBAT POUR L'EAU (GDE) ET CITOYENS 5

ARTICLE 8 : LES MEMBRES DES GP ET GDE 6

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT DES GROUPES CITOYENS 7

ARTICLE 9 : REUNIONS ET ROLE DU GP 7

ARTICLE 10 : ROLES ENDOSSABLES PAR LES MEMBRES DU GDE 7

ARTICLE 11 : RENCONTRES, ATELIERS ET GROUPES DE TRAVAIL DU GDE ET DES CITOYENS 7

ARTICLE 12 : ETAPES DE VALIDATION DU PROJET 8

CHAPITRE 4 : ENGAGEMENTS 9

ARTICLE 13 – ENGAGEMENT DU SMRD DANS LE PROCESSUS PARTICIPATIF 9

ARTICLE 14 – ENGAGEMENT DE L'IRSTEA 9

ARTICLE 15 – ENGAGEMENT DES MEMBRES ET PARTICIPANTS AU PROJET SPARE 9

ARTICLE 16 : DOCUMENTS ATTENDUS 10

CHAPITRE 5 : GLOSSAIRE 11

ANNEXE 1 : DETAIL DES OBJECTIFS DE LA PARTICIPATION IDENTIFIES PAR LES PARTICIPANTS 14

Contexte

Dans le cadre d'un projet européen (SPARE), le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) fait appel aux citoyens du bassin en vue de la révision du SAGE.

Pour cela, le SMRD est à l'initiative d'un groupe de citoyens, **le Groupe Débat pour l'Eau (GDE)** qui s'est **réuni à 3 reprises** (3&4 déc. 2016 ; 6 février 2017 ; 6 mars 2017) [1]. Ces réunions ont permis de définir les actions à entreprendre en vue de la révision du SAGE, avec qui et comment. Ces éléments ont été formalisés dans un **plan de participation** devant permettre de répondre aux **objectifs de participation** du public définis par le GDE et pouvant être résumés comme suit :

« Permettre aux citoyens de faire des propositions concrètes sur tous les sujets relatifs à la rivière et son bassin versant et les présenter à la CLE[2] en amont de la révision du SAGE. »

Cet objectif est détaillé en sous-objectifs spécifiques listés en annexe 1.
Le présent document constitue les **règles et principes de participation.** Ils découlent :

- Des propositions et souhaits des membres du GDE
- Des contraintes du SMRD et du projet SPARE

Ils n'auront valeur que dans l'exercice du projet SPARE (décembre 2016 – juin 2018) et le SMRD se donne le droit de faire évoluer le présent document pour assurer le bon fonctionnement de la participation.

[1] Tous les compte-rendu et documents produits sont disponibles sur le site internet du SMRD http://www.riviere-drome.fr/documents-divers.php

[2] La Commission Locale de l'Eau est une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée chargée de la préparation et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Au cœur du dispositif en termes de propositions, de concertation et de décisions, elle en est le véritable moteur. http://www.riviere-drome.fr/les-acteurs-cle.php

CHAPITRE 1 : OBJECTIFS ET EVALUATION DU PROJET SPARE

Article 1 : Raison d'être du projet Interreg SPARE

SPARE est le nom d'un projet Interreg de recherche appliquée porté par le BOKU (Université Autrichienne) et qui regroupe 9 partenaires de l'arc alpin dont le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD). Le projet consiste à expérimenter des démarches participatives impliquant les citoyens dans la gestion de l'eau et la préservation des écosystèmes. La méthodologie est conçue par l'IRSTEA et déployée dans 5 cas d'études (Autriche, Italie, Slovénie, Suisse, France) par les partenaires locaux, dont le SMRD fait partie. L'IRSTEA apporte également son appui au déploiement de la méthode tout au long du projet. Pour la France, le cas d'étude est le bassin versant de la Drôme.

Article 2 : Le Syndicat Mixte Rivière Drôme (SMRD), chef de projet

Le SMRD, structure porteuse du SAGE, est partenaire du projet SPARE pour piloter le cas d'étude Drôme. Il propose de développer une démarche pilote expérimentale à destination des citoyens de la Vallée en vue de préparer la révision du SAGE et de tester de nouvelles formes de participation à l'échelle d'un bassin versant.
En tant que chef de projet, il sera le décideur final en cas de désaccord, avec ou entre, les groupes citoyens.
Dans le cadre du projet SPARE, le SMRD a recruté un animateur dédié et sous la responsabilité directe de la Directrice du SMRD, animatrice du SAGE et responsable du projet SPARE.

Article 3 : Objectif affiché par la CLE pour le projet SPARE

Un SAGE étant un outil de gestion locale de l'eau et opposable aux tiers, la CLE reconnait l'intérêt de recueillir l'avis et les propositions des citoyens sur les questions de gestion de l'eau et des rivières. En complément de la procédure d'enquête publique, située très en aval de la révision du SAGE, il est proposé d'associer les citoyens en amont de cette procédure, dans le cadre du projet SPARE.

Par la « charte d'articulation entre la CLE et le projet SPARE », approuvée en CLE plénière le 16 mars 2017, elle se saisit du projet SPARE et s'engage, sur la durée du projet, à :

- prendre en compte les résultats issus de la démarche participative impliquant les citoyens dans le cadre du projet SPARE,
- étudier les propositions qui en ressortiront ainsi que leur faisabilité,
- étudier la possibilité de les inscrire dans la révision du SAGE,
- relayer ces résultats auprès des collectivités compétentes.

Article 4 : Objectif participatif retenu pour le projet SPARE

Les objectifs de participation du public définis par le GDE peuvent être résumés comme suit :

« Permettre aux citoyens de faire des propositions concrètes sur tous les sujets pour amener des idées nouvelles à la CLE en amont de la révision du SAGE. »

Cet objectif est détaillé en sous-objectifs spécifiques listés en annexe 1.

Article 5 : Mise en œuvre et suivi

Un suivi-évaluation du projet SPARE sera organisé tout au long du projet afin de :

- quantifier et qualifier la participation citoyenne ;
- vérifier l'atteinte des objectifs attribués au projet.

Article 6 : Durée

Le projet SPARE est un projet sur 3 ans qui a débuté le 15 décembre 2015.
Les présentes règles sont valables le temps du projet et à titre expérimental.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DES GROUPES CITOYENS

Article 7 : Groupe Pilote (GP), Groupe Débat pour l'Eau (GDE) et citoyens

L'implication de la population se fait sur plusieurs niveaux :

- Un Groupe Pilote de 10 personnes environ conseille le SMRD dans le pilotage de la démarche participative et l'implication des citoyens ; des membres de la CLE font partie du Groupe Pilote ;

- Un Groupe Débat pour l'Eau est ouvert aux volontaires qui souhaitent prendre activement part à l'organisation, à la mise en œuvre et à la contribution au processus participatif ; les membres du Groupe Pilote sont d'office membres du Groupe Débat pour l'Eau ;
- Les habitants et visiteurs du bassin versant de la Drôme qui seront sollicités pour exprimer leurs besoins et leurs envies en matière d'eau et de rivières.

Article 8 : Les membres des GP et GDE

Les membres de ces groupes sont les citoyens volontaires qui ont répondu aux appels (radio, affiches, réunions d'information...). La participation est nominative et engage le citoyen sur la durée du projet.

- La composition du Groupe pilote est arrêtée aux 10 personnes actuellement membres ;
- Le GDE est un groupe ouvert à toutes et à tous. Il est constitué, par principe, de l'ensemble des personnes ayant participé à l'une des réunions du GDE. Il est possible de le rejoindre durant le processus en respectant certaines **conditions** pour assurer la continuité et l'avancement du travail produit par le Groupe :
    - Avoir participé à au moins une réunion, atelier ou évènements organisa dans le cadre du projet SPARE de ce groupe ;
    - S'approprier et approuver l'ensemble du travail déjà réalisé par les membres du GDE ;
    - Assurer le rôle pour lequel le participant s'est porté volontaire (ne pas quitter le train en route) ;
    - Prendre connaissance et accepter les présentes règles de participation ;
    - Déclarer sa participation au SMRD par téléphone, par mail ou par le biais des feuilles de présences disponibles lors des rencontres.

Il est possible de quitter ces groupes sur simple demande écrite, ce qui est souhaité pour ne pas créer de biais dans les étapes de consultation.

La participation des citoyens au Groupe Pilote et au Groupe Débat sur l'Eau, ainsi qu'à tout événement organisé dans le cadre du projet SPARE, ne donne lieu à aucune rémunération ni remboursement de frais.

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT DES GROUPES CITOYENS

Article 9 : Réunions et rôle du GP

Le GP se réunit à la demande du SMRD, autant de fois que de besoin, afin de jouer son rôle de conseil au chef du projet SPARE. Les réunions du GP ne sont pas publiques.
Une réunion du GP peut aussi se tenir à la demande de l'un des membres auprès du SMRD s'il en ressent la nécessité.

Article 10 : Rôles endossables par les membres du GDE

Tout membre du GDE est amené à participer à des validations des travaux réalisés par le Groupe. Par ailleurs, tout au long du projet et à chaque étape, les membres du GDE pourront s'impliquer en fonction des velléités et des disponibilités de chacun dans un ou plusieurs des rôles suivants :

- **Participer** (collecter des données sur la rivière, proposer des actions, etc.)
- **Organiser** (les ateliers, les visites terrain, forums, etc.)
- **Traiter les informations collectées** (ex : synthèse du diagnostic, recueil des propositions, etc.)
- **Suivre** le processus
- **Synthétiser les résultats et les travaux**
- **Faciliter** (les ateliers, les rencontres, les réunions, …)
- **Rapporter** (secrétariat de séance, photographe)
- **Apporter une expertise** (technique, scientifique, de situation…)

Chacun peut changer de rôle d'une étape à une autre (ex : collecter des données pendant la phase de diagnostic puis faciliter des ateliers sur les orientations et thèmes de travail).
Certains rôles sont exclusifs (faciliter et participer).

Article 11 : Rencontres, ateliers et groupes de travail du GDE et des citoyens

- Les rencontres, ateliers et groupes de travail du GDE sont publiques.
- La fréquence des séances est directement liée aux besoins du plan de participation.

- De manière générale, les rencontres, ateliers et groupes de travail sont organisés et animés par le SMRD.
- Vu que les moyens du SMRD sont limités et que la participation requiert beaucoup de temps, le SMRD peut déléguer tout ou partie de l'organisation et de l'animation à certains membres du GDE sur demande et dans le respect des présentes règles et en particulier des éléments de traçabilité ci-dessous.
- Toutes les rencontres, ateliers et groupes de travail doivent être tracés, pour les besoins du projet, à l'aide, a minima, de :
    - Un objet de réunion,
    - Un ordre du jour,
    - Une feuille de présence,
    - Des photos,
    - Un compte rendu détaillé,
    - Les travaux produits.

  Ces documents sont centralisés au SMRD.
- Les lieux et dates de participation seront variés pour permettre la participation du plus grand nombre.
- Conformément à la charte d'articulation entre la CLE et le projet SPARE approuvée en CLE le 16/03/2017, des représentants du GDE pourront assister et/ou participer aux réunions de la CLE.

Article 12 : Etapes de validation du projet

- Pour chaque étape de validation nécessaire au déroulement du plan de participation, l'ensemble des membres du GDE devra être consulté,
- Les consultations se feront via le mailing des membres ou par le biais d'une plateforme en ligne. Les personnes ne disposant pas d'accès à internet pourront faire part de leur avis à l'animateur SPARE par écrit à l'adresse du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, 1 place de la République, 26340 SAILLANS,
- Lors d'une consultation, les validations sont adoptées à la majorité des voix (abstentions et votes blancs comptabilisés mais non pris en compte),
- Une traçabilité des remarques formulées par les participants et de leur prise en compte ou non dans les documents définitifs sera tenue par le SMRD,
- Afin d'assurer le bon déroulement du projet SPARE et éviter tout blocage, le SMRD reste décisionnaire final.

- Au cas par cas, le SMRD se réserve la possibilité de proposer un autre mode de décision.

CHAPITRE 4 : ENGAGEMENTS

Article 13 – Engagement du SMRD dans le processus participatif

Avec le projet SPARE, le SMRD recherche la participation du public et souhaite faciliter la mobilisation de tous. Pour cela, il recherchera :

- L'inclusion : La participation du public inclut tous les publics concernés, à travers une démarche proactive pour associer les publics les moins disponibles ou les moins enclins à participer.
- La diversité : La diversité des publics garantit une plus grande qualité des débats et de la délibération.
- L'égalité : La participation du public garantit aux participants l'Égalité de l'accès à l'information, à la parole, et à l'écoute.
- L'équivalence de traitement des points de vue exprimés : Il est porté une égale attention à la parole de chacun et les arguments avancés ne sont jugés que sur leur pertinence propre.
- Le relais de l'information : Il centralise les éléments de traçabilité des étapes du projet et rend accessibles les informations et documents produits par SPARE via son site internet et sa page Facebook.

Article 14 – Engagement de l'IRSTEA

L'IRSTEA s'engage à proposer au SMRD des méthodes et des outils participatifs de qualité s'inscrivant dans les valeurs et principes contenus dans cette Charte. Il cherche à les diversifier et à les adapter afin d'assurer la plus grande pluralité des publics ainsi qu'une meilleure qualité des débats.

Article 15 – Engagement des membres et participants au projet SPARE

La participation du public nécessite un état d'esprit constructif et le respect de règles de bienséance. Les participants aux séances du projet SPARE s'engagent ainsi à :

- Un bon état d'esprit : Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté.
- Des règles de bienséance : Les prises de parole se font en levant la main, une seule personne parle à la fois lorsqu'il y a été invité par l'animateur, les discussions en aparté sont proscrites, ne pas perturber l'écoute des autres participants, rester poli et respecter les autres,
- Accepter les divergences : Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.
- S'impliquer : Avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, prennent connaissance et approuvent les travaux réalisés dans le cadre du projet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet, et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

Lors des séances SPARE, le garant de ces engagements, susceptible de les rappeler en cas de dérive est l'animateur du projet.

Article 16 : Documents attendus

Le GDE rédigera et validera à minima, avec l'appui du GP, du SMRD et de l'IRSTEA :

- Un « plan de participation » valable sur la durée du projet et permettant de planifier les étapes de la participation,
- Un « diagnostic citoyen de la vallée de la Drôme et de ses affluents »
- Les propositions et plans d'actions qui émanent de la participation (rapports, fiches thématiques…).

Ces rapports seront adoptés par le GDE et transmis à la CLE.

CHAPITRE 5 : GLOSSAIRE

Bassin versant

Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie. Aussi, dans un bassin versant superficiel, il y a continuité longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves) et latérale, des crêtes vers le fond de la vallée des eaux superficielles. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles. Les écoulements profonds dans un bassin versant hydrogéologique permettent des transferts d'un bassin versant superficiel à un autre.

Commission Locale de l'Eau (CLE)

La Commission Locale de l'Eau est une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée, chargée de la préparation et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Au cœur du dispositif, en termes de propositions, de concertation et de décisions, elle en est le véritable moteur.

Interreg

Un Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

L'Interreg SPARE vise la coopération des pays de l'Arc Alpin.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), institué par la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992[3], est un document de planification d'une politique globale de gestion de l'eau à l'échelle d'une « unité hydrographique cohérente ». Cette unité hydrographique peut être un bassin versant d'un cours d'eau, ou un système aquifère.

Le SAGE a pour rôle de définir des priorités, des objectifs ainsi que des actions, permettant d'aboutir à un partage équilibré de l'eau entre usages et milieux.

Le SAGE s'appuie ainsi sur 2 principes majeurs :

[3] à ce jour abrogée et remplacée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 (LEMA)

- 1 – évoluer de la gestion de l'eau vers une gestion des milieux aquatiques, afin de garantir la satisfaction la plus large et la plus durable des usages multiples de l'eau,
- 2 – donner la priorité à l'intérêt collectif.

A l'issue des travaux d'élaboration pilotés par une assemblée délibérante, dite Commission Locale de l'Eau (CLE), et après une large phase de consultation, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral. Il acquiert alors une vocation opérationnelle ainsi qu'une valeur juridique conférée par la loi.

Le SAGE est constitué de 3 documents :

- Le PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable qui décrit les enjeux et les préconisations choisis pour atteindre les objectifs
- Le règlement : qui prescrit pour les projets futurs, collectifs ou privés
- L'Atlas : qui regroupe toutes les cartes du SAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : document d'objectifs en matière de gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Le SAGE Drôme doit être compatible avec le SDAGE Rhône Méditerranée.

SPARE

SPARE est un acronyme anglais signifiant littéralement « Strategic Planning for Alpine River Ecosystems ». Site officiel : http://www.alpine-space.eu/projects/spare/fr/a-propos

EXTRAIT :

« Les rivières constituent les « lignes de vie » du développement durable des Alpes. Elles pourvoient aux besoins en eau potable de la population et à ceux d'irrigation pour l'agriculture. Elles hébergent des myriades d'organismes et sont sources de multiples loisirs. Leur force hydraulique permet de produire de l'énergie. Cependant, de tels services ne peuvent être délivrés qu'à condition de prendre soin des rivières alpines, de les protéger et de les gérer de manière globale et intégrée. Le projet SPARE (Planification stratégique des écosystèmes des rivières alpines) vise à mieux articuler les besoins humains avec la protection des écosystèmes aquatiques. Associant neuf partenaires de six pays alpins, le projet montre comment les approches stratégiques de protection et de gestion des rivières peuvent être améliorées en dépassant les clivages disciplinaires et les frontières administratives. Il promeut une plus grande prise de conscience des services fournis par les rivières alpines, mais aussi de leurs vulnérabilités. Le projet SPARE s'étend de décembre 2015 à décembre 2018 et est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional par le biais du programme Interreg Espace Alpin. »

Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents (SMRD)

Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents (SMRD) est une collectivité territoriale qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et le secrétariat de l'élaboration du SAGE pour le compte de la CLE. Il est la « structure porteuse ».

Syndicat mixte ouvert, il fédère :

- le Département de la Drôme,
- la Communauté de Communes du Val de Drôme,
- la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans,
- la Communauté de Communes du Diois,

soit 82 communes.

Annexe 1 : Détail des objectifs de la participation identifiés par les participants

L'objectif présenté dans ce document découle de plusieurs « simplifications ».
Dans un premier temps, de très nombreux objectifs proposés par les participants ont été agrégés en **dix grands objectifs** :

1. Collecter et donner accès à de l'information utile/préalable à la décision, sensibiliser (sur la rivière, les usages, la gouvernance et ses acteurs, etc.).
2. Prévenir et résoudre les conflits.
3. Se comprendre et comprendre sa place sur le bassin versant.
4. Transformer la gouvernance, la façon dont on décide.
5. Faire émerger de nouvelles propositions d'actions et les recueillir, les mettre en commun, les partager, les diffuser (ex : nettoyage des berges).
6. Rendre légitime et crédible ce processus, ses résultats et ceux qui les portent (auprès des citoyens, auprès de ceux qui gèrent la rivière).
7. Recueillir les souhaits et besoins des citoyens.
8. Responsabiliser les citoyens, donner à chacun la possibilité d'être acteur, se réapproprier le pouvoir d'agir.
9. Vivre au mieux.
10. Fabriquer des outils pertinents.

Ces derniers ont été repris en une phrase :

« Créer un processus légitime et crédible pour former/informer les citoyens, recueillir, échanger, mettre en commun et diffuser à tout le monde les besoins, les souhaits et les propositions des citoyens sur tous les enjeux pour faire évoluer les représentations, le lien des citoyens à la rivière, la préservation et la gestion du bassin versant pour vivre mieux et construire un bien commun. »

Le méta objectif permettant d'atteindre cet objectif semble être celui retenu et présenté dans le corps de ce document à savoir :

« Permettre aux citoyens de faire des propositions concrètes sur tous les sujets relatifs à la rivière et son bassin versant et les présenter à la CLE en amont de la révision du SAGE. »

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA DROME

Créée par arrêté préfectoral n°4566 du 28 décembre 1993

CHARTE D'ARTICULATION ENTRE LA CLE ET LE PROJET SPARE APPROUVEE EN CLE LE 16/03/17

CHAPITRE 1 : MISSIONS DE LA CLE (issues des règles de fonctionnement)

• Article 1 : Elaboration et suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La mission première de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été d'élaborer et suivre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Drôme.
Ce SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral du 1er juillet 2013.
Elle élabore et suit maintenant la révision du SAGE du bassin versant de la Drôme et sa mise en conformité avec le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 et le nouveau SDAGE.

• Article 2 : Mise en oeuvre et suivi

La CLE est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de sa version révisée et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions. Elle confie au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents ce suivi.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DE LA CLE (issue des règles de fonctionnement)

• Article 3 : Les membres de la CLE

Conformément aux dispositions des articles L.212-4 et R.212-30, la CLE est composée de trois collèges :

- le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (au moins 50% des membres) ;
- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (au moins 25% des membres) ;
- le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

La répartition des membres est équitable au niveau du territoire (amont aval, milieu urbain, rural et de montagne) et au niveau des catégories d'usagers et d'acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'eau.

Pour le collège des élus, la désignation des membres de la CLE est nominative et attachée aux fonctions en considération desquelles chacun a été désigné. Elle cesse avec la perte de cette fonction. Dans les autres collèges, le membre désigné pourra se faire représenter par une autre personne de sa structure.
Les membres de la CLE, autres que représentants de l'Etat, sont nommés pour une durée de six ans.
En cas de vacance pour quelque raison que ce soit, du siège d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée restant à courir.
La fonction de membre de la CLE ne donne lieu à aucune rémunération.

Un membre titulaire empêché peut se faire remplacer par mandat par un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir le mandat que d'un membre empêché de son collège.

Lorsque les mandataires siègent en lieu et place des membres titulaires, ils jouissent des mêmes prérogatives et participent aux délibérations de la CLE dans les mêmes conditions. En particulier, un mandat compte pour le quorum.

• Article 4 : Le Président

Le Président conduit la procédure de révision du SAGE par la CLE, à l'approbation de laquelle il soumet obligatoirement les différentes phases d'avancement.

Il est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.
Le Président ou son représentant préside toutes les réunions de la CLE, représente la CLE à l'extérieur et signe tous les documents officiels.
Il fixe les dates et ordres du jour des séances de la CLE.

• Article 5 : Le bureau

Un bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il suit l'avancement des commissions thématiques.
Il est élu à la majorité par les membres de la CLE, sur proposition du Président.
Il est composé de :

- 8 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, élus au sein du collège correspondant ;
- 4 membres du collège de l'Etat ;
- 4 membres du collège des représentants des usagers.

Le bureau n'est pas un organe de décision : il ne peut en aucun cas prendre de délibération prérogative exclusive de la CLE. Il peut, par contre, donner des avis techniques sur des dossiers qui valent avis de la CLE. Les différents intervenants fourniront alors une note de synthèse détaillant le sujet à aborder.

Le bureau se réunit autant que de besoin, sur convocation du Président adressée huit jours à l'avance.
Chaque membre du bureau peut se faire représenter et s'entourer des collaborateurs et experts qu'il jugera utile d'associer en fonction de l'ordre du jour.

• Article 6 : Les commissions thématiques

Des commissions de travail thématiques pourront être constituées, autant que de besoin à l'initiative du Président. Il s'agit de groupes de 10 à 25 membres de la CLE répartis selon les 3 collèges.
Ces groupes de travail mènent des réflexions et négociations approfondies sur les enjeux majeurs du bassin et seront chargés de l'examen de certains problèmes avant leur soumission à la CLE. Ils sont associés au travail de la CLE et lui rendent compte régulièrement de leurs travaux.

Leur composition sera arrêtée, en accord avec la CLE, et pourra être élargie, en fonction des thèmes abordés, à des personnes extérieures à la CLE pour alimenter les travaux et les débats et faire remonter l'information technique la plus large et la plus précise possible vers les membres de la CLE. Les membres de la CLE sont membres de droit de toute commission ainsi créée.

Chaque commission sera présidée par un Vice-président désigné par le Président de la CLE.

• Article 7 : Animation, secrétariat

En application de l'article L.212-4 et R.212-33, la CLE nomme le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents, structure porteuse du SAGE Drôme. Il assurera ainsi l'animation et le secrétariat technique et administratif de la CLE.

En ce sens, il :

- transmet les connaissances et favorise l'échange d'informations entre les membres de la CLE ;
- propose un planning général de travail ;
- prépare les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques en appui du Président ;
- rédige les documents (ordres du jour, comptes rendus, rapport annuel, comptes, ...) ;
- assure la maîtrise d'ouvrage des études à réaliser (cahier des charges des études, appels d'offres, MAPA, suivi des marchés et des études) ;
- assure la communication des travaux auprès du public (plaquettes, journal d'information INF'EauDrom, site internet...) ;
- est présent auprès des acteurs de terrain.

• Article 8 : Siège

Le siège de la CLE est fixé à SAILLANS.

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT DE LA CLE (issu des règles de fonctionnement)

• Article 9 : Ordres du jour, convocations et périodicité des réunions

La CLE se réunit au moins deux fois par an.

Elle est saisie obligatoirement pour l'examen du programme de travail initial et pour la validation de chaque grande étape.

Le Président fixe les dates et ordres du jour des séances. Les convocations, ordres du jour et documents de travail sont envoyés quinze jours avant chaque réunion.

Tout membre de la CLE peut présenter au Président une question, proposition ou motion en vue de son inscription à l'ordre du jour. Une note de synthèse devra être fournie pour appuyer la demande. Si l'inscription est demandée par au moins 5 membres de la CLE, elle est obligatoire.

La CLE peut auditionner des experts sur un sujet à l'ordre du jour, à l'initiative du Président ou sur demande d'au moins 5 membres de la CLE.

Les réunions ne sont pas publiques, mais des personnes non membres peuvent y assister en qualité d'observateurs, sur invitation du Président.

• Article 10 : Délibérations et votes

La CLE ne peut valablement délibérer que si deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Toutefois, lorsqu'une première convocation n'a pas permis de réunir ce quorum, les délibérations intervenues à la suite d'une seconde convocation, envoyée dans un délai de huit jours avant la date de la réunion, sont valables quel que soit le nombre des présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage.

Le quorum est porté aux deux tiers pour l'adoption de toute délibération directement relative :

- aux règles de fonctionnement de la CLE
- au SAGE, c'est-à-dire lors des étapes de validation des différentes phases de réalisation et de révision du dossier SAGE : la validation du PAGD, du règlement et du rapport environnemental avant et après enquête publique.

Les votes se font à mains levées sauf demande contraire de l'un des membres de la CLE. Les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en ligne de compte dans les calculs de la majorité.

Le résultat des votes est constaté par le Président assisté par un secrétaire de séance issu de la CLE.

Les délibérations sont consignées dans un registre établi à cet effet.

• Article 11 : Bilan d'activité
La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le bassin. Ce rapport est adopté en séance plénière. Il est transmis au Préfet de la Drôme ainsi qu'au Préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin.

CHAPITRE 4 : REVISIONS ET MODIFICATIONS (issues des règles de fonctionnement)

• Article 12 : Révision du SAGE
Le SAGE est révisé ou modifié dans les formes prévues pour son élaboration, sauf dans le cas où la modification est demandée par le représentant de l'Etat pour la réalisation d'un Projet d'Intérêt Général ayant des incidences sur la qualité, la répartition ou l'usage de la ressource en eau. Dans ce cas, le Préfet saisit la CLE qui doit émettre un avis favorable à la majorité des deux tiers. Le Préfet approuve alors la modification par un arrêté motivé.
Le SAGE est également révisé tous les 10 à 15 ans afin d'en actualiser les objectifs.

• Article 13 : Modification de la composition de la CLE
Le cas échéant, et dans les limites de la définition donnée à l'article 3 du décret du 24/9/1992 précité, la composition de la CLE peut être modifiée dans les formes prévues pour sa création, sur demande motivée du Président, approuvée à la majorité des deux tiers par la Commission.

• Article 14 : Approbation et modification des règles de fonctionuement
La CLE ne peut délibérer sur ses règles de fonctionnement que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la CLE peut valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Pour être approuvées, les règles de fonctionnement doivent recueillir la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toute demande de modification devra être soumise au Président qui l'examinera en bureau. Si la demande émane d'au moins 5 membres, la modification doit obligatoirement être mise au vote. Elle est adoptée aux mêmes conditions que les règles initiales.

CHAPITRE 5 : PRESENTATION DU PROJET SPARE

• Article 15 : Projet
SPARE est le nom d'un projet Interreg de recherche appliquée porté par le BOKU (Université Autrichienne) et qui regroupe 9 partenaires de l'arc alpin dont le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD). Le projet consiste à expérimenter des démarches participatives impliquant les citoyens dans la gestion de l'eau et la préservation des écosystèmes. La méthodologie est conçue par l'IRSTEA et déployée dans 5 cas d'études (Autriche, Italie, Slovénie, Suisse, France) par les partenaires locaux, dont le SMRD fait partie. L'Irstea apporte également son appui au déploiement de la méthode tout au long du projet. Pour la France, le cas d'étude est le bassin versant de la Drôme.

• Article 16 : Durée
Le projet SPARE est un projet sur 3 ans qui a débuté le 15 décembre 2015.

La présente charte est valable le temps du projet et à titre expérimental.

• Article 17 : Le Syndicat Mixte rivière Drôme (SMRD), chef de projet

Le SMRD, structure porteuse du SAGE, est partenaire du projet SPARE pour piloter le cas d'étude Drôme. Il propose de développer une démarche pilote expérimentale à destination des citoyens de la Vallée en vue de préparer la révision du SAGE et de tester de nouvelles formes de participation à l'échelle d'un bassin versant.
Dans le cadre du projet SPARE, le SMRD a recruté un animateur dédié et sous la responsabilité directe de la Directrice du SMRD, animatrice du SAGE et responsable du projet SPARE.

• Article 18 : Groupe Pilote (GP), Groupe Débat pour l'Eau (GDE) et citoyens

L'implication de la population se fait sur plusieurs niveaux :

- Un Groupe Pilote de 10 personnes conseille le SMRD dans le pilotage de la démarche participative et l'implication des citoyens ; des membres de la CLE font partie du Groupe Pilote ;
- Un Groupe Débat pour l'Eau d'environ 50 personnes volontaires qui prennent activement part à l'organisation, à la mise en œuvre et à la contribution au processus participatif ; les membres du Groupe Pilote sont d'office membre du Groupe Débat pour l'Eau ;
- Les habitants et visiteurs du bassin versant de la Drôme qui sont sollicités pour exprimer leurs besoins et leurs envies en matière d'eau et de rivières.

Les membres de ces groupes sont les citoyens volontaires qui ont répondu aux appels (radio, affiches, réunions d'information...).
La participation des citoyens au Groupe Pilote et au Groupe Débat sur l'Eau ainsi qu'à tout événement organisé dans le cadre du projet SPARE ne donne lieu à aucune rémunération ni remboursement de frais.

CHAPITRE 6 : RELATION ENTRE LA CLE, LE GROUPE PILOTE ET LE GROUPE DEBAT POUR L'EAU

• Article 19 : Reconnaissance du projet SPARE par la CLE

Un SAGE étant un outil de gestion locale et opposable aux tiers, la CLE reconnait l'intérêt de recueillir l'avis des citoyens sur les questions de gestion de l'eau et des rivières. En complément de la procédure d'enquête publique, située très en aval de la révision du SAGE, il est proposé d'associer les citoyens en amont de cette procédure, dans le cadre du projet SPARE.
Par cette charte, elle reconnait l'intérêt de SPARE et s'engage, sur la durée du projet, à :

- prendre en compte les résultats issus de la démarche participative impliquant les citoyens dans le cadre du projet SPARE
- étudier les propositions qui en ressortiront ainsi que leur faisabilité
- étudier la possibilité de les inscrire dans la révision du SAGE
- relayer ces résultats auprès des collectivités compétentes.

• Article 20 : Réunions de la CLE (bureaux et plénières)

Durant la durée du projet, et en fonction des ordres du jour, le Président de la CLE a la possibilité d'inviter, en qualité d'observateur, dans le but d'être informé et de pouvoir donner à la CLE, sur demande du président, une information sur les « résultats » de la participation citoyenne à la réflexion sur l'avenir de la rivière :

- Jusqu'à 2 représentants du Groupe Débat pour l'Eau en CLE plénière, hors membre de la CLE ;
- Jusqu'à 1 représentant du Groupe Débat pour l'Eau en Bureau de la CLE, hors membre de la CLE ;

Les représentants du projet SPARE seront choisis par le Président de la CLE, sur la base d'une liste des personnes disponibles.

Ils ne pourront en aucun cas participer aux votes de la CLE s'ils ne sont pas membres de la CLE.

Durant la durée du projet, le Président de la CLE inscrira systématiquement un point d'information sur le projet SPARE à l'ordre du jour de chaque réunion. Comme le stipulent ses règles de fonctionnement, « la CLE peut auditionner des experts sur un sujet à l'ordre du jour, à l'initiative du Président ». Aussi, le Président de la CLE pourra demander aux représentants du projet SPARE d'informer l'assemblée de l'avancée des travaux.

• Article 21 : Réunions des commissions thématiques

Durant la durée du projet, et en fonction des ordres du jour, le Président de la CLE a la possibilité d'inviter, jusqu'à 3 représentants du Groupe Débat pour l'Eau aux commissions thématiques de la CLE, hors membres de la CLE. Comme le stipulent les règles de fonctionnement de la CLE, les représentants du projet SPARE y seront invités « pour alimenter les travaux et les débats et faire remonter l'information technique la plus large et la plus précise possible vers les membres de la CLE. »

CHAPITRE 7 : GLOSSAIRE

Bassin versant

Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie. Aussi, dans un bassin versant superficiel, il y a continuité longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves) et latérale, des crêtes vers le fond de la vallée des eaux superficielles. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles. Les écoulements profonds dans un bassin versant hydrogéologique permettent des transferts d'un bassin versant superficiel à un autre.

Commission Locale de l'Eau (CLE)

La Commission Locale de l'Eau est une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée, chargée de la préparation et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Au cœur du dispositif, en termes de propositions, de concertation et de décisions, elle en est le véritable moteur.

Interreg

Un Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.
L'Interreg SPARE vise la coopération des pays de l'Arc Alpin.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), institué par la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 [1], est un document de planification d'une politique globale de gestion de l'eau à l'échelle d'une « unité hydrographique cohérente ». Cette unité hydrographique peut être un bassin versant d'un cours d'eau, ou un système aquifère.
Le SAGE a pour rôle de définir des priorités, des objectifs ainsi que des actions, permettant d'aboutir à un partage équilibré de l'eau entre usages et milieux.
Le SAGE s'appuie ainsi sur 2 principes majeurs :

- 1 – évoluer de la gestion de l'eau vers une gestion des milieux aquatiques, afin de garantir la satisfaction la plus large et la plus durable des usages multiples de l'eau,

[1] à ce jour abrogée et remplacée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 (LEMA)

- 2 – donner la priorité à l'intérêt collectif.

A l'issue des travaux d'élaboration pilotés par une assemblée délibérante, dite Commission Locale de l'Eau (CLE), et après une large phase de consultation, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral. Il acquiert alors une vocation opérationnelle ainsi qu'une valeur juridique conférée par la loi.

Le SAGE est constitué de 3 documents :

- Le PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable qui décrit les enjeux et les préconisations choisis pour atteindre les objectifs
- Le règlement : qui prescrit pour les projets futurs, collectifs ou privés
- L'Atlas : qui regroupe toutes les cartes du SAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : document d'objectif en matière de gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Le SAGE Drôme doit être compatible avec le SDAGE Rhône Méditerranée.

SPARE

SPARE est un acronyme anglais signifiant littéralement « Strategic Planning for Alpine River Ecosystems ». Site officiel : http://www.alpine-space.eu/projects/spare/fr/a-propos

EXTRAIT :

« Les rivières constituent les « lignes de vie » du développement durable des Alpes. Elles pourvoient aux besoins en eau potable de la population et à ceux d'irrigation pour l'agriculture. Elles hébergent des myriades d'organismes et sont sources de multiples loisirs. Leur force hydraulique permet de produire de l'énergie. Cependant, de tels services ne peuvent être délivrés qu'à condition de prendre soin des rivières alpines, de les protéger et de les gérer de manière globale et intégrée. Le projet SPARE (Planification stratégique des écosystèmes des rivières alpines) vise à mieux articuler les besoins humains avec la protection des écosystèmes aquatiques. Associant neuf partenaires de six pays alpins, le projet montre comment les approches stratégiques de protection et de gestion des rivières peuvent être améliorées en dépassant les clivages disciplinaires et les frontières administratives. Il promeut une plus grande prise de conscience des services fournis par les rivières alpines, mais aussi de leurs vulnérabilités. Le projet SPARE s'étend de décembre 2015 à décembre 2018 et est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional par le biais du programme Interreg Espace Alpin. »

Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents (SMRD)

Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents (SMRD) est une collectivité territoriale qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et le secrétariat de l'élaboration du SAGE pour le compte de la CLE. Il est la « structure porteuse ».

Syndicat mixte ouvert, il fédère :

- le Département de la Drôme,
- la Communauté de Communes du Val de Drôme,
- la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans,
- la Communauté de Communes du Diois,

soit 82 communes.

Le Président de la CLE

Gérard CROZIER

Projet SPARE

Règles de communication par email ou sur le Forum

1. Hormis des points concernant réellement cette seule personne, les emails personnels sont proscrits.
2. Des forums vont être très rapidement ouverts, groupe par groupe
3. Sauf cas exceptionnel, tout email concernant les activités ou le fonctionnement d'un groupe seront adressés au forum de ce groupe.
4. Il n'y aura accès à ces forums que pour les membres connus et identifiés.
5. Il n'y a pas a priori de modération. Si un modérateur souhaite se proposer, il peut alors être désigné par accord majoritaire du groupe. Il doit respecter les règles ici précisées.
6. Les règles générales de la *nétiquette*[1] s'appliquent.
7. Les règles de la participation propres à SPARE s'appliquent aussi.
8. Il n'y a aucun échange anonyme.
9. Lorsqu'un groupe a une majorité identifiée sur un point de fonctionnement, alors un échange est mis en place avec le SMRD ou les chercheurs.

[1] *Les 5 règles d'or de la "Nétiquette" 1-Prudence 2-Respect 3-Clarté 4-Concision 5-Courtoisie*

Plans de participation

	N° d'annexe	Page
La Sévenne	8	56
Les Usses	9	64
L'Huveaune et l'Arc (plan de participation commun)	10	66
La Drôme	11	73

PROJET DE RESTAURATION MORPHO-ECOLOGIQUE SUR LA SEVENNE

Plan de concertation participative

LE PROJET

« Restauration hydromorphologique et écologique de la Sévenne »

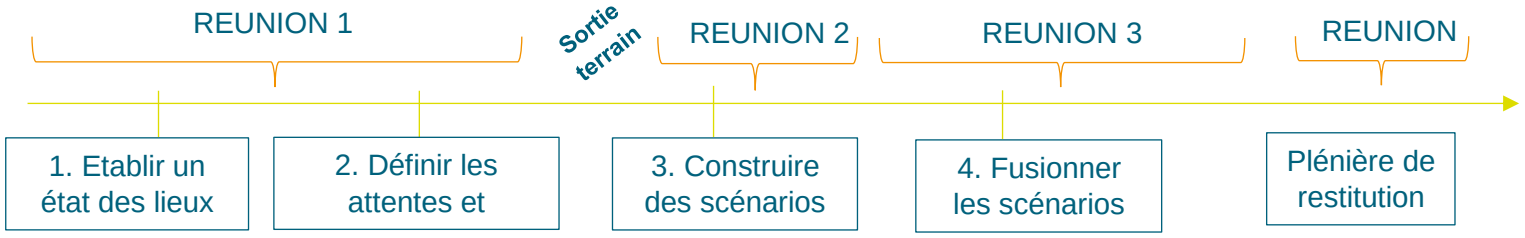
Contexte : Sur les secteurs de Vienne, Villette de Vienne, Chuzelles, et Luzinay, la morphologique de la Sévenne est globalement homogène et rectiligne, du fait d'anciens travaux de rectification du cours d'eau. Les berges se retrouvent alors plus verticales et le cours d'eau a tendance à se creuser, ce qui a pour conséquence de déconnecter la rivière de sa zone d'expansion des crues[1]. Ces travaux aggravent également les conséquences des phénomènes naturels d'inondations.

Objectifs : L'ensemble des opérations a pour but de restaurer la qualité et le bon fonctionnement de la Sévenne, en reconnectant la rivière avec sa zone humide. Ces opérations permettront également de diminuer les risques d'inondation dans la partie aval de la Sévenne, au niveau de la zone industrielle de Leveau[2].

Agenda prévisionnel :



LES ETAPES DU PROCESSUS PARTICIPATIF



[1] La zone d'expansion des crues est un espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement d'un cours d'eau dans son lit majeur. Cette zone est indispensable à son bon fonctionnement.
[2] Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet : http://www.rivieresdes4vallees.fr/

Identification des parties prenantes à la concertation

MAITRE D'OUVRAGE : Les élus et les techniciens du Syndicat Rivières des 4 Vallées

COMITE TECHNIQUE : Bureau d'étude : Setec Hydratec, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, DDT : service risque et service PEMA (Protection de l'Eau et des Milieux Aquatiques), Agence Française pour la Biodiversité : Brigade départementale et régionale, DREAL, Département de l'Isère, Techniciens ViennAgglo, Techniciens Riv4Val.

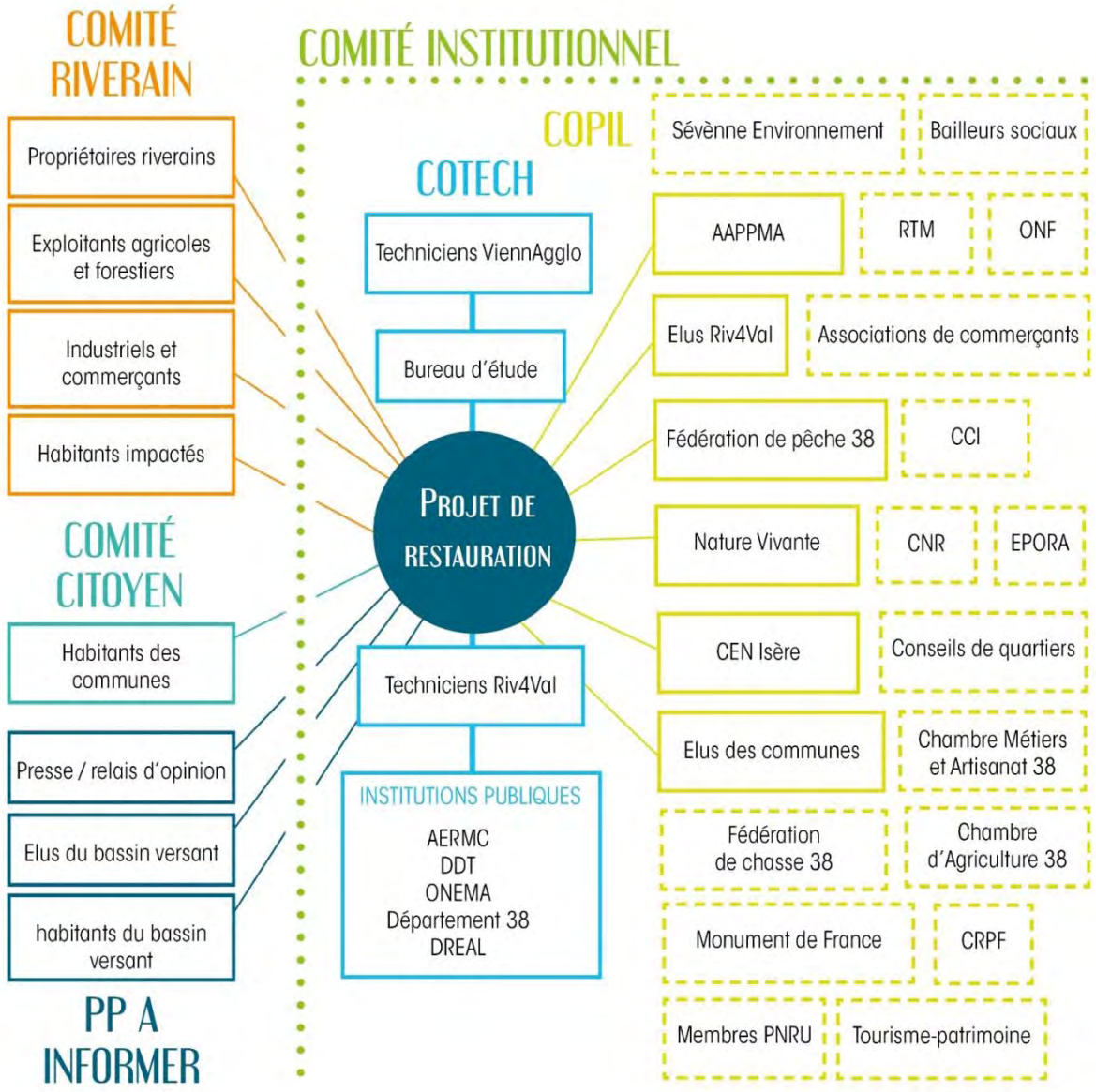
COMITE DE PILOTAGE : Elus du Riv4Val : Patrick CURTAUD (Président), André CHAPAT (Vice-Président), les délégués du Riv4Val des communes concernées, les Maires des communes concernées, Fédération de pêche de l'Isère, APGR, Chambre d'Agriculture, Nature Vivante, CEN Isère, …

COMITE TECHNIQUE + COMITE DE PILOTAGE = COMITE INSTITUTIONNEL

COMITE RIVERAIN : Propriétaires riverains, industriels, exploitants agricoles, habitants de la commune directement impactés

COMITE CITOYEN : habitants de la commune, citoyens au sens large

PARTIES PRENANTES A INFORMER : Habitants de la commune indirectement impactés



Une **Charte de « bonnes pratiques »**, fixant les règles de la concertation, est établie. Chaque participant se doit d'approuver cette Charte à la première réunion. Une feuille d'émargement sera mise à disposition au début de chaque réunion. La signature de cette feuille implique l'acceptation de ces règles. Elles seront rappelées à chaque réunion afin d'informer les éventuels nouveaux participants.

AGENDA

	semaine1	semaine2	semaine3	semaine4
JUIN				*Formation IRSTEA*
JUILLET	Réunion 1 Comité institutionnel Comité riverain Comité citoyen	*Vacances Caro*		*Vacances Anaïs*
AOUT	Sortie terrain	*Vacances Héloïse*		
SEPTEMBRE	Réunion 2 Comité institutionnel Comité riverain Comité citoyen			
OCTOBRE	Réunion 3 Comité institutionnel Comité riverain Comité citoyen			Réunion Plénière de restitution et présentation du PRO

Agenda et organisation de la réunion 1

Mobilisation des comités pour la réunion 1

1. **Comité institutionnel découpé en groupes de travail**
2. **Comité riverain découpé également en groupes de travail en répartissant les différents usagers**
3. **Comité citoyen : forme et outils à travailler avec IRSTEA**

Agenda des comités Institutionnel et Riverain

10 min **Accueil et Introduction** (diapositives jointes)

10 min **Brise-glace : Tour de table chacun**

- **se présente en plaçant 1 gommette sur la carte pour se situer sur**
- **exprime « le pourquoi de sa présence »**
- **donne un mot qui évoque pour lui « la Sévenne »**

Parking pour mettre toutes les questions techniques ou

Etape 1 : Etablir un état des lieux

20 min **Cartographie participative**

Il faut faire 5 cartons comme ci-dessous et les afficher en donnant les consignes. Bien définir le cadre.

Recueil des perceptions et des connaissances sur



10 min **Rapportage**

Considérer toutes les contributions et les classer par thème (Mettre les questions techniques et polémiques au parking).
Identifier et résumer les accords et les désaccords. **Dresser l'état des lieux des riverains.**

20 min **Eclairage pédagogique et Présentation du diagnostic du bureau d'étude**

ETAPE 2 : DÉFINIR LES OBJECTIFS DU PROJET DE RESTAURATION

20 min **Arbre à vœux** : distribution de cartons pour sur lesquels doivent être écrit les **attentes** et les **craintes.** Faire deux cartons Attentes et Craintes pour les consignes. Leur demander d'écrire une seule idée par carton.



25 min **Rapportage qui doit aboutir à la définition d'objectifs**

Sous forme de tour de table récupérer les cartons**,** lire le carton et reformuler demander à la personne si c'est juste, **puis épingler en distinguant** les attentes et les craintes. Faire des groupes pour les idées similaires.

Faire une **synthèse en listant les objectifs et les contraintes** du futur projet.

5 min **CONCLUSION ET SUITES À DONNER**

Durée totale estimée : 2h

Toutes les contributions seront transmises au bureau d'étude et serviront pour construire les scénarios. Si les « Attentes et Craintes » exprimés ne sont pas prises en compte dans les scénarios le choix sera justifié et argumenté.

Sortie terrain

Nous proposerons aux participants lors des réunions 1 de s'inscrire pour une visite des différents sites de travaux.

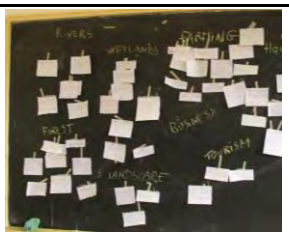
Agenda et organisation de la réunion 2

Validation du compte-rendu de la première réunion par les participants.

15 min **Tour de table & Brise-glace**
15 min **Accueil et Introduction**

- Rappel des objectifs exprimés lors des réunions 1
- Rappel de là où on en est dans le processus participatif
- Rappel de à quoi le processus participatif va servir: construction et choix de scénarios pour le projet de restauration morpho-écologique
- Rappel sur le rôle des experts (RIV4VAL et HydraTech): proposition d'actions, évaluation de la faisabilité (technique, financière, etc) des actions

Etape 3 : Construire des scénarios

15 min Identification d'actions Individuel	Les participants notent individuellement des actions sur des cartons et les amènent à la facilitatrice qui les colle sur le pin-board et les classe par objectifs Rôle de l'expert: RIV4VAL propose des actions au même titre que les autres participants	
30 min Fiches actions Groupes de 2-3 pers.	Les participants ayant listé des actions similaires se rassemblent par groupe de 2 ou 3 pour remplir une fiche action (cf page suivante) Rôle de l'expert: RIV4VAL donne son avis d'expert pour évaluer les ressources nécessaires et impacts de chaque action	
30 min Réaliser des Scénarios Groupes de 10 pers	Les participants sélectionnent des actions (toujours affichées sur le pin-board) et les placent dans la matrice CooPlan (cf page suivante)	
25 min Discussion autour de la faisabilité et de l'efficience du scénario Groupes de 10 pers	Les participants discutent par groupe de la faisabilité (en regardant les ressources nécessaires) et de l'efficience (en regardant les impacts) de leur scénario	

15 min Rapportage
Lors du rapportage il faudra veiller à définir un représentant pour chaque sous-groupe lors de la réunion 3.

5 min Conclusion et suites à donner

5 min Evaluation (Questionnaire?)

Durée totale estimée : 2h30

Exemple de Fiche action :

RESSOURCES NECESSAIRES				TITRE DE L'ACTION	IMPACTS			
…	FONCIER	HUMAIN	FINANC.		ENVTAL	INOND°	…	…
	●●	●	●		●●●	●●	●	
Mise en œuvre par qui? (entourer) Riverains - RIV4VAL – HydraTech - …								

Exemple de matrice CooPlan utilisée pour construire les scénarios :

	RESSOURCES NECESSAIRES					IMPACTS			
	…	FONCIER	HUMAIN	FINANC.		ENVTAL	INOND°	…	…
OBJECTIF 1		●●	●	●●●	ACTION1	●●●	●●	●●●	
		●●	●●	●●●	ACTION 12	●●	●●	●	
		●	●	●●	ACTION 6	●●●	●●	●●●	
					…				
OBJECTIF 2		●	●	●●	ACTION 8	●●	●	●●●	
		●●	●	●●●	ACTION 21	●	●	●●	
		●●●	●	●	ACTION 27	●●●	●	●●	
					…				
OBJECTIF 3		●●	●●	●●●	ACTION 4	●●●	●●	●	
		●●●	●	●	ACTION 9	●	●●	●	
		●●	●●	●●●	ACTION 3	●	●●●	●●●	
					…				

Entre les réunions 2 et 3

Evaluation des scénarios par HydraTech: faisabilité (en regardant les ressources nécessaires) et efficience (en regardant les impacts) basé sur des données réelles. Nous fournirons les 11 matrices Cooplan à HYDRATEC et il les corrigera et étayera ses corrections en fonction des données réelles.

Analyser les points de dissension entre les différents scénarios et actions. Les lister et préparer une analyse pour chaque point de dissension.

Agenda et organisation de la réunion 3

30 min Introduction et rapportage de l'analyse experte des scénarios

L'évaluation des scénarios faite par HydraTech sera expliquée à l'ensemble des participants. La présentation devra être la plus transparente possible sur la manière dont cette évaluation a été faite.

La liste des points de dissension sera transmise et explicitée. Il faudra que chacun puisse veiller à répondre à ces points de dissension en fusionnant scénarios.

Etape 4 : Fusionner les scénarios

Les représentants de chaque sous-groupe (11 sous-groupes estimés) seront invités pour fusionner les scénarios.

Il faudra proposer des fiches actions mises à jour et une matrice Cooplan vierge.
Les 11 scénarios Cooplan seront affichés ainsi que la liste des dissensions et l'analyse réalisée.
Afficher également la liste des attentes et des contraintes.

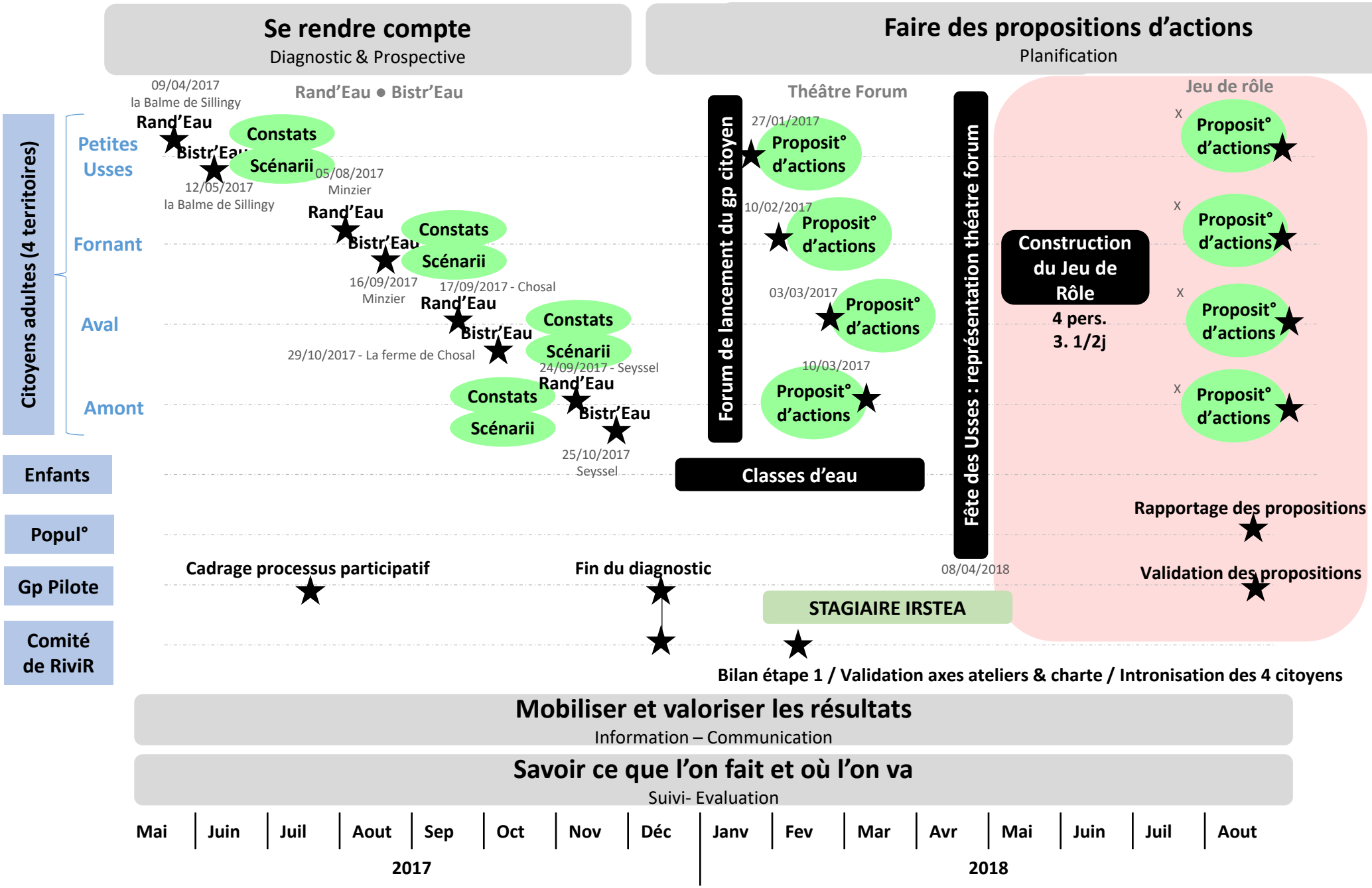
Voir outils avec des billes à placer….
Outil : à définir

L'objectif sera de les faire travailler pour fusionner ces 11 scénarios en un seul.

Agenda et organisation de la réunion Plénière

Le scénario final sélectionné en fonction des avis, préférences et contraintes de chaque participant sera explicité. Présentation par le bureau d'étude avec une projection des résultats attendus. Il sera essentiel d'expliquer les raisons de ce choix et le fait que l'ensemble des avis est pris en compte, mais que le scénario final retenu ne peut pas forcément faire l'unanimité.
Synthèse du processus participatif et résultats du suivi évaluation à l'ensemble des participants
Remerciement pour leur implication et buffet convivial

Plan opérationnel de participation PGRE Usses (1/2)



Plan opérationnel de participation PGRE Usses (2/2)

Faire des proposit°
Planification

Changer de comportement
Mise en œuvre

Citoyens adultes (4 territoires)
- Petites Usses
- Fornant
- Aval
- Amont

Enfants

Popul°

Gp Pilote

Comité de RiviR

Transformation des proposit° en fiches action

Ateliers

- Fiche-action — 02/09/208 Sillingy
- Fiche-action — 04/08/2018 Minzier
- Fiche-action — 20/10/2018 Chosal
- Fiche-action — 09/12/2018 Seyssel
- Classes d'eau — Films
- Présentation des projets
- Validation des projets
- Validation des projets / Intégration au PGRE

Programmes d'actions citoyens PGRE

Objectif =
Maintien des prélèvements sur les Usses et diminution sur le Fornant

LÉGENDE

XXX — Résultats produits

★ — Évènements

05/08/2017 Minzier — Dates et lieux effectifs des évènements

NOTE: le jeu de rôle initialement prévu entre mai et août 2018 n'a finalement pas été mis en œuvre pour des raisons de disponibilité des équipes et pour limiter le nombre de sollicitations auprès des habitants. Les propositions d'action ont donc été faites uniquement au cours des ateliers de théâtre forum (janv-mars 2018).

Mobiliser et valoriser les résultats
Information – Communication

Savoir ce que l'on fait et où l'on va
Suivi- Evaluation

Fin de l'accompagnement IRSTEA-CPIE

Mai | Juin | Juil | Aout | Sep | Oct | Nov | Déc

2018

Vision globale du Plan de Participation Citoyenne

Mai à décembre 2017

Bassin Versant de l'Huveaune

Participation citoyenne pendant le montage du PAPI d'intention

Eléments phares du plan de participation :

- Groupe pilote de co-construction (travail en amont des phases de concertation élargie)
- Charte de participation
- Participation de ce groupe pilote aux instances de concertation liées à la démarche PAPI pour élargissement (mémoire collective, diagnostic partagé, réflexion sur la stratégie locale, pistes d'actions, etc.)
- Préfiguration de l'action d'observateurs de crue (et plus largement, observateurs Huveaune)

Retour d'expérience : Deux membres du groupe pilote Arc participent au groupe pilote Huveaune pour partager leur expérience du montage du PAPI d'intention Arc

Partage d'expérience : Deux membres du groupe pilote Huveaune participent au groupe pilote Arc pour participer dès l'origine aux réflexions sur les observateurs de crues.

Bassin Versant de l'Arc

Participation citoyenne pendant la mise en œuvre du PAPI d'intention

Eléments phares du plan de participation :

- Groupe pilote
- Charte de participation
- Co-construction de l'action sur le réseau de sentinelles / observateurs de crue (et plus largement, observateur Arc)

Bassins Versants de l'Arc et de l'Huveaune

Participation citoyenne en préfiguration d'un outil pour le réseau d'observateurs de terrain

Eléments phares du plan de participation :

- Construction d'un outil (internet) : plateforme de partage des observations faites par les citoyens sur les territoires.
- Charte de participation associée
- Les deux groupes pilotes sont investis (des passerelles entre les deux seront à développer)

La réflexion sur cet outil est à mener en parallèle de l'ensemble de la mission : dans un premier temps simplement entre l'IRSTEA et les structures accompagnées (SIBVH et SABA) puis, à maturité des groupes pilotes, peut devenir un élément important de co-construction des actions d'observation de crues (élargissement au terrain à envisager). Pour nos structures la mise en place de cet outil apparait comme un moyen de faire perdurer la participation citoyenne sur le long terme. Il est pertinent au regard de nos besoins et constitue un point charnière et innovant dans le cadre de la mission d'accompagnement par l'IRSTEA.

à partir de fin 2017

Bassins Versants de l'Arc et de l'Huveaune

Participation citoyenne vers l'appropriation des citoyens des enjeux de la compétence GEMAPI

Eléments phares du plan de participation :

- Groupe pilote commun aux deux territoires
- Volet pédagogique porté par le SABA et le SIBVH (imprégnation, être porteur des enjeux de la GEMAPI et constructif sur la taxe qui est associé)
- Les membres de ce groupe pilote deviennent des Ambassadeurs sur leur territoire

Focus – Participation citoyenne dans le cadre de la réalisation du PAPI d'intention sur le bassin versant de l'Huveaune

Objectifs du processus participatif :

Développer avec les citoyens :

- La mémoire collective sur la thématique inondation,
- L'appropriation citoyenne de la démarche PAPI sur le territoire de l'Huveaune
- Le montage du programme d'actions
- Puis dans un second temps, la surveillance, l'alerte, la gestion de crise

Pour une appropriation de la démarche PAPI permettant le dialogue, l'innovation, la responsabilisation des usagers, la participation à la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'actions.

Eléments du plan de participation :

Annexe à venir : tableau Pre-Par qui répond à : « Que fait-on en termes de participation citoyenne pendant notre démarche de montage d'un PAPI d'intention ? »

Passerelles :

- Avec le processus participatif mis en œuvre simultanément sur le territoire de l'Arc :
  - pour un retour d'expérience sur le montage de son PAPI d'intention
  - participer avec son groupe pilote aux réflexions sur l'action « sentinelles des cours d'eau » afin de s'en inspirer pour le décliner sur le bassin versant de l'Huveaune (dans un second temps car la mise en œuvre immédiate de l'action n'est pas mure sur l'Huveaune)
- Le groupe pilote de citoyens sur le territoire de l'Huveaune deviendra un groupe d'acteurs important dans la concertation élargie attenante à la démarche PAPI d'intention à travers leur participation à divers instance de concertation.
- Le groupe pilote de citoyens sur le territoire de l'Huveaune verra certainement ces membres également investis dans la mise en œuvre concrète d'un réseau d'observateurs terrain, d'utilisateurs d'une plateforme d'échanges et peut-être aussi dans le groupe citoyen œuvrant sur la compétence GEMAPI à partir de janvier 2018.

Phases du PAPI :

- Réalisation d'un diagnostic du territoire et conduite d'analyses associées
- Définition d'une stratégie locale de gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Huveaune
- Montage d'un programme d'actions (identification de maitres d'ouvrage, planification, priorisation, etc.)
- Formalisation / rédaction du dossier d'intention en vue de la labellisation PAPI
- Un volet concertation accompagne la réalisation des phases précitées. Il s'agit d'ateliers de réflexion, de partage, de suivi par les différents acteurs du territoire.

Composition du groupe citoyen pilote :

- Principes de constitution :

Représentativité selon des critères à définir (géographique (lieu de vie, lieu de travail, etc.), activités et usages de l'Huveaune (professionnelle, loisir, etc.), âge, etc.)

Nombre : 20 – 25 personnes

Premières idées : CIQ, citoyens lambda (Christian Kerneis), entreprise (Vallée Verte, ZI des Paluds), agriculteur (plaine Aubagne-Gémenos), enseignant (Bruno Matthieu), pêcheur (AMAP), conseil de développement (AMP), membres d'associations (Jacques Faure)

Dans le cas des CIQ, entreprises, associations, etc. il ne s'agit pas de faire participer les directeurs, présidents, etc. mais des membres de ces structures **avant tout présents en leur nom** et en rapport à leur usage propre de l'Huveaune et non en tant que représentant d'une entité.

- Premières idées :

Fréquence de réunion : par étape de construction du PAPI + participation à la concertation élargie.

Outils (premières idées) :

Focus – Participation citoyenne pour la mise en œuvre du programme d'intention sur le bassin versant de l'Arc

Objectifs du processus participatif :

- Fédérer les citoyens autour du risque inondation en leur donnant la primauté sur l'action en cas de crue via l'appartenance au réseau de sentinelles de crues.
- Créer un véritable sentiment « d'importance » en participant activement au processus de la gestion de crise. Il s'agit d'une valorisation du citoyen, afin de développer chez lui l'esprit « ambassadeur »

L'objectif étant d'ancrer une vraie culture du risque sur le bassin versant, en créant localement des cellules d'observateurs/acteurs/ambassadeurs.

Cela peut passer par des sessions de « formation » ciblées, et par l'obtention d'un « label », ou d'une appellation «sentinelle bleue » (se baser sur le modèle de « vigilance voisins » en « vigilance rivière »)

Eléments du plan de participation :

Phase / annexe à venir tableau Pre-Par / charte de participation : tableau Pre Par : sur le bassin versant de l'Arc, nous nous situons directement à la phase « mettre en œuvre », et resterons attentif à la phase « suivre et évaluer » pour garder la dynamique de l'action sur le territoire.

Passerelles avec l'autre territoire et les autres processus participatifs

Composition du groupe citoyen pilote :

- Principes de constitution :

Modalités de « recrutement » à définir en fonction du pool d'acteurs disponible : de manière réaliste il faut concevoir dans un premier temps le repérage des citoyens en fonction des secteurs géographiques clés sur le linéaire du cours d'eau, sur la base du volontariat.

Outils (premières idées) :

Le socle de la démarche est l'élaboration de la charte de participation qui permet de cadrer le fonctionnement avec les « recrues » sur la démarche.

Nous (Huveaune et Arc) imaginons une charte générale qui reprend les éléments communs entre les 3 groupes et spécifie les particularités de chaque ensemble pilote sur son territoire et son sujet (cas particulier du groupe GEMAPI).

L'objectif serait « d'ouvrir les boîtes noires », en réalisant une première formation type « module hydro », explicitant des notions générales sur les crues (définition d'une onde de crue, de ses caractéristiques, de quelques notions d'hydrologie…). Cela permettrait « d'ouvrir la connaissance aux citoyens », et de créer une passerelle de connaissance entre syndicats de rivière et citoyens. Cette formation est une condition sinequanone pour obtenir le statut de « sentinelle bleue » et appartenir au réseau. Elle est, à nos yeux, indissociable d'une visite de terrain (modalités à définir).

A ce stade du processus une intervention de l'IRSTEA nous paraîtrait pertinente, en appui technique à la formation des administrés volontaires pour le réseau (utilisation des jeux etc…).

A cette phase de « labellisation des sentinelles », nous pouvons envisager la co construction de l'outil participatif avec les acteurs du territoire. Par ricochet, le point de départ « sentinelle » permettra d'accéder au statut

« d'ambassadeur rivière », à la fois sur la thématique inondation et, de manière plus large et pour décloisonner les sujets, sur les thématiques « rivière » en général (qualité, ripisylve, pollutions…).

A noter que cet outil collaboratif répondra, dans un premier temps, aux besoins immédiats liés au portage d'informations pendant et après la crise. Il est amené à évoluer en même temps que le statut des sentinelles (de sentinelle à ambassadeur).

La construction de l'outil collaboratif sera indissociable du travail de construction sur le bassin versant de l'Huveaune.

La phase de suivi et d'évaluation de l'action reste à imaginer.

Focus – Participation citoyenne inter-territoire pour accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Objectifs du processus participatif :

Eléments du plan de participation :

Phase / annexe tableau Pre-Par / charte de participation

Passerelles entre territoires de la métropole Aix-Marseille Provence et les autres processus participatifs

Composition du groupe citoyen pilote :

- Principes de constitution :
- Premières idées :

Outils (premières idées) :

Autres sujets / Questions

Modalités du partenariat entre IRSTEA/AERMC et nos structures

Y-a-t-il une convention/lettre d'engagement prévue pour cadrer administrativement la mission d'accompagnement de l'IRSTEA ? (calendrier, répartition des tâches, temps alloué, conditions, etc.)

Nos structures souhaitent mener une réflexion permettant d'assurer la continuité de cette démarche après l'attribution de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, qui devrait marquer un changement de structure gestionnaire associée à nos missions.

Accompagnement de l'IRSTEA

- Basé sur un volume de 15-20 jours par an par projet-pilote (Au total cela représente plus d'un ETP IRSTEA pour l'année pour tous les projets)
- L'IRSTEA peut prendre des stagiaires sur une mission associée à la mise en œuvre de notre plan de participation citoyenne.
- L'IRSTEA ne propose pas de faire l'animation ou la facilitation de réunions mais d'être un coach sur la mise en œuvre, les réflexions stratégiques amont. L'IRSTEA assure également le rôle de conseiller et accompagne la mise à disposition et l'adaptation de différents outils de participation citoyenne.
- Suivi/Evaluation du processus participatif : ce volet est-il inclut et par qui est-il porté ?

Charte de participation

Nous proposons une charte cadre, qui se décline en éléments spécifiques par processus pilotes. Nous envisageons ainsi une unique charte constitué d'éléments cadres déclinée selon le besoin.

Introduction commune, contexte, dans ce contexte sont lancés 3 processus participatifs, etc.)

Question associée : Qu'est-ce qu'on laisse ouvert à l'arbitrage des gens ?

La participation pour imaginer la participation citoyenne

Le plan global de participation, la charte de participation citoyenne, la plateforme en ligne des observateurs de crues, etc. sont autant d'outils qui accompagneront la participation citoyenne sur nos territoires.
Nous imaginons les proposer aux différents groupes de travail puis de laisser la place pour les amender, adapter avant validation puis mise en œuvre par les groupes de travail en question. La co-construction de la participation nous parait trop lourde à mettre en place dès l'origine.

Une question : Quel est le principe de recrutement des membres du groupe de travail ? une invitation élargie ? Nous pensons cibler les membres et leur proposer personnellement la démarche.

Outils

Quel est le coût associé aux outils mis en place ? Dans le cas de la création puis de l'utilisation d'une plateforme internet : une prise en charge par l'IRSTEA est-elle envisageable ?

Mettre en valeur la démarche de participation citoyenne menée sur nos territoires

Nos structures proposeront un plan de communication sur la démarche mise en œuvre avec l'IRSTE et l'Agence de l'eau. IRSTEA et AERMC ont-ils des préconisations, attentes particulières sur ce point ?
A nous d'informer notre territoire de la façon qui nous convient. *Exemple : nous l'annoncerons en CORIV.*

Plan de participation bassin Drôme

2017	ÉTAPES	DÉTAIL DES ACTIONS & MÉTHODES
Mars	**Préparation de la participation**	• Cadrage du Plan de participation; charte; règles et principes de participation • Publication du plan, récolte des avis, consolidation
Avril	**Forum de lancement**	**Présentation du plan validé et choix pour chaque participant de son rôle pour les étapes à venir**
Mai	**Etat des lieux / diagnostic / glossaire**	• Cartographie participative en ligne • Enquête en ligne et porte à porte, • Porteurs de parole et relais sur tout le bassin, • Wiki & Supports pédagogiques • Echanges participants - experts • Observation participative sur le terrain avec le Kit « ROCK » • Modélisation participative (Jeu de rôles Wat-A-Game) • Petit jeu permettant de cartographier le bassin versant
Juin		
Juill.		
Août		• Glossaire avec une section « Foire Aux Question » (FAQ) ou « j'y comprends rien… »
Sep.	**Forum diagnostic**	**Partage du diagnostic citoyen et du glossaire; transition vers le plan d'action, identification des enjeux**
Oct.	**Orientations et thèmes de travail**	• Tournée itinérante, communication • Forums participants-experts • Prospective (imaginer le futur) • Appel à participation • Jeux de rôle : explorer des stratégies de gestion • Wiki • Just-A-Grid : dialogue sur un partage juste de l'eau
Nov.		• Espaces d'échange entre les participants et des experts
Déc.	**Forum orientations**	**Priorisation des orientations**
2018	**Propositions d'actions**	• Appel à propositions / idées • Forums d'échanges publics • Fiche type de proposition d'action (Cooplan) • Échange d'idées et de propositions d'actions avec « dialogue entre amis »
Jan		
Fév	**Prioriser les propositions d'actions**	• Expertise, filtrage pour éliminer les actions non réalisables, non règlementaires • Priorisation & vote
Mars	**Forum actions**	**Priorisation des actions**
Avril	**Plans d'action**	• Génération des plans (organisation des actions) • Analyse (cohérence, faisabilité, impacts, etc.)
	Priorisation des plans	**Comparaison et vote sur les plans**
Mai	**Finalisation**	• Rédaction d'un document de synthèse • Proposition du/des plan(s) d'actions à la CLE
Juin	**Forum de clôture**	**Formalisation de la reprise du plan d'action par la CLE, bilan et perspectives**

SUIVI-EVALUATION

INFORMATION

TOUT AU LONG DU PROCESSUS

SUIVI-EVALUATION

- Atelier de suivi évaluation pour définir ce qu'on veut évaluer, quand et comment
- Suivre la composition du GDE (stabilité / motivation / représentativité)
- Questionnaire de satisfaction à la fin de chaque réunion
- Formation du GDE à « l'intelligence collective » & application de la méthode
- Vérifier que tous les citoyens soient informés sur le processus
- Comptabilisation du nombre : de participants, de propositions, de réunions, de participants actifs.
- Observer le pourcentage des propositions des participants reprises dans le SAGE
- Comparer les objectifs fixés et résultats attendus avec le réel
- Observer les apprentissages et les changements sociaux: ce que les participants ont appris en participant, s'ils ont créé des liens avec d'autres personnes, si ça les a amenés à changer de comportement, etc.

INFORMATION

- Médias locaux (radio, presse, TV locale)
- Listes de diffusion mail (lettre d'info SPARE, Communes, associations)
- Site internet du SMRD (actualités + documentation en ligne)
- Autres réseaux (liste diffusion évolutive en fonction de ce que proposent les participants)
- Visites de terrain (animations de pleine nature, rencontre sur le terrain)
- Diffusion interpersonnelle (échanges par réseaux de connaissance)
- Jeux sérieux (animations ludiques de découverte et sensibilisation)
- Vidéos participatives et témoignages

Compte-rendus et résultats des démarches

		N° d'annexe	Page
La Sévenne		12	76
Les Usses	Résultats de la participation citoyenne	13	113
	Evaluation des propositions d'actions	14	152
L'Huveaune	Analyse de fréquentation de la plateforme en ligne	15	153
L'Arc	Compte-rendu de la réunion « citoyens pour l'Arc » 2 fév. 18	16	159
La Drôme		17	164

RIVIÈRES des 4 Vallées

RÉUNIONS DE CONCERTATION
Compte rendu

PROJET DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Restauration de la Sévenne sur les communes de Luzinay, Chuzelles Villette-de-Vienne et Vienne



6 juillet
4-13 octobre
16-21-22 novembre
2017



SOMMAIRE

GLOSSAIRE DES RIVIÈRES 1
PRINCIPES DE CONCERTATION 2
LA ZONE D'ÉTUDE 3
1. LES PARTIES PRENANTES 5
2. MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION 5
ORGANISATION DES RÉUNIONS 5
MÉTHODOLOGIE DES ATELIERS PARTICIPATIFS 6
3. FICHE PÉDAGOGIQUE 7
NOTIONS D'HYDROMORPHOLOGIE 7
UNE RECHERCHE PERPÉTUELLE D'ÉQUILIBRE 8
4. BILAN DE L'ATELIER 1 10
5. BILAN DE LA VISITE DE TERRAIN 23
6. BILAN DE L'ATELIER 2 24
7. BILAN DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE 33
8. ETAPES A VENIR 33

PERSONNES EXCUSÉES

Comité institutionnel 6 juillet : Patrick CURTAUD (Syndicat Rivières des 4 Vallées), Jean-Pierre VERDIER (DDT), Mathieu JUTON (CEN Isère), Aurélien HUOT-MARCHAND (CCI Nord Isère), Jacques MAYOUX (SDE Vienne)

Comité institutionnel 16 novembre : Jean-Pierre VERDIER (DDT) - Cédric CHABERT (Département) - Patrick CURTAUD (RIV4VAL)

PERSONNES PRÉSENTES

Syndicat Rivières des 4 Vallées : Caroline CROZET – Héloïse DORANLO – Anaïs DESMARECAUX

Comité institutionnel du 6 juillet : André CHAPAT (vice-président du Syndicat) Mathieu BLANCHARD (SDE Vienne), Jérémie PIEDEBOUT (ACCA Luzinay), Christian GIRARDET (Mairie de Villette-de-Vienne), Francis CORREARD (Vienne Condrieu Agglomération), Andrew WOODING (SAFER), Gwenaëlle MENEZ (Hydratec), Nicolas LOSS (Agence de l'Eau RMC), Anne PRESSUROT (Agence de l'Eau RMC), Pascal BRULA (APGR), Michel NAQUIN (APGR), Michel CADET (APGR Vienne), Gilbert GONIN (Chuzelles), Jean-Michel CICERON (Chambre d'Agriculture)



CONTEXTE

Les travaux de restauration de la Sévenne qui seront menés sur les secteurs de Vienne, Villette de Vienne, Chuzelles et Luzinay, auront pour but de restaurer la qualité et le bon fonctionnement de la rivière en la reconnectant avec sa zone humide. Ces opérations permettront également de diminuer les risques d'inondation dans la partie aval, au niveau de la zone industrielle de Leveau.

Ces travaux répondent à des enjeux hydrauliques et écologiques prioritaires sur le territoire. Néanmoins, la **diversité des acteurs** concernés fait naître des intérêts particuliers, propres à chacun. Dans ce cadre, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a souhaité initier une **démarche de concertation** pour s'assurer de la prise en compte de l'avis de l'ensemble des parties prenantes au projet. Ainsi, cette **méthodologie participative et collaborative** permettra de co-construire l'avant-projet (AVP) en **mutualisant** les savoirs de chacun vis-à-vis de la rivière. Le projet sera alors établi de manière la plus consensuelle possible.

Deux réunions de concertation et une plénière de restitution sont organisées pour récolter les avis de chacun, tout en intégrant les réalités de terrain et la vision de chaque participant par rapport à la rivière. Elles se déroulent en parallèle et sur la même base pour les **comités de concertation institutionnels, riverains et citoyens**. L'avis de chaque participant a le même degré d'importance. A la suite de ces réunions, les informations sont transmises au bureau d'étude afin qu'il intègre les nouvelles données dans l'élaboration de l'AVP.

Une **Charte de participation** est établie. En participant aux réunions, chaque personne atteste de son acceptation aux principes et règles de la concertation.

PERSONNES PRÉSENTES

Comité riverain du 4 octobre: Christian GAYVALLET - Stephane JAY - Gilles DURAND (SCI Lafutaie) - Pascal L'HERITIER - Guy PIROIRD - Bruno QUADRINI - Mercedes ROULET-LERAT - VACHER Noël- Jérome GARON - Mr GARON- Robert BAZIN (SCI de la Vallée) - M. MORET (TFC) - M. GARON - M. et Mme RIEUX - M. et Mme MATHIEUX - M. et Mme ACGUEDI

Comité citoyen du 13 octobre: Olivier LAURENT - M. FARGON - Robert CHAUDIER - Robert JULLIEN -Georges LAURENT -Gilbert GONIN - M. DIGONNET

Comité institutionnel du 16 novembre : Mathieu JUTON (CEN Isère) - Andrew WOODING (SAFER)- Pascal BRULA (APGR) - Francis CORREARD (ViennAgglo) - Jacques MAYOUX (SDE Vienne) - Jean-Michel CICERON (Chambre d'Agriculture) - Nicolas LOSS (AERMC)

Comité citoyen du 21 novembre : Jean TISSOT - Jean-Claude ROUSSEL - Sébastien CARRET - Christian BLAIN - André TRUCHET - Gilbert GONIN - Raymond CHIRAT - Marie-France et Alain GRANADOS - Jean-Paul BADIA - Olivier LAURENT

Comité riverain du 22 novembre : Mercedes ROULET-LERAT - VACHER Noël - Guy PIROIRD - Jean COLIN - André CHAPAT - Jérome GARON Bertrand GARON- Mr GARON - Jean-Marc LOSANA - Bruno QUADRINI - Maurice RIEUX - Karine ACGUEDI - Mr FARGON

Restitution de projet du 16 janvier : Elus RIV4VAL Patrick CURTAUD - André CHAPAT – Daniel BROCCARDO André COPPARD (Chambre d'agriculture 38) – Michel NAQUIN (APGR) Pascal BRULA (APGR) – Emeline HASSENFORDER (IRSTEA) – Anne PRESSUROT (AERMC) – Nicolas LOSS (AERMC) – Mr et Mme ACGUEDI – Jérôme GARON – Bertrand GARON – André TRUCHET – Jean COLIN – Robert CHAUDIER – Bruno QUADRINI – Gilles GAVIOT-BLANC (DGST Vienne Condrieu Agglomération) – Thierry Kovacs (Maire de Vienne) – Gilbert GONIN – Jean-Louis GERAUD (SCI Brooklyn) – Maurice et Juliette RIEUX (SCI Rieux) – Michel et Suzanne MATHIEUX

GLOSSAIRE DES RIVIÈRES

Point dur : point de la rivière qui entrave sa mobilité naturelle et qu'elle est finalement obligée de contourner.

Lit de la rivière : partie dans laquelle s'écoule un courant d'eau sous l'effet de la gravité.

Lit mineur : lit du cours d'eau limité par ses berges.

Lit majeur : lit maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement, lors du débordement des eaux (en cas de crue par exemple). Cette partie est indispensable pour son bon fonctionnement.

Lit d'étiage : partie du lit qui reste toujours en eau.

Incision du fond du lit : creusement/enfoncement du fond du lit.

Érosion : ensemble des phénomènes qui enlèvent des matériaux à la surface d'une roche ou d'un sol, le plus souvent par la pluie, le vent, les vagues, la force d'un courant d'eau. L'érosion peut être d'origine physique, chimique ou biologique. Dans le cas de l'érosion des rivières, il s'agit d'un phénomène physique naturel et important pour la rivière, du à la dissipation de son énergie.

Assec : état d'une rivière qui se retrouve sans eau.

Ripisylve : végétation en bord de cours d'eau.

Méandre : tracé sinueux du cours d'eau.

Embâcles : accumulation de débris (bois mort,...) entravant les écoulements naturels.

Recalibrage : intervention sur une rivière qui consiste à reprendre en totalité son lit et ses berges (modifications en long et en large) dans l'objectif d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon. Cela implique l'accélération des flux d'eau et donc l'augmentation des risques d'inondation en aval. Ce sont des interventions lourdes, aboutissant à la modification totale du milieu : suppression de la végétation des berges, destruction d'habitats piscicoles, etc.

Rectification : modification du tracé en plan (raccourcissement d'une portion d'un cours d'eau sinueux ou méandriforme) permettant d'accroître sa capacité d'évacuation par augmentation de la vitesse du courant. Ces interventions impactent le fonctionnement naturel de la rivière.

Zone humide : zone où le principal facteur d'influence pour le fonctionnement du milieu est l'eau et avec une faune et une flore particulière et adaptée.

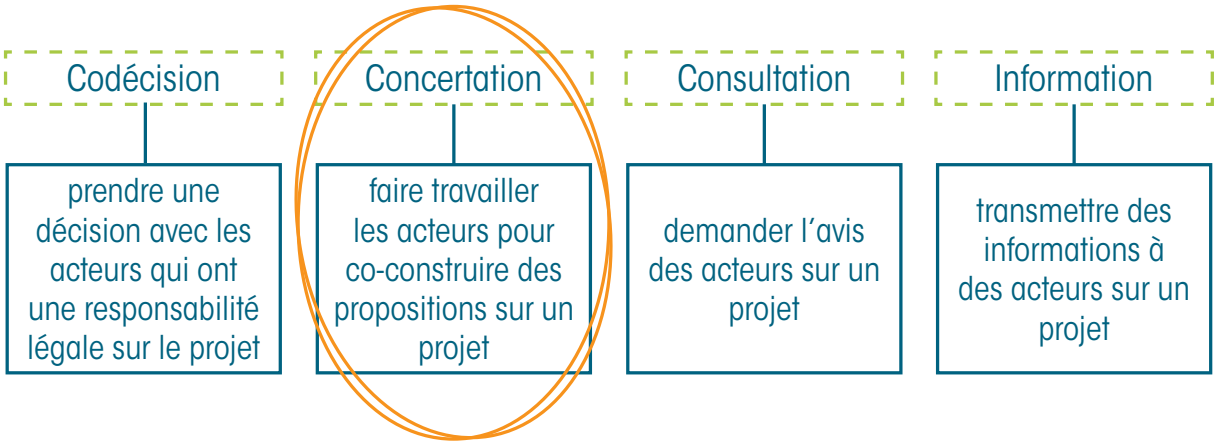
Zone d'expansion des crues : espace naturel où se répandent les eaux lors du débordement d'un cours d'eau dans son lit majeur. Cette zone est indispensable à son bon fonctionnement.

Maîtrise d'œuvre : personne ou entité choisie par le maître d'ouvrage pour la réalisation (mise en œuvre) d'un projet dans les conditions fixées par un contrat ou cahier des charges.

Maîtrise d'ouvrage : entité porteuse d'un besoin, définissant l'objectif d'un projet, son calendrier et le budget consacré.

PRINCIPES DE LA CONCERTATION

La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'elle n'est pas limitée à une simple demande d'avis. C'est un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, l'apparition d'idées nouvelles, ... Contrairement à la co-décision, elle n'aboutit pas directement à la décision, mais elle vient la préparer.



Le travail des participants aura un impact sur le processus décisionnel. Les modalités sont explicitées dans la Charte de participation.

La concertation a des objectifs précis (valider un Avant-Projet efficient et réalisable), mais elle doit rester ouverte à diverses propositions.

Les participants sont libres de s'engager selon leur propre volonté et en toute connaissance de cause.

Le processus de concertation est transparent vis-à-vis de la conduite du processus et de la place des participants dans celui-ci, des questionnements sur le projet et de la décision finale.

LA ZONE D'ÉTUDE

LA SÉVENNE

Description générale

La Sévenne est un affluent direct du Rhône, qu'elle rejoint sur la commune de Vienne. D'une longueur de l'ordre de 22km, elle draine un bassin versant de 72 km² environ.
Depuis de nombreuses années, ce cours d'eau a subi des modifications en vue d'assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations, et de valoriser les terres agricoles. Cependant, ces interventions ont eu également des effets négatifs sur les fonctionnalités du cours d'eau, et ont généré des dysfonctionnements sur le plan morphologique.

Communes : Vienne, Chuzelles, Luzinay, Villette-de-Vienne

LE BUREAU D'ÉTUDE

Le bureau d'étude retenu sur le projet est Setec Hydratec. Il a réalisé le diagnostic de la Sévenne (contexte hydrologique, hydraulique, géologique, écologique ...). Il interviendra ensuite pour modéliser les scénarios en fonction des attentes des participants tout en tenant compte de leur faisabilité.



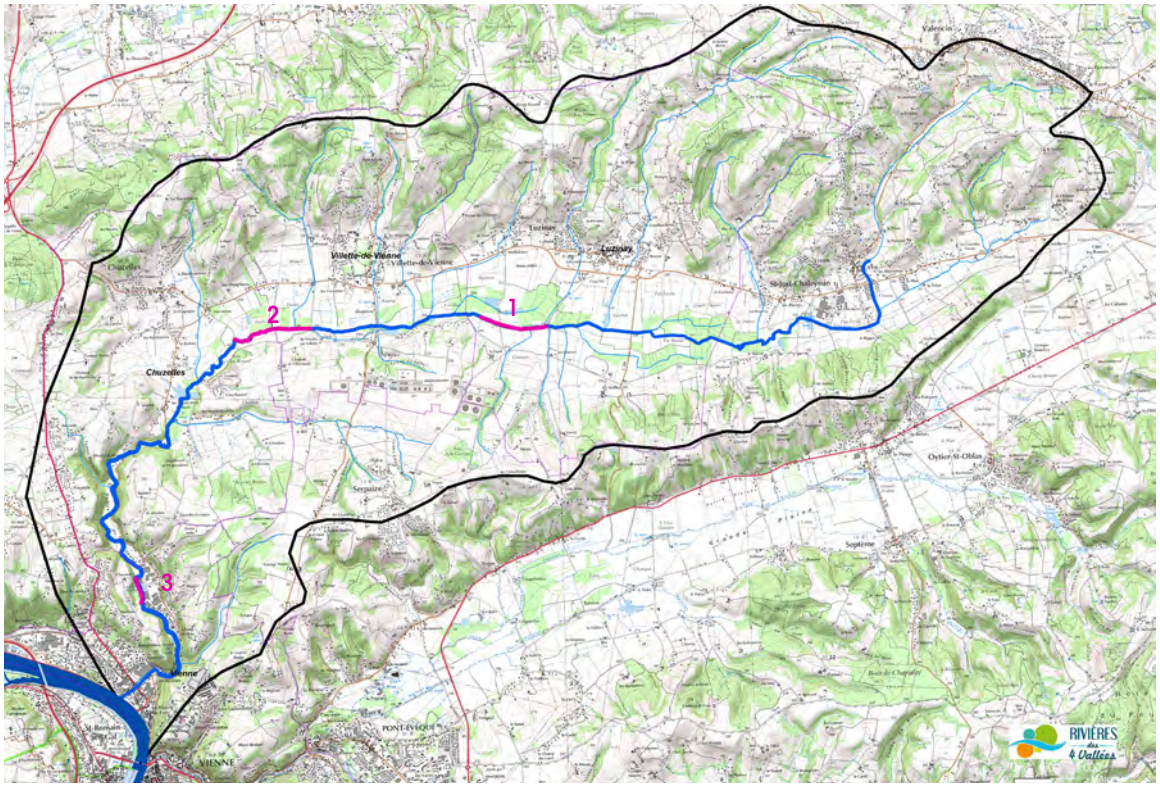
Le projet de restauration de la Sévenne se situe à trois niveaux (zoom sur les zones d'étude):

- *Secteur amont (1): commune de Luzinay*
- *Secteur intermédiaire (2): communes de Villette de Vienne et Chuzelles*
- *Secteur aval (3): ZI Leveau, commune de Vienne*

LE BASSIN VERSANT DES 4 VALLEES



ZOOM SUR LES ZONES D'ÉTUDE



PRINCIPAUX ENJEUX :

Restaurer la qualité écologique de la Sévenne et limiter le risque inondation en aval sur la ZI de Levau.

1 LES PARTIES PRENANTES

La concertation est la mise en place de moyens et de dispositions constructives pour se comprendre, délibérer, échanger et agir «de concert». Elle permet de considérer les informations, les opinions et/ou les arguments de chacun en vue de prendre des mesures. Pour ce faire, différents comités ont été constitués.

COMITÉ INSTITUTIONNEL :

Un **comité institutionnel** est défini. Il s'agit du **comité de pilotage** et du **comité technique**. Il regroupe donc les différentes structure impliquées par le projet :

COMITÉ TECHNIQUE : bureau d'étude retenu sur le projet, Agence de l'Eau RMC, DDT (services risque et PEMA), ONEMA, Département de l'Isère, DREAL, techniciens de ViennAgglo et techniciens du Syndicat Rivières des 4 Vallées.

+

COMITÉ DE PILOTAGE : Élus du Syndicat Rivières des 4 Vallées, élus des communes concernées, Fédération de pêche de l'Isère, AAPPMA locale, Nature Vivante, CEN Isère, RTM, Urban Studio, Association Culture, Loisirs et Patrimoine.

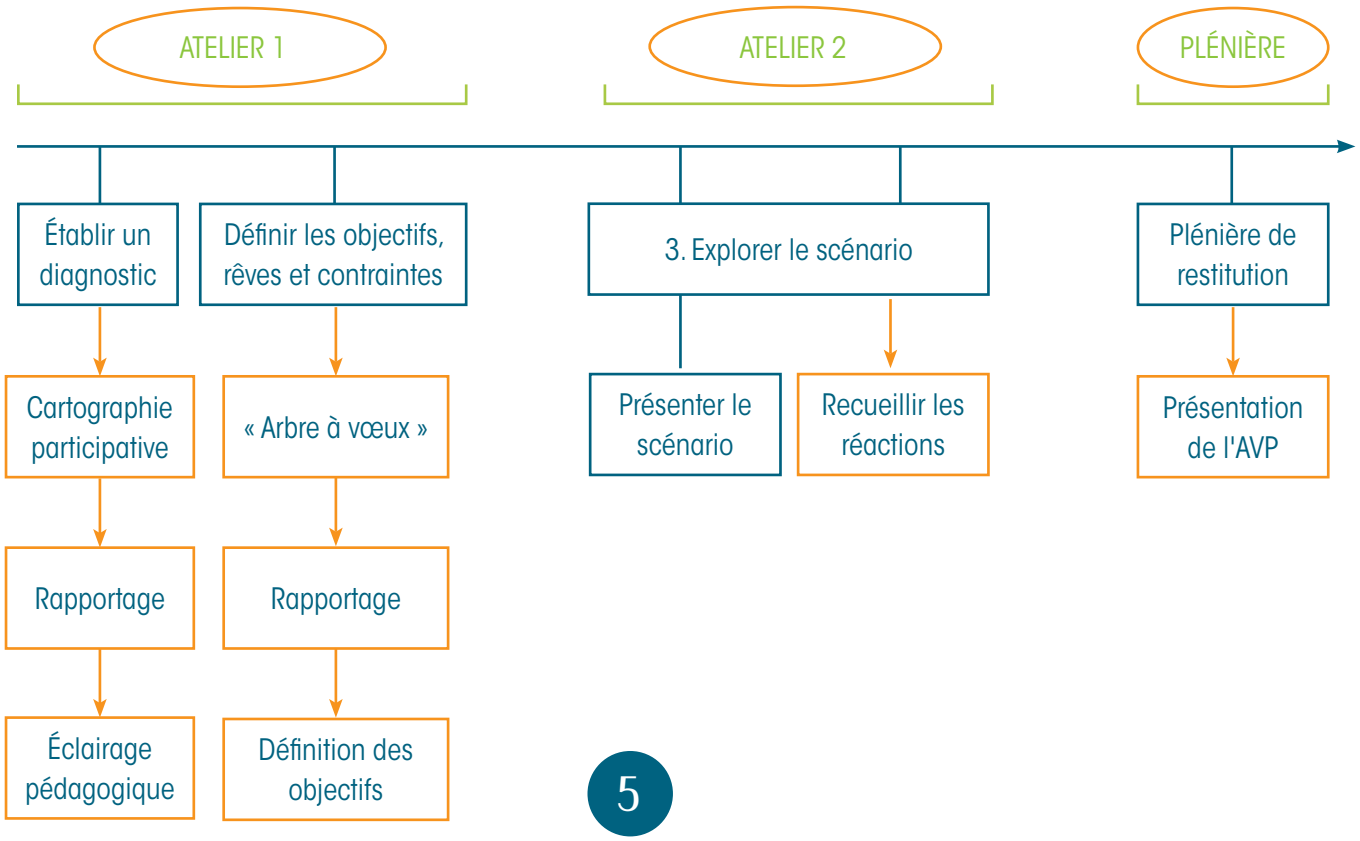
COMITÉ RIVERAIN :

Propriétaires riverains, exploitants agricoles et habitants des communes directement impactés par le projet.

COMITÉ CITOYEN :

2 MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION

ORGANISATION DES RÉUNIONS



Afin de faciliter l'animation des ateliers et en assurer l'efficience, des rôles ont été attribués pour chacune des animatrices. Une **RÉFÉRENTE TECHNIQUE** assure le rôle de participant aux même titre que les autres et intervient pour les notions pédagogiques.

Une **RAPPORTRICE** sera en charge de prendre note de tout ce qui est dit lors de la réunion et une **FACILITATRICE** animera la réunion et sera garante que celle-ci soit pleinement satisfaisante pour chacun des participants.

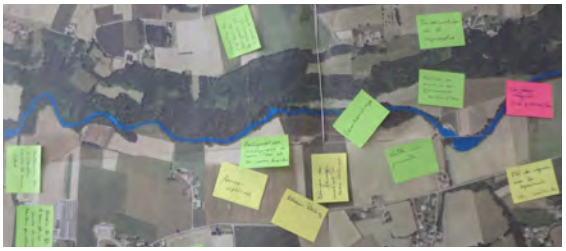
MÉTHODOLOGIE DE L' ATELIER PARTICIPATIF N°1

1 LE BRISE-GLACE

Les brises glaces sont des exercices de courte durée qui permettent aux participants de se présenter de façon légère et informelle. Ils créent ainsi une ouverture au dialogue. Il a été demandé aux participants de se situer sur la carte de la zone d'étude à l'aide de gommettes, de se présenter en quelques mots et d'exprimer les raisons de leur présence. Ils ont ensuite évoqué, en un mot, ce que représentait la Sévenne, pour eux.

2 LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

Les participants ont été répartis en deux groupes de dix personnes maximum. La cartographie est d'autant facilitée, que le nombre de participants est restreint. Chaque groupe dispose d'une carte de la zone d'étude et doit en établir le diagnostic.



ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC

L'exercice consiste à relever toutes les informations concernant ce qui se trouve sur la zone d'étude en fonction de cinq thématiques qui sont expliquées aux participants au préalable : image de la rivière, usages autour de la rivière, fonctionnement hydraulique (apports d'eau, débordements, ...), état écologique (environnement), évolution historique.

Un rapportage et une synthèse sont ensuite effectués par le facilitateur.

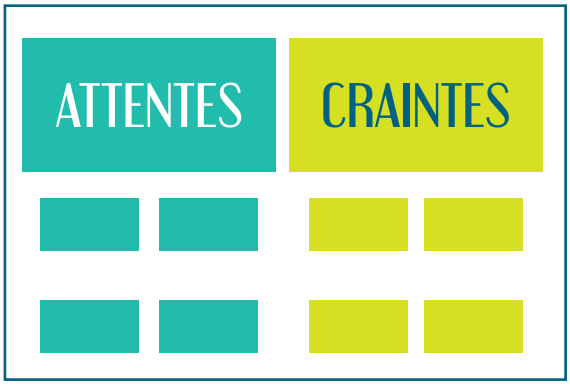
3 L'ARBRE A VŒUX

L'arbre à vœux permet de recueillir la vision du participant, ainsi que ses priorités sur ce qu'il attend du projet, la façon dont il le conçoit et ce qui pourrait éventuellement poser problème, que ce soit d'un point de vue technique, sociologique, financier,...

DÉFINIR LES ATTENTES ET LES CRAINTES

Des cartons sont distribués à chaque participants. Il leur est demandé de noter leurs attentes et craintes sur chaque cartons (une idée par papier).

Un rapportage est ensuite effectué afin de synthétiser et réexpliciter l'ensemble des idées pour qu'elles soient bien comprises de tous et correctement interprétées. Cela doit permettre d'aboutir à la définition d'objectifs vis-à-vis du projet.



MÉTHODOLOGIE DE L' ATELIER PARTICIPATIF N°2

1 PRESENTER LE SCÉNARIO

Les informations recueillies lors de l'ateliers 1, et transmises au bureau d'étude, ont données lieu à la construction d'un programme de restauration adapté.
Il est alors proposé, expliqué et défendu avec le chiffrage et les documents explicatifs, justifiant la solution retenue.



2 AFFINER, FAIRE ÉVOLUER LE SCÉNARIO, S'EXPRIMER

Points de blocage, idées complémentaires et améliorations possibles

Un temps est laissé aux participants pour étudier les plans de masses et le scénario projeté. Il est alors demandé à chacun de faire part de ses points de blocage, de ses idées complémentaires et des améliorations possibles sur le projet. Le facilitateur réalise un tour de table invitant chacun à s'exprimer tour à tour afin de s'assurer que chacun donne son avis librement et sans interruption.

Les avis de chacun sont alors synthétisés et les participants échangent ensemble sur le sujet avant que l'atelier ne soit conclu par l'annonce de la réunion plénière qui exposera le scénario retenu.

Le projet final sera le résultat de sa co-construction et tachera d'être le plus consensuel ,bien que la décision finale relève du pouvoir du maître d'ouvrage qui décidera du principe et des conditions de la poursuite du projet.

3 FICHE PÉDAGOGIQUE

NOTIONS D'HYDROMORPHOLOGIE

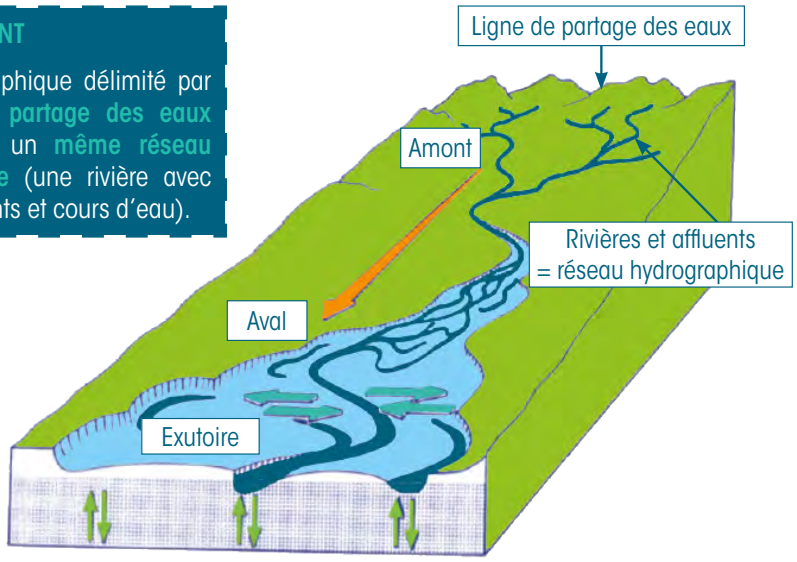
La rivière est un système physique énergétique

Les **débits liquides** (flux d'eau) et **solides** (limons, cailloux, galets, blocs...) sont les **moteurs de l'évolution** de la rivière.

Un cours d'eau reçoit et transporte les **eaux de pluie** et les **sédiments** d'un même bassin versant, de l'amont vers l'aval, sous l'effet de la gravité. La morphologie des rivières dépend du climat, de la géologie et du relief.

BASSIN VERSANT

Espace géographique délimité par les **lignes de partage des eaux** et irrigué par un **même réseau hydrographique** (une rivière avec tous ses affluents et cours d'eau).



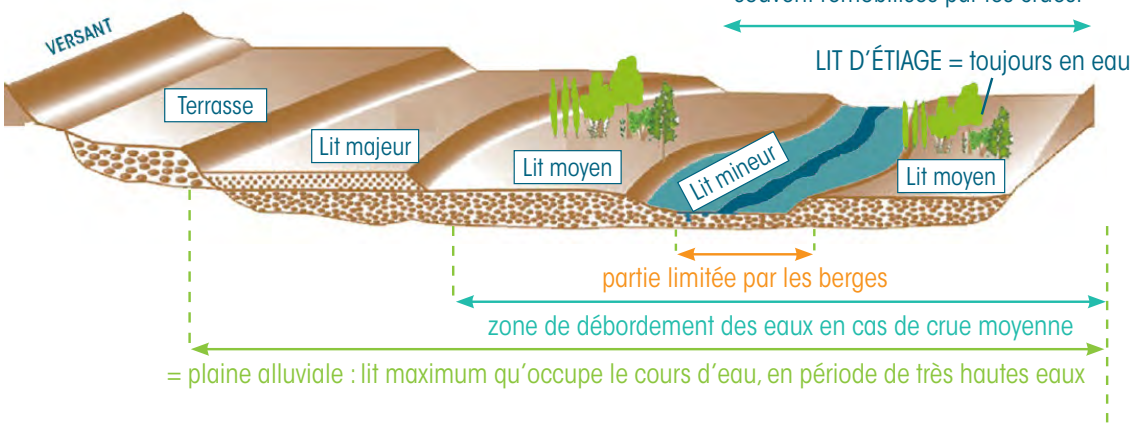
HYDROMORPHOLOGIE

définition

C'est une science interdisciplinaire, qui résulte à la fois de la géologie, de la sédimentologie, de la géomorphologie, de l'hydraulique et de l'hydrologie. Elle permet de comprendre la morphologie des cours d'eau, fleuves et rivières, leur fonctionnement et leur évolution dans le temps. Elle étudie les profils en long et en travers, ainsi que le tracé en plan des cours d'eau. Pour résumer, c'est l'étude des caractéristiques physiques naturelles des rivières et de leurs annexes hydrauliques.

BANDE ACTIVE

Espace compris entre le lit mineur et le lit moyen, constitué de bancs alluviaux peu ou pas végétalisés, souvent remobilisés par les crues.

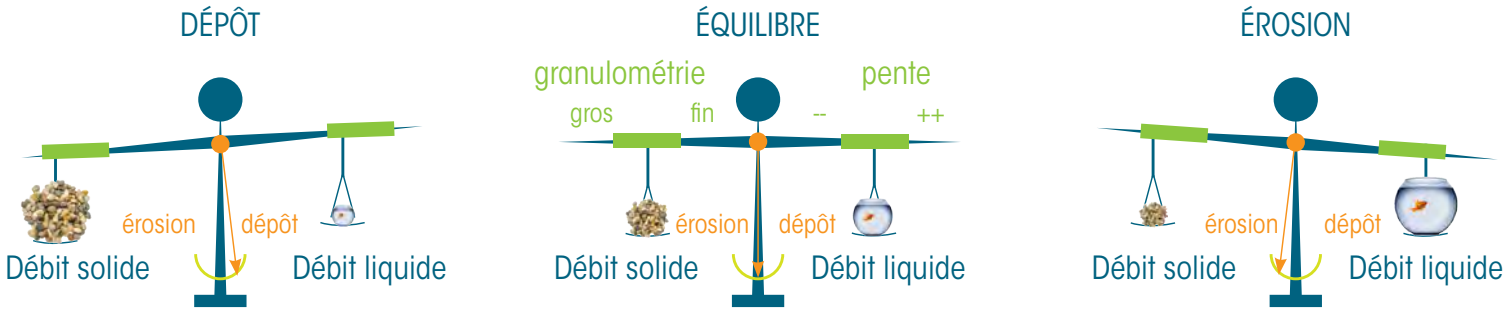


Pour avoir une rivière de bonne qualité, il faut la laisser s'ajuster naturellement !

UNE RECHERCHE PERPÉTUELLE D'ÉQUILIBRE

Les rivières sont des milieux hétérogènes, dynamiques et mobiles dans l'espace et le temps. Les cours d'eau vont naturellement rechercher un **équilibre dynamique** entre leurs débits liquides et solides. La morphologie d'une rivière est donc le résultat d'un **ajustement permanent** entre la quantité d'eau qui transite et la quantité de sédiments charriés, c'est-à-dire entre les **phénomènes d'érosion et de dépôt** des sédiments. Une rivière en « bonne santé hydromorphologique », c'est une rivière dont le lit évolue dans le temps et se transforme.

BALANCE DE LANE : PRINCIPE D'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE DE LA RIVIÈRE





Les crues, comme les périodes d'étiages sont des phénomènes **nécessaires au bon fonctionnement écologique et morphologique** des rivières. Ces variations de débit permettent, entre autres, de recharger les nappes phréatiques, d'apporter des sédiments qui vont enrichir le sol et de créer des habitats aux paramètres physico-chimiques variés (profondeur, chaleur, lumière, concentration d'oxygène, débit du courant ...). Ce sont les **milieux connectés** (ripisylve et zones humides) qui vont permettre de **limiter les impacts** de ces variations de débits, limitant ainsi le risque d'inondation pour les populations.

Le saviez vous ?

La rivière connait des **variations de débit**. Le niveau d'eau n'est pas constant, elle alterne entre des **périodes de crues** (hautes eaux) **et d'étiage** (basses eaux). Cette alternance permet l'auto-curage du lit de la rivière, la régénération des espèces végétales et animales et l'enrichissement des sols grâce aux matériaux charriés par les eaux.

Pour fonctionner, une rivière a besoin d'un **Espace de bon fonctionnement. Il est** multifonctionnel et comprend les **zones humides** et la **ripisylve**.

NOTIONS ET DÉFINITIONS

La ripisylve

Il s'agit des formations boisées, buissonnantes ou herbacées présentes sur les berges et les rives. Grâce à leur système racinaire, elles permettent de maintenir les berges et ainsi limiter les phénomènes d'érosion.

Les zones humides

Ce sont des zones tampons, connectées aux rivières. Elles sont très importantes que ce soit en période de crue ou d'étiage. Elles vont absorber ou redonner l'eau au cours d'eau pour en assurer le bon fonctionnement, évitant ainsi les inondation pour les zones urbanisées.

Espace de bon fonctionnement

C'est un espace multifonctionnel, au sein du lit majeur, exempt de toute urbanisation et qui est nécessaire à un cours d'eau pour lui permettre d'assurer ses fonctionnalités (écoulement des eaux en cas de crue, recharge sédimentaire, épuration des eaux ...). Ces espaces permettent de limiter les impacts des variations de débit des cours d'eau (inondations, assecs).

4 BILAN DE L'ATELIER 1

CE QUE LES PARTICIPANTS ONT OBSERVÉ



Le diagnostic de la zone d'étude

Image de la rivière

- Une rivière dégradée, polluée et qui manque d'entretien
- Un élément indispensable, structurant du cadre de vie avec un joli potentiel mais à auquel on ne peut accéder
- Des débordements qui engendrent des dégâts et des craintes
- Nostalgie d'une rivière ou l'on ne va plus, mais qui évoque des souvenirs d'enfance.

Usages autour de la rivière

Les usages évoqués par les participants se répartissent en 5 catégories :

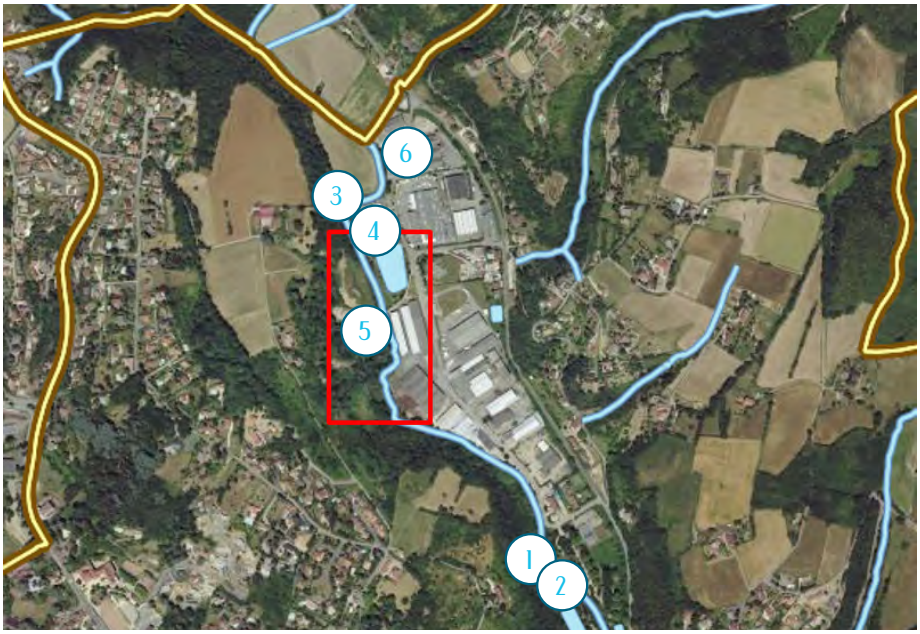
Loisirs et promenade Agricoles et forestiers Industriels
Réseaux et infrastructures Absence d'entretien et dépôt

Certaines remarques, concernant les usages autour de la rivière, ne concernent pas de zone précise (ci-dessous). Les autres sont détaillées sur les cartes ci-après.

- Problème d'accès à la rivière, pas de chemin piétonnier
- Pas de points d'accès à la rivière, quelques cheminements mais rares
- Abreuvoirs pour les vaches
- Secteurs de production agricole
- Viabilité des peupleraies en cas de débordements
- Passage gazoduc
- Gués et seuils
- Invitation des industriels pollueurs (Danone, Elf) pour payer les travaux ?
- Prélèvements d'eau : pompage Danone équivalent à 80 000 habitants

Usages autour de la rivière (suite)

ZONE DE LEVEAU



1. Végétation à l'abandon au niveau du camping de Leveau et en rive droite de la Sévenne, face à TFC
2. Terrain de paintball sur le camping abandonné de Leveau et décharge sauvage
3. Station de pompage à l'amont de Leveau pour l'irrigation agricole : quand elle fonctionne les écluses sont fermées ce qui fait monter le niveau du lit

   Seuil anciennement Appro Services avec pompage agricole
4. Pompage ERTIPS non autorisé en rivière
5. Beaucoup de pêcheurs sur la zone de Leveau - Parcours pêche réservé aux jeunes
6. Égout bouché à l'amont de la zone de Leveau

D'autres remarques sont en dehors du secteur ou ne sont pas localisables :

- Arbres immenses
- Présence de transformateurs EDF dans la zone de Leveau qui bloquent les travaux sur le réseau pluvial
- Zones artisanales mal placées
- Zone de Leveau black-listée par les assurances à cause d'inondations trop régulières. La franchise est de 100000€ en cas de dégâts, ce qui peut conduire à mettre la clé sous la porte.

VILLETTE DE VIENNE / CHUZELLES



1 Pont inadapté au niveau du chemin des Badières

Pas d'entretien au niveau du chemin des Badières

2 Exploitations de peupliers (coupe prévue à l'hiver sur Villette)

3 Carrière : transport de matériaux

4 Présence de réseaux d'irrigation agricole

D'autres remarques sont en dehors du secteur ou ne sont pas localisables :

- Le parking de l'étang de Villette devient une zone de décharge
- Puits d'irrigation
- ENS aménagés (Serpaizières à Chuzelles)
- Étang communal de Villette, zone future pour animations pédagogiques
- Ancien projet de cheminement piéton sur Villette, de l'étang au chemin des Vernes (questionnements sur les droits de passage)
- Chemin municipal (route du moulin de Villette) mais pas de traversée de la rivière. Pas d'accès à la Sévenne. Présence d'une bande enherbée côté Nord mais pas au Sud
- La DDT accepte le cheminement doux sur les bandes enherbées
- Voir avec ViennAgglo pour les voies vertes
- Zone de baignade à la retenue du moulin de Leveau (seuil) accessible et propre. Avant il y avait des barrières

Usages autour de la rivière (suite)

CHUZELLES



1. Etangs alimentés par pompage de la rivière
2. Les étangs de Luzinay sont alimentés par la petite rivière qui a été rehaussée, pour monter le niveau de l'étang. Cela bouche le drain (la rivière) qui ne joue plus son rôle d'évacuation car toujours en eau. Le secteur est très humide
3. Réseaux d'assainissement implantés à proximité de la rivière
4. Seuil ancienne station de mesure du débit à Luzinay
5. Passage pipeline

Historique de la rivière

- Enrochements de la berge face à TFC (ZI de Leveau) qui datent de 2012
- Il y a 40-50 ans il n'y avait que des prés
- Avant il y avait des prairies et des pâturages
- 1989 : recalibrage
- Date des derniers travaux de restauration de la Sévenne ? vers 1970 ?
- Présence de canaux de drainage en pierre de + de 100 ans dans la plaine
- La Planche : appelé comme ça par rapport aux gens qui traversaient la rivière sur une planche . Les troupeaux passaient dans la rivière
- Perte de bétail suite aux inondations
- Avant : possibilité de baignade et présence de poissons et d'écrevisses

État écologique de la rivière

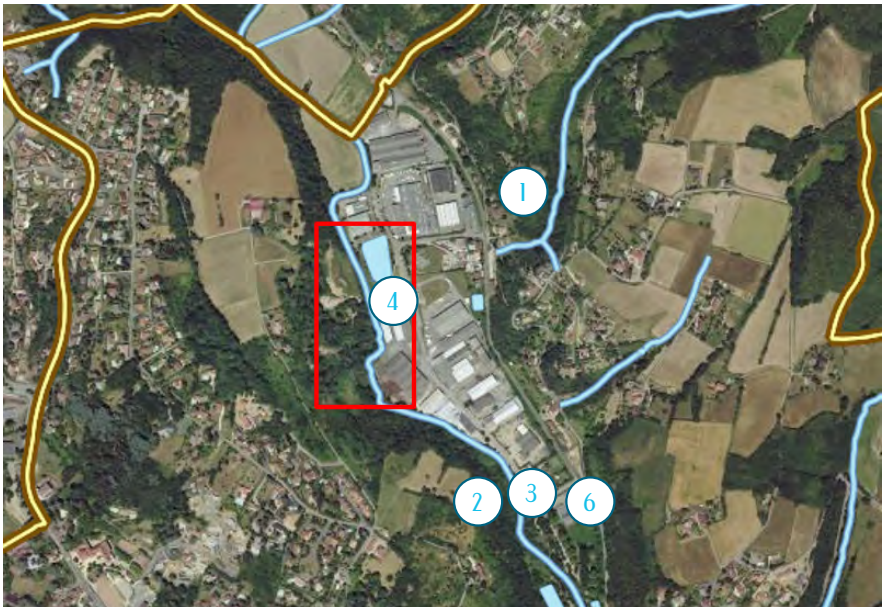
- Depuis 23 ans pollutions répétées (1994/1997/2011/2015/2016) de la Sévenne (en nappe et rivières)
- La rivière se dégrade
- Problème de pollution thermique (Danone)
- Rejets industriels (pollution)
- Trop de rejets pour retrouver une bonne qualité de l'eau et des écrevisses
- Fuites de pétrole - boues au fond de la rivière et laitance en surface
- Pollution des sols lors du remplissage des cuves Total qui étaient fendues (fuites dans les sols)
- Problème général de pollution des sols par les terres fines (colmatage du fond du lit)
- Disparition des haies
- Colmatage par les particules fines à cause de l'érosion des terres agricoles. Impact sur la reproduction des poissons car disparition des frayères.
- Sources remblayées ou détournées
- Pollution de la Sévenne à Luzinay par lâchers de bacs de rétention des dépôts Total qui passent par une combe ravinée qui fait office de drain : mousses, huiles... Il n'y a plus de poissons dans la Sévenne, à l'exutoire de ce drain. Le drain n'est pas entretenu, il est bouché. Le passage du pipeline Total en empêche le curage.
- Secteur de Luzinay sélectionné : endroit le plus naturel de la commune
- Secteur de Luzinay : le lit s'est creusé, il est à 3m de profondeur
- Présence de limicoles lors des débordements et inondation des prairies
- Fort potentiel en anatidés (canards)
- Poissons, tritons
- ZNIEFF
- Belle qualité de rivière entre les Serpaizières et Leveau
- Zone humide à reconnecter avec la rivière
- Plus on remonte la rivière, plus le potentiel est réduit du fait du recalibrage
- Leveau : potentiel piscicole important
- Arbres immenses zone de Leveau, très vieux
- Embâcles nombreux
- Recalibrage, la rivière forme un angle droit
- Érosions
- Résurgences importantes

Fonctionnement hydraulique

- Les constructions créent des terrains qui n'absorbent plus l'eau et qui l'envoient très vite à la rivière
- Niveau d'eau plus bas qu'il y a 40 ans
- Larges inondations
- Crues par fortes pluies
- Débordements des seuils

ZONE DE LEVEAU

- Présence de 3 seuils qui font barrages et d'un ancien canal de déviation allant aux usines (Célette)
- Le barrage de retenue d'eau de Reventin-Vaugris bloquerait-il l'évacuation de la Sévenne ?
- Rivière bouchée
- Goulot d'étranglement donc crues



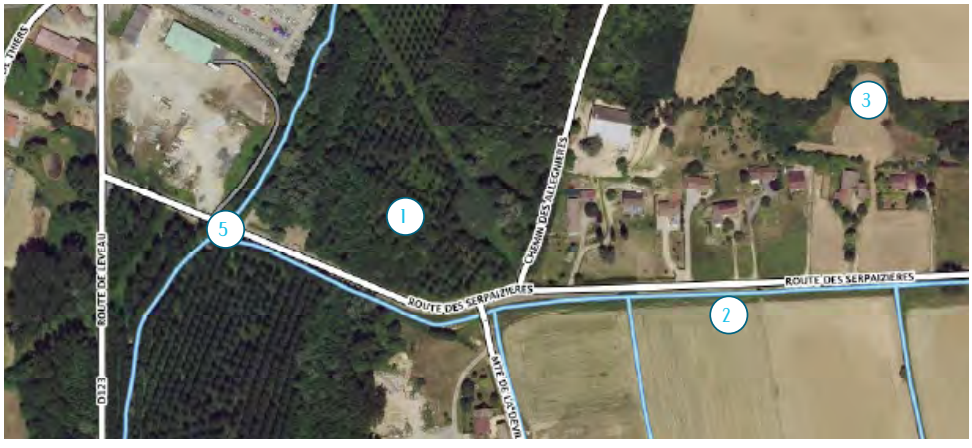
1. Mauvaise récupération des eaux pluviales du coteau qui surplombe la départementale
2. Le terrain anciennement à la congrégation des sœurs (en rive droite) est plus bas que la rive gauche. Il pourrait servir à l'expansion des crues mais il n'est pas entretenu
3. 1m d'eau à l'entreprise DML lors de l'inondation de 2014
4. Débordements en rive gauche
5. Rivière exhaussée au niveau de Célette
6. Bâtiment des francs-maçons construit en zone inondable même si les documents disent le contraire

VILLETTE DE VIENNE

1. Pont de la route du Moulin bouché, débordement à l'amont
2. Beaucoup d'érosion des terres, ruissellements sur le coteau au dessus du chemin des Vernes à Villette
3. Ancienne écluse et ancien canal du moulin de Villette au niveau de l'étang communal
4. Fortes inquiétudes sur le cours d'eau du Servanay (portion entre la RD et la Sévenne)
5. Débordements en rive gauche à partir de l'aval du pont des Badières, dégâts importants, sort de son lit
   Pont des Badières encombré à la sortie, érodé dessous



CHUZELLES



1. Résurgences des Serpaizières
2. Abereau débordant
3. Risques de glissements de terrains (secteur Serpaizières) pour les habitations
4. Il n'y a plus d'inondation après le moulin de Leveau / Serpaizières
5. Pont des Serpaizières limitant

4

- Érosions : plantations de Vernes
- Protection de la nappe d'accompagnement
- Pont du stade : reste une pierre de l'ancien pont qui fait obstacle à l'écoulement lors des crues, problèmes à l'amont
- Pont de la Carrière limitant (3 et 4 octobre 1935, il y avait 1m d'eau sur le pont)

Fonctionnement hydraulique (suite)

LUZINAY

1. Anse d'érosion sur le chemin du remembrement
2. Pont de la RD36 très limitant, route inondée sur le Joux
3. Larges inondations au niveau de la route des Moilles



4. Présence de souches qui font barrage et font dévier le lit de la rivière
5. Secteurs de débordements Sévenne/Maras, Sévenne/Joux et Sévenne/Mons
   Ruisseau du Maras avec forts débits d'eau en cas de pluie
6. Résurgence en limite St Just Chaleyssin

Les attentes

- que l'eau redevienne propre
- rivière plus propre, moins de boue
- contrôle de la pollution de l'eau
- arrêter la pollution
- nettoyage des berges
- nettoyer la rivière sans gros travaux
- entretien de la rivière
- que les aménagements nécessaires soient faits pour profiter de la rivière, pouvoir la regarder en plus d'écouter son bruit
- accès à tous à la rivière
- accessible au public
- attractivité pour le public
- voir pour faire un cheminement sur toute la longueur entre les 2 zones de projets car il n'y a quasiment que des prairies : cheminements piétons sur les bandes enherbées sur Villette (le long de la Sévenne)
- rivière vivante et plus sure
- ne plus en avoir peur
- réguler au maximum le cours d'eau, déjà en amont pour réduire le débit à l'arrivée
- descendre le seuil de Célette
- décaler la montée des eaux en crue
- protection des enjeux humains et matériels
- limiter les risques d'inondations sur les secteurs habités et industrialisés
- élargir la zone d'expansion des crues du bassin de Leveau
- réaliser les travaux dès l'étude terminée afin de limiter les problèmes
- prévoir la compensation des préjudices agricoles liés aux aménagements pour les exploitants
- diagnostic agricole sur les impacts des aménagements sur les exploitations touchées
- accompagnement de la profession agricole (compensation)
- gestion améliorée des réseaux (voirie/ assainissement)
- coordination avec les autres opérations
- protection des ouvrages
- avoir une vision globale du fonctionnement de la rivière et de la nappe
- protection et mise en valeur des zones humides, résurgences (Serpaizières, Luzinay)
- augmentation de l'attrait pour la faune (animaux, oiseaux, poissons)
- bon état écologique de la rivière
- redonner un profil naturel à la rivière (avec des zones de fond en alternance pour la vie piscicole)
- recréer une ripisylve correcte afin de permettre les caches piscicoles et une zone de filtration des nitrates
- enrayer l'érosion et le surcreusement
- atteindre un bon système écologique
- mettre des bassins de rétention pour lutter contre les ruissellements de coteaux
- ne plus avoir de zones urbaines dans la vallée, plus d'urbanisation
- compétences et responsabilités de la part des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvres

Les craintes

- que rien ne soit fait et que la rivière continue à déborder
- inondation des usagers et de la zone industrielle
- que la situation soit inchangée : perte d'activité
- un mauvais projet
- que rien ne soit fait
- que le remède soit pire que le mal
- conflits d'intérêts
- détérioration des terrains
- érosion des berges
- que cela ne soit pas très beau
- difficultés à convaincre les riverains (agriculteurs, peupleraies)
- oppositions des riverains
- perte de terrains
- de ne plus avoir la possibilité de redonner à la Sévenne un fonctionnement normal
- complexité de la mise en œuvre (aspect foncier)
- consommateur de surface agricole
- peu de zones naturelles pour débordements : report sur des secteurs de production agricole
- diminution des surfaces agricoles
- pollutions agricole et industrielle
- contraintes administratives
- délais
- finances
- coûts élevés des travaux
- manque de zones de débordement
- que la rivière ne soit pas perçue comme un atout au niveau de la vie du territoire
- que la modification de la rivière ne permette pas des zones de fond et des caches piscicoles (lit mineur trop large et peu diversifié)
- réduction du niveau d'eau au quotidien avec un élargissement du lit
- création de pompages supplémentaires qui anéantiraient tous les efforts

LES OBJECTIFS RETENUS

- Contrôler les pollutions et restaurer la qualité de l'eau
- Assurer l'entretien des berges et de la rivière
- Rendre la rivière accessible et attractive (cheminement piéton)
- Limiter les inondations pour assurer la sécurité des biens et des personnes
- Restaurer l'amont pour réduire les risques à l'aval
- Accompagner la profession agricole et prévoir la compensation des préjudices
- Améliorer la gestion des réseaux (voirie/assainissement)
- Protéger les ouvrages
- Protéger et mettre en valeur les zones humides
- Élargir la zone d'expansion du bassin de Leveau
- Restaurer le fonctionnement naturel de la rivière (profil, ripisylve, zones de débordement, érosion...)
- Limiter l'urbanisation
- Protéger les terrains et limiter l'emprise foncière
- Faciliter la mise en œuvre
- Limiter les coûts
- Maintenir le niveau d'eau suffisant à l'étiage et assurer la qualité des caches piscicoles

DIAGNOSTIC DE LA ZONE D'ÉTUDE

3 secteurs de restauration



Secteur Amont

4 tronçons de restauration

Le premier secteur concerne la Sévenne, sur un linéaire de 900 m en aval de la route de Serpaize, sur la commune de Luzinay. Sur ce secteur, la Sévenne traverse une plaine agricole dans un fond de vallée assez large, avec une pente moyenne de l'ordre de 0.35 %. La traversée de la plaine est marquée par une rectification et un recalibrage du lit, accompagnés par la mise en place d'anciens merlons de curage végétalisés en haut de berges. Cette situation entraîne une banalisation de la morphologie du lit, une augmentation de la capacité hydraulique du lit mineur associée à un enfoncement de celui-ci, ainsi qu'une réduction de la connectivité avec le lit majeur. La mobilité latérale de la rivière est fortement limitée et l'absence d'évolution observée depuis 1945 tend à confirmer la faible activité géodynamique de la rivière. La présence de nombreuses encoches d'érosion latérales témoignent certes d'une certaine réactivité de la rivière, mais cependant insuffisante pour que celle-ci retrouve naturellement un profil moins rectiligne.

Caractéristiques



Blocs en fond de lit



Encoche d'érosion



Sapement du pied de berge



Arbres basculés - Marques d'incision du lit



Caractéristiques



Berge verticale



Zone méandriforme – Ecoulements rapides



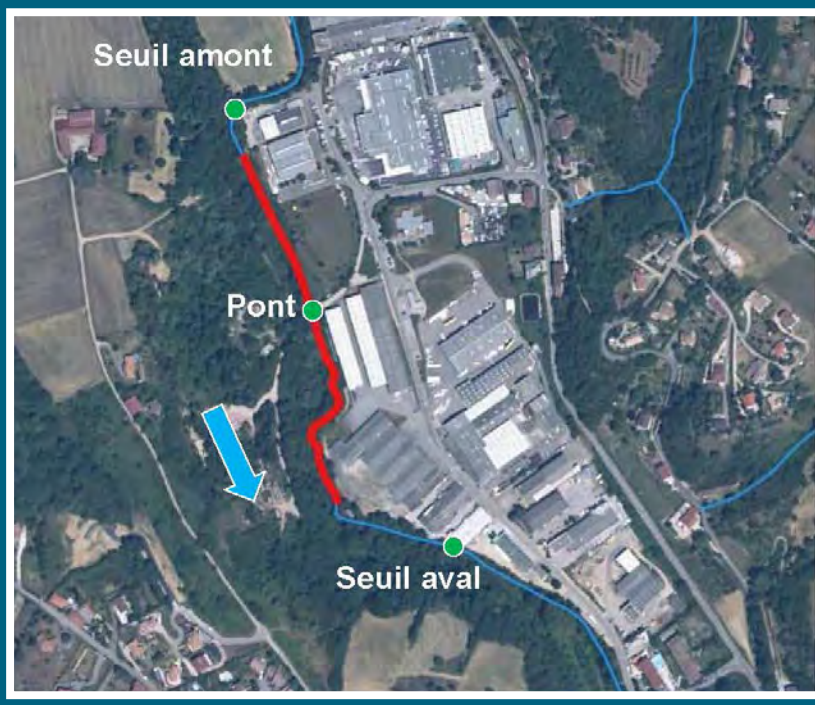
Enrochements en pied de berge

Secteur intermédiaire

Le secteur intermédiaire concerne la Sévenne entre le chemin du Moulin (commune de Villette de Vienne) et la route des Badières (commune de Chuzelles), sur un linéaire de 1080 m. Il se situe environ 2.3 km en aval du secteur amont décrit précédemment. La Sévenne traverse une plaine agricole dans un fond de vallée assez large, avec une pente moyenne de l'ordre de 0.35 %. La traversée de la plaine est marquée par une rectification et un recalibrage du lit, accompagnés par la mise en place d'anciens merlons de curage végétalisés en haut de berges. Cette situation entraîne une banalisation de la morphologie du lit, une augmentation de la capacité hydraulique du lit mineur associée à un enfoncement de celui-ci, ainsi qu'une réduction de la connectivité avec le lit majeur. Si la première moitié du secteur présente un tracé rectiligne, la Sévenne retrouve en aval une légère sinuosité et des fasciès d'écoulements plus variés, en lien avec un accroissement de la pente du cours d'eau.

Secteur aval

Le secteur aval se situe au droit de la ZI de Leveau sur la commune de Vienne. Il s'agit d'un tronçon de cours d'eau compris entre deux seuils distants de 550 m, qui constituent des points de blocage du fond du lit au droit de la ZI. Ces deux ouvrages, qui présentent des hauteurs de chute de respectivement 1.30 et 0.70 m, sont infranchissables en l'état. La longueur du secteur d'étude est de 400 m environ. La Sévenne s'inscrit ici dans une vallée plus encaissée, avec des pentes de l'ordre de 0.6 %, et présente un lit fortement artificialisé et contraint par les nombreux ouvrages de types seuils ou ponts qui bloquent toute évolution en plan ou en altimétrie. La zone industrielle a été implantée en fond de vallée, sur une ancienne zone de marais en rive gauche de la rivière. Sur ce secteur, la connectivité latérale entre la Sévenne et ses annexes hydrauliques a été grandement détériorée par l'aménagement de cette zone d'activité, et plus largement par l'urbanisation.



Caractéristiques


Seuil amont de la ZI de Levau


Seuil aval


Lit en amont du pont


Lit en aval

5 BILAN DE LA VISITE DE TERRAIN DU 7 NOVEMBRE

A la demande des participants, une visite de terrain a eu lieu le 7 novembre.

Les personnes présentes ont été invitées à parcourir la Sévenne d'amont en aval afin de mieux connaître les 3 zones retenues pour les travaux de restauration. Il était toutefois possible de ne participer que partiellement à la visite en choisissant son secteur.

Au total 9 personnes sont venues découvrir les zones de travaux et bénéficier d'explications de terrain délivrées par les techniciens du Syndicat.

Cette rencontre aura permis des échanges bilatéraux, permettant au Syndicat de mieux connaître le territoire et les usages aux abords de la Sévenne. Les participants ont quant à eux pu observer les dégradations de la rivière et mieux comprendre les objectifs de la restauration.
En se déplaçant sur les différentes zones, certains ont pu observer la diversité des milieux mais aussi mieux appréhender l'intérêt de la solidarité amont-aval. En effet, les efforts de restauration faits en plaine auront un impact positif sur les inondations observées en ville, dans la zone de Leveau.

A cette occasion il a été demandé à chacun de faire part de ses préoccupations à propos de la rivière et de ce qu'ils avaient pu observer ou apprendre qui confirme ou infirme ces inquiétudes.
Il en ressort :

- Des inquiétudes marquées sur les risques d'inondation (que ce soit dans les zones habitées ou agricoles), d'autant plus que les projets de restauration prévoient des débordements plus fréquents (mais moins dévastateurs). Craintes confirmées par l'observation de l'incision de la rivière mais aussi de la végétation mal entretenue (arbres couchés) et des déchets risquant de créer des embâcles.

- Des appréhensions quant aux compensations financières mises en place en cas de perte de terrains ou de sur-inondation.

Certains participants ont fait part de leur reconnaissance pour les réunions de concertation menées dans le cadre de ces projets et se voient rassurés par les aménagements prévus et les actions mises en œuvre, notamment le plan de gestion de la végétation qui débute prochainement sur la Sévenne.



Secteur intermédiaire - Villette de Vienne



Secteur aval - ZI. de Leveau

6 BILAN DE L'ATELIER 2

Les attentes, les craintes et les remarques émanant des précédents échanges ont été prises en compte par le bureau d'étude et ont donné lieu au scénario suivant :

LE PROJET

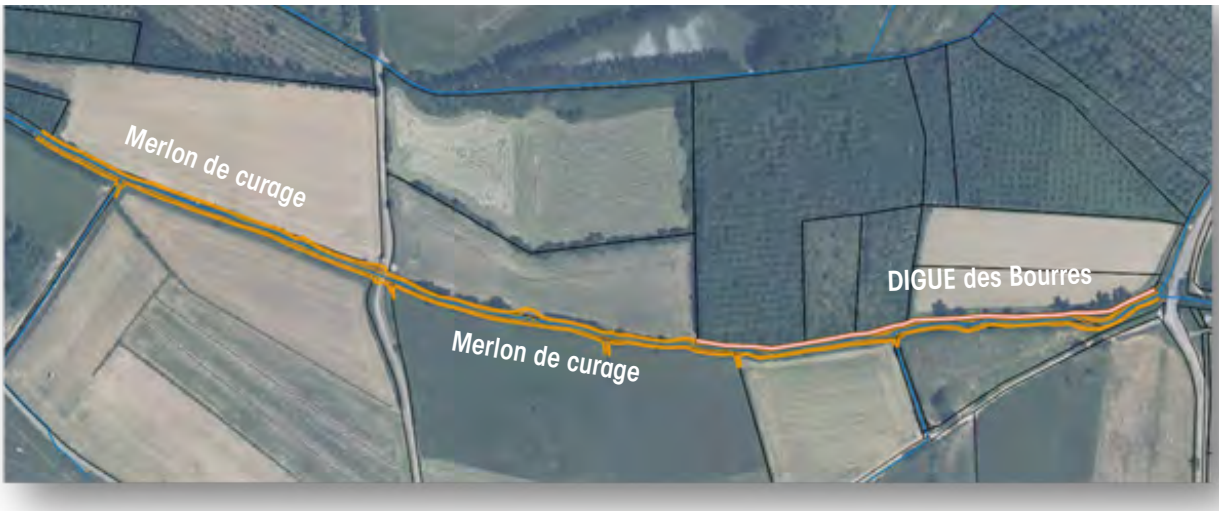
Le scénario proposé sépare les secteurs amont du secteur aval. La Sévenne a un fonctionnement très différent ainsi les leviers d'action ne sont pas les mêmes.

Sur les secteurs amont, le scénario proposé repose sur 3 types d'actions :

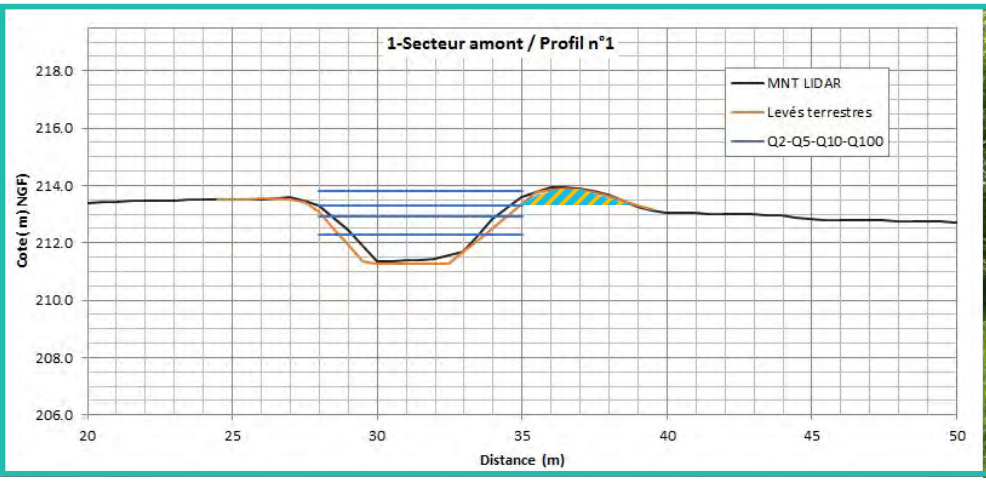
LA SUPPRESSION DES ENDIGUEMENTS (DIGUE DES BOURRES, MERLONS EN HAUT DE BERGES)	LA CRÉATION D'UN NOUVEAU PROFIL DE LIT, ÉLARGI, ÉTAGÉ, AVEC DES BERGES EN PENTE DOUCE, VÉGÉTALISÉES	L'AMÉNAGEMENT PONCTUEL DE DIVERSIFICATIONS DES ÉCOULEMENTS

Les sites sont jalonnés localement par des contraintes fortes et inamovibles : réseaux (Air liquide, hydrocarbure, rejets divers…), ouvrages hydrauliques. Hydratec part du principe que ces contraintes ne seront pas modifiées et qu'il faudra faire avec dans les solutions d'aménagements. Toutes modifications de ces contraintes entraîneraient un cout très important pour un gain écologique et hydraulique non significatif.

→ Plus précisément, il s'agira de supprimer la digue des Bourres en amont du secteur 1 :

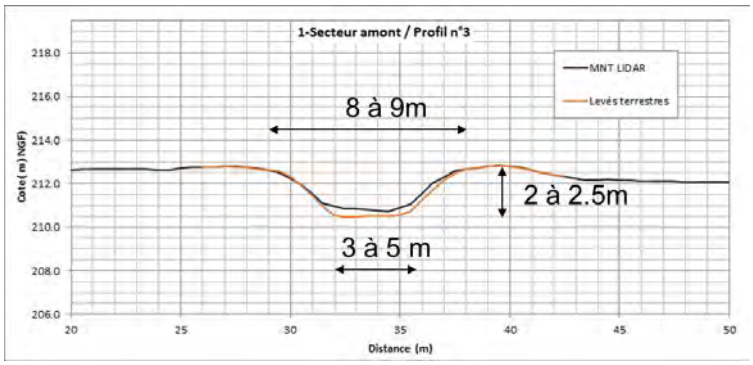


Cette digue soustrait actuellement à l'inondation une surface très importante et ce jusqu'à la crue d'occurrence centennale. Le principe est d'araser le bourrelet de terre, déboiser et dessoucher et supprimer les vestiges de mur sur un linéaire de 380m. La digue, large d'environ 6m, a une hauteur qui varie de 1 à 1.5m.



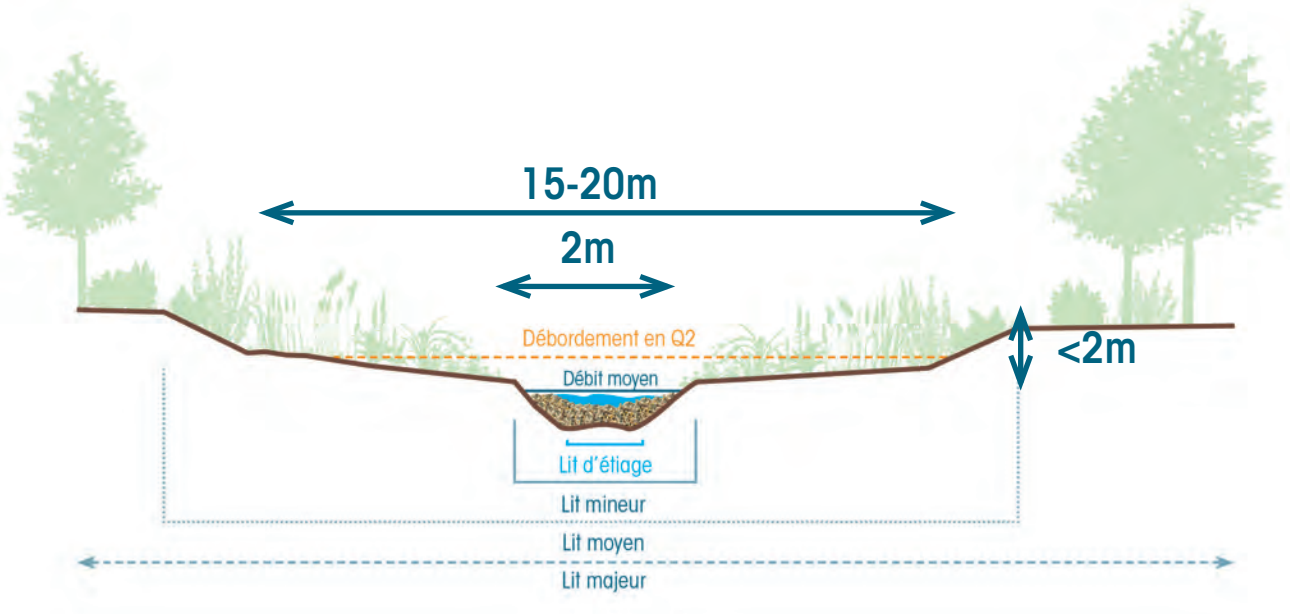


Il s'agira ensuite de créer un nouveau profil de lit. Le lit actuel est un chenal en U très rectiligne avec des berges abruptes.



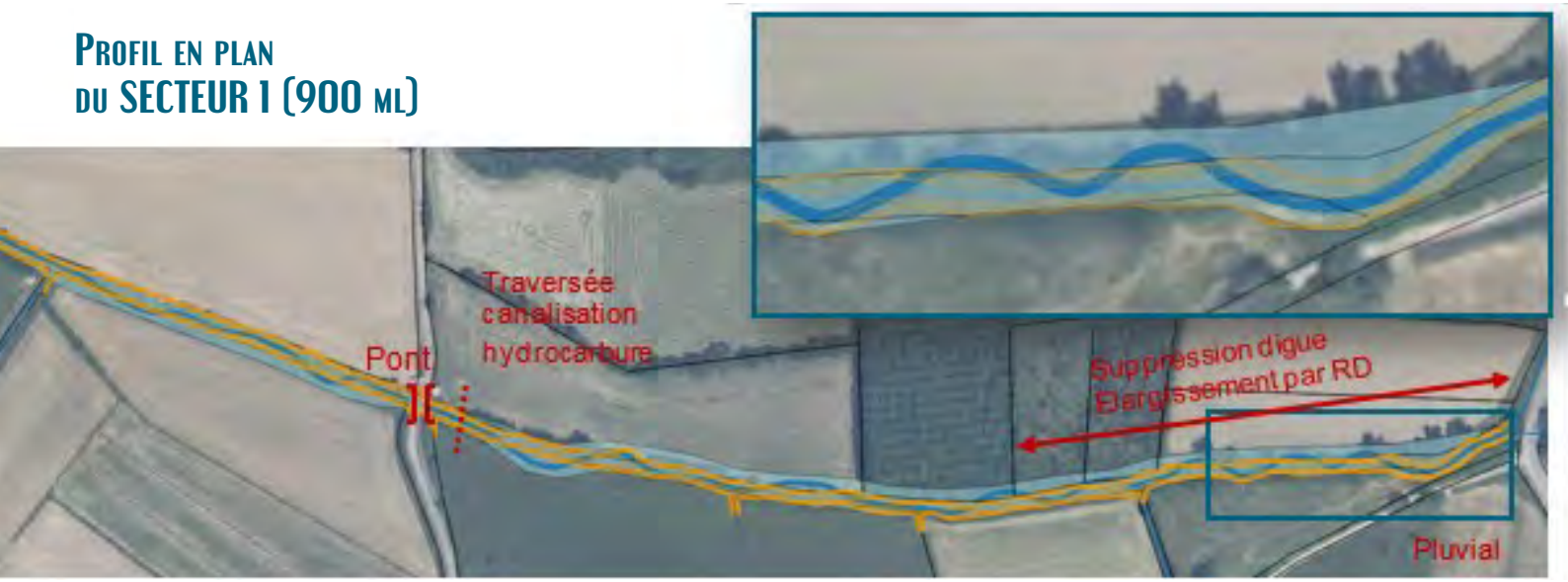
L'emprise du lit mineur est de 8 à 9m. Le lit d'étiage est très large (3 à 5m) ce qui, en période de basses eaux, n'est pas favorable à la vie piscicole car la lame d'eau s'étale et la hauteur d'eau est trop faible. Le fond du lit est incisé, il n'y a pas de connexion entre le lit en eau et la végétation des berges. Le gabarit hydraulique actuel associé aux merlons de curage ne permet aucune connexion entre le lit mineur et le lit majeur avant une crue d'occurrence quinquennale (5 ans / Q5). La crue de référence pour améliorer la qualité de l'eau et favoriser la vie du cours d'eau est celle d'occurrence biennale (2 ans / Q2).

Il est proposé d'élargir l'emprise du lit mineur à 15-20m afin de créer des lits emboités. Un lit d'étiage d'une largeur de 2m méandrerait, dans un lit moyen (risbermes) inondable dès la crue morphogène c'est-à-dire la crue d'occurrence biennale (Q2).



Ce nouveau profil en travers permettrait de rendre complètement fonctionnelle la rivière sur une largeur de 20m. Ce profil favoriserait notamment le développement de végétation de zones humides sur les risbermes.

Profil en plan du SECTEUR 1 (900 ml)



Le reméandrage du lit d'étiage au sein d'un lit élargi permettrait de diversifier les faciès d'écoulement et ainsi de favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau.

Profil en plan du SECTEUR 2 (1080 ml)



Sur le secteur 2 il s'agira également de faire un reméandrage au sein d'un lit élargi sur la première moitié puis de conserver les sinuosités existantes.
Les impacts se feront majoritairement en lit mineur avec une diversification des écoulements, une amélioration des fonctionnalités écologiques et morphologiques, et une sécurisation des berges.
Il n'y aura pas d'impact sur les fréquences de mises en eau du lit majeur car le cours d'eau est profond et malgré la suppression des merlons, l'élargissement du lit augmentera la capacité hydraulique du lit mineur. Les crues continueront en lit majeur seulement à partir de la crue de retour 5 ans. Au-delà de la bande de 20m du nouveau lit mineur, le caractère humide des sols ne sera pas modifié.
La seule exception est liée à la suppression de la digue des Bourres qui permettra une mise en eau du lit majeur à partir de Q5 contrairement à l'existant qui est la crue centennale.

Concordance du scénario proposé avec les objectifs définis à l'atelier 1

Contrôler les pollutions et restaurer la qualité de l'eau : OUI

Le projet restaurera les capacités auto-épuratrices de la rivière en reconnectant la végétation rivulaire avec le lit en eau. Les travaux permettront également de décolmater le fond du lit et de redonner à la rivière des sédiments différenciés à mobiliser. Cet ensemble de sédiments saturés en eau, situés au-dessous et à côté d'un cours d'eau, est une zone hyporhéique. La zone hyporhéique joue un rôle important dans l'auto-épuration du cours d'eau. Celle-ci sera alors restaurée.

Rendre la rivière accessible et attractive (cheminement piéton) : OUI

L'élargissement de l'emprise de la rivière permettra de créer un cheminement sur les secteurs restaurés. Il pourra être créé soit sur la risberme soit sur le haut de berge. Sur la base des différents échanges, le Syndicat travaillera en parallèle sur la création d'une connexion entre les différents cheminements existants. Nous vous tiendrons informés du résultat de ce travail.

Restaurer l'amont pour réduire les risques à l'aval : OUI mais à la marge

La suppression de la digue des Bourres permettra de restaurer un champ d'expansion naturel des crues soustrait jusque-là à l'inondation. La suppression de la chenalisation et le reméandrage permettront également de dissiper efficacement l'énergie des crues et de déphaser le pic de crue. Il a été demandé au bureau d'études de modéliser le gain hydraulique. Pour le moment à dire d'expert, le gain ne sera pas suffisant pour réduire les inondations de la zone de Leveau très à l'aval des secteurs amont. Le bassin versant intercepté par la zone de Leveau représente le double de celui des secteurs amont.

Protéger les ouvrages : OUI (des risques d'affouillement et de contournement)

Le projet permettra de dissiper efficacement l'énergie des crues et sécurisera les berges et le fond du lit des érosions et de l'incision. Les ouvrages seront protégés des risques d'affouillement et de contournement. La capacité hydraulique des ouvrages ne sera quant à elle pas modifiée.

Restaurer le fonctionnement naturel de la rivière (profil, ripisylve, zones de débordement, érosion...) : OUI partiellement

La bande de 20m retrouvera sa fonctionnalité naturelle, cependant la connexion entre le lit mineur et le lit majeur ne sera pas améliorée. Le lit mineur débordera comme aujourd'hui à partir de Q5. Il a été demandé au bureau d'études de travailler sur une solution d'exhaussement du fond du lit afin de reconnecter la rivière avec son lit majeur dès Q2 et ainsi pouvoir restaurer les annexes hydrauliques. Le gain serait à la fois écologique, mais également hydraulique. Une analyse « coût/bénéfice » a été demandée afin d'être en mesure de se positionner.

Protéger les terrains et limiter l'emprise foncière : OUI

Le projet proposé ne nécessitera pas une emprise agricole très importante. La fréquence d'inondation reste inchangée, excepté pour les terrains derrière la digue des Bourres.

Faciliter la mise en œuvre : OUI

L'emprise foncière étant limitée, le temps de mise en œuvre risque d'être plus court que dans le cadre d'un projet plus ambitieux.

Limiter les coûts : Indéterminé

Il semble que le projet présenté puisse être proche du chiffrage estimatif. Nous attendons les estimations plus précises du bureau d'études.

Maintenir le niveau d'eau et assurer la qualité des caches Piscicoles : OUI

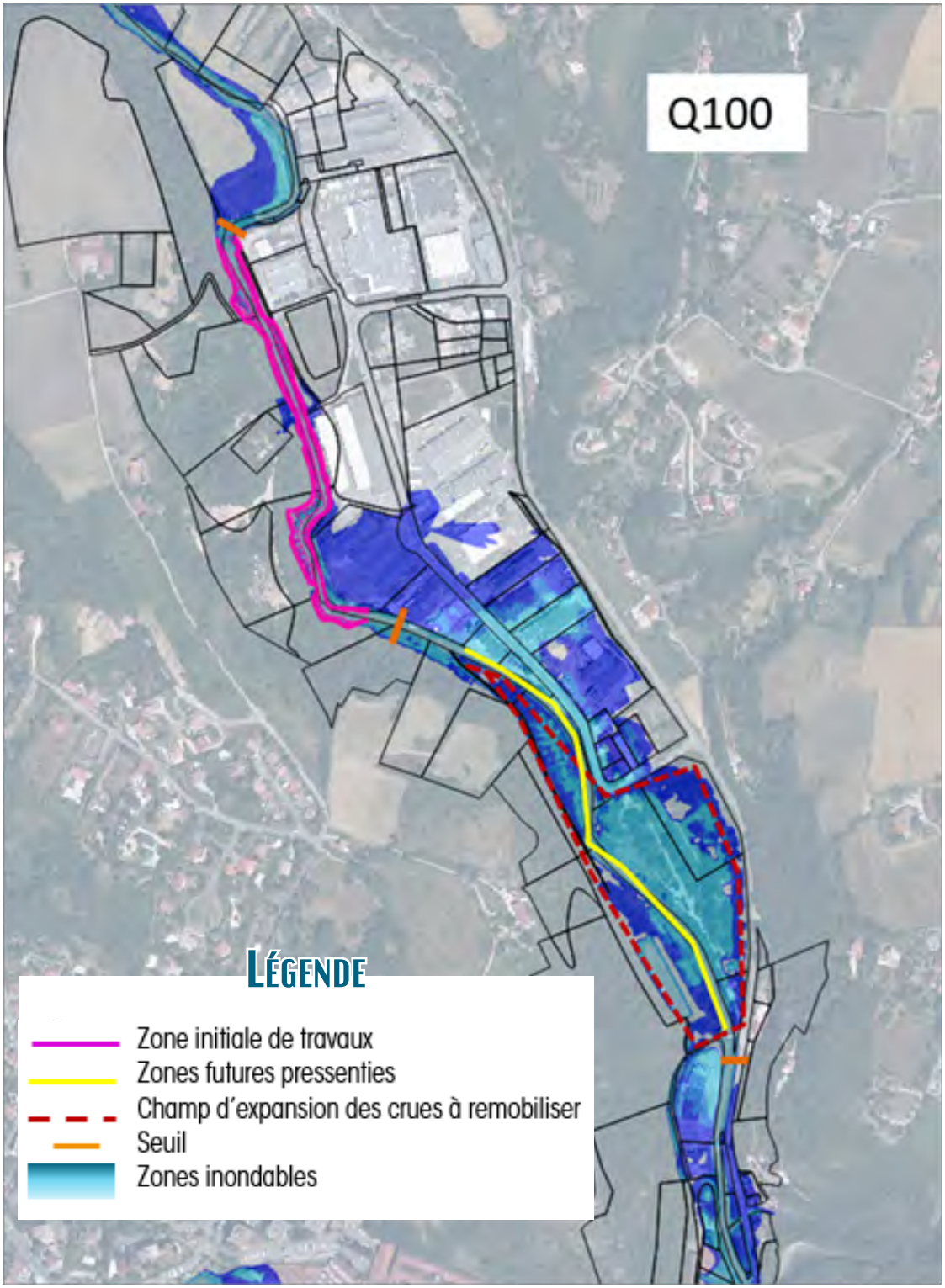
La création d'un lit d'étiage avec des faciès d'écoulements diversifiés permettra de maintenir un meilleur niveau d'eau en étiage et d'assurer une bonne qualité pour la vie piscicole.

Protéger et mettre en valeur des zones humides : OUI partiellement

La restauration de la zone humide ne se fera que dans l'emprise des 20m du projet, ce qui est déjà un gain important par rapport à l'état actuel car il n'y a pas de zone humide fonctionnelle sur le secteur.



Sur le secteur aval dans la zone d'étude, les solutions sont différentes car les contraintes sont fortes.



Dans ce secteur, nous avons une problématique d'inondation des voiries, entreprises et habitations dès la crue quinquennale (Q5). Naturellement le lit mineur déborde en lit majeur dès Q2, cependant la sécurité des biens et des personnes est une priorité et il faudrait une protection à minima pour une crue trentennale si cela est possible techniquement.

La commande initiale au bureau d'études était de restaurer un champ d'expansion des crues en rive droite (zone rose). Cependant dans cette zone le terrain naturel est beaucoup plus haut en rive droite qu'en rive gauche, il n'y a donc pas de possibilité de mobiliser la RD sur le secteur d'étude.

D'autres projets sont en cours sur le secteur de la zone de Leveau et ces projets auront un impact local sur les lignes d'eau. Il parait indispensable de coordonner les différents projets afin de définir des solutions optimales pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Ces solutions ne sont pas contradictoires avec l'amélioration de la qualité de la rivière et sont plutôt complémentaires.

Les 4 projets à coordonner :

Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du tènement Célette

Sous maitrise d'ouvrage de l'EPORA pour le compte de Vienne Condrieu Agglomération, une étude de maitrise d'œuvre est en cours de réalisation. Au regard des contraintes techniques fortes, seul l'arasement du pré-seuil est pressenti accompagné d'une reprise du gabarit hydraulique du cours d'eau. Le tènement Célette, la voirie départementale, le pont et le parking de l'entreprise BMC sont concernés pour une protection jusqu'en crue centennale. Les travaux sont estimés pour 2019.

Restauration de la continuité écologique au niveau des 3 seuils sur la zone de Leveau

Sous maitrise d'ouvrage de la ville de Vienne, un marché de maitrise d'œuvre est en cours de notification. L'arasement des 3 seuils sera étudié ainsi que la reprise des berges en vue d'améliorer la capacité hydraulique du lit mineur. Ces travaux devraient permettre de réduire les zones inondables localement. Les résultats de l'étude devraient être disponibles à partir de juillet 2018, pour des travaux en 2019.

Restauration morpho-écologique de la Sévenne

Sous maitrise d'ouvrage du Syndicat Rivières des 4 Vallées, des travaux seront réalisés en complément du projet d'arasement des seuils pour assurer la protection des biens et des personnes des inondations de la Sévenne. Au besoin, il s'agira de recalibrer la Sévenne (tracé jaune) jusqu'au pont de BMC si cela est nécessaire. Les travaux devront permettre de favoriser les débordements sur des zones non urbanisées (pointillés rouges). Les travaux sur ce secteur pourraient être réalisés en 2020.

Travaux de protection contre les inondations du Boucon

Le secteur aval de Leveau est soumis à la fois aux inondations de la Sévenne mais également à celles d'un affluent en rive gauche le Boucon. Une étude pour définir les scénarios d'aménagements a été réalisée. Une fois le programme validé, il sera présenté aux riverains. Les travaux devraient être réalisés à partir de 2018.

Concordance du scénario proposé avec les objectifs définis à l'atelier 1

Protéger des inondations pour assurer la sécurité des biens et des personnes : OUI mais pas seul

4 projets sont à coordonner pour aboutir à l'objectif de protection.

Élargir la zone d'expansion du bassin de Leveau : OUI

En fonction des besoins sur les secteurs non urbanisés.

Le projet de restauration en lui même, ne répond pas aux objectifs suivants.
Ils sont cependant pris en compte via d'autres actions.

Assurer l'entretien des berges et de la rivière : OUI

Le Syndicat Rivières des 4 vallées a soumis aux services de l'Etat un programme d'entretien de la végétation de la Sévenne. Ce programme est soumis à enquête publique et, en fonction des avis, sera validé par arrêté préfectoral. Le Syndicat est prêt à débuter les travaux dès réception de l'arrêté soit normalement à partir de janvier 2018. Les travaux débuteront directement sur le secteur de la Zone de Leveau. Dès réception de l'arrêté, les propriétaires des parcelles recevront une proposition de convention visant à autoriser l'intervention du Syndicat. Il sera proposé à chaque propriétaire de participer au marquage des arbres et de récupérer le bois bucheronné.

Accompagner la profession agricole et prévoir la compensation des préjudices : OUI

Tout un protocole d'indemnisation est prévu pour les agriculteurs exploitants. Une fois le projet validé définitivement, le Syndicat prendra contact individuellement avec chaque agriculteur concerné et des solutions seront étudiées au cas par cas.

Améliorer la gestion des réseaux (voirie/assainissement) : OUI

Sous compétence de Vienne Condrieu Agglomération, la problématique inondation par le réseau sur la zone de Leveau est gérée actuellement.

Limiter l'urbanisation : dans le cadre du suivi des PLU

L'accroissement de la population est géré par les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui définissent les seuils maximums d'augmentation pour chaque commune en fonction de la demande et des capacités d'accueil. Les critères environnementaux sont également pris en compte.

Contrôler les pollutions et restaurer la qualité de l'eau	
Assurer l'entretien des berges et de la rivière	
Rendre la rivière accessible et attractive (cheminement piéton)	
Limiter les inondations pour assurer la sécurité des biens et des personnes	
Restaurer l'amont pour réduire les risques à l'aval	
Accompagner la profession agricole et prévoir la compensation des préjudices	
Améliorer la gestion des réseaux (voirie/assainissement)	
Protéger les ouvrages	
Protéger et mettre en valeur les zones humides	
Élargir la zone d'expansion du bassin de Leveau	
Restaurer le fonctionnement naturel de la rivière (profil, ripisylve, zones de débordement, érosion...)	
Limiter l'urbanisation	
Protéger les terrains et limiter l'emprise foncière	
Faciliter la mise en œuvre	
Limiter les coûts	
Maintenir le niveau d'eau suffisant à l'étiage et assurer la qualité des caches piscicoles	

Idées complémentaires, points de blocage et améliorations possibles

En attente des retours du bureau d'études

6 BILAN DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

8 ATELIERS PARTICIPATIFS & **1** PLÉNIÈRE

16 *objectifs* IDENTIFIÉS

11 SATISFAITS PAR LE PROJET

51 PARTICIPANTS

20 RIVE-
15 INSTITUTIONNELS
16 CITOYENS

1 SCÉNARIO CONCERTÉ ET PARTAGÉ

7 ETAPES À VENIR

PHASE AVANT PROJET
Juillet à novembre

Concertation, construction du scénario de restauration.

PHASE PROJET
(2 mois)

Affinage technique et financier de l'avant projet.

DÉLAIS D'INSTRUCTION RÉGLEMENTAIRE
(1 an)

Enquête publique. Analyse des impacts et du caractère d'intérêt général du projet par les services de l'État

PHASE TRAVAUX
Objectif : 2019

Lancement des travaux en rivière, dans le respect de la fraie des poissons



RIVIÈRES des 4 Vallées

366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières 38 440 Saint-Jean-de-Bournay

04 74 59 73 08
riv4val@riv4val.fr

www.rivieresdes4vallees.fr

Les actions du Syndicat Rivières des 4 Vallées sont rendues possibles grâce au soutien financier de :

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

isère LE DÉPARTEMENT

Vienne Condrieu Agglomération

Artas, Beauvoir de Marc, CHarantonnay, Chatonnay, Culin, Diémoz, Lieudieu, Meyrieu les étangs, Meyssiez, Oytier St Oblas, Royas, Ste Anne sur Gervonde, St Georges d'Espéranche, St Jean de Bournay, St Just Chaleyssin, Savas Mépin, Villeneuve de Marc

SMEC RU
SYNDICAT DE RIVIÈRES DES USSES

CPIE BUGEY-GENEVOIS

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Résultat de la démarche participative

ALERTE À MALIB'USSES



Table des matières

Cadre de l'étude 3

Méthode 3

Diagnostic partagé de la problématique du manque d'eau 5

Orientations pour mieux gérer la ressource en eau 15

Présentation et validation en comité de rivières 18

Problématiques soulevées et pistes d'actions 19

Plan d'action pour mieux gérer la ressource en eau 23

Aide à l'interprétation du PGRE 29

Lexique 33

Cadre de l'étude

Le bassin versant des Usses (Lexique) figure parmi les 75 territoires du bassin versant Rhône-Méditerranée-Corse présentant un déséquilibre quantitatif relatif aux prélèvements. Afin d'atteindre le bon état des milieux et restaurer l'équilibre un **Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)** est envisagé**.**

L'inscription comme territoire prioritaire des politiques de gestion quantitative de la ressource en eau est due aux faibles niveaux d'eau observés ces dernières années mettant en péril la biodiversité et l'approvisionnement en eau potable sur certaines communes (Approvisionnement en camion-citerne de la commune de Clermont en 2017).

Cette situation est due au contexte géologique du territoire qui le rend dépendant des précipitations et à la croissance démographique (+2%/an) qui intensifie les pressions sur la ressource**.** Elle pourrait se traduire de la manière suivante : L'eau des Usses : **une ressource fragile pour une demande croissante**.

Face à ce constat, le comité de Rivières qui rassemble tous les acteurs de l'eau du bassin versant des Usses (élus, agriculteurs, administrations, gestionnaires d'eau potable, pêcheurs, industriels…) s'engage vers une démarche PGRE participative. Son objectif : concerter les usagers, notamment **les particuliers : principaux consommateurs d'eau (73%),** pour définir un plan d'action afin de maintenir voire réduire les prélèvements d'eau.

Le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bugey Genevois élaborent alors une démarche participative pour l'élaboration du PGRE. Le SMECRU s'assure du cadre de la démarche, qui est animée par Le CPIE Bugey Genevois.

Ils sont accompagnés par L'IRSTEA, organisme de recherche public, pour étudier et suivre la participation citoyenne.

L'agence terra publica a réalisé les outils de communication : flyers, sacs à pain, vidéos…de la démarche, qu'elle intiutlera opération « Alerte à Malib'Usses ».

Méthode

La démarche participative Alerte à Malib'usses pour l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau se déroule en 4 étapes :



1ère étape – Etablir un diagnostic partagé

Lors des Rand'eau, réalisés à l'Eté et l'Automne 2017, les participants sont amenés à effectuer un parcours à pieds où ils mènent l'enquête et partagent leurs points de vue sur les principaux usages de l'eau du bassin versant



2ème étape – Se projeter et imaginer les scénarii d'avenir

Lors des Bistr'Eau, réalisés à la même période, ils échangent autour des probabilités d'avenir pour l'eau du bassin versant des Usses



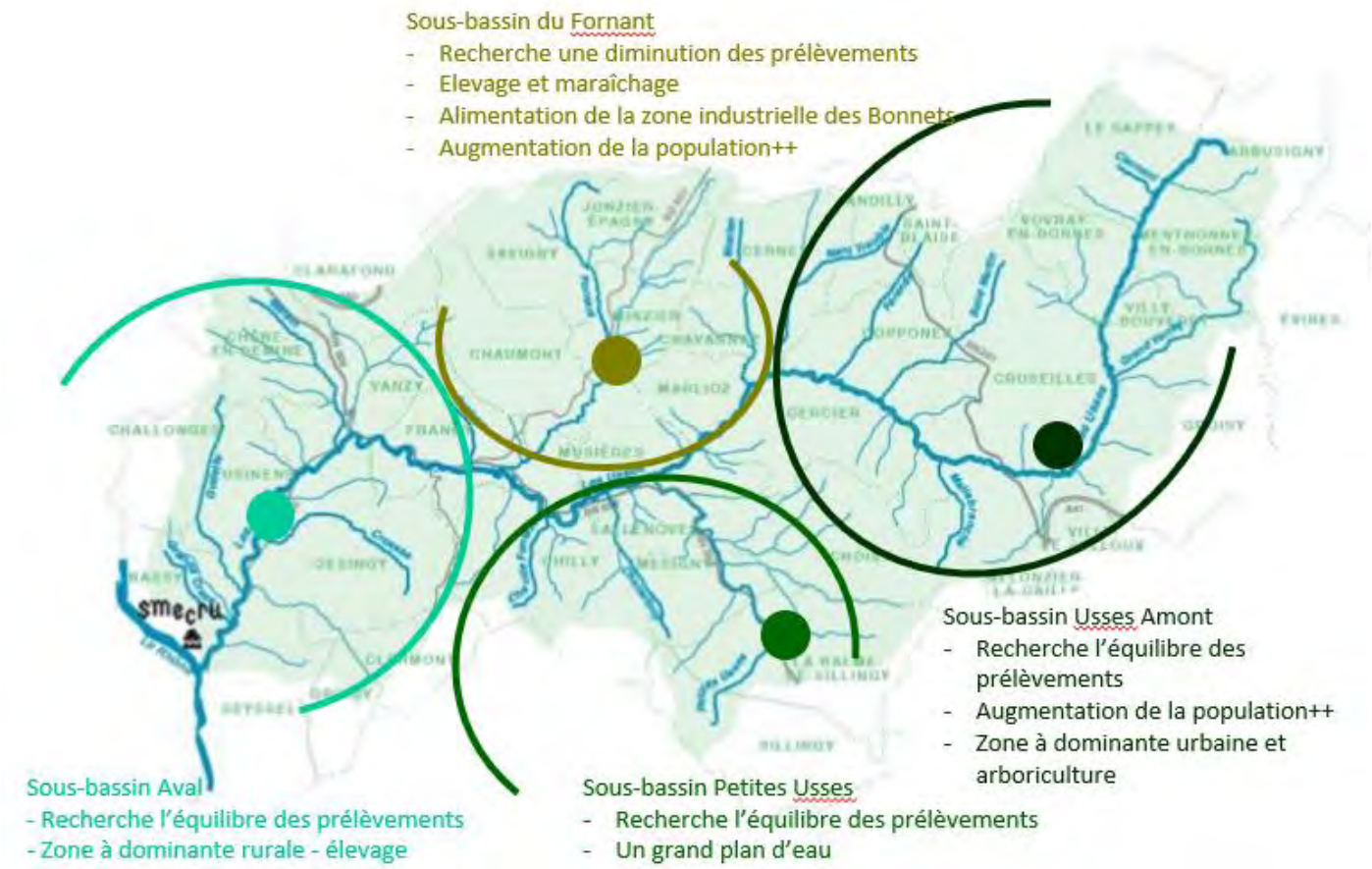
3ème étape – Faire émerger des problématiques et rechercher des solutions

Le Théâtre forum, dont la représentation a eu lieu au Printemps 2018, a permis de mettre en scène des problèmes liés à l'eau et se mettre dans la peau d'un agriculteur, d'un pêcheur, d'un élu ou d'un enfant pour expérimenter leurs moyens d'action

4ème étape – Elaborer un plan d'action

Lors des ateliers « Dans la peau d'une truite, réalisés à l'Automne-Hiver 2018, les participants sont amenés à remonter la rivière en proposant à chaque obstacle une action à mettre en œuvre

La démarche déclinée sur les quatre sous bassins des Usses afin de mobiliser les habitants sur des actions proches de chez eux et cibler certains enjeux spécifiques à chaque sous-bassin.



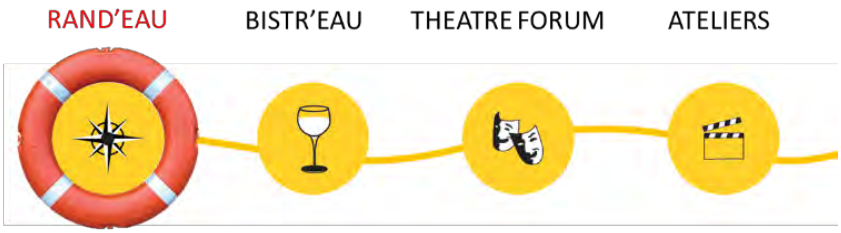
La mobilisation s'est appuyée sur des évènements existants (marchés, évènements sportifs) afin de toucher un maximum de personnes et des sensibilités différentes.

Deux **temps de présentation et de validation des résultats en comité de rivières**, en milieu de parcours et en fin de parcours, ponctuent la démarche.

Les mots de vocabulaire sont renvoyés à un Lexique en fin de rapport.

Diagnostic partagé de la problématique du manque d'eau

Issu de la 1ère étape de la démarche :



Soixante-dix personnes ont participé aux rand'eau et ont répondu au carnet de route (Cf Annexe 1 : trame du carnet de route). Les questions qui leurs ont été posées portaient sur leurs perceptions des milieux naturels et des différents usages, leurs observations de terrain, et leurs expertises d'usage.

Le diagnostic est rédigé de la manière suivante :

Titre du constat

Questions et observations

Eclairage apporté (issus notamment de l'étude des volumes prélevables)

Réflexion que cela soulève pour la suite de la démarche

1. Le cycle de l'eau naturel est court-circuité par les usages

Quel lien y-a-t-il entre les consommations d'eau et le manque d'eau puisque l'eau consommée retourne à la rivière ?

L'eau potable est prélevée dans la nappe souterraine située plus ou moins profondément dans le sol. L'eau de cette nappe est issue d'une partie de l'eau de ruissellement qui s'est infiltrée dans le sol jusqu'à elle. Cette nappe constitue une réserve d'eau qui alimente petit à petit le cours d'eau en période d'étiage (Lexique). Lorsque le débit de prélèvement est supérieur au débit d'infiltration jusqu'à la nappe, celle-ci n'a pas le temps de se recharger en eau, et le niveau descend. Une fois utilisée, l'eau ne retourne pas directement à la nappe dont elle est issue. Elle suit le réseau d'eau usée, et est rejetée, après traitement, directement dans le milieu naturel. Sur le bassin versant des Usses, **les réserves d'eau sont d'autant plus précieuses qu'elles sont limitées naturellement par le contexte karstique** (Lexique) **qui les rend perméables et dépendantes des pluies.**



Il convient donc de limiter l'utilisation de l'eau potable pour soulager la ressource en eau souterraine qui alimente les cours d'eau, en particulier en période d'étiage (Lexique). Comment limiter l'utilisation de l'eau potable ?

Est-ce qu'utiliser l'eau de pluie et l'eau de source au lieu de l'eau potable permet de résoudre la problématique du manque d'eau ?

L'eau de pluie et l'eau de source utilisées ont le bénéfice de ne pas être prélevées dans la nappe. Cependant elles sont détournées pour les usages au lieu de ruisseler jusqu'au cours d'eau ou de s'infiltrer dans les sols jusqu'à la nappe.

L'eau de pluie est retenue au niveau des récupérateurs ou des réserves collinaires. Ces dernières subissent une forte évaporation en particulier en période estivale où le milieu naturel a le plus besoin d'eau.

La taxe sur l'eau est définie en fonction des prélèvements et permet de prendre en charge les différents traitements de l'eau et les actions de préservation des cours d'eau et des zones humides. L'utilisation domestique de l'eau de pluie ou de l'eau de source doit être déclarée en mairie qui peut demander à l'usager à ce qu'un second compteur soit mis en place pour soumettre son utilisation à la redevance assainissement. Il n'y a pas de retours sur les personnes utilisant de l'eau de pluie ou de l'eau de source pour leurs usages domestiques : leur nombre, s'ils ont fait ou non une déclaration en mairie, si la mairie leur demande une redevance.

L'utilisation d'eau de pluie et d'eau de source est préférable à l'utilisation d'eau potable pour préserver la ressource mais son utilisation n'est pas réglementée.
Doit-on promouvoir sur l'ensemble du bassin versant leur utilisation ? Si oui ? Pour quels usages ? De quelle manière ? Techniquement et réglementairement parlant ?

2. Les échelles de gestion de l'eau sont incompatibles avec la prise en compte des disparités entre bassin-versants

Au niveau départemental :

Un niveau d'alerte sécheresse pris à l'échelle départementale

Un comité sécheresse a eu lieu le 2 mai 2017 réunissant des représentants d'usagers, des collectivités territoriales et des services de l'Etat du département. Les représentants de chaque sous-bassin témoignent d'une situation de sécheresse sans précédent, confirmée par l'expert météo France présent. Une attention particulière est accordée au bassin versant des Usses dont les ressources sont naturellement limitées. Les données concernant la ressources en eau et les prévisions météorologiques permettent de caractériser la situation en mai 2017 en crise sécheresse de niveau 3. Ce niveau d'alerte correspond aux mesures suivantes : « Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité) » Cf site gouvernemental http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp. Si ces

mesures sont prises, le préfet précise qu'il sera difficile de monter la puissance d'alerte si la situation empire les mois suivants, en période estivale.

En accord avec les représentants présents lors de ce comité, le préfet prend un arrêté de niveau 1 pour l'ensemble du département afin d'avoir une marge de manœuvre si la situation empire. Il correspond à : « la réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, les espaces verts, les golfs, ou de laver sa voiture. » Cf. site gouvernemental http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

 L'arrêté préfectoral est un moyen de réagir à un évènement de sécheresse. **Peut-on et doit-on prendre des arrêtés préfectoraux par sous-bassin en fonction de la situation d'alerte sécheresse de chacun ? Comment est-il relayé par nos élus locaux ?**

 L'arrêté sécheresse est plus ou moins relayé en fonction des communes. Cela va du simple affichage en mairie à l'article dans le bulletin municipal, le site internet ou l'information diffusée sur le panneau lumineux

La Mairie a l'obligation d'afficher les arrêtés préfectoraux et les faire respecter. Elle peut aussi prendre un arrêté municipal, plus restrictif que l'arrêté préfectoral.

 **L'arrêté sécheresse est-il un bon moyen pour informer les usagers de l'eau ou comment lui permettre de l'être ?**

<u>Au niveau du bassin versant des Usses</u>

 D'un bassin versant à l'autre les collectivités ayant la compétence eau et assainissement sont plus ou moins préoccupés par le risque de manque d'eau

- préoccupées

La communauté de communes Fier et Usses recherche de nouvelles zones de captage pour anticiper l'augmentation de la population mais n'a actuellement pas de problèmes d'approvisionnement.



La communauté de communes du Pays de Cruseilles possède un captage principal au niveau des bains de la Caille, dont l'eau peut-être très chargée en sédiments à certaines périodes de l'année. Elle a signé une convention avec Grand Annecy Agglomération pour abandonner ce captage au profit d'un acheminement entre le bassin versant du Fier et du lac d'Annecy et le Pays de Cruseilles. La problématique de la ressource en eau disparaît ainsi de leurs préoccupations.

La commune de Bassy a une partie de son eau potable gérée en régie directe sur ses propres captages et une partie gérée par le syndicat des eaux de la Semine. Moins la ressource en eau présente sur la commune peut répondre aux besoins des usagers plus la commune est dépendante du syndicat.

La commune de Minzier était assurée en août 2017 d'une ressource en eau suffisamment conséquente pour répondre aux besoins de ses habitants. Elle fait part de ses difficultés face aux inondations reconnues par arrêté ministériel comme état de catastrophe naturelle en septembre [illegible]omne 2017, elle constate que le niveau d'eau de son captage est [illegible]lement bas et alerte les habitants dans son bulletin municipal.

+ préoccupées

L'eau n'a pas de frontière administrative mais suit les lignes d'écoulement. C'est en amont du bassin versant que se jouent les débits de la ressource en aval.

L'étude des volumes prélevables a montré que le sous bassin du Fornant est le plus déficitaire en eau tout en ayant la croissance démographique la plus importante.

Une gestion à l'échelle du bassin versant doit être envisagée pour permettre le partage de l'eau de l'amont vers l'aval tout en prenant en compte les différences entre sous bassins (caractéristiques de la ressource, démographie, usages…).
Comment organiser cette stratégie à l'échelle du bassin versant alors que la gestion est partagée en frontières administratives (communauté de commune, communes) ?

3. Des indicateurs du manque d'eau non représentatifs

La biodiversité **: Un indicateur présentant plusieurs facteurs d'influence**



Analyse des prélèvements effectués lors des rand'eau :

	Amont (Cruseilles)	Petites Usses	BV Fornant (Minzier)	Aval (Desingy)
Diversité d'espèces	++	++	--	-
Nombres d'individus	++	+	--	-
Indication quant à la qualité de l'eau	++	++	+	-

La population des rivières varie au fil de leur cours. Changements de pente, de vitesse, de profondeur, de substrat, de quantité d'oxygène dissous, de température, sont autant de facteurs qui contribuent à la diversité des espèces rencontrées. Naturellement, on trouve à l'amont une eau fraîche et bien oxygénée qui favorise un grand nombre d'espèces indicatrices d'une eau de bonne qualité. Plus on se dirige vers l'aval, plus l'eau se réchauffe, elle est moins oxygénée et présente des espèces indicatrices d'une eau de moins bonne qualité.

L'homme peut modifier ces facteurs de répartition et impacter la biodiversité du milieu par ses aménagements sur la rivière, ses rejets de matières organiques et de polluants, et ses prélèvements.

Le manque d'eau vient amplifier ces impacts : difficultés de déplacement des espèces, concentration des polluants, réchauffement du cours d'eau et manque d'oxygénation.

Sur le bassin versant des Usses, y a-t-il un impact du manque d'eau sur la biodiversité ? En quoi est-il important de faire le lien entre la problématique du manque d'eau et la biodiversité ?

La mémoire des évènements climatiques : **un indicateur parfois trompeur**

Les participants ont en mémoire des niveaux d'eau des Usses fluctuants d'une année sur l'autre ou au cours de l'année. Les évolutions entre hier et aujourd'hui sont difficilement percevables. Pourtant certains observent des changements : ex) des ruisseaux devenus plus longtemps ou complètement à sec. D'autres perçoivent que les niveaux changent beaucoup plus rapidement en fonction du régime des pluies que par le passé.

Des coupures d'eau ont déjà été vécues par certains reliés le plus souvent à des problèmes d'ordre technique (rupture de canalisation…). Des événements ponctuels où l'eau coule marron au robinet ont davantage marqué les esprits..

Naturellement les Usses sont très dépendantes du régime des pluies. Elles sont peu concernées par la fonte des neiges du fait de la faible altitude des massifs qui la surplombent.

Si les niveaux d'eau changent plus rapidement qu'auparavant c'est que les sols ont moins la capacité de retenir l'eau. C'est capacité dépend de la nature du sol (poreux et/ou perméable) et de la quantité d'eau maximale que ce sol est capable de retenir. Nous avons déjà abordé la nature karstique (Lexique) des sols qui ne retient pas beaucoup l'eau. A l'inverse, les zones humides ont une forte capacité à la retenir et à la restituer petit à petit. Tandis que les supports artificiels (routes, habitations...) ne la retiennent pas du tout. Les fortes pluies sur une longue période limite la capacité des sols à retenir l'eau.

Les changements climatiques peuvent expliquer les évènements météorologiques extrêmes constatés sur les Usses entre 2016 et 2018 : une période très longue sans pluie (entre mai 2016 et octobre 2018) occasionnant une sécheresse, et une période de pluies abondantes (entre décembre 2017-janvier 2018) entraînant des inondations. L'institut climatique de Postdam fait l'hypothèse que les blocages météorologiques (plus de périodes où le temps reste le même) sont dus au stationnement des masses d'air dans l'atmosphère qui se réchauffe de plus en plus.

Les premières pénuries d'eau proches du territoire des Usses ont eu lieu en 2017. La communauté de commune et le syndicat de Bellefontaine s'organisent conjointement pour faire des livraisons d'eau potable par camion alimentaire afin d'assurer une continuité de service aux usagers.


De la même manière que la sensibilisation au changement climatique, il est difficile de sensibiliser au manque d'eau : **une problématique multifactorielle qui s'observe sur la durée et qui n'impacte pas directement notre quotidien « *L'eau coule toujours au robinet.* »**

Est-il nécessaire d'avoir des indicateurs du manque d'eau et de mettre de l'énergie à les analyser pour agir ?

4. Des perceptions concernant les usages décalées par rapport à la réalité

Décalage dans l'estimation des principaux consommateurs d'eau

Les agriculteurs sont les premiers usagers désignés comme principaux consommateurs d'eau du bassin versant.

En réalité les usages domestiques représentent 75% des consommations d'eau potable contre 13% pour l'usage agricole.

Sous l'influence de l'attractivité des villes de Genève et d'Annecy, la démographie est croissante sur le bassin versant des Usses (+2%/an). La population attendue en 2025 sera de 41 000 habitants contre 33 000 en 2014. Tandis que le nombre d'exploitants agricoles et de têtes de bétail devraient se maintenir voire diminuer.

Il est demandé aux agriculteurs de modifier leurs pratiques pour utiliser moins d'eau alors que les particuliers sont les premiers concernés.
Comment mobiliser davantage tous les habitants sur la problématique du manque d'eau ?



Décalage dans l'estimation des quantités d'eau consommées

Les estimations des quantités d'eau moyennes consommées par habitant au niveau national et par sous-bassin sont sous-évaluées. De plus, chaque foyer rencontré estime être en dessous de ses moyennes. Ses faibles consommations seraient contrebalancées par les fortes consommations d'autres habitants : plus aisés, non sensibilisés, qui ont des piscines, et se lavent tous les jours. Pourtant, peu de personnes rencontrées peuvent dire quelle quantité d'eau son foyer consomme.

Un français consomme en moyenne 150L d'eau par jour, soit plus qu'une vache (100L pour l'abreuvement et le lavage des salles de traite).

Comment prendre conscience des importantes quantités d'eau consommées ?

Décalage sur les activités consommatrices d'eau des usagers

Usage domestique
On peut classer les moyennes de consommations d'eau par habitant par an comme suit : Cruseilles>Minzier >La-Balme-de-Sillingy>Moyenne nationale >Desingy.

Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer ce classement :

- Des différences de comportements des habitants de niveau de vie différents : on se laverait plus et on aurait plus de piscines sur la communauté de communes de Cruseilles (plus citadine et proche de Genève et Annecy) que sur la communauté de commune Usses et Rhône (plus rurale).
- On utilise davantage de l'eau de source ou de l'eau de pluie en milieu rural pour arroser les jardins.

Au niveau national, les quantités d'eau consommées par les foyers diffèrent d'une région à l'autre pour les raisons suivantes : climat, importance de l'habitat individuel, présence de piscines, de jardins et tourisme.

Les quantités d'eau utilisées pour les différentes activités domestiques (cuisine, hygiène, jardin…) sont bien connues contrairement aux piscines individuelles.

Le calcul des consommations moyennes par habitant sur le bassin versant des Usses est biaisé par les prélèvements des agriculteurs sur le réseau d'eau potable.

Les consommations d'eau des piscines individuelles mériteraient d'être évaluées afin d'estimer leur part dans les usages domestiques et de les comparer aux piscines collectives.

Nous pourrions collectivement effectuer **un classement collectif des activités domestiques en fonction :**

- **de leur nécessité ou non d'utiliser de l'eau potable**
- **et/ ou de leur importance**
- **et/ou de leur saisonnalité …**

Ce classement, pourrait-être une base pour sensibiliser les habitants aux différents usages qu'ils font de la ressource en eau.



Usage agricole

Contrairement aux réponses, la principale activité agricole consommatrice d'eau sur le bassin versant après l'élevage n'est pas l'activité céréalière mais l'arboriculture. Pourtant, les participants ont l'impression de voir de plus en plus de maïs, une culture très consommatrice d'eau. La rand'eau sur le secteur aval des Usses a permis de constater qu'un éleveur cultive un maïs résistant à la sécheresse. Selon lui, il n'est pas rentable d'arroser des cultures destinées exclusivement à l'alimentation du bétail.

L'élevage représente la première activité agricole du bassin versant avec 196 exploitations d'élevage dont 148 exploitations en bovins lait. Le lait du bassin versant est produit sous les signes de qualité AOP et IGP, les vaches sont nourries exclusivement avec les fourrages du bassin versant ou issus des communes de l'aire géographique de l'appellation. Le recours à l'irrigation est très rare (8 hectares de maïs, soit moins de 0,3% des surfaces céréalières du bassin versant). Ils ont souvent leur propre source pour l'abreuvement et sont branchés sur le réseau d'eau potable pour le lavage des salles de traite. Les prélèvements supérieurs à 1000m3/an doivent être déclarés auprès de la DDT, les inférieurs doivent être déclarés en mairie.

L'arboriculture concerne 22 exploitations. Elles sont principalement alimentées par des retenues collinaires (Lexique) Beaucoup se sont déjà adaptées au manque d'eau en arrachant un arbre sur 2 et en plantant des espèces résistantes à la sécheresse.

Lors du comité sécheresse du 2 mai 2017 les représentants agricoles ont demandé plus de retenues collinaires (Lexique) pour les arboriculteurs fortement touchés par la sécheresse. Les services de l'Etat ont précisé que cette solution ne pouvait pas être généralisée et devait être étudiée au cas par cas.

Les services publics demandent aux agriculteurs de faire des efforts pour économiser l'eau bien que ce ne soient pas les premiers consommateurs et qu'ils sont impactés par les épisodes de sécheresse.

Doit-on continuer de leurs demander des efforts, leurs demander d'en faire plus, les laisser tranquille ou les aider à mieux supporter les sécheresses ?

Usage industriel

En plus de l'industrie agroalimentaire, ont été identifiées les carrières, les artisans glaciers, les usines de recyclage et d'équarrissage, les stations de lavage des voitures comme pouvant avoir un usage de l'eau conséquent.

La principale activité industrielle sur le bassin versant des Usses est celle de l'agroalimentaire, en particulier de l'industrie fromagère dont les consommations d'eau sont connues.

Il faudrait approfondir les connaissances sur les usages industriels afin d'identifier les marges de progrès.

Usage public

Les participants ont été interpelés par l'écoulement constant des fontaines et des lavoirs dans l'espace public : d'un côté pourquoi ne pas l'utiliser ? De l'autre, pourquoi des particuliers l'utilisent sans autorisation. Des boutons poussoirs ont parfois été installés par les communes sur ces fontaines.



L'origine des eaux de fontaines publiques est mal connue : eau potable ou eau de source.
L'usage public concerne aussi l'arrosage des espaces verts et les infrastructures (écoles, maisons de retraites…).

Avec la loi interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics depuis le 1er janvier 2018 sont apparues des pratiques de paillage des espaces verts publics pour limiter les mauvaises herbes mais aussi l'évaporation et donc les fréquences d'arrosage.

Une réflexion devrait être menée sur l'utilisation de l'eau des fontaines et lavoirs publics.

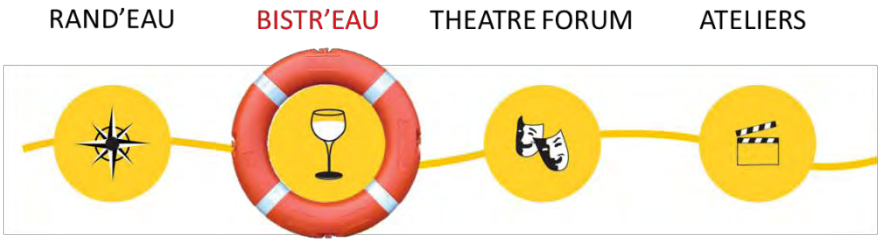


Le diagnostic fait émerger des différences entre catégorie d'usagers : les degrés d'implication vis-à-vis de la problématique du manque d'eau, les niveaux d'efforts demandés, les priorités d'usages, les besoins exigés…

A ce stade, les participants s'interrogent sur la visée du plan d'action : **serait-ce de limiter les consommations d'eau de tous les usagers? ou de permettre un meilleur partage de la ressource en fonction des priorités d'usage ?**

Orientations pour mieux gérer la ressource en eau

Issu de la 2nde étape de la démarche :





Environ 70 personnes, des élus, des particuliers et un agriculteur ont participé aux bistr'eaux. Pour se projeter, elles ont été invitées à tourner la roue des scénarios présentant 8 évolutions possibles : une situation qui ne change pas, une où tous les usages diminuent, une où tous les usages augmentent et des situations intermédiaires où un des usages augmente ou diminue au profit de la rivière ou des autres usages. Puis elles ont échangé en petit groupe pour savoir si ces scénarii d'avenir leurs paraissaient probable ou non, souhaitable ou non, et faire émerger quelques pistes pour arriver ou éviter ce scénario.

Ainsi, ces projections ont permis de partir des préoccupations des participants pour définir les orientations du plan de gestion de la ressource en eau.

Orientation 1 : Définir une stratégie de territoire autour de l'agriculture et l'urbanisation

L'agriculture et l'urbanisation sont interdépendantes

- L'urbanisation se fait au détriment des surfaces agricoles.
- Le monde rural attire de plus en plus de personnes
- Avec l'urbanisation s'observe une demande croissante en produits locaux de qualité

La première connaît une croissance fulgurante (avec une démographie de + 2% par an) tandis que la seconde connaît une déprise avec une diminution du nombre d'exploitants.

L'augmentation de la population est rapide et rend difficile la réflexion d'une stratégie pour la mettre en adéquation avec les ressources du territoire et compenser cette augmentation avec des changements de comportements.

1. Mener une réflexion autour de l'évolution du territoire

- **Sur la répartition et la dynamique des habitants, notamment des « rurbains »**
- **Sur les dépendances mutuelles des territoires vis-à-vis de l'approvisionnement en eau**
- **Sur la déprise et l'accès aux surfaces agricoles**

2. Anticiper l'augmentation de la population

- **Mieux dimensionner les stations d'épuration**
- **Accueillir des nouvelles populations**
  - Equipement des nouveaux logements : récupérateurs d'eau, circuits doubles, moyens de traitement et réutilisation de l'eau
  - Promotion de la rénovation plutôt que la construction
  - Réglementation claire pour l'installation de piscines et l'utilisation d'eau de pluie

Orientation 2 : Accompagner le usagers à réduire leurs consommations d'eau

Les efforts doivent être **partagés** par l'ensemble des usagers de l'eau qui doivent agir chacun à leur niveau mais la manière dont ils peuvent être accompagnés doit est différente.

1. Soutenir les agriculteurs et des industriels en optimisant leur usage de l'eau

L'important pour le territoire est d'éviter avant tout la diminution des activités agricoles et industrielles et donc de les soutenir .

- **Rechercher et développer des solutions techniques**
- **Aider à l'équipement : de récupérateurs d'eau de pluie par exemple**
- **Valoriser les bonnes pratiques**
  - Plantations et l'entretien des haies
  - Cultures adaptées à la région ou à la sécheresse

2. Accompagner les habitants à diminuer leurs consommations d'eau

- **Faire prendre conscience**
  - Eduquer à l'environnement (les enfants d'une part et les adultes d'autre part)
  - Faire évoluer la culture :
    - Des modes de consommations (éviter le gaspillage)
    - De l'hygiène et de l'entretien : fréquence et utilisation de produits chimiques
    - De la maison individuelle et de l'artificialisation des espaces
    - De la dynamique rurale-urbaine
  - Information de la population : des restrictions…

- **Mettre en place des mesures coercitives**
  - Augmentation du prix de l'eau
  - Taxe eau, sur le principe de la taxe pollueur/payeur, avec la vigilance qu'elle pourrait avoir des effets dommageables de creuser les inégalités entre riches et pauvres
  - Coupures d'eau (à certains moments de la journée)

- **Promouvoir des techniques d'économie d'eau**
  - Primes à l'équipement : récupérateurs d'eau, toilettes sèches…
  - Expérimentation : défi famille à énergie positive, ateliers d'échange de pratique (par ex : de jardinage au naturel)
  - Innovation des architectes et des constructeurs

Présentation et validation du diagnostic partagé et des orientations au comité de rivières du 3 mars 2018



Quatre habitants ont représenté l'ensemble des participants aux rand'eau et aux bistr'eau pour rapporter au comité de rivières les résultats du diagnostic partagé et les propositions d'orientations pour mieux gérer la ressource en eau.

Les réactions du comité de rivières :

Sur le diagnostic :

Le comité de rivières partage la nécessité de travailler sur les questions de solidarité amont-aval à l'échelle de notre territoire mais aussi à celle du bassin RMC.

Il ajoute que la problématique des « **pollutions pharmaceutiques** » doit être prise en compte.

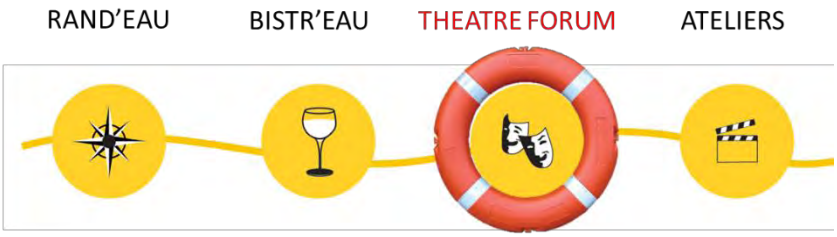
Sur les orientations :

Sur l'orientation **1.1 Mener une réflexion autour de l'évolution du territoire**, les élus du comité se demandent si **elle a lieu d'être étant donné que le SCOT est beaucoup plus contraignant qu'avant.** Selon eux, il est notamment impossible que des terres agricoles deviennent des terres urbanisées

Sur l'orientation **2.1 Soutenir les agriculteurs et des industriels en optimisant leur usage de l'eau notamment en valorisant les bonnes pratiques**, le comité de rivières demande à ce que **cette réflexion soit menée avec la chambre d'agriculture** en particulier sur le fauchage tardif et l'équipement technique.

Problématiques soulevées et pistes d'action pour mieux gérer la ressource en eau

Issu de la 3ème étape de la démarche :



Vingt-cinq personnes ont participé aux ateliers théâtre forum pour créer les scénettes, et une quarantaine de personnes ont participé à la représentation finale.

Le **théâtre forum** est un outil de transformation sociale développé par le comédien et metteur en scène Augusto Boal au Brésil. Il s'agit de mettre en scène une situation problématique, voir conflictuelle qui donne envie aux « spectacteurs » de réagir et de monter sur scène pour essayer de changer la situation.

Lors des ateliers théâtre-forum, les participants ont été invités à créer des saynètes sur le manque d'eau pour mettre en évidence les problématiques autour de cet enjeu.

Chaque groupe a d'abord défini l'orientation stratégique (à partir des orientations définies à l'étape 2) sur laquelle il souhaitait travailler.

Puis il a réfléchi sur les raisons qui font que cette orientation n'est pas déjà mise en œuvre ou rencontre des blocages afin de définir la problématique et créer la saynète.

Dans chaque saynète il y a au moins :

- Un.e protagoniste : qui veut agir et qui propose quelque chose
- Un.e antagoniste : qui fait barrage
- Un ou des témoins : qui ne sont pas positionnés

Lors de la représentation, deux groupes sur quatre ont mis en scène leurs saynètes.

Le public était invité à stopper la saynète, à réagir et à prendre la place d'un des acteurs pour rejouer la scène différemment.

Leurs propositions et les échanges avec les acteurs et le public ont permis de faire émerger des pistes d'actions pour mettre en œuvre les orientations du plan de gestion de la ressource en eau.

A partir de l'orientation 2.2 Diminuer les consommations d'eau des habitants en accompagnant leurs changements de comportement par

- L'éducation à l'environnement surtout auprès des enfants
- L'équipement (récupérateurs d'eau…)

La problématique soulevée est : **Comment accompagner les changements de comportement lorsqu'on n'est pas d'accord sur la manière d'accompagner les habitants : soit par de la sensibilisation/éducation, soit par l'apports d'outils techniques ?**

La saynète crée à Chosal met en scène une enfant qui a joué avec le récupérateur d'eau de pluie du jardin collectif. Toute l'eau a été gaspillée et l'enfant se fait houspiller. Un conflit apparaît entre les adultes : entre ceux qui souhaitent apporter une réponse technique avec l'achat d'une nouvelle cuve et ceux qui accusent le manque d'éducation des enfants.

Pistes d'actions proposées :

Proposer des alternatives à l'usage de l'eau pour sensibiliser à la préservation de l'eau, en particulier les enfants

Une personne du public est intervenue dans la saynète pour proposer à l'enfant de venir jouer à la marelle plutôt que de gaspiller l'eau.

Pour le public, l'eau est un amusement dont il est dommage de priver les enfants. Ils ont bien apprécié la proposition de trouver une diversion : un autre jeu, ou un jeu avec un peu d'eau.

Mettre en avant l'ensemble des bénéfices (pas seulement environnementaux) des actions à mettre en œuvre

Une personne du public est intervenue dans la saynète auprès de l'antagoniste, qui refuse l'achat d'une nouvelle cuve, pour lui faire prendre en considération cette proposition. Au lieu de ne lui parler que de l'intérêt pour l'eau, elle a essayé de toucher aux centres d'intérêts de l'antagoniste : l'alimentation, ses enfants, l'absence de pesticides, etc

Pour le public, ce qui bloque l'action et entraîne une situation sans issue, c'est la confrontation. Elle peut être évitée en prenant en considération les centres d'intérêts de chacun.

A partir de l'orientation 2.1 : Soutenir les agriculteurs et les industriels en optimisant leur usage de l'eau

La problématique soulevée est : **Comment soutenir une partie des usagers de l'eau alors que les politiques publiques concernent l'intérêt général ?**

La saynète crée à La Balme de Sillingy met en scène deux usagers : un agriculteur et un vendeur de piscines. Le premier souhaiterait que la mairie réalise des travaux pour lui permettre d'accéder à une source. Le second est furieux de l'arrêté préfectoral qui lui interdit de remplir sa piscine d'exposition.

Avant même d'arriver en mairie, ils sont déjà en conflit entre eux pour savoir qui devrait être prioritaire sur l'usage de l'eau, et n'écoutent pas la technicienne de rivières qui les accompagne.

Le conflit s'amplifie lorsque la mairesse invoque la priorité donnée à d'autres projets communaux (comme l'ouverture d'une crèche…) et la réglementation qui ne dépend pas d'elle.

Pistes d'actions proposée :

Accompagner de façon personnalisée les agriculteurs et les industriels

Informer / expliquer les mesures d'intérêt général
Rechercher avec eux des solutions →

-Avoir un ambassadeur de l'eau dans chaque commune (ex : le maire, la mairesse, un.e adjoint.e)
-Missionner le/la technicien.enne de rivière

Une personne du public est intervenue pour prendre la place du maire. Il était davantage à l'écoute de l'industriel et de l'agriculteur et montrait son implication. Au lieu de dire que l'arrêté préfectoral ne dépendait pas de lui il a expliqué pourquoi il avait été pris et combien de temps il allait durer. Il a ensuite pris en considération ce que cela impliquait pour leurs activités et a essayé de trouver avec eux des solutions.

Pour le public, un relai local est essentiel mais les maires.esses ont des sensibilités différentes. Il est nécessaire de pouvoir les aider à être ce relai ou d'avoir un.e médiateur.trice.

En ce qui concerne les priorités de projets, il n'y a pas eu de suggestion sauf de dire que c'est au.à la maire.esse de trancher.

D'autres problématiques ont été mises en évidence mais n'ont pas encore fait l'objet d'une représentation pour rechercher des solutions :

A partir de l'orientation 2.1- Diminuer les consommations d'eau des habitants en accompagnant leurs changements de comportement par

- L'évolution de la culture de l'hygiène
- L'équipement (toilettes sèches) et expérimentation

La problématique soulevée est **: Comment encourager les toilettes sèches ou à moins se laver avec notre culture européenne de l'hygiène ?**

Une des saynète crée à Seyssel met en scène 3 habitant d'une copropriété. L'un d'entre eux expérimente les toilettes sèches et a laissé son sceau dans la cour commune. Les deux autres réagissent vivement à cause de l'odeur et de l'incongruité de la pratique. Le conflit dégénère lorsque le protagoniste accuse un des deux habitants de trop consommer d'eau.

La saynète illustrant cette problématique n'a pas été jouée. Ce qui n'a pas permis de faire émerger de piste d'action.

A partir de l'orientation 2.2- Diminuer les consommations d'eau des habitants en accompagnant leurs changements de comportement par

- Evolution des modes de consommations (éviter le gaspillage)

La problématique soulevée est : **Comment faire évoluer les modes de consommations pour préserver l'environnement si les consommateurs recherchent avant tout la facilité dans leurs modes de consommation ?**

L'autre saynète crée à Seyssel se passe lors d'un anniversaire. L'organisatrice a choisi de mettre des bouteilles d'eau en plastiques au lieu d'utiliser des pichets. Ça met en colère celle qui fête son anniversaire. L'organisatrice qui avait mis beaucoup d'énergie à préparer cet anniversaire est très déçue.

A partir de *l'orientation* 2.1- Soutenir les agriculteurs et les industriels en optimisant leur usage de l'eau

- Aide à l'équipement

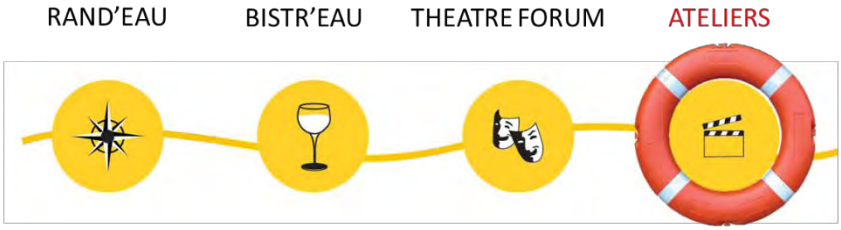
Problématique soulevée : Comment les collectivités peuvent aider financièrement des agriculteurs alors que d'autres projets collectifs ont la faveur d'un plus grand nombre d'électeurs

La saynète crée à Minzier se passe lors d'une fête de village. Deux habitants ont entendu un conseiller municipal et l'agriculteur du projet de la mairie d'aider financièrement l'agriculteur à acheter le matériel de récupération d'eau de pluie. Ils s'interposent ouvertement en rappelant que les projets des habitants sont prioritaires car ils bénéficient au plus grand nombre et menace le conseiller en évoquant les prochaines élections.

Les saynètes illustrant ces 3 dernières problématiques n'ont pas été jouées. Ce qui n'a pas permis de faire émerger de pistes d'actions.

Plan d'action pour mieux gérer la ressource en eau

Issu de la 4ème et dernière étape de la démarche



Une soixantaine de personnes, adultes et enfants, ont participé aux ateliers pour définir un plan d'action pour préserver la ressource en eau du bassin versant des Usses.



L'animation proposée lors de ces ateliers est le jeu « la rivière, un corridor d'efforts » qui consite à permettre aux truites de remonter la rivière jusqu'à la frayère (Jeu emprunté au réseau Empreintes).

Chaque participant a la responsalité de la migration d'une truite. Il va rencontrer lors de sa migration 4 barrages.

Au 1er barrage, il prend connaissance des orientations et des pistes d'actions proposées lors des évènements précédents et choisit une action ou fait une nouvelle proposition.

Au 2ème barrage, il doit identifier la 1ère chose à faire pour mettre en place cette action.

Au 3ème barrage, il doit faire des propositions pour développer l'action initiée les années suivantes.

Au 4ème barrage, il précise la portée qu'il imagine pour cette action

S'il passe ces 4 barrages, la truite arrive a destination et une action est plannifiée pour 4 ans.

Les 4 ateliers ont permis ainsi de dérouler le plan de gestion de la ressource en eau en 6 objectifs :

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Objectifs	1ère(s) actions pour inciter à agir 	Développement à 4 ans 	Indicateurs d'évaluation 	
			Par objectif	Généraux
Être sensibilisé à la problématique du manque d'eau sur le bassin versant des Usses sur : l'impact du manque d'eau sur le milieu naturel, les inégalités d'accès à l'eau potable, l'ampleur de nos consommations privées et des consommations d'eau indirectes (l'alimentation, l'industrie textile…), notre responsabilité à tous, l'intérêt de la récupération d'eau de pluie et des toilettes sèches…) (Cf cheminement 1-4)	Faire des actions « coups de poing » : coupures d'eau pédagogiques, une journée sans eau,	1 visite de terrain par trimestre réalisée par un collectif de citoyens et d'élus pour effectuer une mesure sur le milieu	Un questionnaire auprès des habitants pour suivre l'évolution de leur sensibilité vis-à-vis de la problématique du manque d'eau (Cf cheminement 3)	Evaluer et visualiser (ex : par un schéma type graphique) l'évolution des consommations d'eau : ex) une diminution de 30% des consommations d'eau par les ménages serait un résultat satisfaisant (Cf cheminement 3)
	Augmenter le prix de l'eau : taxe sur l'eau potable	Récompenser les efforts de réduction des consommations d'eau : ex) réductions de taxes		
	Donner des informations marquantes : chiffres clefs (ex : consommation d'eau d'un humain par rapport à une vache, quantité d'eau utilisée pour prendre une douche, économies qui peuvent être réalisées), slogans « sauvegardez la faune, consommer moins d'eau » dans des vidéos , des espaces d'échanges, les bulletins municipaux	Communiquer sur l'intérêt financier de faire des économies d'eau (Cf cheminement 1) Communiquer (via Météo conseil et les panneaux lumineux) les résultats sur l'évolution des consommations d'eau et son impact sur l'état du milieu naturel : niveau d'eau, indicateurs biologiques (les espèces, leur reproduction, leur migration…)		Vérifier la corrélation entre l'évolution des consommations d'eau et l'état du milieu naturel : points de contrôle des niveaux d'eau, suivi des
	Proposer des animations ludiques lors de journées grand public et lors de manifestations	Interroger et étudier les nouvelles demandes des habitants (Cf cheminement 2**)**		

	Actions de sensibilisation dans les écoles : ex) 1 cours/semaine sur l'eau, sorties rivière, la formation des enseignants			indicateurs biologiques (les espèces, leur reproduction, leur migration…) et l'avis des pêcheurs (Cf cheminement 3)
	Réaliser des conférences ciblées sur les sous-territoires en restriction			
Contrôler ses consommations d'eau : suivre sa facture d'eau, surveiller les fuites éventuelles	Mesurer les consommations d'eau moyennes sur le bassin versant Installer des compteurs d'eau individualisés dans les bâtiments collectifs et un compteur à l'intérieur du foyer pour suivre les consommations et les fuites en temps réel	Définir des quotas d'eau à respecter par foyer (en fonction du nombre de personnes par foyer)		Evaluer les coûts et les bénéfices pour l'environnement, la santé, le tourisme vert, l'économie (Cf cheminement 1-3)
	Réaliser et diffuser un classement des communes du bassin versant ou des foyers d'une commune en fonction de leurs consommations d'eau potable	Diffuser le classement lors d'un évènement festif annuel : fête annuelle de l'économie d'eau avec récompense de la commune/du foyer le plus économe Représenter visuellement ce classement (ex : sculpture avec des bouteilles plastiques de la quantité d'eau prélevée) Afficher mensuellement le classement (ex : sur les panneaux lumineux)		

		Affiner le classement en dissociant : -l'eau ingérée ou non -l'eau des bâtiments publics et l'eau des ménages	
Adopter des pratiques économes en eau au quotidien : ex) au jardin, planter des végétaux qui résistent à la sécheresse, pailler,…	Classer, informer, proposer des pratiques économes en eau (en indiquant clairement leurs gains pour les économies d'eau) (Cf cheminement 1)	Valoriser les bonnes pratiques (ex : ce que les entreprises font déjà)	
	Mettre en place un défi-concours du foyer le plus économe en eau qui propose de tester des pratiques et de suivre sa consommation	Journées portes ouvertes chez des référents citoyens sur les gestes au quotidien pour préserver l'eau	La volonté des participants de continuer à agir après 4 ans
	Afficher les petits gestes au quotidien : ex) récupérer et réutiliser l'eau déjà utilisée : eau de lavage des légumes, de la douche, de l'attente vers la température souhaitée…	Faire des ateliers pédagogiques des savoir-faire les plus économes en eau	
S'outiller techniquement pour économiser l'eau : économiseurs d'eau, appareils ménagers économes en eau, récupérateurs d'eau individuels et collectifs, toilettes sèches (Cf cheminement 1**)**	Mener une enquête (type enquête INSEE) sur les usages de l'eau par les habitants pour quantifier les usages qui nécessitent de l'eau potable et ceux qui pourraient être réalisés avec de l'eau de pluie. Ceci afin de fixer des seuils d'utilisation d'eau potable et la taille des récupérateurs d'eau		
	Promouvoir l'achat d'appareils appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle…) économes en eau en affichant un classement des appareils en fonction de leur consommation d'eau	Affiner le classement des appareils ménagers en prenant en considération d'autres facteurs comme l'énergie utilisée et l'usure des vêtements…	

	Inciter l'installation de matériel pour économiser l'eau dans les bâtiments existants : une législation claire, une prime incitative, la distribution, améliorer l'esthétique des récupérateurs d'eau	Utiliser la taxe sur l'eau potable pour investir dans des récupérateurs d'eau de pluie	Identifier les communes ou les intercommunalités qui allouent un budget à l'investissement de matériel pour la récupération et l'utilisation d'eau de pluie
		Rendre accessible le matériel permettant de faire des économies d'eau : économiseurs, récupérateurs d'eau…	
	Imposer l'installation des systèmes double réseau (eau potable/non potable) et de récupérateur d'eau de pluie pour les nouveaux bâtiments : ex) mobiliser des citoyens-acteurs sur le PLU pour inciter l'introduction d'une réglementation favorable aux récupérateurs d'eau (Cf cheminement 2**)**	Inscrire l'installation des systèmes double réseau et des récupérateurs d'eau dans les cahiers des charges des nouveaux bâtiments	Signifier l'existence de cahiers des charges incluant l'installation des systèmes double réseau et des récupérateurs
	Accompagner les aménageurs/promoteurs/bailleurs à la mise en place de récupérateurs d'eau ex) des citoyens accompagnateurs de l'immobilier (Cf cheminement 2**)**	L'inauguration et l'animation annuelle autour des installations (système de double réseau et récupérateur d'eau de pluie) réalisées	Quantifier chaque année le nombre d'installations réalisées pour récupérer et utiliser l'eau de pluie. Au moins un récupérateur d'eau sur un bâtiment collectif (l'église)/an et une installation par un promoteur immobilier au bout de 4 ans seraient des résultats satisfaisants
			Suivre les quantités d'eau potable économisées grâce à des compteurs d'eau de pluie sur les récupérateurs d'eau

Respecter des débits de fuite lors de toute imperméabilisation des sols	Imposer des débits de fuite à tout nouveau constructeur (public et privé)		L'inscription dans les cahiers des charges et le respect des débits de fuite	
Limiter le gaspillage et éviter les pratiques gourmandes en eau : ne pas laisser couler l'eau pour rien, réduire le débit du robinet, éviter les piscines, les bains, laver sa voiture…	Contrôler et adresser des amendes lorsque l'eau est gaspillée : ex) lorsque la piscine est remplie alors que le territoire est en restriction	Augmenter les contrôles		
	Définir un plan canicule pour les Usses pour la mise en œuvre de recommandations spéciales : ex) 1 machine à laver par semaine et par foyer	Mettre en place des restrictions d'eau Limiter la pêche pour éviter une pression supplémentaire sur la faune piscicole en période de sécheresse		

Aide à l'interprétation du plan de gestion de la ressource en eau

Le tableau PGRE ci-dessus peut être pris indépendamment de la démarche Alerte à Malib'Usses pour une mise en œuvre des actions telles-quelles. Le compte-rendu de la démarche participative ci-après permet toutefois de saisir le cheminement qui a amené à la rédaction du PGRE. Il est à la fois une aide à l'interprétation du tableau PGRE et une ressource pour comprendre dans quel esprit doivent être mises en œuvre tout type d'action pour mieux gérer la ressource en eau sur le bassin versant.

A chaque étape, les participants ont été amenés à repartir des résultats précédents pour continuer la démarche.

Cheminement 1 :

Face au constat que le cycle de l'eau naturel est court-circuité par nos usages, les habitants ont choisi d'orienter la sensibilisation vers une diminution des consommations d'eau des habitants .

Mais le théâtre forum met en évidence la problématique d'accompagner les changements de comportement lorsqu'on n'est pas d'accord sur la manière de le faire.

Pour y répondre 2 pistes sont proposées :

- Proposer des alternatives à l'usage de l'eau en particulier aux enfants
- Mettre en avant l'ensemble des bénéfices (pas seulement environnementaux) des actions à mettre en œuvre

Ces pistes sont reprises dans le PGRE à travers les objectifs suivants:

- Etre sensibilisé à la problématique du manque d'eau sur le bassin versant des Usses

- S'outiller techniquement pour économiser l'eau : économiseurs d'eau, appareils ménagers économes en eau, récupérateurs d'eau individuels et collectifs, toilettes sèches

Avec les actions suivantes pour y répondre :

- Classer, informer, proposer des pratiques économes en eau comme la plantation d'espèces végétales économes en eau

-Communiquer sur l'intérêt financier de faire des économies d'eau

-Evaluer les coûts et les bénéfices pour l'environnement, la santé, le tourisme vert, l'économie

Cheminement 2 :

Face au constat que les échelles de gestion de l'eau sont incompatibles avec la prise en compte des disparités entre bassin-versants :

Les habitants ont choisi d'orienter la sensibilisation vers une stratégie de territoire autour de l'agriculture et l'urbanisation par

Une réflexion autour de l'évolution du territoire

- Notamment sur les dépendances mutuelles des territoires vis-à-vis de l'approvisionnement en eau

Mais aussi sur :

- la répartition et la dynamique des habitants, notamment des « rurbains »
- Sur la déprise et l'accès aux surfaces agricoles

Le comité de rivières :

- partage la nécessité de travailler sur les questions de solidarité amont-aval à l'échelle de notre territoire mais aussi à celle du bassin RMC.

- la réflexion autour de l'évolution du territoire n'a peut-être pas lieu d'être étant donné que le SCOT est plus contraignant qu'auparavant

Le théâtre forum a lui aussi mis en évidence la problématique suivante : Comment les collectivités peuvent aider financièrement des agriculteurs alors que d'autres projets collectifs ont la faveur d'un plus grand nombre d'électeurs

Pour y répondre les pistes soulevées sont :

-d'Informer / expliquer les mesures d'intérêt général. Il pourrait y avoir un ambassadeur de l'eau dans chaque commune (ex : le maire, la mairesse, un.e adjoint.e) ou le/la te ou le/la technicienne de rivière pourrait être missionnée

-Rechercher avec les habitants des solutions

Ces pistes sont reprises dans le plan d'action de la manière suivante :

- Interroger et étudier les nouvelles demandes des habitants pour les accompagner à diminuer leurs consommations d'eau
- Mobiliser des citoyens-acteurs sur le PLU notamment pour inciter l'introduction d'une réglementation favorable aux récupérateurs d'eau
- Avoir des citoyens accompagnateurs de l'immobilier notamment pour inciter l'installation de récupérateurs d'eau sur les nouvelles installations

Cheminement 3 :

Face au constat que les indicateurs du manque d'eau ne sont pas représentatifs : indicateur biodiversité, culture du manque d'eau

Les habitants ont choisi d'orienter la sensibilisation vers l'évolution de la culture du manque d'eau autour

- Des modes de consommations (éviter le gaspillage)
- De l'hygiène et de l'entretien : fréquence et utilisation de produits chimiques
- De la maison individuelle et de l'artificialisation des espaces
- De la dynamique rurale-urbaine

Sur la problématique d'accompagnement du changement de comportement soulevée en théâtre forum, la piste de mettre en avant les bénéfices (pas seulement environnementaux) des actions est proposée.

Est soulevée aussi la problématique d'encourager les toilettes sèches ou à moins se laver avec notre culture européenne de l'hygiène

Cela s'est traduit par les critères d'évaluation suivants :

- Evaluer et visualiser (ex : par un schéma type graphique) l'évolution des consommations d'eau : ex) une diminution de 30% des consommations d'eau par les ménages serait un résultat satisfaisant
- Vérifier la corrélation entre l'évolution des consommations d'eau et l'état du milieu naturel : points de contrôle des niveaux d'eau, suivi des indicateurs biologiques (les espèces, leur reproduction, leur migration…) et l'avis des pêcheurs
- Evaluer les coûts et les bénéfices pour l'environnement, la santé, le tourisme vert, l'économie

Plus spécifiquement sur la culture du manque d'eau :

- Réaliser un questionnaire auprès des habitants pour suivre l'évolution de leur sensibilité vis-à-vis de la problématique du manque d'eau

Cheminement 4 :

Face au constat que nos perceptions concernant les usages sont décalées par rapport à la réalité

Les habitants se sont très tôt prononcés pour

1. Soutenir les agriculteurs et des industriels à optimiser leur usage de l'eau
2. Accompagner les habitants à diminuer leurs consommations d'eau

Pour le comité de rivières, une réflexion doit être menée avec la chambre d'agriculture sur les pratiques agricoles.

C'est pourquoi le plan d'action a été construit par et pour les habitants.

En ce qui concerne les habitants, le théâtre forum a mis en évidence la problématique de soutenir une partie seulement des usagers de l'eau, à savoir les agriculteurs et avait proposé qu'une information claire soit transmise par un ambassadeur de l'eau dans chaque commune ou par le chargé de missions du SMECRU.

Cette proposition est reprise dans le plan d'action :

-Sensibiliser à la problématique du manque d'eau sur le bassin versant des Usses en apportant des informations marquantes : chiffres clefs (ex : consommation d'eau d'un humain par rapport à une vache, quantité d'eau utilisée pour prendre une douche, économies qui peuvent être réalisées).

Un temps de présentation et de validation sera programmé en 2019 pour validation en comité de rivières.

Lexique

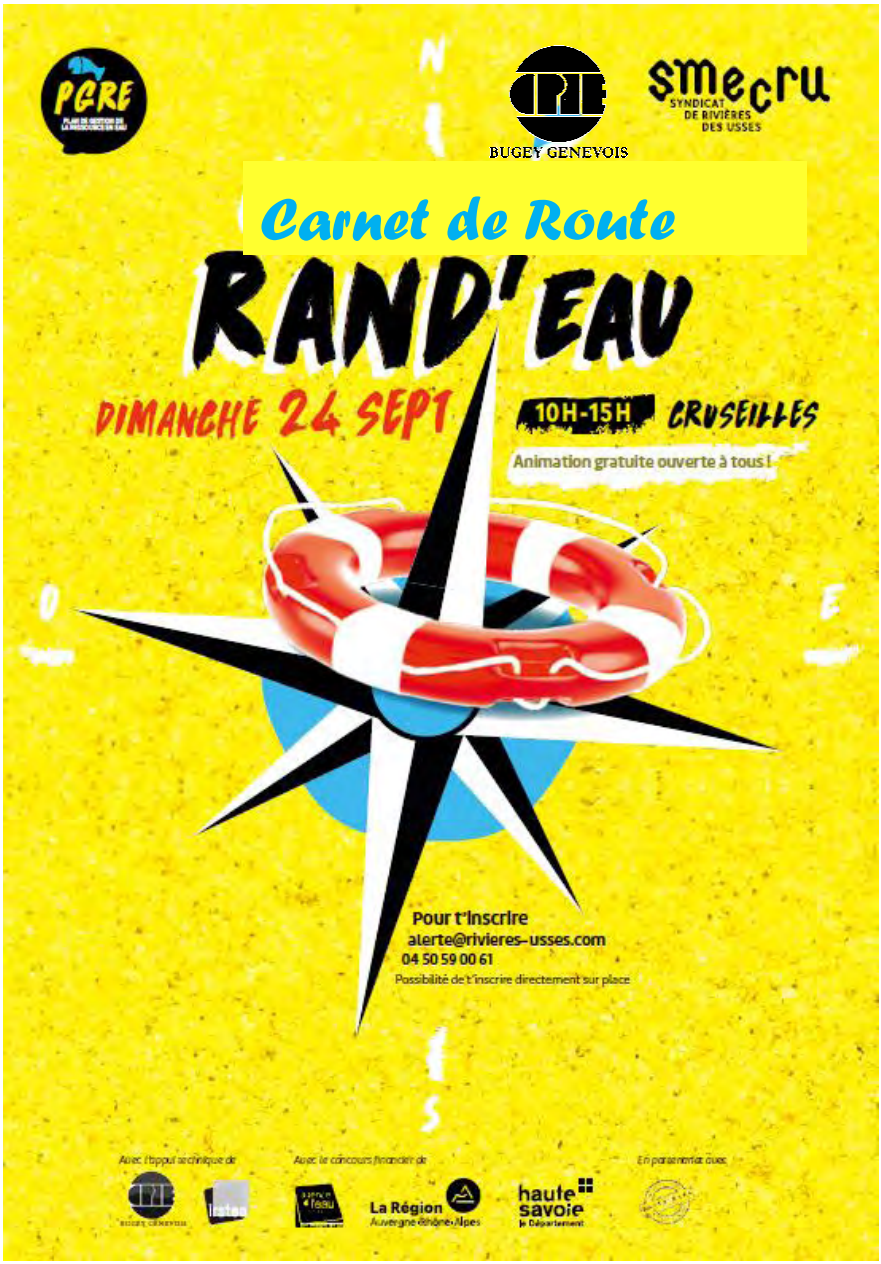
Bassin versant : territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un cours d'eau commun. Limité par des frontières naturelles : les lignes de crêtes ou lignes de partage des eaux. Cela signifie que toute goutte d'eau qui tombe sur le territoire délimité par les pointillés (Cf carte ci-dessus) rejoindra tôt ou tard le cours d'eau des Usses = c'est le bassin versant des Usses.

Reliefs karstiques : forme de paysage provoqué par l'action de l'eau qui s'infiltre dans le sous-sol plutôt que de couler en surface. Ils se rencontrent le plus souvent dans le cas de sous-sols constitués de roches calcaires. Au cours du temps l'action érosive de l'eau a formé des vides, des failles où l'eau ruissèle d'autant plus rapidement.

Retenues collinaires : ouvrages de stockage de l'eau remplies par les eaux de surface et les eaux de ruissellement en hiver et au printemps. Ces ouvrages permettent de ne pas puiser de l'eau dans les rivières pendant l'été, quand le niveau de l'eau dans la rivière est bas.

Période d'étiage : période de l'année pendant laquelle le cours d'eau atteint son point plus bas niveau

Annexe 1. Carnet de route des rand'eau



BESOIN EN EAU INDUSTRIEL

- A votre avis, quel type d'industrie est la plus consommatrice d'eau sur le bassin versant ? _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

La fromagerie de Musièges consomme **13 Millions de L** d'eau par an pour

- Combien de L d'eau sont nécessaires pour fabriquer 1 tomme d'1kg600 ?_ _ _ _ _ _ _ _

Et vous ?

Vos Initiales	Quelle industrie consommatrice d'eau y a-t 'il proche de chez vous ?	A-t-elle besoin d'eau ? Si oui pour quels usages ?	Quel lien direct ou indirect avez-vous avec cette industrie ? (Consommateur, Travailleur, Actionnaire, Interlocuteur…)

BESOIN EN EAU DU MILIEU NATUREL

- Quelles espèces sont présentes ? (CF Fiche espèces)

  _

  _

- A votre avis, quels peuvent être les impacts du manque d'eau sur cette rivière ?

  _

  _

Et vous ?

Vos initiales	Quel est le cours d'eau le plus proche de chez vous ?	L'avez-vous déjà vu à sec ? si oui quand (en quelle année, à quelle période de l'année…)	Observations (espèces vues, activités, odeurs…)

BESOIN EN EAU DOMESTIQUE

Selon l'INSEE, un foyer français de 2,5 personnes en moyenne utilise 329 litres d'eau par jour soit, globalement, une utilisation annuelle de 120 m^3

On prélève environ **750 000m3** d'eau pour alimenter **7250 foyers** de la Communauté de Commune du Pays de Cruseilles.

- Combien de L d'eau/jour consomme en moyenne un foyer de la CCPC ?

  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

- Comment expliquer selon-vous cette différence avec la moyenne nationale ?

  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Et vous ?

Vos initiales	Quelle quantité ou combien vous coûte l'eau chaque année ?	D'où vient votre eau ?	Evènements vécus : coupure d'eau, couleur, goût différents…

BESOIN EN EAU PUBLIQUE

- Pour quels usages y'a-t-il des prélèvements publics ?

  _

  _

Le centre nautique de Cruseilles consomme à lui seul **2 500 m3**

- Cela équivaut à combien de L d'eau par entrée :

  Min : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

  Max : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Et vous ?

Vos initiales	**Y a-t-il un point d'eau visible proche de chez-vous ?**	**L'eau de ce point d'eau est-elle Potable (P) ou non potable (NP) ? Utilisée (U)-Non utilisée (NU) ?**

BESOIN EN EAU AGRICOLE

- A votre avis, quelles sont les deux principales activités agricoles consommatrices d'eau sur le territoire ?

1)_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ /2)_ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Sur le bassin versant des Usses, on compte environ **14 000** équivalent gros bétail qui consomment **1.5 M de L d'eau/jour**. Une

- Concernant l'élevage, quelle quantité d'eau environ est nécessaire par tête de bétail ?

10 L/jour	100 L/jour	1000 L/jour

- Combien de L d'eau sont nécessaires pour produire 1L de lait ?

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Pourquoi ces activités agricoles ont besoin d'eau ?

1)_ _

2)_ _

Comment s'approvisionnées elles en eau ?

1)_ _

2)_ _

Vos Initiales	Nom de l'exploitation agricole proche de chez-vous ?	Type d'exploitation ?	Savez-vous d'où provient leur eau ?

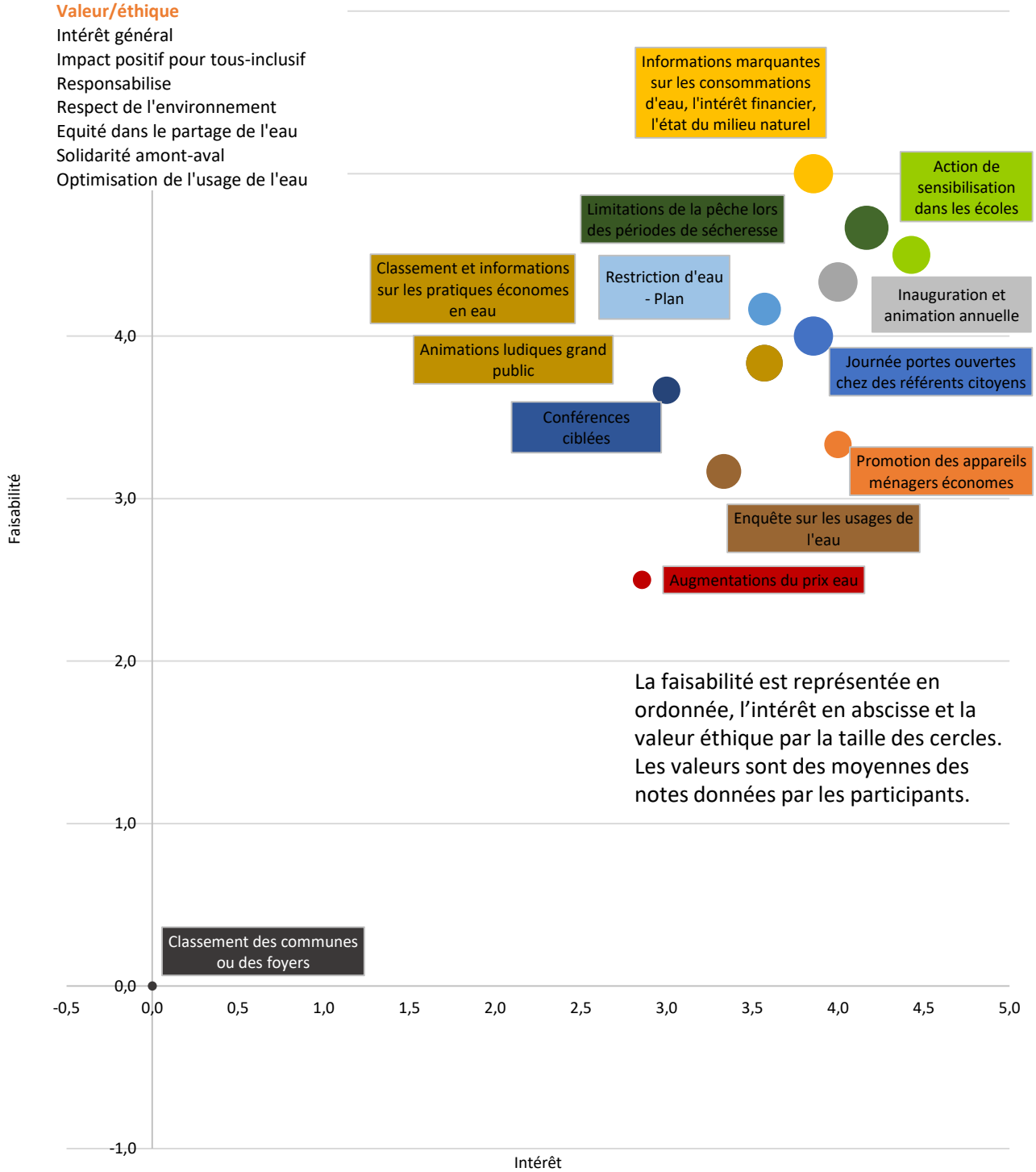
Evaluation des propositions citoyennes par les 17 participants présents lors de la journée PGRE « Implication citoyenne et gestion de l'eau » du 20 janvier 2020

Chaque proposition a été évaluée par une note allant de 1 à 5 selon les critères suivants. Ces critères ont été définis par les citoyens à travers un World café:

Faisabilité
Receptivité (public sent concerné, impliqué)
Pertinence technique (possible et adaptée aux usages)
Impact positif pour l'environnement
Economique
Perennité
Acceptabilité (freins culturels?)

Valeur/éthique
Intérêt général
Impact positif pour tous-inclusif
Responsabilise
Respect de l'environnement
Equité dans le partage de l'eau
Solidarité amont-aval
Optimisation de l'usage de l'eau

Intérêt
Répond à l'objectif (préservation de l'eau)
Permet de développer la connaissance du sujet
Nombre de personnes impactées-concernées-responsabilisées
Démontrable par l'exemple ou l'expérimentation
Temps de réalisation et durabilité
Impact évaluable
Adaptabilité



La faisabilité est représentée en ordonnée, l'intérêt en abscisse et la valeur éthique par la taille des cercles. Les valeurs sont des moyennes des notes données par les participants.

Participation citoyenne à la plateforme numérique de débat : premier retour analytique

Dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actions de prévention des inondations (PAPI), pour enrichir et compléter les démarches existantes, le Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune (SIBVH) a souhaité associer les citoyens aux réflexions en cours afin de garantir la sécurité des personnes et des biens face à une inondation due à une crue de l'Huveaune.

Avec l'accompagnement d'une équipe de l'IRSTEA de Montpellier, le SIBVH a envisagé une démarche de participation des citoyens en plusieurs temps :

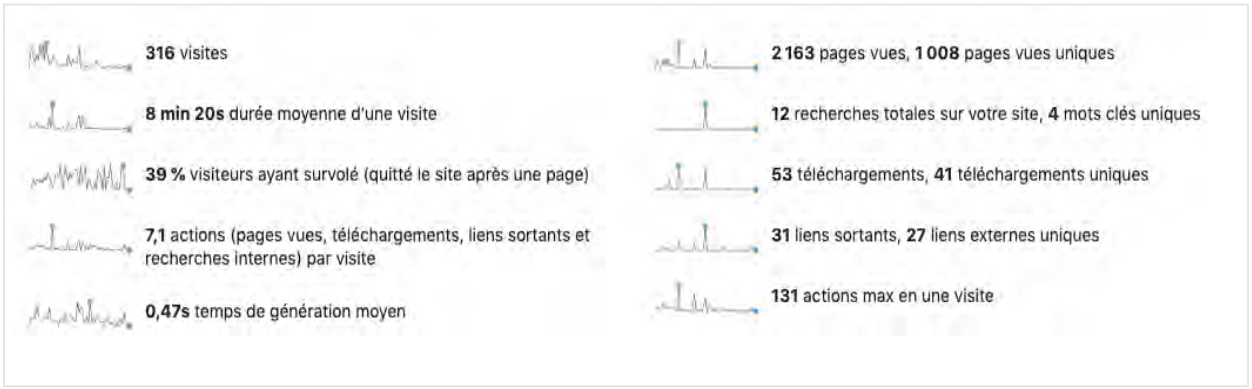
- Un état des lieux complet de la gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Huveaune incluant l'avis et des témoignages de ses citoyens (phase 1 au printemps 2019)
- La mise en place d'actions de prévention par et pour tous les acteurs concernés (phase 2 à l'été 2019)
- L'implication et la participation à plus long terme des citoyens du territoire dans la gestion du risque inondation

La phase 1 a été lancée le 11 mars en proposant une plateforme de débat en ligne à l'adresse suivante : https://debatpart.accatone.net/

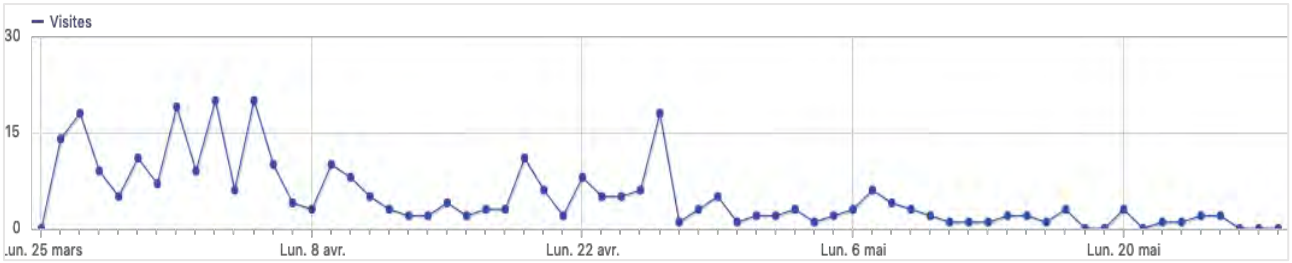
Ci-après, nous présenterons les premières données à notre disposition, issues de la plateforme numérique de consultation.

Données générales de fréquentation

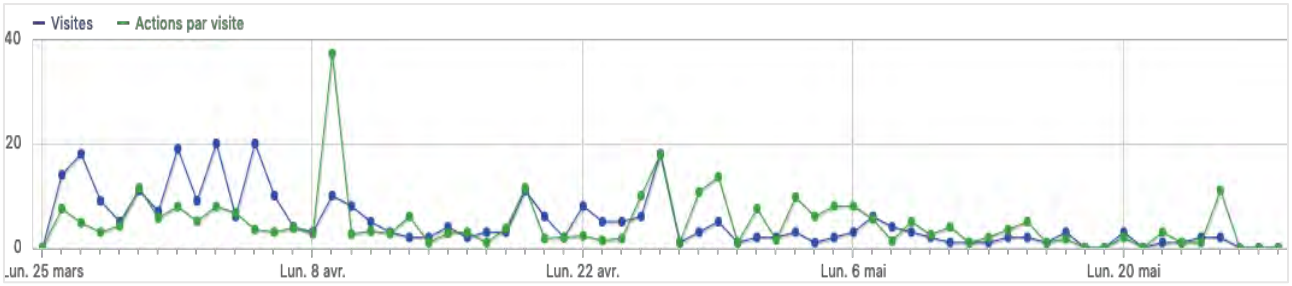
Le récapitulatif ci-après donne un aperçu global de la fréquentation de la plateforme.



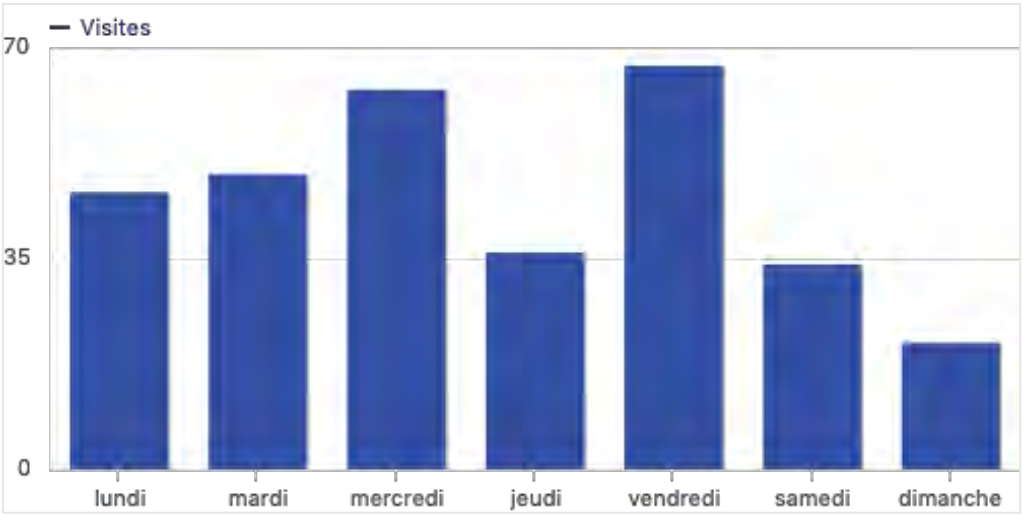
Récapitulatif des visites entre le 25/03 et le 28/05



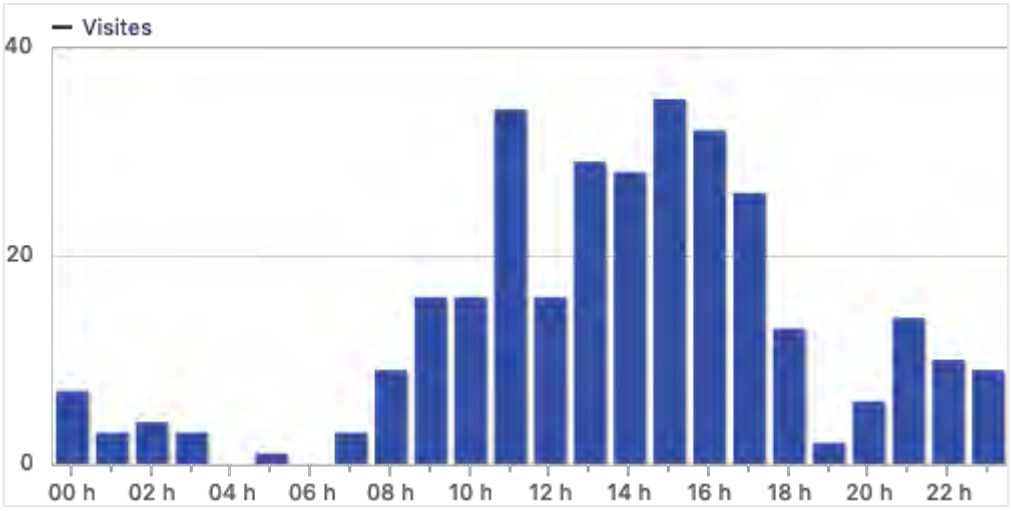
Nombre de visites sur la plateforme entre le 25/03 et le 28/05



Nombre d'actions par visite entre le 25/03 et le 28/05



Nombre moyen de visites par jour de la semaine



Nombre moyen de visites par heure de la journée

Ces données nous donnent une vision générale des flux (personnes, actions…) ayant eu lieu sur la plateforme. Elles méritent d'être creusées pour aller plus loin.

Après des échanges avec Résurgences R&D en charge du développement de la plateforme (ayant accès aux données de fréquentation) ainsi qu'une analyse des contenus publiés, on peut préciser les points suivants :

On considère les utilisateurs inscrits sur la période de consultation (hors groupe pilote, tests préalable, mais comprenant le test du 06/03/19)

- 9 utilisateurs se sont inscrits, mais n'ont jamais validé leur adresse mail
- 4 utilisateurs ont validé leur mail, mais n'ont jamais accepté les CGU (conditions générales d'utilisation)
- 25 utilisateurs ont accepté les CGU (ont donc pu écrire des commentaires)
- 6 utilisateurs ont laissé 16 commentaires différents
- 5 utilisateurs ont laissé un témoignage (dont 4 le 06/03/19 lors de la session test de la plateforme à la Penne sur Huveaune)

Recueil de retours de participants : guide d'entretien et hypothèses

Ce processus de participation ouvert à une large population n'a pas atteint les résultats escomptés lors de son lancement. En tant que chercheurs, nous désirons aujourd'hui prendre du recul sur notre accompagnement au SIBVH et analyser les raisons qui ont conduit à ce niveau de participation.

Pour cela, nous proposons (avec l'aide du SIBVH et de Résurgences R&D) de contacter plusieurs profils de personnes « concernées » par ce processus de consultation dans la mesure où :

- Elles ont reçu la communication liée au processus, par le biais du SIBVH
- Elles se sont connectées sur la plateforme mais ne sont pas allées jusqu'au bout du processus d'inscription
- Elles sont allées jusqu'au bout du processus d'inscription mais n'ont pas contribué à alimenter le diagnostic / les témoignages

L'option envisagée est celle de l'entretien d'enquête, dont on peut imaginer plusieurs variantes et compléments :

- En cours d'entretien, ouvrir la plateforme sur un ordinateur et proposer de naviguer, faire des remarques
    - Modalités d'inscription : créer un compte etc
    - Modalités de navigation et contenu : à partir d'un compte déjà créé
- Faire un test avec un groupe de proximité
    - Personnes non « concernées » par l'Huveaune et les inondations *a priori* (communauté de pratique ?)
    - Groupe de sentinelles de crues, *a posteriori*
- Entretien avec un expert PAPI

Ces entretiens seront l'occasion de caractériser plusieurs aspects liés à la participation, mais aussi les raisons d'une non-participation, au travers de plusieurs hypothèses présentées dans le guide ci-après.

Proposition de guide d'entretien

L'objectif de cet entretien est de comprendre:

- Comment vous avez reçu, accueilli, considéré la communication liée à cette plateforme de débat en ligne
- Les raisons pour lesquelles vous avez ou non participé.
- Comment vous avez vécu votre expérience sur la plateforme

1. Généralités

- Vous sentez-vous concerné par les problématiques liées aux inondations sur l'Huveaune ?
- Connaissez-vous le SIBVH ? Avez-vous déjà interagi ? Dans quel cadre ?
- Pour vous, qu'est-ce que la participation citoyenne ?
    - Pouvez-vous préciser votre vision en utilisant 3 mots ou expressions ?
    - Selon vous, les citoyens ont-ils une place dans la gestion des ressources naturelles, particulièrement des ressources en eau ?
        - Si oui, laquelle ?
        - Si non, pourquoi ?
    - Avez-vous le sentiment de participer à la gestion des ressources en eau ?
        - Si oui, de quelle manière ?
          (pratiques individuelles, mandat, association, don, participation à des réunions publiques …)
        - Si non, pourquoi ? Quelle serait la manière la plus appropriée ?
    - Avez-vous le sentiment que les outils numériques pourraient faciliter votre participation à la gestion des ressources en eau ?
        - Si oui, quels outils seraient les plus appropriés ?
          (Réseaux sociaux, plateforme documentaire – information, plateforme de débat, vote en ligne pour budget-action, proposition d'actions …)
        - Si non, pourquoi ?
    - Participez-vous à d'autres initiatives citoyennes pouvant avoir des impacts sur des prises de décisions politiques ?
        - Actualité récente (Grand débat, Vrai débat)

2. Sur cette participation en particulier

- Avez-vous reçu un élément de communication à propos de la consultation en ligne sur le PAPI, initiée par le SIBVH ?
    - Si oui, par quel canal ?
    - Avez-vous relayé cette information ?
        - Si oui, par quels canaux ?
        - Si non, pourquoi ?
          Pas intéressé par le sujet *a priori*
          Priorisé d'autres thématiques / engagements en cours
          Si oui lesquels ?

Pas intéressé par une participation en ligne, sur internet
Liens relationnels avec un des acteurs porteurs

- Avez-vous participé à cette consultation en ligne ?
    - Si oui, de quelle manière ?
        - Création d'un compte / Acceptation des CGU et charte
        - Consultation simple du contenu
        - Commentaires sur le contenu
        - Dépôt d'un témoignage
    - Qu'est-ce qui aurait pu être mieux fait pour favoriser votre participation ?
        - Plus / moins de contenu
        - Des modalités de plateforme plus / moins variées
    - Si non, pourquoi ?
        - Pas reçu la communication
        - Pas intéressé par le sujet *a priori*
        - Priorisé d'autres thématiques / engagements en cours
            - Si oui lesquels ?
        - Liens relationnels avec un des acteurs porteurs
        - Pas intéressé par une participation numérique, sur internet
            - Le cas échéant, quels aspects freinent ?
              (Maîtrise de la technologie, traitement des données, anonymat…)
        - Accès à la plateforme, mais blocages en cours de route : toujours creuser le pourquoi
            - Format de la plateforme non attractif d'emblée
            - Difficultés techniques en cours d'inscription
            - Je ne souhaite pas m'identifier ou valider mon adresse mail
            - Je ne souhaite pas que mes données soient collectées
            - Je ne suis pas d'accord avec le contenu de la charte
            - Le contenu est trop technique
            - Le contenu ne m'intéresse finalement pas
            - Les modalités de commentaires / témoignages sont difficiles à prendre en main
            - La plateforme a planté
            - Je n'ai rien à ajouter

- Qu'est-ce que vous auriez fait de mieux ?
    - Pour inciter les citoyens à participer
        - En amont de l'ouverture de la plateforme
          (Réunions d'information, communication, portage citoyen…)
        - Pendant l'ouverture
          (Communication continue, animation, mobilisation par enquêtes, réunions publiques de contribution…)
    - Sur la plateforme elle-même et son contenu
        - Quantité d'information, format proposé, niveau de technicité
        - Modalités de commentaires témoignages insuffisantes / trop complexes

A chaque question doit-être ajouter le champ « autre » permettant de préciser le propos.

Réunion « citoyens pour l'Arc »
Vendredi 02 février 2018

COMPTE –RENDU

Présents : CARENSO Anne-Marie, CLAPAREDE André, COLARD Françoise, CORDOBA Josiane, CREUTZER Olivier, DE WELLE Bruno, DROIT Louise, DUPUIS Frédéric, GIRAUD Gilbert, GUIRAL Pascal, GUIRAL Colette, LECOMTE Alain, BERGER Cécile, MOUYRIN Marie-Claire, PETENIAN Frédéric, PILLARD Jean-Pierre, RICHIER Jean-Luc, ROUSSEAU Pierre, SALIGNON Jean-Marie, TORTIA Gilbert.

Excusés : GILLI Alain, GERMAIN Louis, JAMIN Vincent, DOMENACH Olivier

20 personnes étaient présentes à ce premier rendez-vous de participation citoyenne. Celui-ci s'est déroulé en trois temps :

- présentation du projet de participation citoyenne,
- ateliers de travail,
- évaluation de la séance et échanges conviviaux autour de crêpes.

▪ Présentation du projet de participation citoyenne

Après une rapide présentation de la démarche, les objectifs de la réunion sont énoncés. Il s'agit de :

- faire connaissance avec les participants et d'avoir une vision de leur perception des cours d'eau et des enjeux liés, sur le bassin versant de l'Arc,
- de constituer deux groupes de travail.

Le premier groupe, nommé « Sentinelles » sera dédié à la surveillance et à l'observation des cours d'eau lors des crues.
Le second groupe, nommé « Usages de l'eau et milieu », au contenu final à définir, mais qui pourrait être une réflexion sur la conciliation usages et restauration du cours d'eau dans la traversée de la commune d'Aix-en-Provence.

Les participants sont ensuite informés qu'ils devront, s'ils s'engagent dans la démarche, signer la charte de participation citoyenne distribuée en séance. La version distribuée est une version martyre, qui pourra être modifiée à la demande des participants.

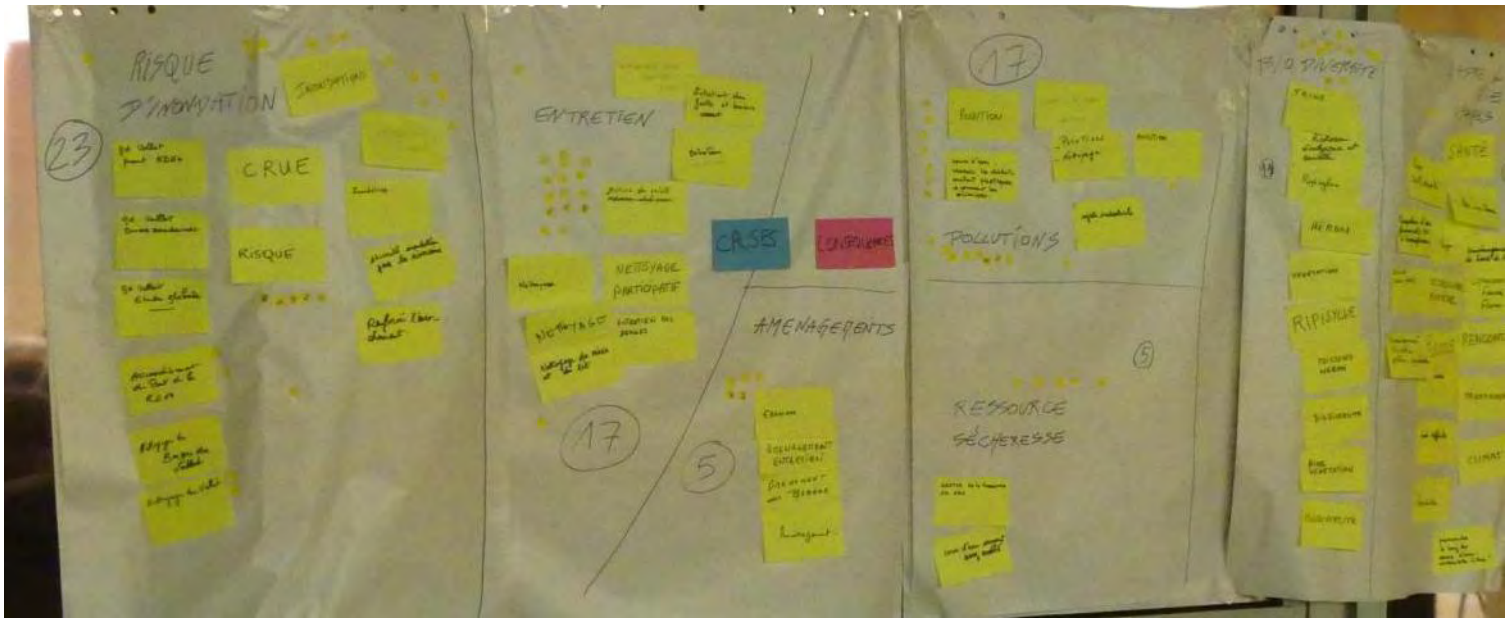
▪ Les Ateliers

➢ Atelier 1 : Que vous évoquent l'Arc et ses affluents ?

Résultats : Six grands thèmes sont apparus comme prépondérants :

- risque inondation,
- aménagements,
- entretien,
- pollutions,
- biodiversité,
- cadre de vie.





Un vote au moyen de gommettes a ensuite permis d'identifier le thème qui était le plus important pour les participants : le risque inondation.

➢ Atelier 2 : Le risque inondation : causes / conséquences



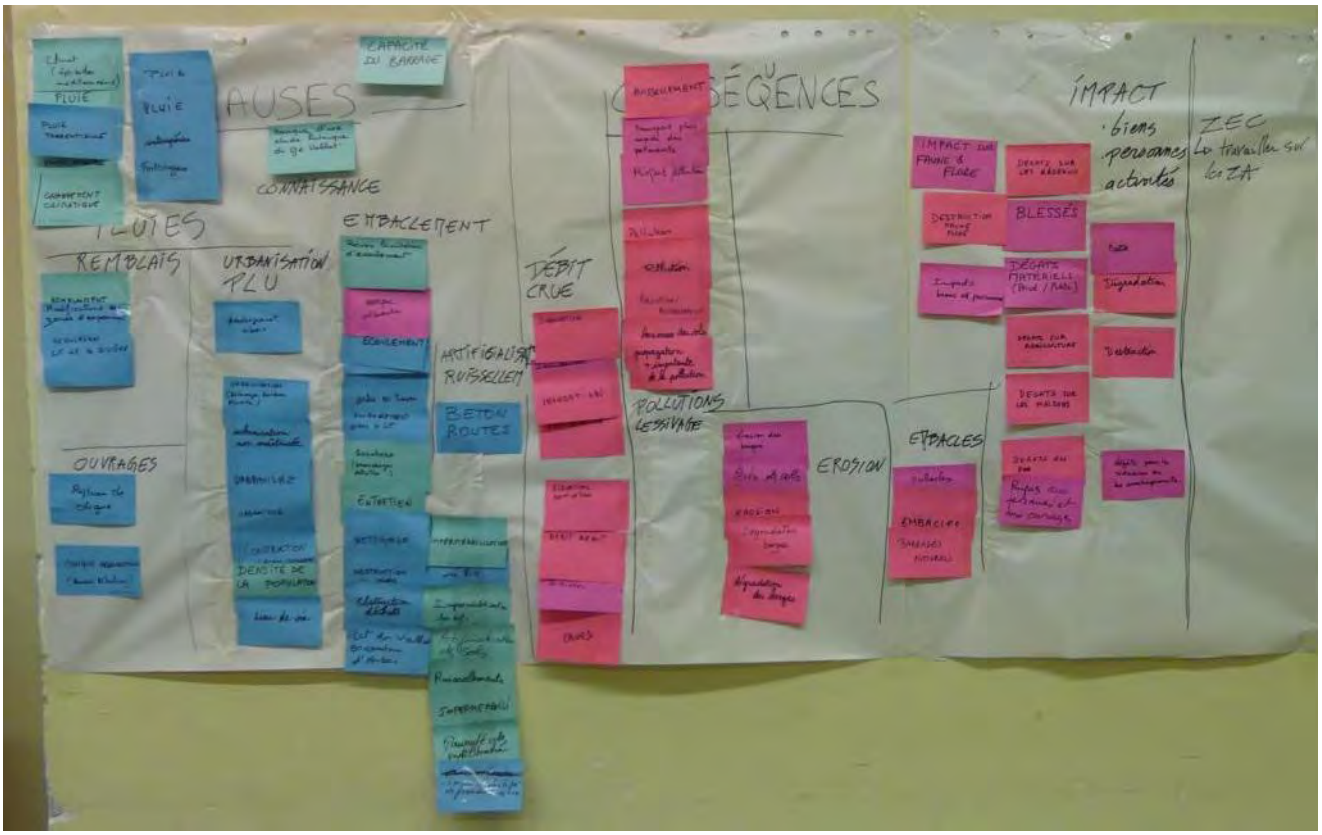
Le thème choisi est approfondi en demandant aux participants d'écrire sur des post-its les causes et conséquences qu'ils envisagent lorsqu'ils pensent au risque inondation.

Deux types de **causes** ont été mises en évidence :

- des causes naturelles telles que la nature des pluies méditerranéennes,
- des causes anthropiques : artificialisation des sols favorisant le ruissellement, embâclement lié à un manque d'entretien, méconnaissance de l'aléa (notamment sur le Grand Vallat de Cabriès), occupation du lit majeur (urbanisation et remblais en zone inondable), ouvrages de protection qui ne jouent pas leur rôle (rupture de digue) ou manquants (bassin de rétention).

Quatre **conséquences** sont ressorties du travail de regroupement des post-its :

- crues et inondations,
- érosion des sols et des berges,
- pollutions pluviales et autres,
- impacts sur les personnes, les biens et activités.



➢ Atelier 2 (suite) : Le risque inondation : les solutions

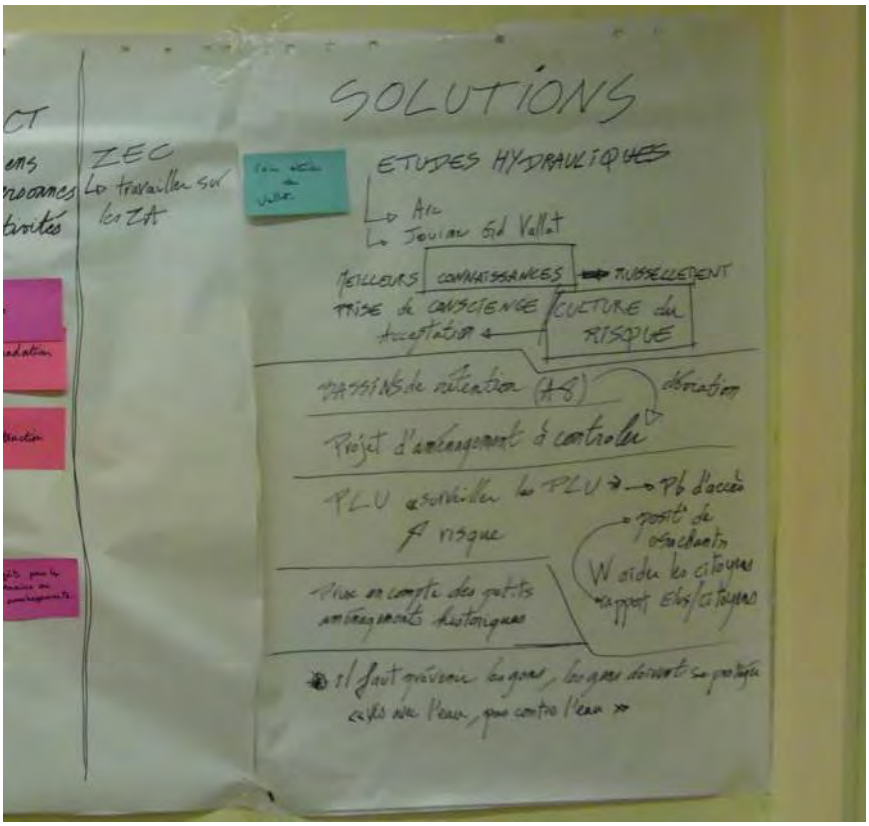
Un temps a été consacré à une discussion sur les solutions possibles et nécessaires aux yeux des participants, pour améliorer la gestion des inondations.
Il est apparu :

- que la gestion des inondations doit avant tout passer par une prise de conscience du risque, son acceptation pour apprendre à vivre avec, et s'y préparer. A ce titre une meilleure culture du risque est indispensable.

- La nécessité de réduire la vulnérabilité par l'alerte aux personnes et l'information sur les moyens de protections possibles.

- La nécessité de travailler sur les zones d'expansion de crue notamment au niveau des zones d'activités.

- Le besoin de surveiller les plans locaux d'urbanisme afin d'éviter d'augmenter les risques. A ce propos la difficulté des citoyens à s'impliquer dans les PLU a été évoquée ; le citoyen se trouvant souvent démuni face aux techniciens et aux élus qui se positionnent « en sachants ».



➢ Bilan des ateliers

90% des participants ont répondu au questionnaire d'évaluation.

L'évaluation a permis de mettre en avant que se sentent concernés, en premier lieu par les inondations, ceux qui les vivent parce qu'habitant en zone inondable. Les autres habitants ne se sentent pas exposés au risque inondation ou du moins pas directement. Ces résultats rejoignent ceux du diagnostic sociologique réalisé pour le PAPI qui montrait que la connaissance de son exposition au risque se faisait par l'expérience vécue pour 42% des sondés.

83,3% des participants ont trouvé le projet tout à fait utile.

La gestion et l'animation des ateliers ont satisfait les participants (bonne logistique, objectifs

clairs, mode de travail efficace....) et la réunion a répondu assez bien à leurs attentes pour 53% des participants.

Des progrès sont encore à réaliser en ce qui concerne l'acquisition de connaissances, tant sur le bassin versant (la moitié des participants déclarent avoir appris des choses) que sur la gestion des inondations (1/4 déclare ne pas avoir appris grand chose ou rien du tout).

Une grande majorité des participants pense avoir pu exprimer son point de vue et comprendre celui des autres. Mais 50% ne pensent pas modifier leurs pratiques ou comportements vis-à-vis de la rivière.

Enfin l'ensemble des participants a répondu par la positive à la question « êtes-vous satisfait d'être venu » même si une information, voire une formation préalable et plus de temps, leur aurait permis d'être plus à l'aise pour participer à cette cession.

➢ Perspectives

Les prochains rendez-vous se dérouleront par groupes thématiques : « Sentinelles » et « Usages de l'eau et milieu ».

Contributions des citoyens en amont de la 2ème révision du SAGE Drôme

– Projet SPARE, rapport final –

Résultats du processus participatif



(---Claire EME, octobre 2018te---)

Résumé

La vallée de la Drôme est l'une des 5 vallées alpines pilote retenues pour l'expérimentation de nouvelles formes de participation citoyenne pour la gestion de l'eau et des rivières au travers du projet SPARE (Strategic planning for alpine river ecosystem). Entre 2016 et 2018, le Syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents (SMRD) a organisé plus de 60 évènements participatifs sur tout le territoire, des sorties terrain, des murs d'expression, des observations participatives, des interviews d'acteurs, … Au final, plus de 340 participants ont pu échanger sur leurs perceptions et leurs envies pour l'eau et les rivières du bassin versant de la Drôme. Ainsi, plus de 800 expressions citoyennes sont analysées pour rendre compte au public mais surtout aux membres de la CLE et aux décideurs, des avis des habitants. Cette expérience s'est déroulée en amont du travail de révision du prochain Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) afin que les résultats puissent être pris en compte avant toutes décisions stratégiques.

SPARE - Alpine rivers as society's lifelines

Rivers are the lifelines of sustainable development in the Alps. They provide clean drinking water for human use and irrigation for agriculture, they are home to a myriad of organisms, they provide recreation opportunities, and their power helps us to produce energy. Alpine streams can only provide these and other services to society if we take care of them, on the basis of comprehensive stream management. The SPARE (Strategic Planning for Alpine River Ecosystems) project aims at contributing to a further harmonization of human use requirements and protection needs. Nine project partners from six Alpine countries show how strategic approaches for the protection and management of streams can be improved across administrative and disciplinary borders, and promote awareness of the services provided by Alpine rivers, as well as their vulnerability. SPARE lasts from December 2015 to December 2018 and is co-financed by the European Regional Development Fund through the Interreg Alpine Space programme.
www.alpine-space.eu/SPARE

Plan du document

Résumé **1**
Remerciements **3**
Synthèse opérationnelle **4**
Introduction **7**
Contexte du bassin versant de la Drôme **8**
PRESENTATION DU TERRITOIRE 8
LA GESTION DE L'EAU DANS LE BASSIN VERSANT DE LA DROME 8
L'OPPORTUNITE DU PROJET SPARE POUR LE SMRD 10
Le projet SPARE **10**
DESCRIPTION DU PROCESSUS PARTICIPATIF 13
LE GROUPE DEBAT POUR L'EAU (GDE) 15
Méthodologie **17**
CHOIX DE L'ECHANTILLON : UN PROCESSUS OUVERT A TOUS 17
ANALYSE DE L'ECHANTILLON : EVALUATION DE LA REPRESENTATIVITE DES DONNEES 18
JEUX DE DONNEES ET METHODES D'ANALYSE 23
L'état des lieux citoyen **31**
RESULTATS PAR MOTS UTILISES DANS LES EXPRESSIONS 31
RESULTATS PAR ANALYSE THEMATIQUE 45
DISCUSSION ET PERSPECTIVES DE LA PHASE D'ETAT DES LIEUX CITOYEN 60
Les propositions d'actions citoyennes et les plans d'actions **66**
LES PROPOSITIONS D'ACTIONS COLLECTEES ET DISCUTEES EN ATELIERS 66
ANALYSE THEMATIQUE DES PROPOSITIONS D'ACTIONS 67
DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES DE LA PHASE DE PROPOSITIONS D'ACTIONS 79
LES PLANS D'ACTIONS 86
Analyse comparée entre les 2 étapes et le SAGE **89**
COMPARAISON DES DEUX ETAPES 89
COMPARAISON AU SAGE ACTUEL 91
Conclusion **96**
Glossaire et abréviations **97**
Liste des figures **98**
Liste des tableaux **99**
Liste des annexes **100**

Remerciements

Le SMRD tient à remercier chaleureusement l'ensemble des citoyens, participants au projet SPARE, qui ont su donner de leur temps, de leurs idées et avis sur la gestion de l'eau et des rivières du territoire. Merci à eux pour cette aventure !

Merci aussi aux communes de Allex, Piégros-la-Clastre, Pont-de-Quart et de Saillans, à la Maison de la Clairette à Vercheny et à la Gare des Ramières pour avoir mis gracieusement à disposition leurs locaux pour accueillir des réunions et des ateliers.

Merci aux représentants de l'ARS, de la Chambre d'Agriculture, de la DDT, de la Gare des Ramières et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée pour avoir accepté de participer aux interviews par des citoyens.

Merci à Sarah Jacquet ainsi qu'aux radios et presses locales pour leur relai en communication. Merci à tous les partenaires locaux pour leur prestation (imprimeur, restaurateurs, boulangers, traducteur, contrôleur de dépenses, professionnels de la participation, commerces de proximité, salles, producteur de vidéos).

Merci à tous les partenaires européens du projet SPARE pour tous ces bons moments partagés ainsi qu'aux Fonds FEDER et au programme Espace Alpin d'Interreg pour le soutien financier et pour avoir permis cette expérimentation.

Merci aux chercheurs d'Irstea, Nils Ferrand, Emeline Hassenforder et Sabine Girard ainsi que leurs stagiaires et collègues pour l'attention portée à notre territoire et leurs précieux conseils. Merci à Martin Cavero pour l'excellent relai, à Yann Petiot, pour sa contribution en tant que stagiaire du SMRD et aux services civiques. Un grand merci à Claire Eme et à Chrystel Fermond pour leur travail et dévouement tout au long du projet.

Enfin, merci aux membres de la CLE pour leur écoute et ouverture et au reste de l'équipe du SMRD pour leur disponibilité et participation.

Gérard Crozier
Président du SMRD et de la CLE

Synthèse opérationnelle

Le projet SPARE

Porté localement par le Syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD), le projet SPARE (Strategic planning for alpine river ecosystem) a débuté en décembre 2015 pour s'achever en décembre 2018. Il a réuni 5 vallées alpines autour de l'expérimentation de nouvelles formes de participation des citoyens, habitants, usagers des bassins versants (grand public) en matière de gestion de l'eau et des rivières.

Dans le bassin versant de la Drôme, le calendrier du projet a permis de faire contribuer concrètement des habitants volontaires en amont de la révision du SAGE (qui a démarré au printemps 2018) en les impliquant à :

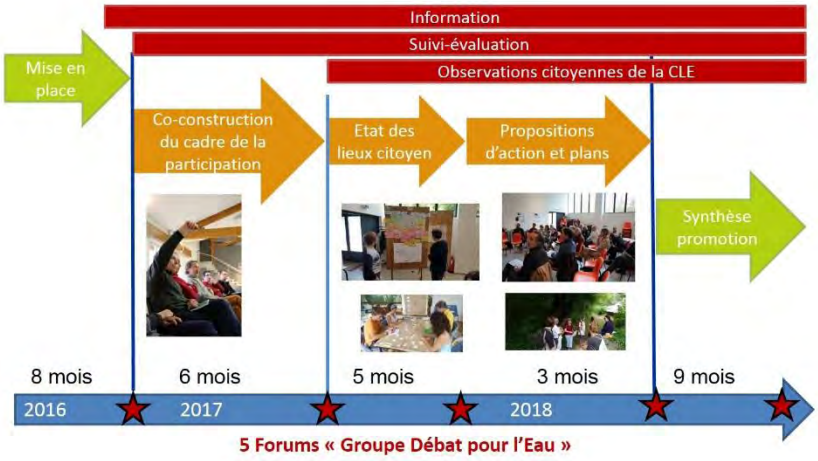
1. Coconstruire le cadre de la participation (phase non décrite ici)
2. Établir un état des lieux du territoire selon les points de vue des citoyens
3. Proposer des actions concrètes et détaillées pour la gestion des rivières, de l'eau et du bassin versant et les assembler en plans d'actions

Les outils participatifs utilisés ont été en partie proposés par les participants et organisateurs et en partie suggérés par l'équipe de chercheurs, partenaire du projet, spécialiste des démarches participatives (équipe G-Eau d'Irstea Montpellier et Grenoble).

Le processus participatif

Le processus a été ouvert tout au long du projet. De larges campagnes de communication ont été mises en œuvre sur tout le bassin pour inciter les habitants à participer. L'équipe d'Irstea a proposé une organisation par la constitution d'un groupe pilote pour accompagner et conseiller le SMRD dans la démarche. Puis, tout participant aux activités du projet a ensuite fait, d'office, partie du « Groupe Débat pour l'Eau » ou GDE, avec deux statuts possibles : adhérent s'engageant sur la durée et pouvant participer aux votes ou simple participant.

Au final, 344 personnes différentes ont participé pour un territoire d'environ 50 000 habitants. La représentativité est variable selon les étapes mais reste globalement satisfaisante avec un équilibre homme-femme, une représentation de l'ensemble des sous-bassins, des classes d'âges variées et des catégories socio-professionnelles diverses. Le Diois reste néanmoins légèrement sur-représenté, tout comme les 60-74 ans et les retraités. Les catégories socio-professionnelles des ouvriers et des employés n'ont pas participé.



Le territoire vu par les citoyens : état des lieux du bassin versant

De nombreux outils ont été utilisés (sorties terrains, murs d'expressions, interviews d'experts, observations participatives, …). 75% des expressions collectées sont issues des murs d'expression. Les perceptions des citoyens couvrent l'ensemble des enjeux du SAGE actuel pour des intensités différentes. Les thèmes relatifs à la qualité de l'eau, aux activités et usages et au patrimoine naturel sont les plus cités.



Un répertoire de propositions d'actions détaillées

189 propositions d'actions détaillées ont été collectées et discutées entre participants. Elles abordent tous les enjeux du SAGE. De nombreuses sont présentes dans le SAGE actuel. La gouvernance, l'information et la sensibilisation du public sont les plus cités et pointent un besoin. La gestion des aires de baignade et des accès à la rivière sont également un point saillant des propositions d'actions.

Un exercice d'assemblage des propositions d'actions en plans d'actions a permis aux participants de faire des choix et des arbitrages entre actions par groupe.

Les apports pour le SAGE

L'ensemble des résultats, qu'ils soient issus des perceptions du territoire ou des propositions d'actions, est présenté en Commission Locale de l'Eau (CLE) dès le démarrage du travail de révision du prochain SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Des synthèses thématiques ont été utilisées comme support de réflexion pour l'élaboration des orientations stratégiques du nouveau SAGE. En parallèle, les résultats ont été présentés aux institutionnels (communes, communautés de communes, acteurs du territoire) et au public lors d'un séminaire de restitution.

Déjà, des sujets comme le renforcement de l'information et de la sensibilisation, la gestion des aires de baignade, des déchets, la prise en compte des aspects sociaux de l'eau sont discutés. L'ensemble des enjeux cités par les citoyens étant présents dans le SAGE actuel, une réflexion sur les moyens de mieux faire connaître le SAGE et de le rendre plus opérationnel serait intéressante.

Facteurs de réussite

La force et les facteurs de réussite du projet SPARE dans le bassin versant de la Drôme reposent principalement sur le soutien politique de la CLE et du SMRD, sur l'opportunité financière européenne et sur la bonne articulation avec l'agenda institutionnel local (la révision du SAGE). L'engagement des citoyens participants a été indispensable.

Perspectives

Les nouvelles procédures SAGE prévoient désormais une phase de participation citoyenne. Dans le cadre de la révision du prochain SAGE Drôme, le SMRD s'engagera dans une participation en 2019, en phase de rédaction du SAGE.

Le SMRD tient à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées dans le projet.

Introduction

Historiquement, le bassin versant de la Drôme a toujours été impliqué dans des démarches d'innovation pour la gestion de l'eau, avec entre-autres, la mise en place du 1er SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de France. Ainsi engagé dans une concertation continue depuis 25 ans par la Commission Locale de l'Eau (CLE), le territoire a su organiser les discussions entre grands acteurs et régler de nombreux conflits. Le Syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents (SMRD) est l'organisme qui est en charge de l'animation de la CLE et du SAGE depuis 2007.

Inauguré en avril 2016 à Innsbruck en Autriche, le projet SPARE s'est déroulé jusqu'en décembre 2018. Ce projet européen du programme Interreg Espace Alpin vise à expérimenter les pratiques de gestion des rivières en intégrant le concept de services écosystémiques et les approches participatives. Il a réuni 5 vallées alpines que sont, outre la Drôme pour la France, la Soca en Slovénie, l'Inn en Suisse, la Dora Baltée en Italie et la Steyr en Autriche. Accompagnées de l'université du BOKU de Vienne et des chercheurs des équipes G-Eau d'Irstea de Montpellier et de Grenoble pour les méthodes participatives, les 5 zones pilotes se sont réunies tous les 6 mois dans chacun des territoires pour comparer et échanger leurs expériences.

Par le projet SPARE, le bassin versant de la Drôme bénéficie une nouvelle fois d'une démarche innovante avec l'opportunité d'expérimenter une participation citoyenne grande échelle pour la gestion de l'eau et des rivières. Les objectifs du bassin versant de la Drôme étaient de faire contribuer les habitants du territoire en amont de la révision du prochain SAGE en leur offrant l'opportunité d'exprimer leurs points de vue, leurs visions et de faire des propositions d'actions concrètes pour les usagers et la gestion de l'eau dans le bassin versant. Cette expérience s'est déroulée en 3 phases participatives : (1) la co-construction du cadre de la participation et l'élaboration d'un plan de participation (Cf évaluations préalables disponibles en annexe), (2) l'élaboration d'un état des lieux du bassin et (3) la collecte et discussion de proposition d'actions.

La première partie de ce rapport consacré aux résultats de la participation décrit brièvement le projet SPARE, ses enjeux, son organisation. Puis, la méthode de travail est décrite afin de mieux appréhender les deux étapes de la démarche participative analysées : l'état des lieux citoyen du bassin versant et les propositions d'actions. Ces résultats sont ensuite discutés et comparés aux enjeux du SAGE actuel.

Contexte du bassin versant de la Drôme

Présentation du territoire

Le bassin versant de la Drôme accueille environ 50 000 habitants répartis en 83 communes sur un territoire de 1 800 km² (Figure 1). La rivière Drôme s'écoule de sa source à la Bâtie des Fonds jusqu'à sa confluence avec le Rhône sur 106 km. Avec les affluents, presque 500 km de cours d'eau pérenne sont présents sur le bassin versant. Plus de 50% du territoire est boisé. Les zones humides sont rares avec seulement 2% du territoire. Le territoire présente une forte valeur écologique avec 116 espèces à forte valeur patrimoniale. L'agriculture et le tourisme sont les plus grandes activités.

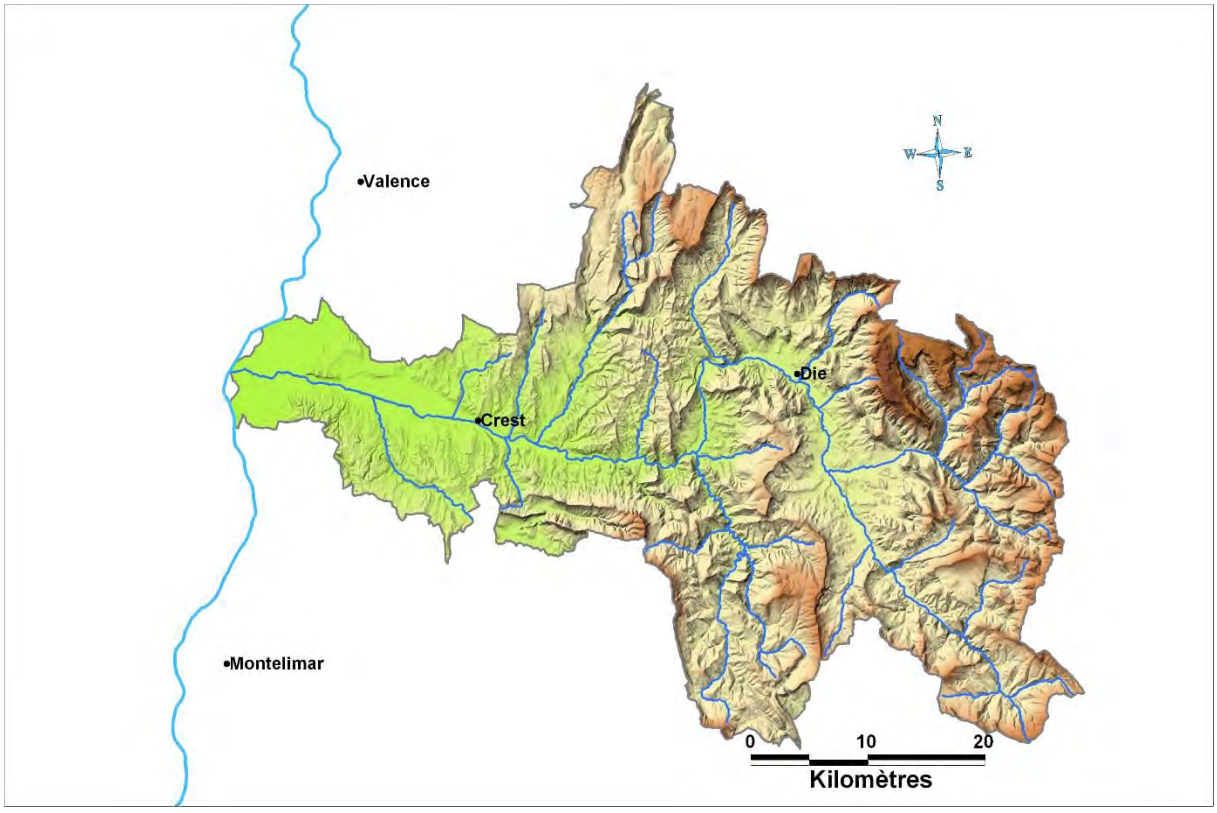


Figure 1 : Localisation du bassin versant de la Drôme

La gestion de l'eau dans le bassin versant de la Drôme

Jusqu'aux années 90, la rivière Drôme ne bénéficiait pas de gestion, elle subissait de fortes pressions anthropiques au point d'arriver à une situation de crise : le secteur agricole n'avait plus assez d'eau pour l'irrigation en été ; l'incision du lit était si importante qu'elle fragilisait les ouvrages en période de crue ; la pollution était présente sur la quasi-totalité du linéaire de la Drôme.

Des hommes et des femmes du bassin de la Drôme se sont ainsi mobilisés : le développement local devait passer par une amélioration des milieux et du cadre de vie. Ils ont saisi alors une nouvelle opportunité offerte par l'Etat de travailler au niveau local et de devenir un territoire pilote porteur de la première Commission Locale de l'Eau (CLE*) et du premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE*) de France (Figure 2). Ces efforts sont récompensés par le River Prize donné à la Drôme en 2005. Aujourd'hui encore, le territoire est reconnu comme une réussite en matière de gestion de l'eau.

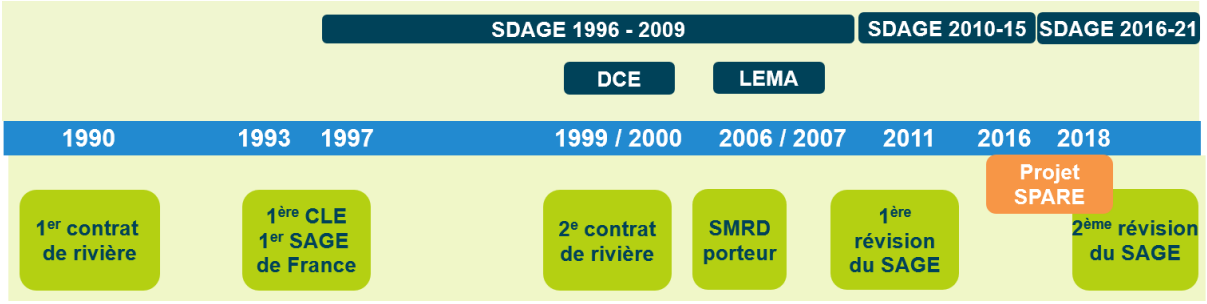


Figure 2 : Histoire de la concertation pour la gestion locale de l'eau

Le SMRD fédère aujourd'hui l'ensemble des communes du bassin versant autour de la gestion de l'eau. Il s'engage notamment dans les missions :

- D'animation et de coordination d'une politique équilibrée de gestion de la rivière
- De réalisation des travaux d'entretien sur l'ensemble du bassin versant
- D'assistance à maîtrise d'ouvrage et de mandat de maîtrise d'ouvrage
- Et plus récemment de Prévention des Inondations.

La CLE, quant à elle, conçoit et participe à la mise en œuvre du SAGE et permet la discussion entre les acteurs du bassin sur les questions, les projets et les tensions en lien avec l'eau du territoire. Elle permet une concertation entre ces 3 collèges (Figure 3) :

- Collège des représentants de l'Etat,
- Collège des représentants des communes et collectivités territoriales,
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations.

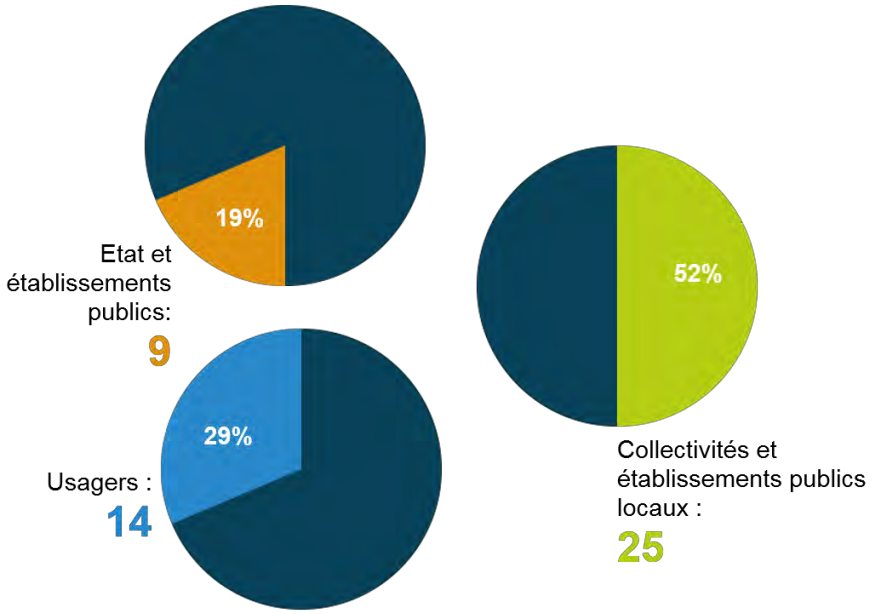


Figure 3 : Composition de la CLE en 2017

L'opportunité du projet SPARE pour le SMRD

Historiquement, le bassin versant a souvent été associé à des programmes de recherche-action (Life Eau et Forêt 2003-2007, Apron 1 et Apron 2, Plan National d'Action pour l'apron, Rareté de l'eau 2014, …).

Le SMRD a été contacté pour être cas d'étude du projet SPARE en 2015. La révision du prochain SAGE était prévue en 2018. Le projet SPARE, organisé sur 3 ans, offrait l'opportunité de mettre en œuvre une participation citoyenne en amont de la révision du SAGE : le calendrier du projet était en phase avec le calendrier institutionnel. Ceci participera plus tard à la réussite du projet. Dans un contexte de presque 20 ans de pratiques avec la CLE, le SMRD a pressenti le besoin de renforcer le lien avec les habitants du territoire.

Le projet SPARE

Histoire

Andrea Mammoliti Mochet de l'ARPA* du Val d'Aoste en Italie a contacté Nils Ferrand pour l'utilisation d'outils participatifs au service de la gestion des ressources naturelles. Leur demande concerne l'eau. Démarre l'envie d'un projet européen. Nils Ferrand, chercheur à Irstea pense à un cas d'étude en France et fait appel à Sabine Girard, chercheur à Irstea

Grenoble, sociologue drômoise ayant réalisé sa thèse sur le bassin versant de la Drôme[1] et étant engagée dans les démarches participatives. De Sabine Girard, le contact part vers le SMRD pour lequel la directrice, Chrystel Fermond, répond favorablement. Et le chemin se poursuit avec les collègues autrichiens puis slovènes et enfin les suisses qui, même sans financement européen, veulent se joindre à l'aventure ! Des mois de montage technique et financier, des engagements sans connaître la réalité, des visions et des possibles. Puis, en veille de Noël 2015, la nouvelle arrive : SPARE est retenu ! En avant pour l'aventure.

Un projet européen s'écrit et se budgétise dans ses détails avant sa réalisation. Et puis, il y a le terrain, les réalités de chacun. Et on avance, le but est bien d'expérimenter, alors en route. Expérimenter, c'est aussi débroussailler, défricher, faire face à des résistances, se tromper, se surprendre, trouver des pépites et évaluer pour partager aux autres cet espace inédit.

Objectifs du projet SPARE au niveau européen

Le projet SPARE souhaite contribuer à une plus grande conciliation entre les besoins de protection des rivières alpines et les nécessaires usages de celles-ci. Les objectifs sont de :

- Accroître les niveaux de connaissances et de conscience des fonctions et services rendus par des rivières en bonne santé,
- Améliorer les pratiques de gestion de rivière existantes en intégrant des approches par les services écosystémiques et par des processus participatifs,
- Permettre aux décideurs et aux gestionnaires de rivière de sélectionner et mettre en œuvre des approches de gestion stratégiques adaptées à leurs besoins.

Pour atteindre ces objectifs, un ensemble d'activités sont prévues. Elles sont réparties entre les partenaires du projet ; le SMRD a pu contribuer à chacune de ces activités bien que l'activité principale ait été de mettre en œuvre une démarche participative localement. Les activités sont listées ci-après :

- Fournir un panorama pan-alpin des rivières prioritaires en termes de besoin de protection
- Collecter des exemples de gestion de rivière réussie dans les Alpes
- **Permettre aux gestionnaires de cinq cas d'étude pilote de définir, mettre en œuvre et évaluer des méthodes participatives de gestion de rivière**

[1] Girard S, 2012. La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale ? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011). Thèse de doctorat de Géographie, ENS de Lyon, université de Lyon. http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00737165

- **Tester des approches intégrées et participatives de gestion**
- Rendre disponible aux autres rivières alpines les leçons apprises à partir de la collecte de cas exemplaires et de l'expérience des cas d'étude pilote
- Fournir une plateforme interactive d'aide à la décision et à l'action politique, appelée « SPARE-LIVE », incluant des flux de connaissances (workflow), des outils d'apprentissage en ligne, une base de données sur les cas exemplaires

Le programme Interreg Espace alpin

Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Il est financé par le FEDER à hauteur de 7,75 milliards d'euros. L'actuel programme se dénomme Interreg V, il couvre la période 2014-2020.

Le programme européen Espace Alpin est un programme transnational de coopération territoriale européenne qui vise à soutenir le développement régional durable dans la région alpine. Il existe depuis 2000 et concerne sept pays de l'arc alpin : la France avec quatre régions éligibles (Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur), l'Italie, la Slovénie, la Suisse, le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche. Le programme 2014-2020 participe à la stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Il offre aux parties prenantes un cadre pour développer, expérimenter, mettre en œuvre et coordonner de nouvelles idées.

Le projet SPARE dans le cas d'étude Drôme

Le projet SPARE dans le cas du bassin versant de la Drôme s'est décliné localement pour **atteindre deux objectifs :**

- Permettre aux citoyens de faire des propositions concrètes sur tous les sujets relatifs à la rivière et son bassin versant et les présenter à la CLE en amont de la révision du SAGE ;
- D'expérimenter des méthodes et outils participatifs dédiés à la gestion des ressources naturelles et notamment de l'eau et des rivières.

Le premier objectif avait de fortes attentes locales tandis que le second intéressait plus particulièrement les chercheurs, spécialistes de la participation. Les activités mises en œuvre ont ainsi été dimensionnées et discutées entre les chercheurs et le SMRD afin de répondre à

ces deux objectifs. Comme tout programme de recherche-action, l'expérience est souvent étriquée entre les enjeux de recherche et les enjeux du territoire d'accueil, ancrés dans un contexte local.

Un plan de participation coconstruit avec les citoyens participants lors de la première étape a permis de décrire l'objectif local de la participation, les étapes nécessaires pour l'atteindre et un panel d'outils à utiliser. Ce document a été diffusé et accompagné de règles de la participation et d'une charte d'articulation du projet SPARE avec la CLE. Ce dernier document garanti la prise en compte des résultats par les membres de la CLE et a été accepté en CLE en début de projet.

Deux grandes étapes ont été réalisées : (1) l'élaboration d'un état des lieux citoyen et (2) la collecte et la discussion de propositions d'actions. Une étape d'expression des orientations et leur priorisation a été réduite et incluse dans l'étape de propositions d'actions.

Description du processus participatif

Organisation interne conseillée pour le projet SPARE

Des étapes de conseil lors de la préparation du projet ont été fournies par l'équipe d'Irstea afin de faciliter la mise en œuvre du processus participatif. Elles comprenaient notamment une organisation avec un « **facilitateur** » et « **un gestionnaire du processus** ». Ainsi, la démarche participative s'est organisée au sein du SMRD par le recrutement d'un facilitateur, animateur du projet et par l'implication de la Directrice et du Président comme « gestionnaires du processus ».

De la même manière, il était conseillé de s'accompagner d'un « **groupe pilote** » pour être assisté tout au long du projet et d'un **« groupe représentatif** » composé de citoyens. En réalité, deux groupes de participants ont été institués : le groupe pilote pour apporter des conseils sur la démarche et le groupe débat pour l'eau constitué des participants.

Les définitions officielles des fonctions ou groupes sont disponibles en Annexe 1.

Vue d'ensemble du processus participatif

Le processus participatif s'est déroulé sur 3 ans (Figure 4) avec :

- Une première phase de mise en place du processus avec notamment les premières réunions du Groupe Pilote et les réunions d'informations ;
- La phase de participation avec ses 3 étapes (la co-construction du cadre de la participation, l'état des lieux citoyen, les propositions d'actions et plans)
- Une dernière phase de synthèse des données, de transmission des résultats à la CLE et de promotion de l'expérience.

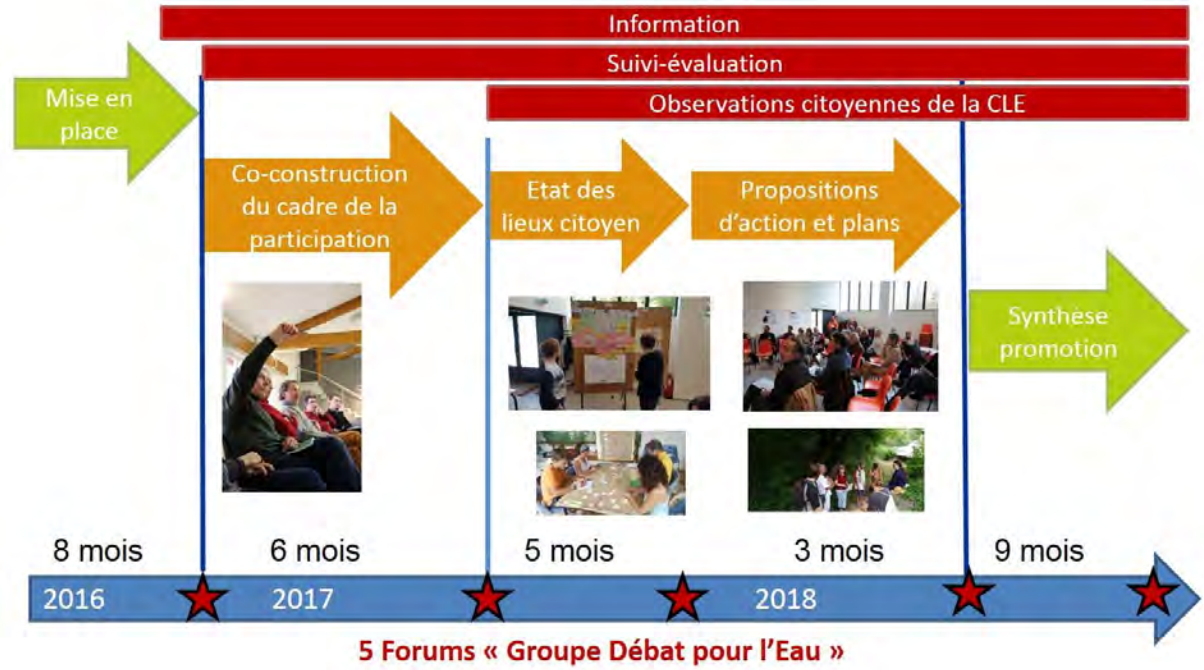


Figure 4 : Etapes du processus participatif dans le cas d'étude Drôme

A la suite de chaque étape, un Forum Vous, Nous et les Rivières, ouvert à tous a été organisé pour présenter le bilan de l'étape et les activités suivantes.

En parallèle, les outils de communication ont permis une information permanente. Le suivi-évaluation a été mis en place dès le démarrage de la participation afin d'établir un point initial de la situation avant participation et différentes étapes. Certains citoyens ont été associés au suivi-évaluation. Des participants ont pu assister régulièrement aux réunions de la CLE dès la mise en place de la charte d'articulation du projet avec la CLE (disponible sur le site internet du SMRD).

Au final, l'étape d'état des lieux citoyen a suscité le plus d'évènements participatifs et de participations (Figure 5). Les murs d'expression, outil le plus utilisé lors de cette étape, a généré de nombreuses participations et expressions citoyennes.



Figure 5 : Descriptions des évènements participatifs et participation

Enjeux

Les enjeux pressentis localement ont concerné la capacité **d'informer et de faire participer les habitants au projet**. En effet, le sujet de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Drôme inclut tous les habitants, mais en l'absence de vifs conflits ou tensions liées à l'eau, l'engagement de citoyens volontaires était plus restrictif. Des stratégies de communication et d'organisation interne notamment par la mise en place d'un groupe pilote ont été choisies. Mais le SMRD, ne bénéficiant pas de chargé de communication et n'étant que faiblement connu du public au démarrage du projet, l'information a été difficile.

Un enjeu de sensibiliser les membres de la CLE et décideurs du bassin au travail des participants et aux résultats reste d'actualité. Il implique des réunions régulières de travail sur ces données. En amont, un point d'information sur le projet SPARE a été institutionnalisé dans les réunions de la CLE tout au long du projet pour informer les membres de l'évolution et de l'implication des participants.

Le Groupe Débat pour l'Eau (GDE)

Guide méthodologique du projet SPARE

Dans le glossaire de SPARE partagé par tous les partenaires du projet, le « Groupe Débat pour l'eau » drômois correspond au *groupe représentatif (*définition exacte en Annexe 1). Il est

supposé être composé de 20 à 30 acteurs du territoire représentant des populations et usagers concernés par les rivières. Ce groupe devait être représentatif sur les critères de relation à l'eau, situation géographique, âge, genre et activité. Il devait être le même tout au long du projet. Dans la réalité, ce groupe est resté ouvert tout au long du processus afin d'accueillir toutes nouvelles personnes. Il inclut des participants non habitués, absents des institutions classiques. Les membres devront participer activement aux différentes activités : attentes initiales, formations aux méthodes, procédure *PrePar**, basé sur le cadrage de la participation et des décisions, règles de participation, modélisation et la description de l'état initial, propositions d'actions, intégration d'options dans les stratégies, test de stratégies, discussions, soutien et légitimité. Ce groupe représente toute la population.

Composition du GDE

Le GDE est resté un groupe de citoyens volontaires et engagés (Figure 6). Il reste ouvert à toute personne tout au long du projet sous réserve d'acceptation des règles de participation. Il est ainsi composé de tous les participants au projet SPARE. Certains, adhérents au GDE, ont signé la fiche d'adhésion. La différence entre un membre adhérent du GDE et un participant au GDE est le droit de vote en cas de décision à prendre et l'accès aux observations des instances de la CLE (voir Règles de participation et Charte d'articulation CLE-SPARE sur le site internet du SMRD).



Figure 6 : Le GDE au forum de lancement de la démarche participative (mai 2017)

Rôle du GDE

Les Règles de la participation décrivent les rôles endossables tout au long du projet par le GDE comme suit :

« Tout membre du GDE est amené à participer à des validations des travaux réalisés par le Groupe. Par ailleurs, tout au long du projet et à chaque étape, les membres du GDE pourront s'impliquer en fonction des velléités et des disponibilités de chacun dans un ou plusieurs des rôles suivants :

- **Participer** (collecter des données sur la rivière, proposer des actions, etc.)
- **Organiser** (les ateliers, les visites terrain, forums, etc.)
- **Traiter les informations collectées** (ex : synthèse du diagnostic, recueil des propositions, etc.)
- **Suivre** le processus
- Synthétiser les résultats et les travaux
- **Faciliter** (les ateliers, les rencontres, les réunions, …)
- **Rapporter** (secrétariat de séance, photographe)
- **Apporter une expertise** (technique, scientifique, de situation…)

Chacun peut changer de rôle d'une étape à une autre (ex : collecter des données pendant la phase de diagnostic puis faciliter des ateliers sur les orientations et thèmes de travail).
Certains rôles sont exclusifs (faciliter et participer). »

Méthodologie

Cette section s'intéresse à la collecte des données et à leur synthèse afin de mieux appréhender les résultats présentés ci-après. Deux grandes étapes de collecte d'expressions citoyennes ont été considérées : la phase d'état des lieux du territoire par le recueil des perceptions et la phase de collecte des propositions d'actions.

Choix de l'échantillon : un processus ouvert à tous

Les expressions citoyennes collectées dans le cadre du projet SPARE sont issues de participants volontaires. Aucune restriction d'accès n'a été engagée. Les ateliers étaient ouverts à tous, parfois reproductibles dans les sphères personnelles ou professionnelles à partir de kits mis à disposition par le SMRD. D'un point de vue critique, la limite était l'accès à l'information auprès de la population locale. Pour limiter cet effet, le SMRD a engagé une large campagne de communication dans le but de toucher au mieux les différents acteurs du territoire. Il a également veillé à diversifier les outils proposés, les horaires et jours d'atelier (en salle, en extérieur, en ligne, les soirs, weekends ou semaine).

Les outils de communication utilisés étaient les suivants : articles dans les journaux locaux (le Dauphiné Libéré, le journal du Diois et le Crestois), conférence de presse, réunions d'information, diffusion d'interviews par les radios locales (France Bleu, RDWA, Radio Saint Ferréol), campagnes d'affichage, enquête, articles sur les sites internet et blog en lien avec les thématiques concernées, envoi de courriers électroniques auprès de toutes les communes du bassin versant, membres de la Commission Locale de l'Eau et participants au projet ainsi que des articles dans la lettre d'information du SMRD, l'Inf'EauDrôm, diffusée à tous les foyers du territoire (Figure 7). En complément, un tirage au sort dans l'annuaire téléphonique a permis d'envoyer des courriers d'invitation aux évènements à 10 habitants.



Figure 7 : Exemples d'affiche et de lettre d'information

Analyse de l'échantillon : évaluation de la représentativité des données

Participations

Au total, 344 personnes différentes ont contribué au projet SPARE dont 46 à la préparation de la participation, 164 à la phase d'état des lieux et 92 aux phases de propositions d'actions et plans d'actions. Parmi elles, 22 personnes ont participé aux 2 phases les plus significatives (état des lieux et propositions d'actions).

Il est important de noter que certaines personnes ont participé de nombreuses fois. Pour cette raison, on distingue le nombre de participants différents, du nombre de participations (Tableau 1). L'étape de réunions d'information et du questionnaire initial est présentée à titre indicatif.

Tableau 1 : Détails du nombre de participants et de participation au projet
*(*hors, réunions du groupe pilote et de suivi-évaluation et d'observation des réunions de CLE)*

Etapes*	Nombre de participants différents	Nombre de participations
Réunions d'information et enquête initiale	*118*	*125*
Préparation de la participation	46	107
Etat des lieux citoyen	164	210
Proposition d'actions et plans d'actions	92	122
SPARE	344	671

Le Tableau 2 indique le taux de participation des différentes étapes ainsi que le taux de participants résidents à l'extérieur du territoire. Les étapes d'information (réunions et enquête) et de participation aux réunions de la CLE, de suivi-évaluation et de groupe pilote ne sont pas présentées ci-dessous.

Tableau 2 : Taux de participation et de participants hors bassin versant
*(*hors réunions du groupe pilote, de suivi-évaluation et d'observation des réunions de CLE)*

Etapes*	Taux de participation *Basé sur le nb de participants* Population du territoire : 49 635 hab. (INSEE 2013)	Nb participants extérieurs / nb participants à l'étape
Réunions d'information, enquête initiale	2,4 ‰	6 %
Préparation de la participation	0,9 ‰	3 %
Etat des lieux citoyen	**3,3 ‰**	**7 %**
Propositions d'actions et plan d'actions	1,9 ‰	3 %
Projet SPARE	7 ‰	9 %

L'étape d'état des lieux citoyen a connu la plus grande affluence. Les participants extérieurs au bassin versant ont contribué à moins de 10% au projet.

Origine géographique des participants

Globalement, tous les sous-bassins du territoire ont participé au projet avec **une sur-représentation de la zone amont** (Figure 8). Les zones amont, médiane et aval correspondent aux territoires actuels des communautés de communes de la vallée de la Drôme (CCD, 3CPS et CCVD).

La phase de préparation à la participation a réuni 46 participants majoritairement issus du Diois. Les zones médiane et aval sont sous-représentées.

La phase d'état des lieux citoyen est globalement marquée par une sur-représentation de la zone amont (48% de l'échantillon) tandis que seuls 20% de la population du territoire du SAGE résident à l'amont. La zone aval, la plus peuplée du bassin, est la moins représentée dans l'état des lieux citoyen. La zone médiane du cœur de Drôme est, quant à elle, représentée de manière équilibrée.

La phase de propositions d'actions est plus équilibrée avec une sur-représentation du Diois. La zone du Val de Drôme et du Cœur de Drôme sont sous-représentées.

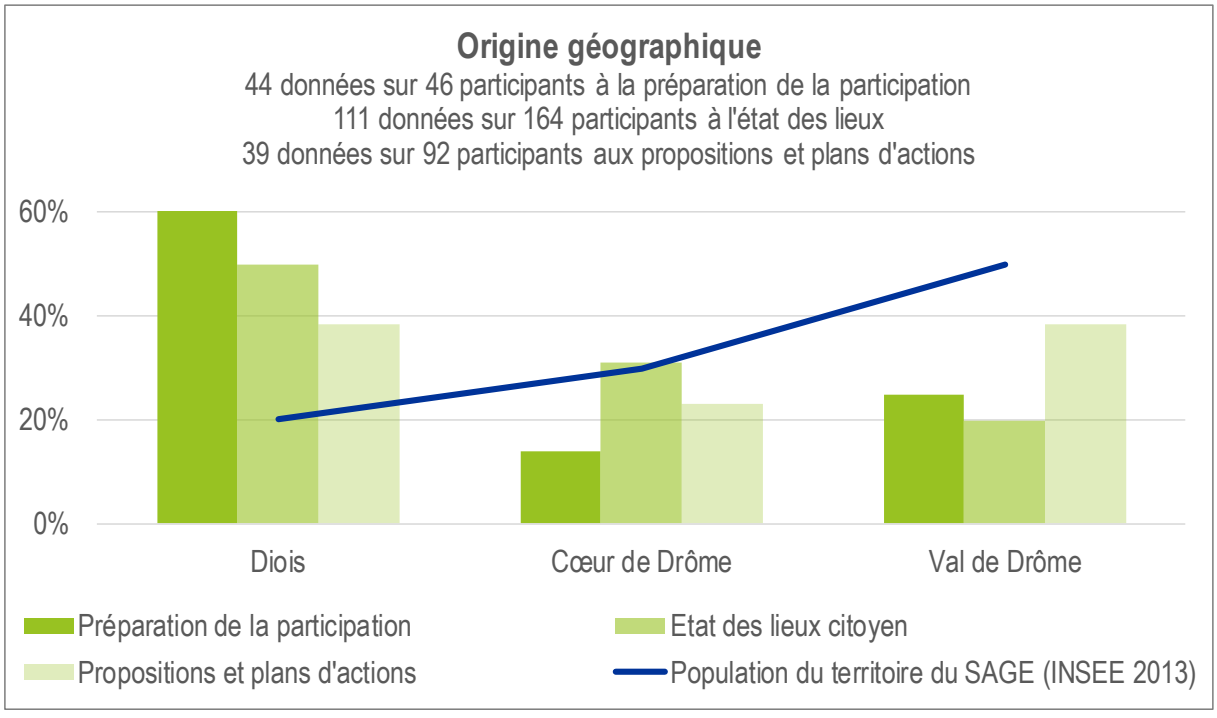


Figure 8 : Origine géographique des participants

Genre des participants

En termes de genre, l'équilibre homme-femme de l'échantillon est quasi atteint avec 48% de femmes et 52% d'hommes sur l'ensemble du processus SPARE avec un maintien de cet équilibre à toutes les étapes (Figure 9). Le territoire du SAGE est composé de 51% de femmes.

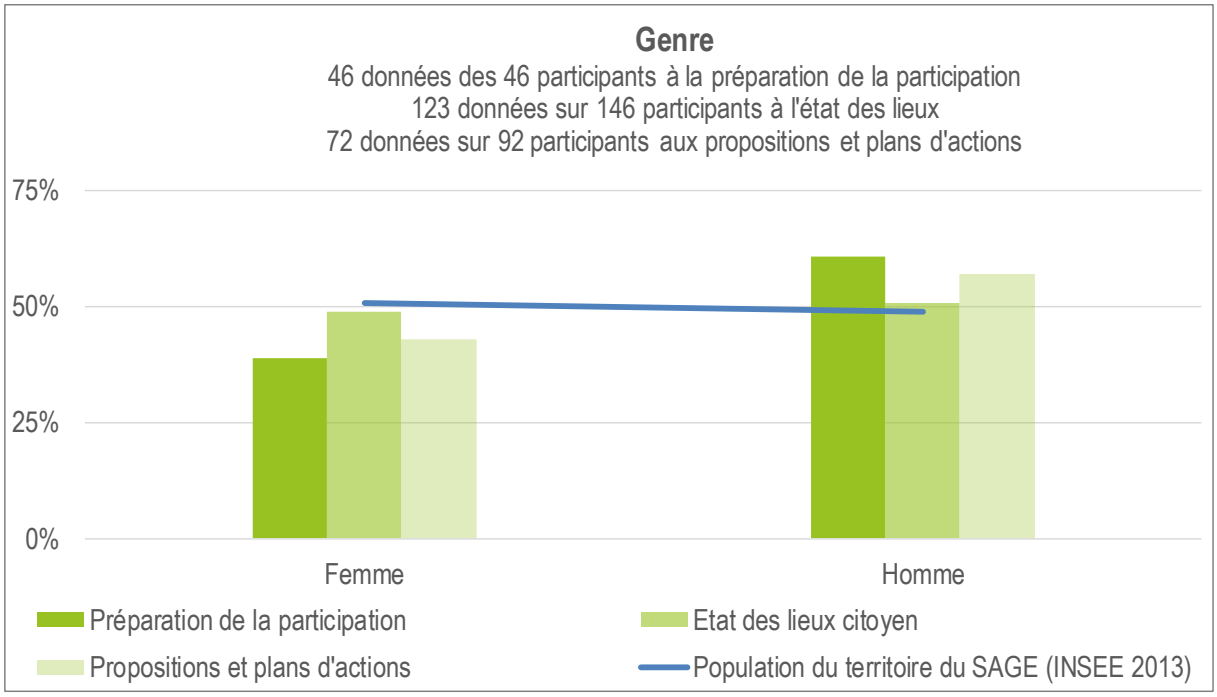


Figure 9 : Genre des participants

Classes socio-professionnelles des participants

L'échantillon de participants semble moins représentatif des classes socio-professionnelles du bassin versant (Figure 10). Les plus présentes sont les professions intermédiaires et les retraités suivies des cadres supérieurs et des agriculteurs. Les personnes sans activité professionnelle et les artisans sont sous-représentés. Les grands absents sont les ouvriers et les employés. La plupart du temps, l'évaluation des classes professionnelles a été réalisée par les participants eux-mêmes. Des erreurs d'appréciation ont pu être engagées. De plus, ces catégories ne s'adressent qu'aux plus de 15 ans et n'intègrent pas la participation des plus jeunes et ce, notamment pour l'étape d'état des lieux.

La phase de préparation de la participation est caractérisée par une forte présence de retraités.

La phase d'état des lieux a réuni de nombreuses personnes de professions intermédiaires. Les artisans, employés et ouvriers étaient absents de cette étape.

La phase dédiée aux propositions d'actions est marquée par une forte représentation des retraités. Elle a pourtant su réunir de nombreux agriculteurs, artisans et cadres supérieurs. Les catégories socio-professionnelles des employés et des ouvriers n'ont pas participé au projet.

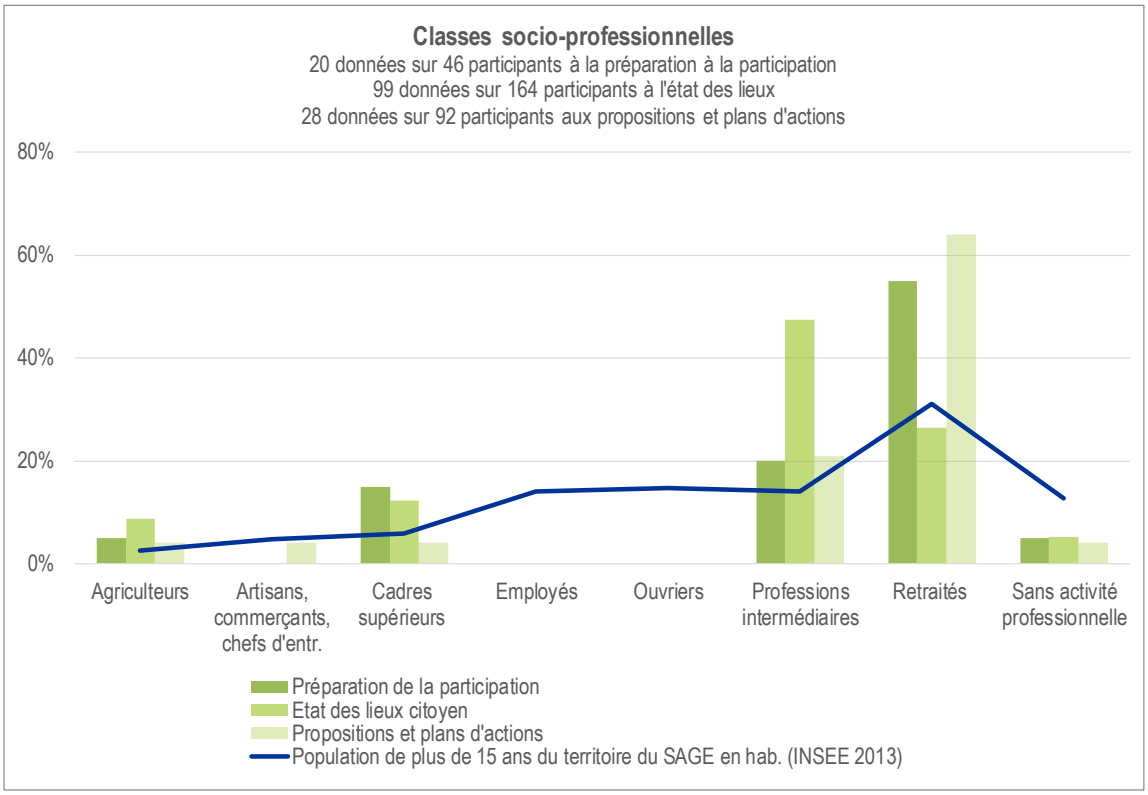


Figure 10 : Classes socio-professionnelles des participants

Classes d'âges des participants

A l'échelle de la démarche participative SPARE, les classes d'âges du bassin versant sont toutes représentées à l'exception des plus de 90 ans (Figure 11). Les 45-59 ans et 60-74 ans sont les plus représentés. Les moins de 14 ans n'étaient pas initialement identifiés comme un public cible à la démarche et sont, à juste titre, les moins représentés.

La phase de préparation de la participation a été marquée par la participation des 60-74 ans et par la faible présence des moins de 30 ans.

La phase d'état des lieux est l'étape la plus diversifiée en classes d'âge dans des proportions équivalentes à celles du territoire avec notamment la participation de jeunes du lycée collège de Die pour les moins de 30 ans et sans sur-représentation des 60-74 ans. On peut regretter la faible participation des 30-44 ans.

En revanche, l'étape de propositions d'actions est la moins représentative de la population du bassin avec une très forte présence des 60-74 ans et la très faible participation des plus jeunes (moins de 45 ans).

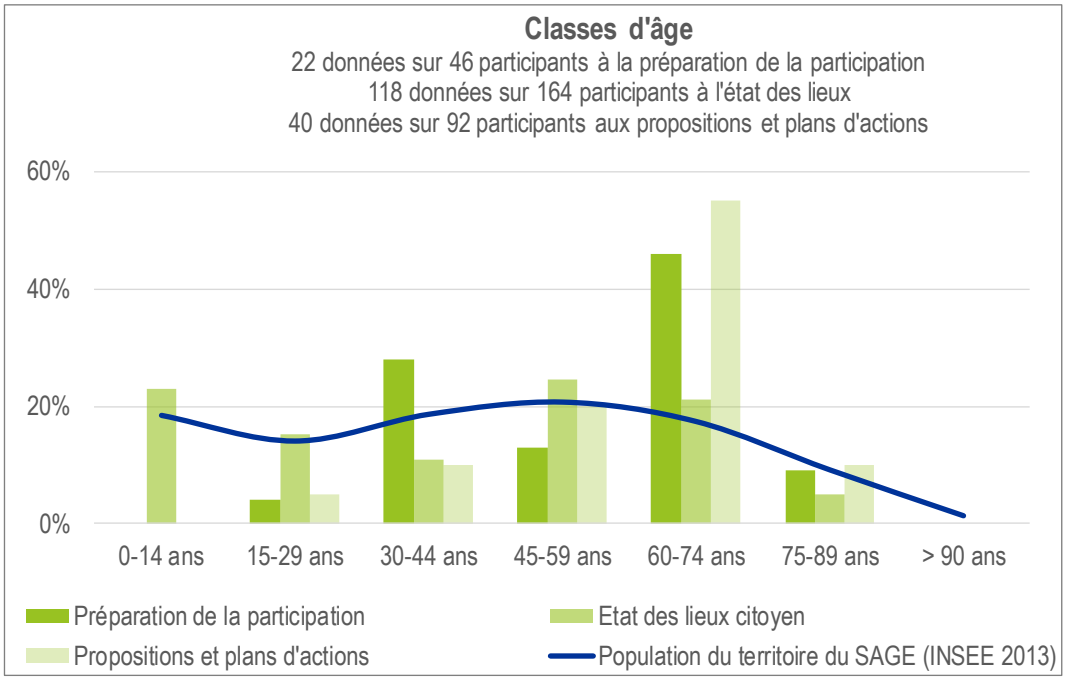


Figure 11 : Classes d'âge des participants

Jeux de données et méthodes d'analyse

Les données analysées dans ce rapport concernent les étapes d'état des lieux citoyen et de propositions d'actions qui ont permis de générer des expressions citoyennes.

Période de collecte des données

L'état des lieux citoyen a démarré le 13 mai 2017 lors du 1er Forum Vous, Nous et les rivières à Saillans et s'est achevé le 14 octobre 2017 lors du 2e Forum à Saillans. Une réunion intermédiaire appelée « réunion inter-atelier » a été organisée à Piégros-la-Clastre le 26 juillet 2017. Des réunions en petits groupes et en entretiens individuels ont eu lieu régulièrement durant cette période en fréquente régulière du SMRD sur tout le territoire.

La phase dédiée aux propositions d'actions s'est ouverte le 16 décembre 2017 pour s'achever le 24 mars 1017. Elle s'est déroulée en 3 temps :

- La collecte des propositions d'actions par un formulaire en ligne ouvert du 16 décembre 2017 au 10 février 2018 et par papier sur demande

- La discussion des propositions entre habitants par des ateliers de dialogue le 2 et 3 mars 2018 en amont, milieu et aval du bassin
- L'assemblage des propositions d'actions en plans d'action lors du 3e Forum le 24 mars 2018 à Saillans.

Outils utilisés

Les outils et méthodes utilisés ont été en partie choisis par les participants à la phase de préparation et en partie proposés par l'équipe d'Irstea partenaire du projet SPARE dans le but d'être expérimentés et de générer des résultats opérationnels pour les cas d'étude.

Pour rappel, la phase de préparation de la participation était une méthode proposée par Irstea qui a été évaluée en milieu de projet (Annexe 2).

La phase d'état des lieux a été réalisée à partir des outils suivants :

- 3 **réunions d'informations** durant lesquelles les questions des participants ont été retenues comme sujet d'intérêt. Elles ont été organisées par le SMRD les 3 et 4 décembre 2016.
- 2 **sorties terrain** en présence d'experts (Jérôme Duval du SMRD et Jean-Michel Faton de la Réserve naturelle des Ramières) initiées, préparées et organisées par des participants le 5 août 2017 ;
- 2 rencontres pour des **interviews d'experts** de la qualité de l'eau du bassin versant initiées par un groupe de participants (organismes rencontrés : Agence Régionale pour la Santé, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoires, Réserve Naturelle des Ramières) les 13 et 14 septembre 2017 ;
- Un outil **d'observation participative** d'Irstea (appelé *Koper**) : 2 formations des participants ont été réalisées, suivies d'observations libres organisées par les participants et dont le retour a été fait sous forme de fiches fournies par le SMRD ou compte rendu ;
- 11 **murs d'expressions** (Figure 12) ont été réalisés lors de réunions du GDE et de manière volontaire par des participants entre mai et octobre 2017. Ils offraient l'opportunité aux participants d'exprimer un point de vue (positif, négatif, sous forme de questions ou de constats) et de le localiser sur une carte du bassin versant et d'en discuter.

75% des expressions collectées sont issues des murs d'expression. Il est important de noter que 15% d'entre-elles ont été collectées au lycée collège de Die ; les participants étant à 85% des collégiens et à 15% des enseignants.



Figure 12 : Séance de murs d'expression

Les propositions d'actions et leur assemblage en plans d'actions ont été collectés et traités selon la méthode *CooPlan** développée par l'Irstea. Son adaptation au territoire de la Drôme pour le projet SPARE s'est déclinée en 3 grandes étapes :

- **La collecte de propositions d'actions en ligne** pendant 50 jours au moyen d'un questionnaire diffusé sur internet (en Annexe 3). Il a été relayé par les outils de communication dédiés au projet (presse, radios, Facebook, emails, …) ;
- **La discussion de ces propositions lors de 3 ateliers de dialogue** dispersés sur le bassin et organisés les 2 et 3 mars 2018 à Allex, Saillans et Pont de Quart (Figure 13). Ils ont permis d'engager des discussions en duo sur les propositions d'actions préalablement collectées et à disposition des participants au choix. Un compte-rendu de ces ateliers est disponible sur le site du SMRD ou sur demande.
- **L'assemblage de ces propositions en plans d'actions** lors d'un évènement public organisé le 24 mars 2018 à Saillans. Cette journée a permis aux participants d'assembler les actions entre-elles et d'évaluer la pertinence de ces choix au regard des enjeux du bassin versant et des ressources disponibles. Le compte-rendu est disponible sur le site internet du SMRD ou sur demande.



Figure 13 : Ateliers de dialogue sur les propositions d'actions

Jeux de données pris en compte dans l'analyse

L'analyse présentée dans ce rapport intègre les jeux de données détaillés dans le Tableau 3. 629 données ont été retenues pour la phase d'état des lieux et 189 pour la phase de propositions d'actions. Les données issues des propositions d'actions ont été travaillées afin de séparer les multi-actions en actions simples et de fusionner les actions similaires.

Tableau 3 : Jeux de données retenus pour l'analyse

PHASE D'ETAT DES LIEUX			
Type d'outil	**Type de données**	**Nb. de données**	**Participations**
Réunions d'informations	Questions posées par les participants	15	56
Sorties terrain	Réponses à la question *« Quelles seraient selon vous les pistes d'amélioration de l'état de la rivière ? »*	14	7
Observations participatives	Listes de préoccupations exprimées lors des formations, fiches Koper, Compte rendu de sorties	61	35
Interviews d'experts	Liste de pré-questions	65	10
Murs d'expressions	Expressions collectées	474	102
PHASE DE PROPOSITIONS D'ACTIONS			
Etapes	**Types de données**	**Nb de données**	**Participations**
Collecte	Propositions d'actions détaillées	130	71
Discussion	Modifications de propositions	128	40
Assemblage	2 plans d'actions	2	11

Autres productions citoyennes non prises en compte

Lors du projet SPARE, de nombreuses autres contributions citoyennes ont été collectées. Certaines ont été retenues en partie (exemple d'une des questions posées lors de la sortie terrain d'août 2017) ; d'autres n'ont pas été retenues dans ce rapport. Elles sont néanmoins

valorisées soit sur le site internet du SMRD, soit par voie de presse ou transmises à la CLE pour information et discussion en fonction de leur thématique.

On peut citer notamment :

- Les comptes-rendus des sorties terrain du 5 août 2017
- Les interviews des services de l'Etat des 13 et 14 septembre 2017
- Le tableau des acteurs du territoire (Qui fait quoi ?) réalisé par S. Deronzier
- Une bibliographie sur l'eau réalisée par S. Deronzier le 2 octobre 2017
- Un essai pour un bilan de l'eau réalisé par A. Seguret le 5 novembre 2017
- Une observation précise du ruisseau de Boidans envoyée par C. Gardelle le 14 octobre 2017

Traitement des données brutes récoltées

Pour la phase d'état des lieux

Voici les traitements successifs réalisés sur les données :

- Le fichier brut contenait 612 contributions
- Les contributions comprenant plus de deux expressions sur des thèmes distincts ont été dédoublées ; cela amène à 629 contributions (soit 18 de plus)
- Les contributions ont été catégorisées selon :
    - Les outils utilisés pour leur acquisition (murs d'expression, interviews d'experts, observation participative et questions des réunions d'information) ;
    - Le type de contributions (aimer, ne pas aimer, proposer, questionner, constater) ;
    - Les enjeux (ces enjeux ont été construits selon référentiel du SAGE ajusté à la réalité du jeu de données)

Par ailleurs, chaque contribution a fait l'objet d'une lemmatisation, c'est-à-dire que les mots contenus dans le texte ont été réduits à une entité appelée lemme, qui regroupe tous les mots de la même famille ou ayant un sens proche. Par exemple, on a regroupé sous la seule entité « *beau* » les mots « *beau, beauté, magnifique, belle, et esthétique* », présents dans les contributions.

Pour la phase de proposition d'actions

Voici les étapes de traitement des données effectuées :

- 130 propositions d'actions ont été collectées en ligne (111).) et en présence lors d'ateliers sur demande (8) ou lors des Rencontres de l'Ecologie à Die (11).
- Les actions ont été classées par thème pour faciliter leur présentation lors des ateliers de dialogue.
- Certaines actions ont été regroupées si elles exprimaient une idée identique.
- 128 actions ont été discutées et parfois modifiées lors des ateliers de dialogue par les participants.
- Les propositions ont ensuite été fusionnées en cas de doublons, séparées en cas de propositions multiples, renommées pour certaines pour améliorer leur compréhension.
- Un travail d'expertise a ensuite été mené : des experts en économie, en gestion de l'eau et de la biodiversité ont été mobilisés pour travailler sur l'évaluation des besoins et des effets de chaque proposition d'action (12 mars 2018 à Alixan). Ce travail ambitieux n'a abouti que partiellement faute de temps. Seul le renommage d'actions a été pris en compte et a été poursuivi par Irstea et le SMRD.
- 189 propositions d'actions ont ainsi finalement été obtenues dont 140 propositions d'actions uniques : certaines ont été proposées plusieurs fois par les participants. Elles ont donc été pondérées pour l'analyse des données.
- Elles sont catégorisées à partir de leur verbe d'action ; ces catégories ont été construites selon référentiel du SAGE ajusté à la réalité du jeu de données.

Types d'analyse

Nuages mots

A partir des expressions citoyennes collectées, un travail de lemmatisation est réalisé en regroupant des ensembles de mots en mots génériques. Un lexique regroupant l'ensemble des formes textuelles est ainsi créé pour réduire les 7484 mots exprimés en 2269 mots dont 377 mots uniques.

Exemple : produits phytosanitaires pour pesticide, biocide, glyphosate ou Promenade pour marcher, randonnée, jogger, se promener, cheminer, chemin.

Pour affiner ce traitement de données, S. Girard d'Irstea et C. Eme du SMRD ont amélioré successivement ce lexique. A l'issu de ce travail, une analyse statistique a été réalisée sur ces mots. Les formes textuelles, les lieux cités et les sentiments exprimés ont été analysés.

L'analyse par nuage de mots permet de représenter graphiquement ces données. Le logiciel utilisé est WordSift (https://wordsift.org/). Les choix opérés pour l'analyse par nuage de mots relèvent d'une représentation à une échelle continue (échelle n) en intégrant l'ensemble des 377 mots avec une mise en valeur des plus fortes occurrences. Les mots les plus cités sont isolés et discutés.

Catégorisation thématique

En complément des nuages de mots qui permettent de mettre en valeur les champs lexicaux utilisés par les citoyens, il est proposé de classer chacune des expressions en enjeu pour le territoire. Le travail de catégorisation a été engagé dans le but de comparer les thèmes abordés à ceux du SAGE actuel. Les catégories retenues ont donc été construites à partir des catégories du SAGE 2013 (Tableau 4) et ont été calées au cadre existant de manière inductive. Les catégories ont été ainsi réadaptées à l'état des lieux citoyen puis à la phase de propositions d'actions. Il reste néanmoins difficile de classer ces propositions en une seule catégorie. Le recours à des doublons a été inévitable. Pour limiter les biais, le verbe de l'action a été le facteur de classement.

Exemple : « *Constituer des réserves d'eau superficielles de qualité* » : la description de la proposition prévoit de résorber les pollutions et de constituer des réserves d'eau par cette action. Cette dernière a donc été séparée en deux actions formulées sur la base de la description de l'action : « *Aménagement de bassins filtres plantés et de piscines naturelles le long des cours d'eau et aux abords des villages* » et « *Création de bassins de rétention en amont et sur les principaux affluents* » selon leurs objectifs.

Comparaison aux enjeux et objectifs du SAGE actuel

Le SAGE actuel est présenté sous forme de 8 enjeux prioritaires ; chacun détaillé par objectifs puis par actions et recommandations.

La synthèse du SAGE actuel est réalisée (Tableau 4) dans le but de comparer ces enjeux et objectifs aux thèmes cités par les citoyens impliqués dans la démarche participative.

Comme tout travail de synthèse, le Tableau 4 présente certaines pertes de précisions pour les enjeux et objectifs du SAGE. Pour plus d'informations sur le SAGE, le consulter sur le site internet du SMRD.

Tableau 4 : Enjeux du SAGE 2013

	Catégorie	*sous catégorie 1*	*sous catégorie 2*	*sous catégorie 3*	*sous catégorie 4*	*sous catégorie 5*	*sous catégorie 6*	*sous catégorie 7*	*sous catégorie 8*	*sous catégorie 9*	*sous catégorie 10*
1	Pour une gestion durable des milieux aquatiques	information, sensibilisation ; partenariat recherche ; miseen compatibilité avec les documents d'urbanisme; structure porteuse									
2	Pour un bon état quantitatif des eaux superficielles et souterrains	observatoire et protocole de partage	réduction des prélevements agricoles en période d'étiage	gestion et sécutisation de l'Eau Potable							
3	Pour une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines et une qualité baignade	qualité des eaux supercielles et souterraines	qualité baignade des eaux superficielles	observatoire- eau potable - ressource stratégique							
4	Pour préserver et valoriser les milieux aquatiques, resuaer la continuité écologique et conserver la biodiversité	préserver les zones humides : (observatoire, information, plan de gestion)	restaurer la continuité écologique (information, gestion)	stopper la pertie de biodiversité (observatoire, information, gestion)							
5	Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau	espace fonctionnel des cours d'eau : definition, entretien	transport solide : observatoire, plan de gestion								
6	Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	limiter les ruissellements à la source	favoriser le ralentissement dynamique des crues	entretien et restauration des digues	protection des berges	entretien préventif des cours d'eau	observatoire - réduire la vulnérabilité	observatoire - mieux vivre avec le risque			
7	Pour un territoire vivant et en harmonie autour de la rivière	conciliation des usages	promotion tourisme vert	éducation à l'environnement							
8	Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire	portée générale	receuil et centralisation de données	productio de données - volet quantitatif	production de données - volet qualitatif	production de données - volet ZH et biodiversité	production de données -bon fonctionnement et risques	production de données - volet conciliation usages	valorisation des données	systèmes d'alertes (étiage, pollution)	information et sensibilisation

L’état des lieux citoyen

Les résultats de l’état des lieux citoyen sont analysés par deux méthodes présentées ci-dessous : une analyse des mots utilisés dans les expressions et une analyse thématique.

Résultats par mots utilisés dans les expressions

Les résultats ci-dessous présentent les 7484 mots exprimés par les participants à la phase d’état des lieux du projet SPARE. Ces mots ont été regroupés en 2269 lemnes. Parmi eux, 377 sont cités une seule fois. Pour rappel, un lemne est un mot qui regroupe un ensemble de mots (*exemple : produits phytosanitaires pour pesticide, biocide, glyphosate).*

Une majorité des mots cités une seule fois

Parmi le lexique retenu, on peut noter que 42% des mots sont des mots cités une seule fois (Tableau 5). Les mots les plus exprimés sont « rivière », « eau » ; « baignade » ; « pollution », « humain » et « Drôme » (Tableau 6).

Tableau 5 : Nombre de mots par catégorie de fréquence

Occurrence	> 50 citations	6-50 citations	2-5 citations	Mot unique	Total
Nombre de mots	6	95	116	160	377
Répartition	2%	25%	31%	42%	100%

Tableau 6 : Mots les plus cités et leur occurrence

Mots les plus exprimés	Nombre d'occurrence	Part exprimée
Rivière	127	6%
Eau	84	4%
Baignade	71	3%
Pollution	61	3%
Humain	54	2%
Drôme	53	2%
Nature	38	2%
Qualité de l’eau	36	2%
Connaissance	36	2%

Parmi ces 6 mots les plus cités, *« rivière »* et *« eau »* sont les plus courants. Ils sont aussi génériques et seront en conséquence retirer des analyses pour permettre de mieux considérer les autres mots.

En revanche, les mots *« baignade »* et *« humain »* soulignent la très forte association des rivières et de l'eau aux activités de baignade et humaines. Ces termes incluent les expressions suivantes :

- *Baignade : trempette, trempe, nager, masque de plongée et baigneurs*
- *Humain : homme, personne, gens, usagers, tout le monde, particulier, jeunes, habitants, consommateur, voisin, riverains, public*

La pollution et la qualité de l'eau étant les enjeux les plus cités, ils semblent de loin les préoccupations premières exprimées. La prédominance des évocations de la baignade peut être associée à la période de collecte des expressions citoyennes qui s'est réalisée entre mai et octobre, pendant la saison estivale. Il serait intéressant de vérifier si la baignade est aussi présente dans des évocations citoyennes à d'autres périodes de l'année.

Le concept de ***nature*** qui englobe les termes *environnement, milieu naturel, écosystème ou monde aquatique* est également très représenté.

Parmi les témoignages collectés, nombreux expriment un **besoin de *connaissances* supplémentaires** (mot associé aux termes *études, recherche, état des lieux, résultats publics, bilan*). Ceci est d'autant plus vrai que les termes *« information »* (21ème rang) et *« sensibilisation »* (23ème rang) font également partie du lexique et ne sont donc pas représentés par le mot *« connaissance »*.

La Figure 14 présente l'ensemble des 377 mots composant le lexique qui caractérise les expressions citoyennes collectées. Le nuage de mots met en valeur les mots les plus cités et traduit graphiquement les autres mots évoqués.

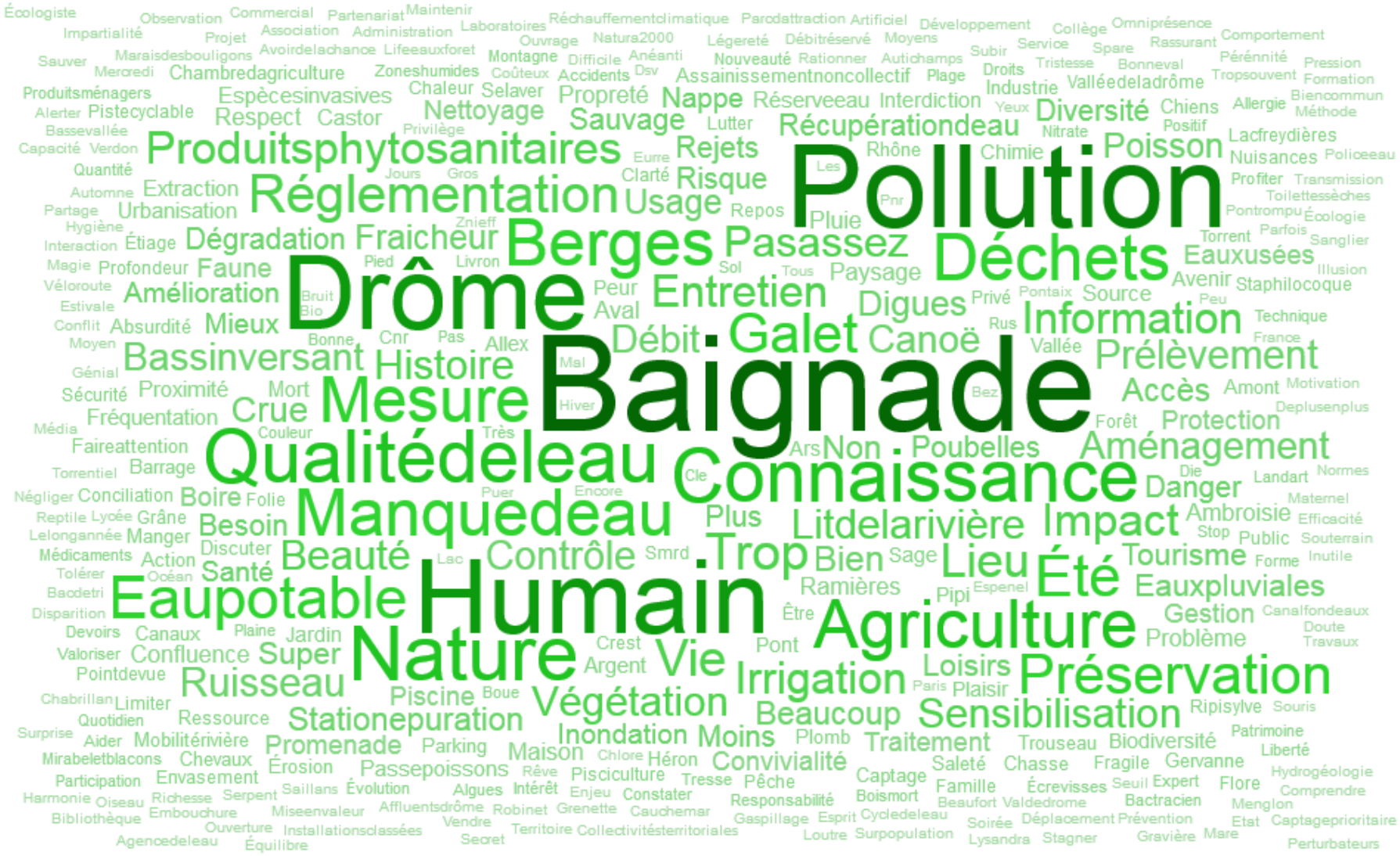


Figure 14 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux (sans les mots « rivière » et « eau »)

De nombreux lieux en aval du bassin versant cités dans le texte

Parmi les expressions collectées, des noms de lieux ont été spécifiquement exprimés et isolés du corpus. Des entités territoriales sont mentionnées ainsi que des communes ou sites spécifiques. Les murs d'expression permettaient la localisation des citations sur une carte lors de l'atelier. En revanche, seuls certains ateliers ont suivi cette consigne. Ces données, incomplètes, n'ont donc pas été prises en compte dans la figure ci-dessous. Les éléments considérés proviennent uniquement des lieux cités dans les expressions collectées.

La rivière Drôme est très majoritairement mentionnée (51 fois) comparé aux autres cours d'eau du bassin versant (cités 6 fois comme « *ruisseau* », « *rus* » ou « *affluents* »). La rivière Gervanne est assez citée (4 fois) avec la majorité des mentions liées à la pisciculture et à la qualité de l'eau. Puis les rivière Bez et Grenette sont mentionnées chacune une fois. Aucune mention directe des autres affluents n'est recensée.

Parmi les entités territoriales citées et détaillées dans le Tableau 7, le « *bassin versant* » est l'entité la plus citée suivie des termes « *aval* » et « *amont* ». On peut noter les références locales à la « *vallée de la Drôme* », au « *Val de Drôme* » ou à la « *Vallée* ». Lorsqu'elle est citée directement, la zone aval est associée aux digues, à la baignade et aux assecs tandis que la zone amont est citée comme un territoire à valoriser ou au sujet des pompages agricoles.

Tableau 7 : Entités géographiques citées dans les expressions

Entités géographiques	Occurrence
Bassin Versant	13
Aval	4
Amont	3
Vallée de la Drôme	3
Basse Vallée	1
France	1
Val de Drôme	1
Vallée	1

La Figure 15 illustre les lieux spécifiquement cités dans les expressions collectées. On constate une prédominance de sites pointés à l'aval du bassin avec en premier la confluence citée pour évoquer le risque inondation et le projet de comblement du lac des Freydières. La zone d'Allex-Grâne est souvent pointée en référence à la zone des Ramières (entretien de la

ripisylve et des digues et sauvegarde des Ramières) et également au lac des Freydières. En Annexe 4, 5 et 6, le détail des propositions par lieu est à disposition.

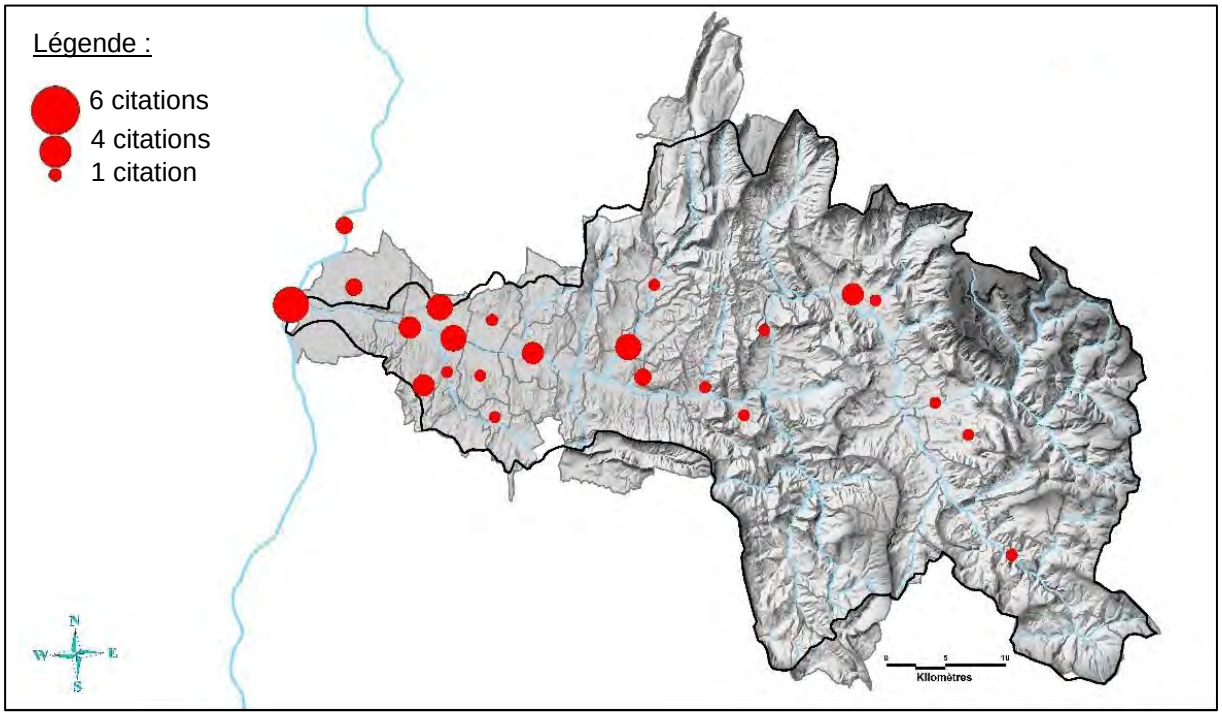


Figure 15: Localisation des lieux pointés dans les expressions citoyennes (localisation sur carte non incluses)

Des citations qui ont retenu l'attention des participants

Lors des murs d'expression, les participants avaient la possibilité de mettre en valeur certains cartons en les enrichissant de gommettes. Le Tableau 8 présente les expressions ayant reçu le plus de gommettes dans les différents groupes.

Seuls les mots *« risque* » et « *rivière* » semblent légèrement se détacher de ces expressions, ce qui témoigne de la diversité de ces expressions. Les mots suivants sont *débit, conciliation, crue, berges, aménagement, mobilité de la rivière et inondation*.

L'étude des thèmes abordés par ces expressions renforce l'idée qu'elles sont variées avec une plus forte expression portée vers l'aspect vital de l'eau et des rivières puis vers l'espace fonctionnel et le tourisme vert.
On constate également que certains projets prévus sur le bassin versant semblent contestés et incompris (exemple du coût et de l'intérêt des passes à poissons, de l'entretien des berges, de l'espace de mobilité de la rivière (Tableau 8). Ces projets en cours ou prévus sur le territoire nécessiteraient d'avantage d'informations.

Tableau 8 : Expressions les plus retenues de chaque groupe (ayant reçues le plus de gommettes)

Citations
Cartes/risques inondation, remontées de nappes, ruissellement
C'est grâce à elle qu'on vit, elle attise notre soif, elle nous rafraichit en été, elle nous sauve
Comment concilier présence humaine et mobilité de la rivière ?
Comment concilier préservation de l'environnement et prévention du risque/inondations ? (Définition de l'espace de « bon fonctionnement »)
Sur cette rivière, beaucoup d'aménagements pour les loisirs, qui coûtent une fortune et ne servent à rien (passe à poissons = 1,5M€, personnel toute l'année pour l'entretien des abords). Les arbres poussent plus haut que le pont d'Allex, les berges se détruisent, les digues risquent de partir à la prochaine crue.
J'aime quand il y a beaucoup d'eau
L'accessibilité de la rivière sur tout son cours
La rivière est laissée complètement à l'abandon. Nos grands-parents et arrière grands-parents, dans les années 1800, ont construit des digues, afin de mieux canaliser le lit de la rivière et ainsi éviter, en cas de grosses crues, que toute la terre arable soit emportée sur toute la largeur de la vallée entre Grâne et Allex et ils ont construit des digues avec les faibles moyens qu'ils avaient à l'époque. Maintenant, certaines personnes disent que la nature doit reprendre ses droits : je ne sais ce que vous pensez d'un comportement pareil, mais moi je vous dirais que ces personnes sont irresponsables : ils ne doivent pas s'occuper de choses publiques.
Les pompages ne sont pas assez contrôlés pour respecter le minimum d'étiage.
Manque de poubelles sur les berges ou à côté des lieux de stationnement
Peut-on envisager et quand une piste cyclable tout au long de la Drôme pour valoriser les déplacements doux ?
Pourrait-on se passer de l'eau ?

Détails par types d'expression

Description

Chaque expression est classée par type :

- Ce qui est apprécié, aimé
- Ce qui n'est pas apprécié, pas aimé
- L'expression d'un constat,
- L'expression d'une interrogation
- L'expression d'une proposition.

La section suivante s'attache à analyser les expressions collectées en fonction de leur type.

Ce qui est apprécié

Parmi les expressions dédiées à ce qu'aime les participants (Figure 16), les mots les plus cités sont : « *baignade* » et « *Drôme* ». Les termes suivants sont « *beauté* », « *fraîcheur* », « *vie* », « *diversité* », « *convivialité* », « *été* » et « *nature* ». Les qualificatifs « *super* », « *bien* », « *mieux* » sont les plus utilisés. Ces termes semblent faire référence principalement au patrimoine naturel et aux aspects sociaux de l'eau.

Le terme « *beauté* » englobe les mots suivants : « *beau* », « *esthétique* », « *belle* » et « *magnifique* ». Le terme « *fraîcheur* » demeure unique. Tandis que le terme « *Vie* » est associé à « *vivre* », « *sang* », « *source de vie* ».

Le terme « *diversité* » implique ce qui est « *différent* », « *varié* », « *contrasté* », « *changeant* » et « *la richesse* ».

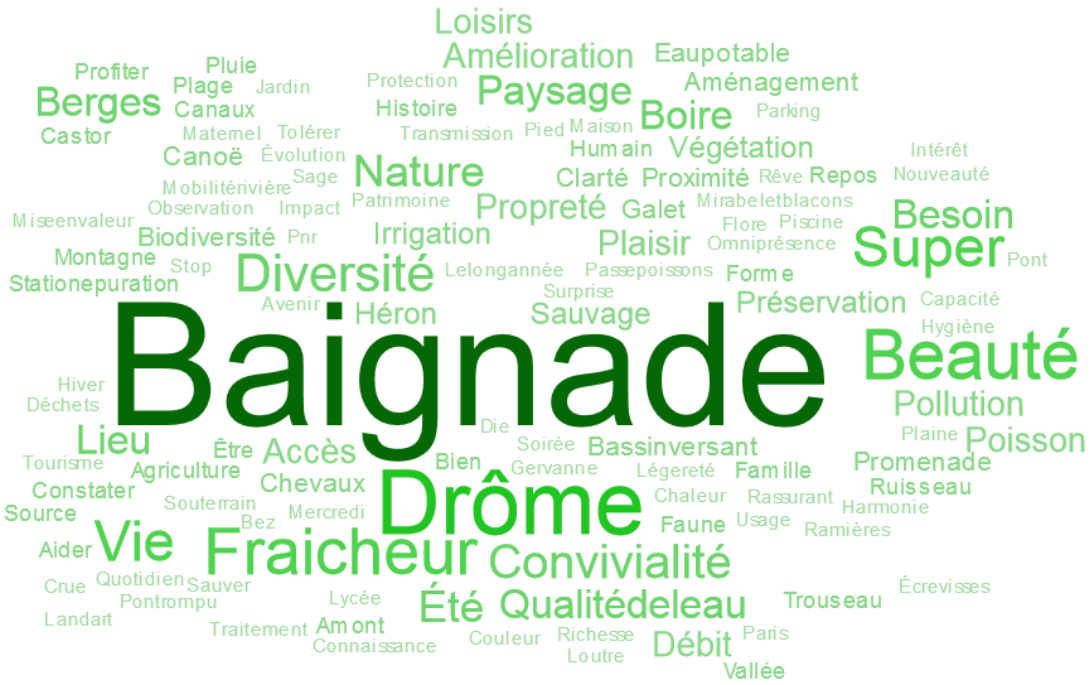


Figure 16 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux (Expressions « j'aime » et sans les mots « rivière » et « eau »)

Ce qui n'est pas apprécié

Parmi les termes les plus cités à l'expression de ce que les participants n'aiment pas sur le bassin versant, apparaissent les termes « *pollution », « humain »* et *« baignade* » suivi des termes *« manque d'eau », « berges », « entretien », « déchets », « lit de la rivière », « galets » (*Figure 17).

Dans le lexique, le terme « *pollution* » inclut toutes formes de pollutions ou contaminants. Il demeure la préoccupation première exprimée en lien avec le terme *« déchets* » qui lui inclut « *vieux pneus, barres en métal, sac plastique, ferraille, couche, bouteille, bière, batterie de voiture, mégots, bouchon, bouteille plastique, … »* Ces références semblent associées aux pratiques humaines avec le terme « *humain* » très cité. Ce dernier englobe les termes « *homme », « personne », « gens », « usagers », « tout le monde », « particulier », « jeunes », « habitants », « consommateur », « voisin », « riverains », « public »*. Et la pratique la plus citée reste la baignade.

Exemple *: « On trouve des couches bien calées entre les galets », Je n'aime pas : les déchets au bord de la rivière »*

En parallèle, le manque d'eau, les berges, l'entretien, le lit de la rivière et les galets sont des préoccupations exprimées.

Exemple : « Je n'aime pas quant à la fin de l'été il y a plus d'eau dans la Drôme et que ça sent la vase (ça pue) », « 'Entretien du lit de la rivière ; atterrissements de graviers ; impossibilité d'intervention ; délais ; sans intervention : dégradation des digues. Absurdité de remonter les graviers de la Confluence vers la gravière de Grâne »



Figure 17 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux (Expressions « je n'aime pas » et sans les mots « rivière » et « eau »)

Ce qui est constaté

En termes de constat, les mots « *humain, manque d'eau, impact, nature et pollution* » sont les plus cités en plus de « Drôme » (Figure 18).

Exemple :

„l'eau de la Drôme plus basse chaque été“

„le niveau d'eau dans la Drôme est inquiétant“

„Impact des activités de loisirs sur le milieu aquatique au niveau des nuisances et pollutions“



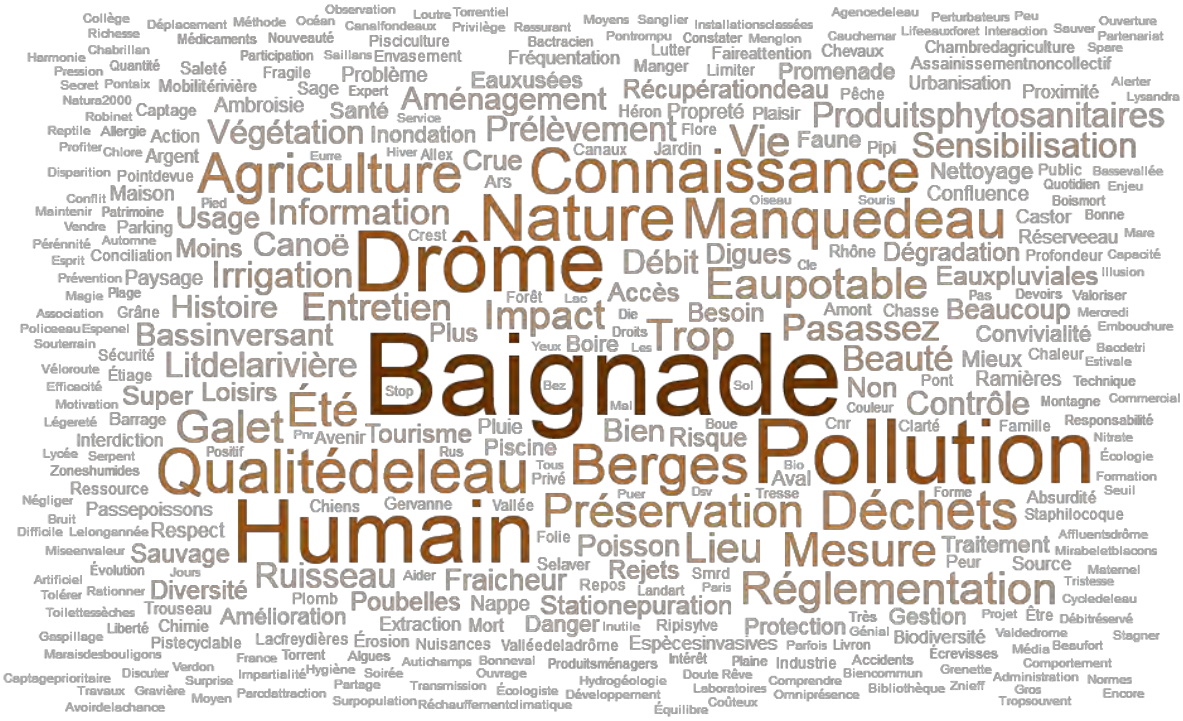
Figure 18 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux (Expressions « j'apporte une observation » et sans les mots « rivière » et « eau »))

Ce qui est en question

78 questions ont été recensées et adressées aux experts du SMRD. Des réponses ont été apportées à chaque question et sont également diffusées.

Les « *connaissances, mesures* » semblent en question. Ils incluent respectivement les termes : « *études, recherches, état des lieux, résultats publiés, bilan, comprendre, comment faire, suivi-évaluation et analyse, critère, indicateurs, teneur, paramètre, points surveillés, prélèvements, recherche* ». Les questions collectées semblent s'intéresser aux études réalisées, à la manière de collecter les données. Les termes « *contrôle, réglementation et information* » apparaissent également comme les plus cités (Figure 19).

Ces interrogations semblent concerner les enjeux de pollutions, d'agriculture, de la qualité de l'eau, des produits phytosanitaires, de l'eau potable.


Baignade
Pollution
Humain
Qualitédeleau
Drôme
Nature
Connaissance
Agriculture
Manquedeau
Préservation
Déchets
Réglementation
Berges
Lieu
Mesure
Poisson
Rejets
Ruisseau
Fraicheur
Diversité
Amélioration
Poubelles
Stationepuration
Danger
Protection
Gestion
Biodiversité
Espècesinvasives
Eaupotable
Eauxpluviales
Eauxusées
Produitsphytosanitaires
Sensibilisation
Aménagement
Prélèvement
Végétation
Inondation
Vie
Faune
Pipi
Jardin
Récupérationdeau
Promenade
Urbanisation
Chambredagriculture
Assainissementnoncollectif
Nettoyage
Confluence
Convivialité
Beaucoup
Pasassez
Trop
Impact
Entretien
Histoire
Irrigation
Débit
Digues
Dégradation
Réserveeau
Castor
Usage
Information
Maison
Parking
Moins
Canoë
Litdelarivière
Bassinversant
Super Loisirs
Été
Galet
Barrage
Interdiction
Sécurité
Étiage
Véloroute
Efficacité
Motivation
Légereté
Lycée
Serpent
Zoneshumides
Ressource
Négliger
Bruit
Difficile
Passepoissons
Respect
Sauvage
Miseenvaleur
Évolution
Artificiel
Tolérer
Rationner
Trouseau
Toilettessèches
Gaspillage
Liberté
Chimie
Pistecyclable
Maraisdesbouligons
Captageprioritaire
Travaux
Gravière
Avoirdelachance
Surprise
Discuter
Verdon
Moyen
Parcdattraction
Impartialité
Hygiène
Soirée
Partage
Surpopulation
Réchauffementclimatique
Transmission
Écologiste
Développement
Ouvrage
Hydrogéologie
Laboratoires
Omniprésence
Équilibre
Coûteux
Comprendre
Bibliothèque
Tropsouvent
Encore
Gros
Znieff
Grenette
Administration
Normes
Comportement
Bienommun
Écrevisses
Médie
Beaufort
Valdedrome
Stagner
Débitréservé
Projet
Être
Très
Génial
Parfois
Livron
Industrie
Accidents
Intérêt
Plaine
Doute
Rêve
Lutter
Faireattention
Chevaux
Manger
Limiter
Pêche
Héron
Propreté
Plaisir
Flore
Service
Expert
Sage
Santé
Ambroisie
Captage
Mobilitérivière
Problème
Fragile
Envasement
Fréquentation
Bactracien
Pontrompu
Constater
Menglon
Caudhemar
Lifeesuoforet
Interaction
Sauver
Partenariat
Ouverture
Spare
Alerter
Lysandra
Proximité
Installationsclassées
Moyens
Sanglier
Privilège
Rassurant
Canalfondeaux
Observation
Loutre
Torrentiel
Agencedeleau
Perturbateurs
Peu
Déplacement
Méthode
Océan
Collège
Richesse
Médicaments
Nouveauté
Pisciculture
Harmonie
Chabrillan
Quantité
Saleté
Pression
Secret
Pontaix
Natura2000
Robinet
Reptile
Allergie
Action
Profiter
Chlore
Argent
Disparition
Pointdevue
Conflit
Maintenir
Patrimoine
Vendre
Pérennité
Automne
Conciliation
Esprit
Prévention
Paysage
Magie
Plage
Association
Grâne
PoliceeauEspenel
Souterrain
Lycée
Positif
Interdiction
Ressource
Passepoissons
Respect
Sauvage
Miseenvaleur
Évolution
Jours
Artificiel
Tolérer
Rationner
Diversité
Trouseau
Toilettessèches
Amélioration

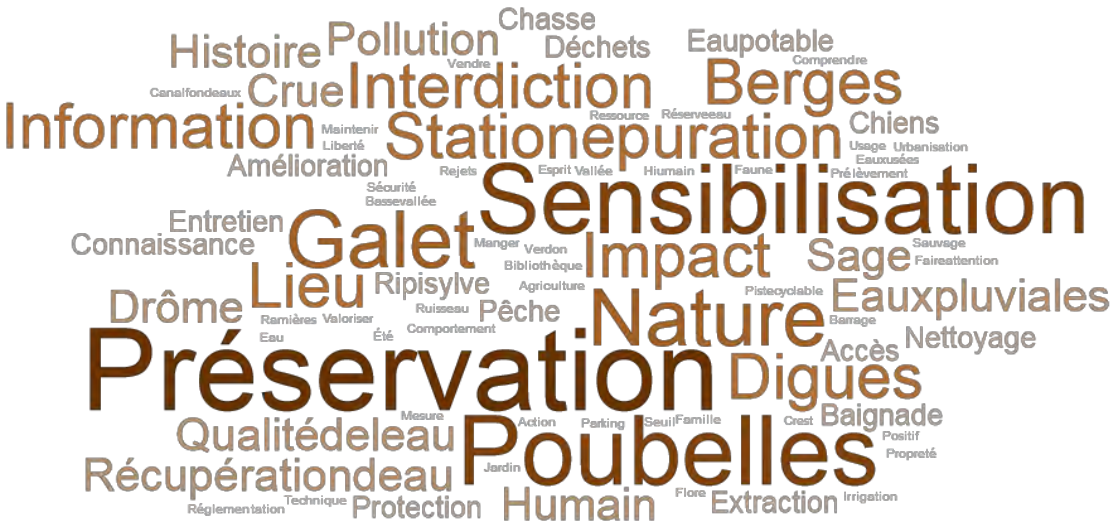


Figure 20 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux (Expressions « je propose » et sans les mots « rivière » et « eau »))

Synthèse de l'analyse des mots utilisés

Les nuages de mots permettent de rendre compte des perceptions les plus présentes dans les expressions citoyennes. Le Tableau 9 résume les mots les plus cités par type d'expression. Les mots *« rivière »* et *« eau »*, les plus cités, ont été isolés de l'analyse pour laisser apparaître les autres.

La baignade est, de manière très marquée, le sujet le plus cité. La période de collecte des expressions étant de mai à octobre, elle a probablement orienté les expressions vers cette activité estivale. On peut comparer ce résultat aux résultats d'un questionnaire réalisé dans le cadre du projet SPARE pendant l'hiver 2016-2017. A la question « *En trois mots, que vous évoque la rivière ? »,* les résultats mettent en évidence que les mots les plus cités réfèrent à l'attachement à la rivière (vie, beauté) et au patrimoine naturel (nature, sauvage, eau). La baignade apparait au 6ème rang ce qui confirme qu'elle est présente de manière forte dans l'esprit des habitants sans être limitée à la période estivale. Les détails de ce questionnaire sont présentés en Annexe 7.

La pollution semble de loin la préoccupation première exprimée. L'intérêt des expressions est porté vers ce qui est en lien avec l'humain en référence aux activités humaines, aux comportements et aux usages.

Ce qui semble être apprécié réfère à la beauté, la fraîcheur, la vie, la diversité, la convivialité, la nature. En revanche, **ce qui n'est pas apprécié est la pollution, les déchets et les comportements des usagers.** La baignade et le manque d'eau, les berges, l'entretien et ce qui est en lien avec le lit de la rivière et les galets sont également pointés comme des éléments d'insatisfaction.

Les constats portent généralement sur les usagers, le manque d'eau et les impacts.

Les études, connaissances et bilan sont les principaux objets d'interrogation pour les participants, tout comme les techniques de mesures, de contrôle et la réglementation. Sont également souvent questionnées, les pollutions, l'agriculture et la qualité de l'eau.
Les propositions d'action qui ont été collectées lors de cette étape d'état des lieux concernent principalement la baignade et les pollutions.

Les lieux principalement pointés sont en aval du bassin. La rivière Drôme est la plus concernée et seuls les affluents Gervanne, Bez et Grenette sont pointés.

Tableau 9 : Mots les plus cités par type d'expression

Corpus entier	J'aime	Je n'aime pas	Je constate	J'interroge	Je propose
Baignade	Baignade	Pollution	Humain	Connaissance	Baignade
Pollution	Drôme	Humain	Manque d'eau	Mesure	Pollution
Humain	Beauté	Baignade	Impact	Pollution	Humain
Drôme	Fraicheur	Manque d'eau	Drôme	Agriculture	Drôme
Nature	Super	Berges	Nature	Qualité de l'eau	Nature
Qualité de l'eau	Vie	Entretien	Pollution	Produits phytosanitaires	Connaissance
Connaissance	Bien	Trop	Été	Humain	Qualité de l'eau
Agriculture	Diversité	Déchets	Préservation	Eau potable	Berges
Berges	Convivialité	Pas assez	Vie	Contrôle	Manque d'eau
Déchets	Été	Lit de la rivière	Crue	Réglementation	Agriculture
Manque d'eau	Nature	Galet	Baignade	Baignade	Déchets
Mesure	Mieux	Drôme	Déchets	Information	Été
Eau potable	Berges	Agriculture	Débit	Nature	Mesure
Été	Qualité de l'eau	Réglementation	Eau potable	Drôme	Préservation
Préservation	Paysage	Information	Usage	Sensibilisation	Galet

Résultats par analyse thématique

Les enjeux cités

Les expressions collectées ont été classées selon les enjeux présents dans le SAGE actuel et adaptées (Figure 21). En décrivant l'état des lieux du bassin, 629 points de vue ont été exprimés dont la majorité s'intéresse aux enjeux de qualité de l'eau (26%) et aux enjeux liés aux activités et usages de l'eau (24%).

Puis, plus d'un quart est consacré aux enjeux liés au patrimoine naturel (16%) et à la quantité d'eau (12%). Les autres enjeux cités sont la gouvernance (7%), les aléas (6%), l'observatoire (4%), l'espace fonctionnel (2%) et la sensibilisation (2%).

Les sections suivantes s'intéressent aux 9 enjeux cités et à leurs détails. Pour compléter, le classement par sous-enjeux est présenté en Annexe 8 et les contributions brutes sont détaillées par enjeu dans les Annexes 9 à 17.

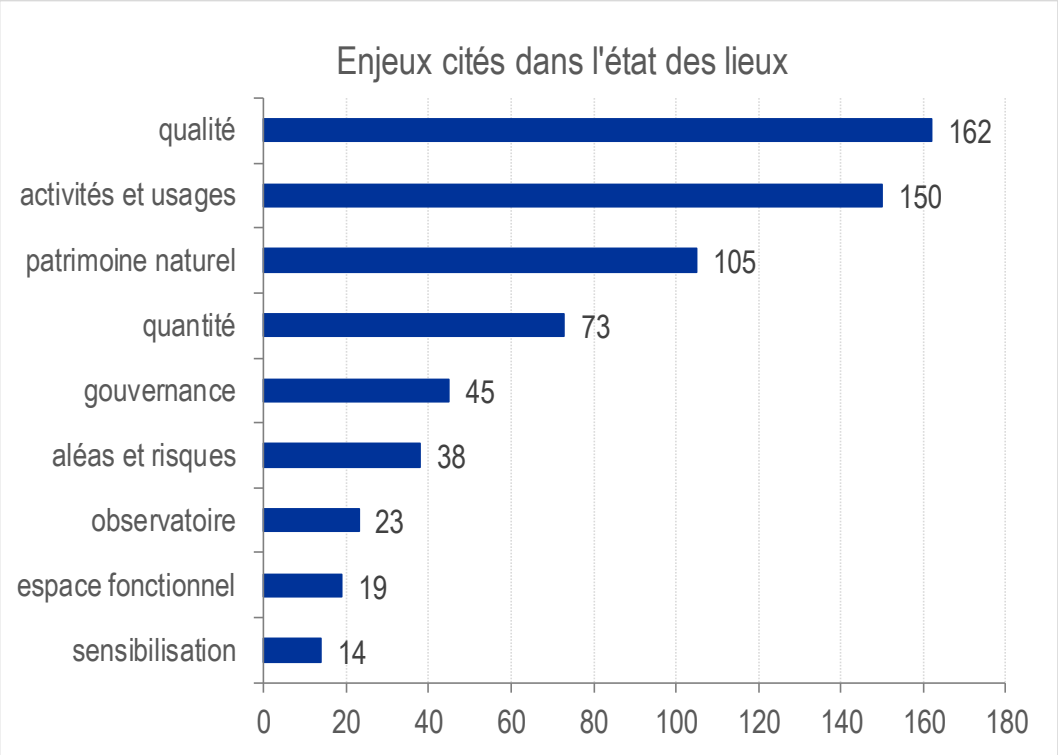


Figure 21 : Répartition des contributions par enjeux du SAGE

Détails des 9 enjeux

Enjeux de qualité

Pour l'enjeu qualité, 162 expressions ont été collectées dont presque 60% concernent les pollutions qu'elles soient domestiques, agricoles ou industrielles et 23% les déchets (leur collecte et le nettoyage) (Figure 22). Les qualités de l'eau potable et de l'eau de baignade font également partie des enjeux exprimés dans une moindre mesure. Les expressions brutes sont présentées en Annexe 9.

Les pollutions sont souvent abordées par une approche générale et peu détaillée : exemples : « *stop à la pollution* », « *l'eau est salie* » ou « *il faut moins polluer les rivières* ! ». D'autres pointent des sources de pollution particulières : l'assainissement non collectif, les mauvais raccordements d'eaux usées, une pisciculture, des piscines, ou encore, en abordant les pesticides. Ce thème questionne les participants : autant pour l'état des pollutions et leur origine à l'échelle locale que pour les techniques de dépollution.

La question des déchets est, quant à elle, pointée par les déchets générés par les activités de baignade et le tourisme estival d'une part et par les déchets du type encombrants (pneu, batteries de voiture, …) trouvés dans le lit ou à proximité des rivières du bassin d'autre part. Pour les déchets liés aux activités récréatives, un nombre important évoque le besoin d'installer des poubelles à proximité des lieux de baignade tandis que d'autres citent leur expérience positive ou le besoin de campagnes de ramassage de déchets.

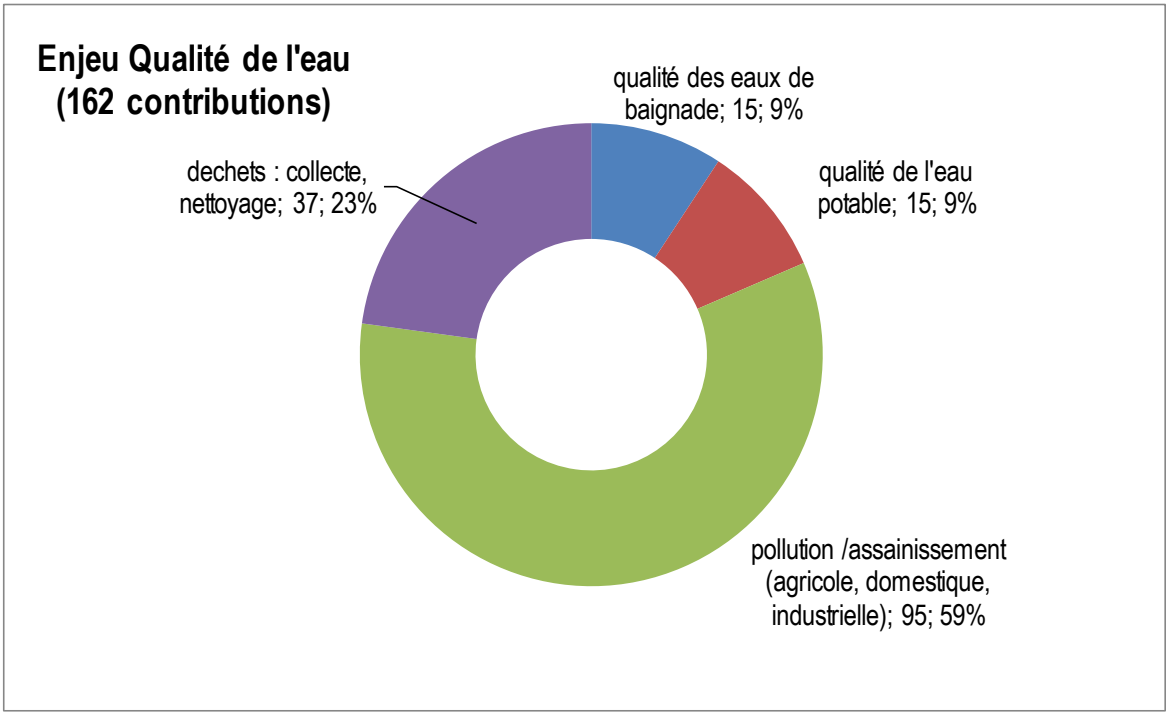


Figure 22 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu qualitatif

Au sujet de la qualité de l'eau de baignade, les avis semblent mitigés avec une réelle satisfaction de la bonne qualité et des efforts réalisés d'un côté puis avec des constats de dégradation ou de pollutions de l'autre. Certains expriment également des incompréhensions sur la gestion de la qualité de l'eau destinée à la baignade, les analyses dédiées, la surveillance de certaines zones, …

L'eau potable est plutôt en question sur la manière dont elle est contrôlée et au sujet de la diffusion des pesticides. Le problème de la présence de plomb dans les canalisations est pointé (1 expression).

Enjeux liés aux activités et usages

La baignade et les sports d'eau représentent la grande majorité des expressions liées aux activités (Figure 23). Le tourisme vert associe les activités et usages suivants : tourisme, pêche, nature, promenade, vélo, **autour du patrimoine bâti (canaux, …)** et les enjeux d'accessibilité et d'aménagement des berges. Parmi les usages cités, des expressions mentionnent la consommation d'eau, l'enjeu de concilier les usages et la convivialité. La catégorie *« autres »* rassemblent les références au Land Art et au bien-être. Les expressions brutes sont présentées en Annexe 10.

Parmi les activités de baignade et de sports d'eau, **la baignade** est de loin l'activité la plus citée (95%). Et pour les sports d'eau, seul le canoë est évoqué. 2 expressions questionnent l'impact des activités de loisirs sur les cours d'eau. Plus de la moitié des points de vue exprimés sont positifs. Les avis négatifs abordent le manque d'eau et les comportements d'usagers (nuisances de bruit, chiens, forte fréquentation ; barrages de galets, …). La catégorie conciliation / conflits entre usagers portent sur les relations canoë – baigneurs. L'opportunité de se rencontrer autour de la rivière et la convivialité qu'elle peut apporter sont évoquées.

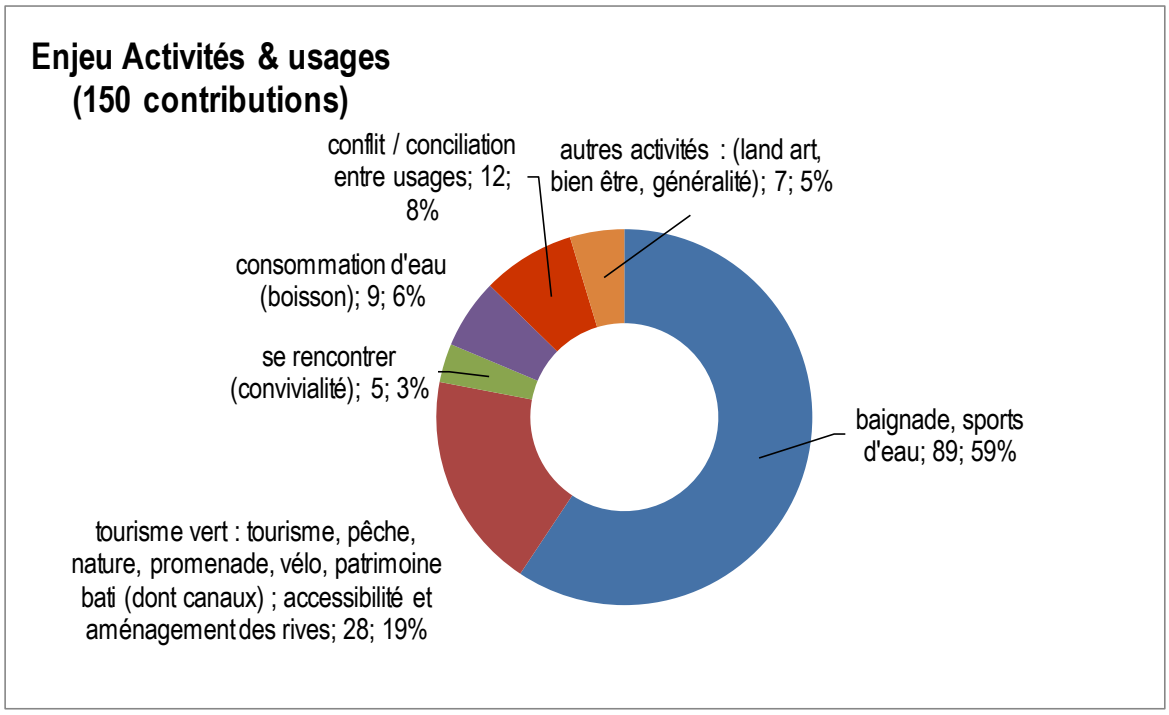


Figure 23 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu lié aux activités

Les participants **semblent apprécier le tourisme vert** (évoqué positivement à 43%). Les avis **négatifs concernent les aménagements pour la baignade** (accès, poubelles, …) et les sentiers de promenade en bord de rivière. La pêche et le patrimoine bâti sont également abordés mais plus à la marge ; la pêche pour une demande d'informations et le patrimoine pour ses enjeux de protection.

L'eau de boisson est exprimée comme un plaisir, un rafraichissement. Certains associent l'eau de boisson à leur source, forage.

Enjeux liés au patrimoine naturel

L'enjeu de patrimoine naturel est principalement associé à la **biodiversité** (faune et flore) (Figure 24). Abordée majoritairement en positif, la biodiversité semble être en lien avec la faune (les hérons, les poissons, le castor et la loutre). Ce sujet fait écho à l'expression de « *rivière sauvage* » souvent utilisée pour décrire la rivière Drôme. Les critiques pointent la mortalité des poissons, les dégâts provoqués par les castors et la disparition des écrevisses. Seule une expression concerne les forêts de Pins noirs et leur potentiel impact sur le cycle de l'eau. La biodiversité est également citée par le sujet des zones humides avec des expressions concernant la protection de ces zones et des Ramières.

L'évocation de **l'aspect vital de l'eau** est aussi importante. Cette catégorie regroupe les expressions témoignant de l'eau comme élément de vie, de la rivière comme un besoin, indispensable, contribuant au bien-être.

Les autres expressions concernent le patrimoine au sens plus large, dans ses enjeux de préservation, de relation homme-nature. Le paysage est un sujet qui est abordé sous l'angle de la beauté, la diversité, l'esthétique des vallées, et ce, uniquement en positif. Les zones humides (9%), les plantes invasives (8%) et la continuité écologique (3%) sont décrits.

Les évocations négatives concernent les espèces invasives et pointent notamment l'ambroisie et questionnent les moyens de lutte. Le sujet de la continuité écologique et des passes à poissons semble être critiqué ou incompris.

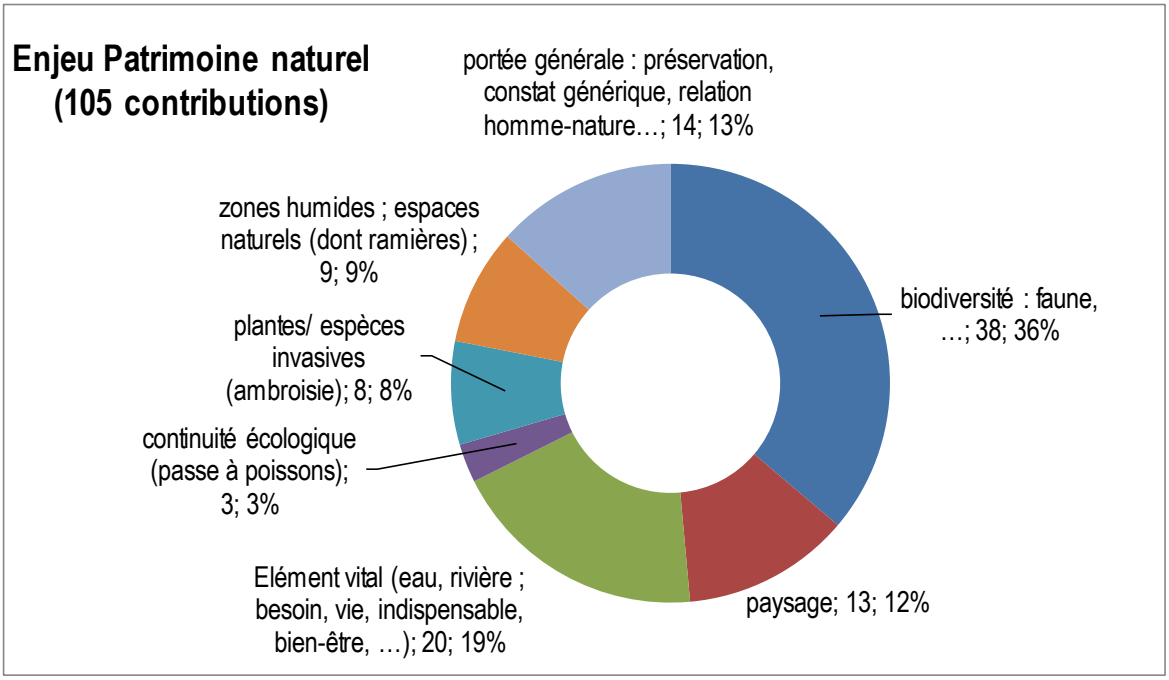


Figure 24 : Sous-thèmes abordés dans les enjeux du patrimoine naturel

Enjeux de quantité d'eau

L'enjeu quantitatif est exprimé par le **manque d'eau, les prélèvements agricoles, la consommation en eau potable et les possibilités d'économies et de récupération d'eau** (Figure 25). A la marge, les réservoirs de stockage sont mentionnés.

Le manque d'eau est constaté. Il est évoqué pour les rivières mais aussi pour les nappes. Les affluents sont également décrits comme subissant de forts étiages. Certaines inquiétudes sont exprimées.

Les prélèvements en eau sont associés à l'usage de puits privés, à l'arrosage de jardins ainsi qu'aux prélèvements agricoles. L'impact des prélèvements individuels cumulés sur la quantité d'eau semble interroger. Les pratiques agricoles intensives (la culture du maïs notamment) semblent critiquées. Leur contrôle est également en question. Certains défendent le droit à l'irrigation.

Et plus à la marge, 2 expressions questionnent la possibilité de mettre en place des retenues inter-saisonnières.

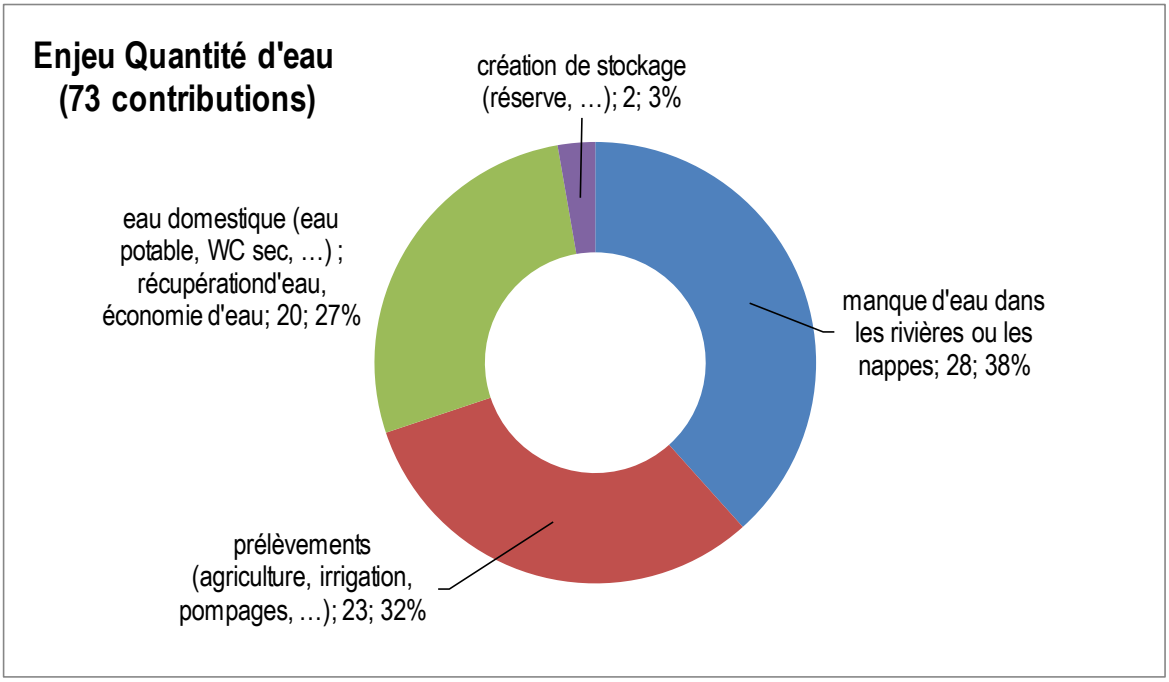


Figure 25 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu quantitatif

Enjeux liés à la gouvernance

Plus d'un tiers des enjeux liés à la gouvernance se retrouvent autour des **règles, des chartes et interdictions** (Figure 26). Un autre tiers autour des **structures et acteurs de la gestion de l'eau** puis un dernier tiers évoque la participation citoyenne, le partenariat avec la recherche et d'autres efforts à réaliser.

Parmi les 40% dédiés aux règles, chartes ou interdictions, la plupart des expressions s'intéresse aux **moyens de faire respecter les lois actuelles**. Les autres évoquent les possibilités de faire interdire certains usages sur des tronçons de rivière (zones sanctuaires). Et plus à la marge, la question du statut de la rivière est posée.

Quelques exemples :

« Comment faire respecter les lois sur l'eau déjà existantes »

« De + en + de règlement mais de - en - de contrôle »

« Que se passe -t-il quand les normes réglementaires acceptables sont dépassées »

« Le statut de personne de la rivière dans d'autres pays (droits et devoirs) »

« Protéger la faune et la flore. Créer des périmètres interdits à la chasse et aux chiens non tenus en laisse, des zones interdites aux pêcheurs, aux baigneurs... »

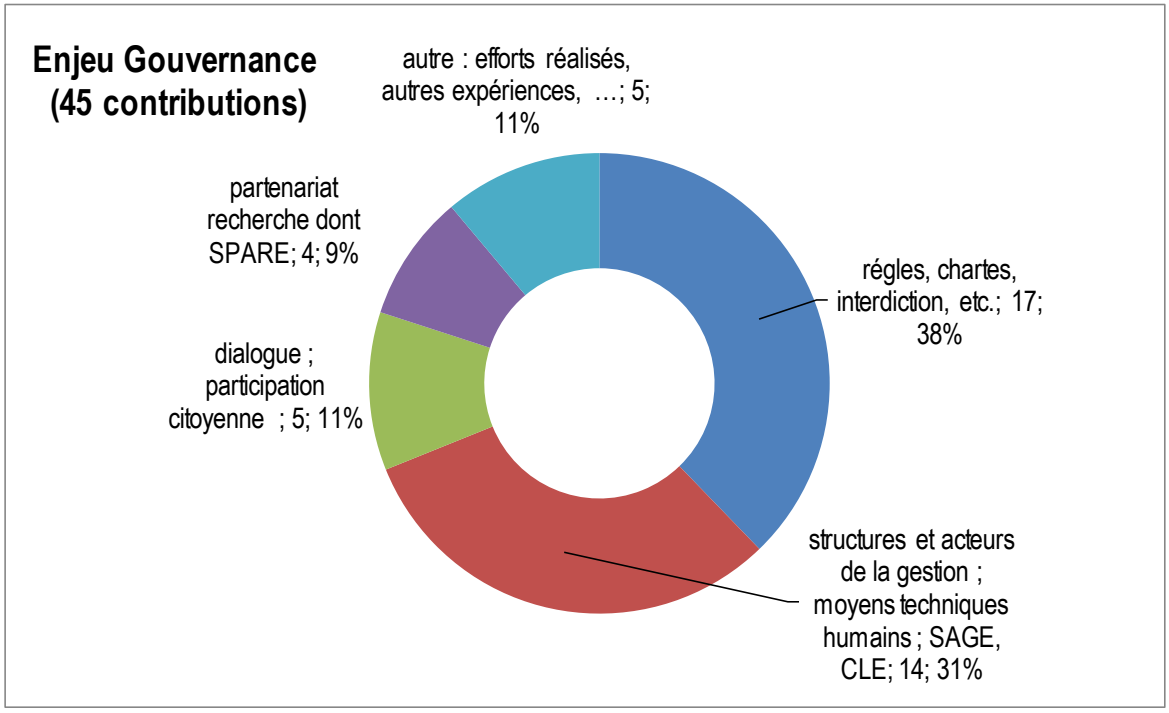


Figure 26 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu de gouvernance

Ensuite, le tiers consacré aux structures et aux acteurs de la gestion de l'eau fait référence aux moyens techniques humains déployés, au SAGE, à la CLE, aux missions des acteurs et à leur relation.

Quelques exemples :

« De qui dépend le SMRD ? »

« Quels sont les moyens humains et techniques en Drôme. »

« Savoir quelles sont les associations qui se préoccupent de la rivière, d'un point de vue technique et scientifique. Ex : Lysandra »

Les autres enjeux concernent les espaces de dialogue entre acteurs et la participation avec les citoyens, le partenariat avec la recherche et d'autres expressions autour de la gouvernance en général, la capacité de changer, de s'inspirer d'autres expériences, …

Enjeux risques et aléas

L'enjeu aléas et risques est abordé par la thématique **des crues et des inondations** (42%) (Figure 27**), l'entretien préventif des cours d'eau** (29%), puis par les enjeux liés aux digues, aux berges et de ruissellement (19%). L'ensemble de ces sujets est plus souvent critiqué ou exprimé sous forme de questions et de propositions.

Pour la thématique des crues, certains questionnent ce risque, d'autres condamnent les mesures prises de préservation de la ripisylve au niveau d'Allex – Grâne. D'autres encore, témoignent de l'envasement de l'embouchure. Et plus à la marge, des avis plus positifs sont exprimées sur la présence de forêts et ripisylves. Enfin, des préoccupations fortes sont soulevées sur l'exposition des riverains de Livron-sur-Drôme au risque inondation.

L'entretien préventif des cours d'eau est à la fois accusé de ne pas être réalisé et de ne pas être laissé aux riverains concernés. Il est aussi souvent totalement incompris ou questionné dans sa démarche.

Le sujet des digues montre un certain mécontentement face à un constat d'absence d'entretien de ces ouvrages. Des incompréhensions fortes sont exprimées en lien avec l'espace fonctionnel de la rivière. Un attachement historique aux digues est également exprimé.

2 contributions évoquent les enjeux d'érosion de berges et 2 autres abordent le sujet du ruissèlement et des surfaces imperméabilisées en lien avec les inondations.

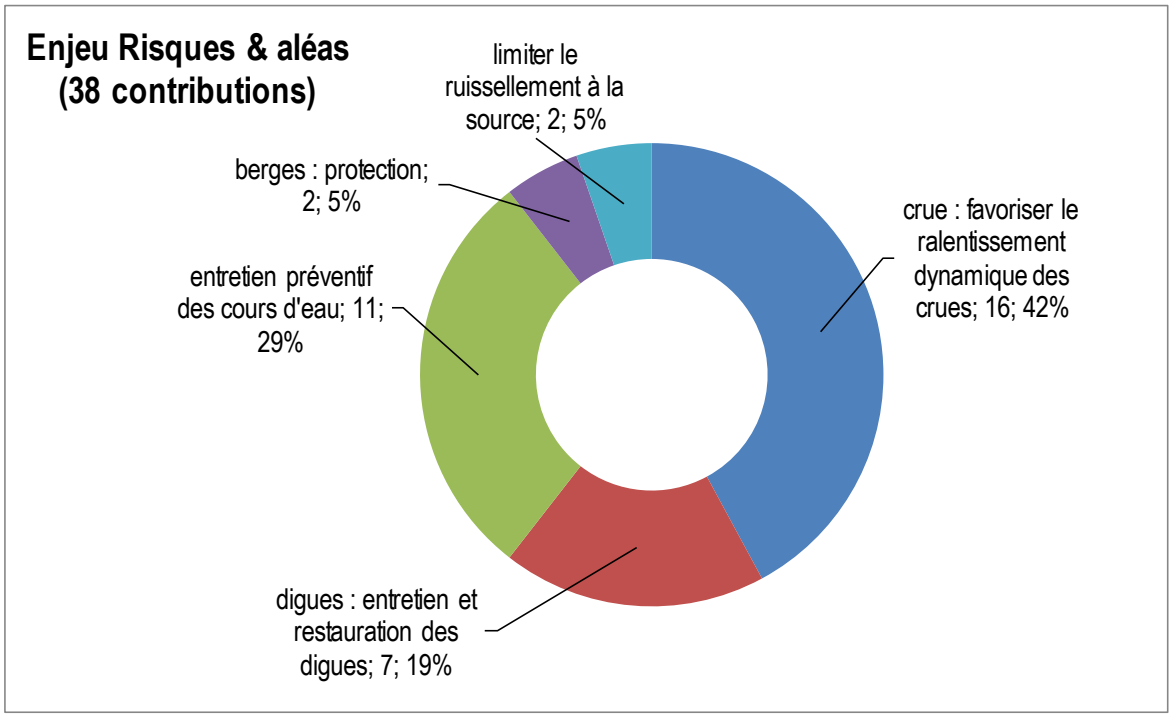


Figure 27 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu Aléas et risques

Enjeux liés à l'observatoire

Les enjeux liés à l'observatoire du territoire s'intéressent à la collecte et à la synthèse des données du bassin versant.

Parmi les expressions abordant la question de l'observation de la rivière, des usages, de l'eau, du bassin versant, les thèmes les plus abordés sont **la qualité et la quantité** (Figure 28). Puis sont en discussion, les données relatives au patrimoine naturel et dans une moindre mesure les indicateurs de la gouvernance et des activités.

Quelques exemples :

« Comment savoir l'état de qualité de l'eau ? Où s'informer ? »

« Qui interprète les résultats des contrôles ? »

« La qualité de l'eau s'améliore-t-elle ? »

« A-t-on effectué un bilan du pompage actuel pour les cultures ? »

« Question sur la fréquentation des sites par les baigneurs, par les canoës »

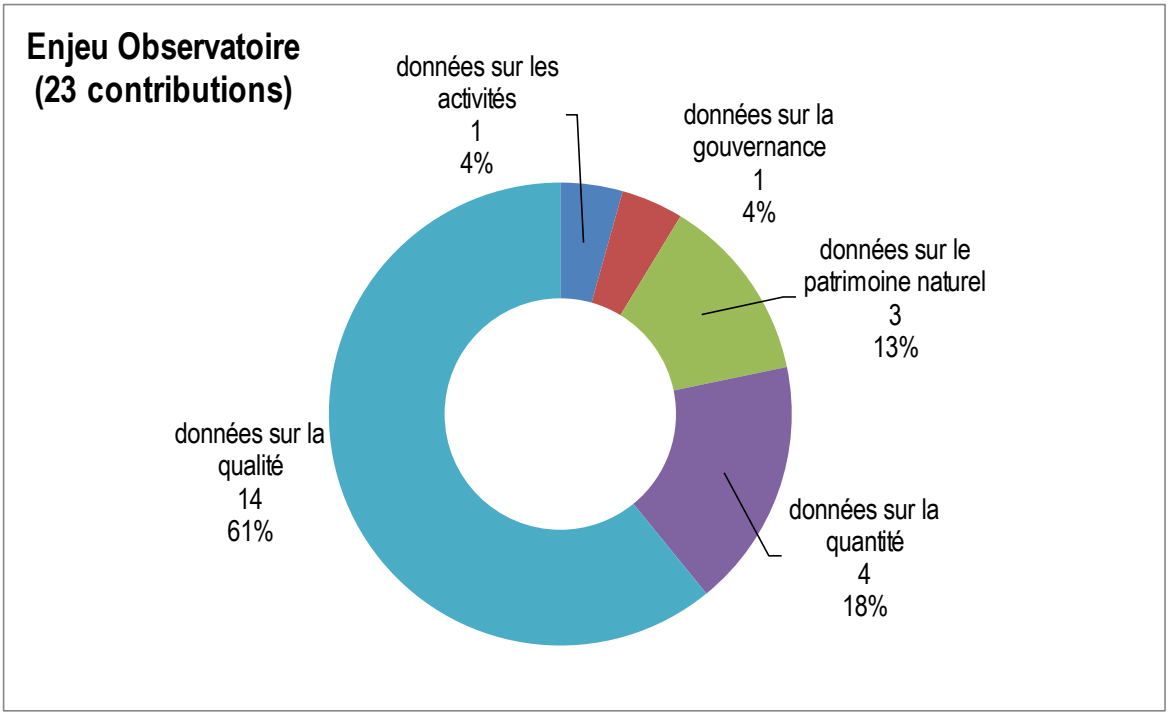


Figure 28 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu Observatoire du territoire

Les données de qualité de l'eau sont majoritairement questionnées : sur leur mode d'acquisition, la responsabilité et la réalisation des contrôles. Des besoins d'éclaircissements

sur les acteurs responsables de la qualité sont exprimés ainsi que sur les moyens d'être informé.

Des demandes de précisions ou de bilans sur les prélèvements et l'évolution du niveau d'eau des rivières sont également formulées. Des documents de synthèse sur l'état des rivières, sur leur écosystème, sur l'impact des travaux, sur le bilan du SAGE et des questions sur l'impact des activités de loisirs sont demandés.

Enjeux liés à l'espace fonctionnel

L'espace fonctionnel d'une rivière vise à lui redonner la place dont elle a besoin pour assurer son bon fonctionnement tout en conciliant la présence d'activités humaines autour des cours d'eau.

Les expressions collectées abordent ce sujet sous deux angles : la définition de cet espace et son entretien et les enjeux du transport solide avec les extractions, le plan de gestion, … (Figure 29). Les expressions collectées formulent le terme « *espace fonctionnel* ».

Quelques exemples :
Comment concilier présence humaine et mobilité de la rivière ?
Comment et où comprendre certaines interventions dans le lit ?
L'espace fonctionnel globalement reste plutôt contesté (le concept de laisser divaguer la rivière, abandon de digues, …) ou en question (conciliation entre divagation de la rivière et prévention des inondations et présence humaine) comme en témoignent les expressions collectées. La notion de laisser divaguer un cours d'eau semble mal-comprise, tout comme le comblement du lac des Freydières. Certains s'étonnent du nombre de travaux et d'aménagements dans le lit de la rivière tandis que d'autres se réjouissent de l'état sauvage de leur rivière.

Pour le transport solide, 6 expressions mentionnent le comblement du lac des Freydières. Elles dénoncent le fait de faire « remonter le gravier ». Plus à la marge, une expression manifeste le souhait de mettre en place des seuils pour retrouver la morphologie des cours d'eau passée.

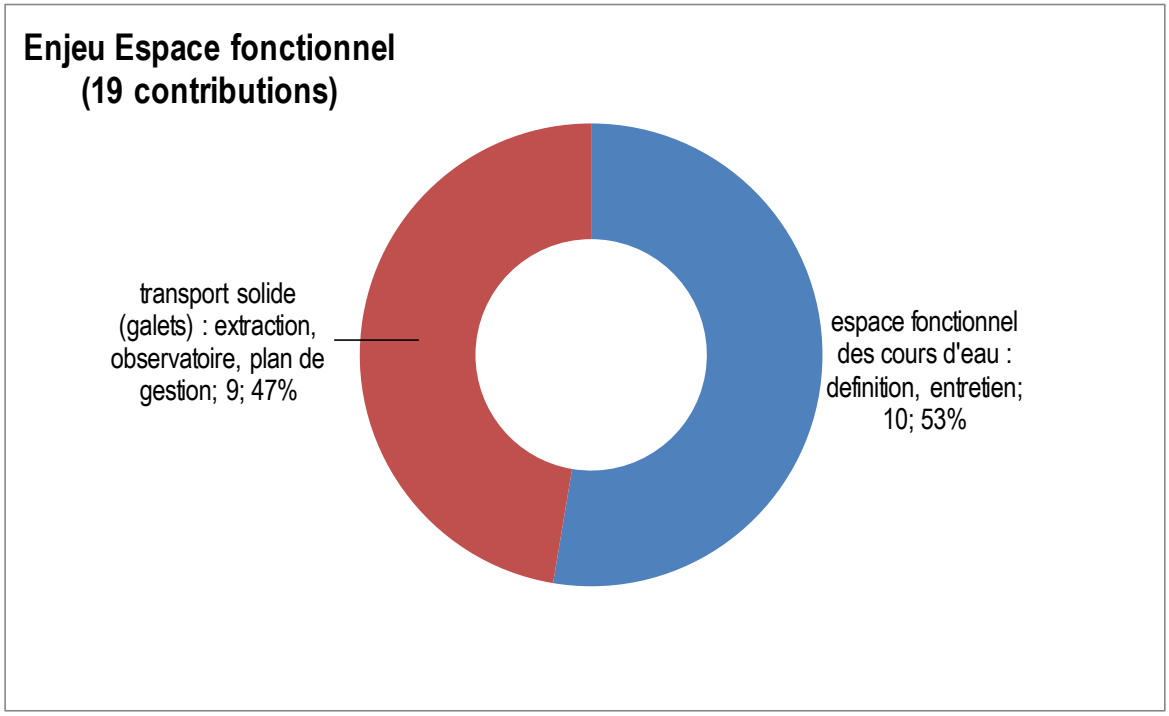


Figure 29 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu Espace fonctionnel

Enjeux de sensibilisation

L'enjeu de sensibilisation est transversal avec des remarques sur sa **portée générale** et d'autres plus thématiques : sur la **qualité de l'eau**, sur les activités et usages, sur l'espace fonctionnel et sur la gouvernance (Figure 30).

Quelques exemples :

« Le réchauffement climatique, une vraie menace pour l'équilibre de l'eau sous toutes ses formes. Comment sensibiliser les gens ? »

« Pourquoi pas une version 15/20 pages du SAGE/papier, disponible en bibliothèque »

« Informer sur l'impact des barrages de cailloux »

Les remarques de portée générale pointent un besoin de transparence, de communication et d'information autour de la rivière. Les expressions en lien avec la qualité de l'eau évoquent un manque d'informations et le nettoyage et l'entretien des berges. Au sujet des activités et des usages, des demandes d'informations sur l'impact des barrages de galets sont formulées, d'autres expressions pointent un besoin de synthétiser le SAGE actuel ou questionnent les moyens d'informer la population en cas de travaux.

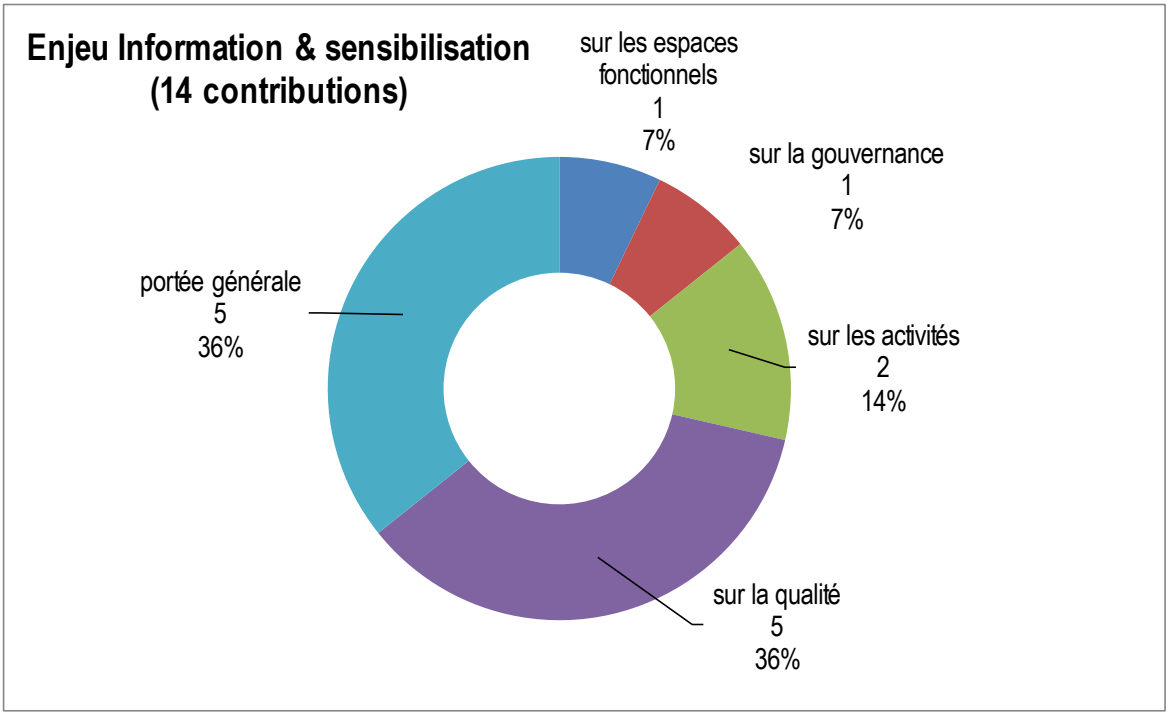


Figure 30 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu de sensibilisation

Type d'expressions selon les thèmes

La Figure 31 met en évidence le type d'expression (aimer, ne pas aimer, constater, questionner ou proposer) par grands enjeux. On retrouve que les enjeux liés à la qualité de l'eau et aux activités et usages sont majoritairement exprimés. Les expressions liées à la sensibilisation et l'information du public, à l'observatoire et à l'espace fonctionnel sont plus faibles.

Il apparait que **les participants s'expriment positivement sur les sujets des activités et du patrimoine naturel.** La baignade et la biodiversité semblent les plus appréciés ainsi que le tourisme vert, l'aspect vital de l'eau et des rivières et le paysage.

Les avis négatifs (ne pas aimer) portent sur une plus grande diversité de thèmes. En nombre d'expressions, la qualité est le thème le plus objet d'avis négatifs avec les thèmes de la pollution et des déchets. La baignade et le manque d'eau sont décriés. Il est également intéressant d'observer qu'en proportion d'expressions, **l'espace fonctionnel et les aléas, thèmes proches, sont décrits les plus négativement.**

La majorité des constats porte sur les pollutions, le manque d'eau, la quantité d'eau domestique, la baignade et la biodiversité.

Le thème le plus questionné est de loin la qualité de l'eau avec les pollutions, les données de qualité et la qualité de l'eau potable. L**e nombre de questions associées à la gouvernance notamment aux règles et à la gestion est important. Les contrôles et les moyens de faire respecter les lois actuelles sont souvent citées. L'observatoire est également interrogé, et en particulier les moyens de collecter et de transmettre les données qualitatives et quantitatives.**

Les propositions d'actions exprimées par les participants concernent en premier lieu les déchets et la pollution. D'autres suggèrent des idées pour améliorer la sensibilisation sur la qualité de l'eau et sur des éléments de portée plus générale.

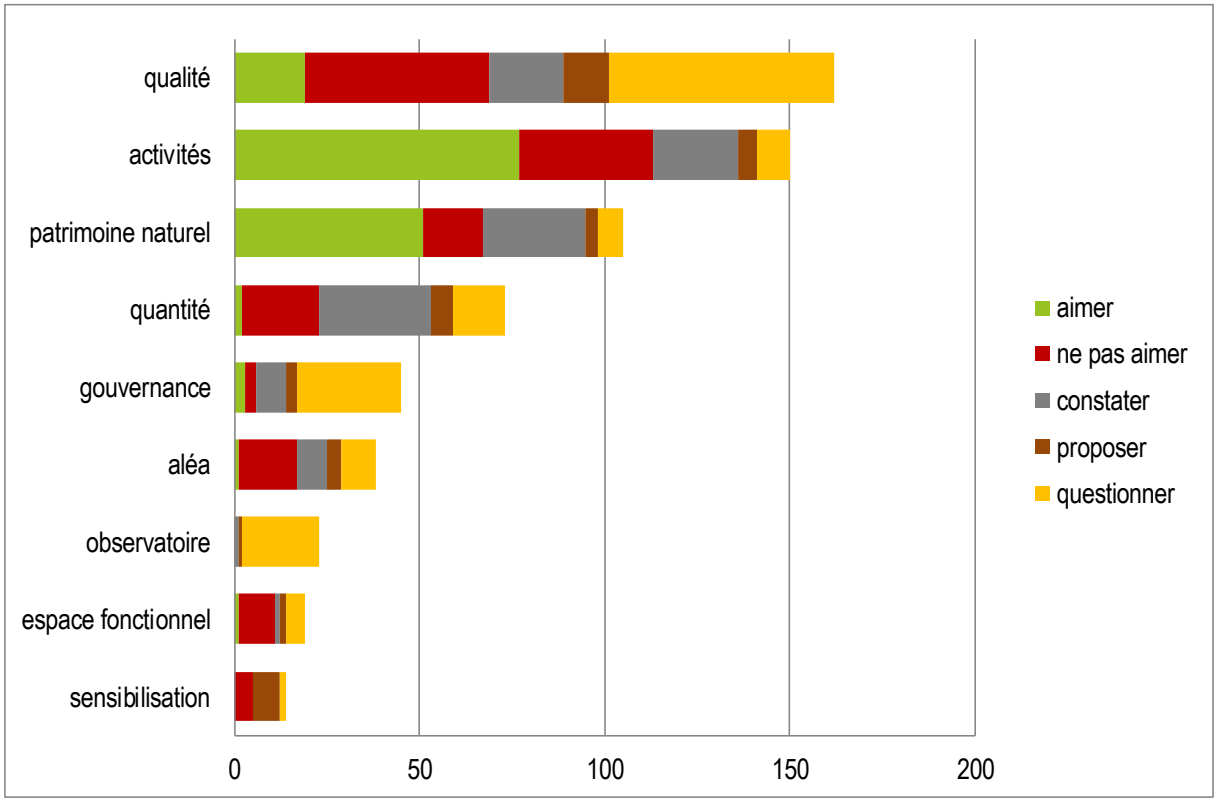


Figure 31 : Type d'expressions en fonction des thèmes abordés

Analyse par outil utilisé

75% des expressions collectées sont issues des murs d'expression. Il est important de noter que 15% d'entre-elles ont été collectées au lycée collège de Die ; les participants étant à 85% des collégiens et à 15% des enseignants.

Influence des outils sur le type d'expression collectée

La Figure 32 permet de mettre en évidence le type d'avis exprimés en fonction des méthodes utilisées. Elle illustre que les réunions d'informations ont permis de collecter seulement des constats et des questions. La préparation des interviews d'experts a permis de collecter des questions seulement, à juste titre. Les observations participatives, quant à elles, ont réuni des constats, des propositions et des questions. Et enfin, les murs d'expressions ont permis de qualifier plus finement les expressions citoyennes en apportant l'opportunité de décrire ce qui est apprécié et ce qui ne l'est pas en plus d'interroger ou de témoigner.

Selon l'objectif de travail, on peut observer que le choix des outils influence fortement le type d'expressions collectées.

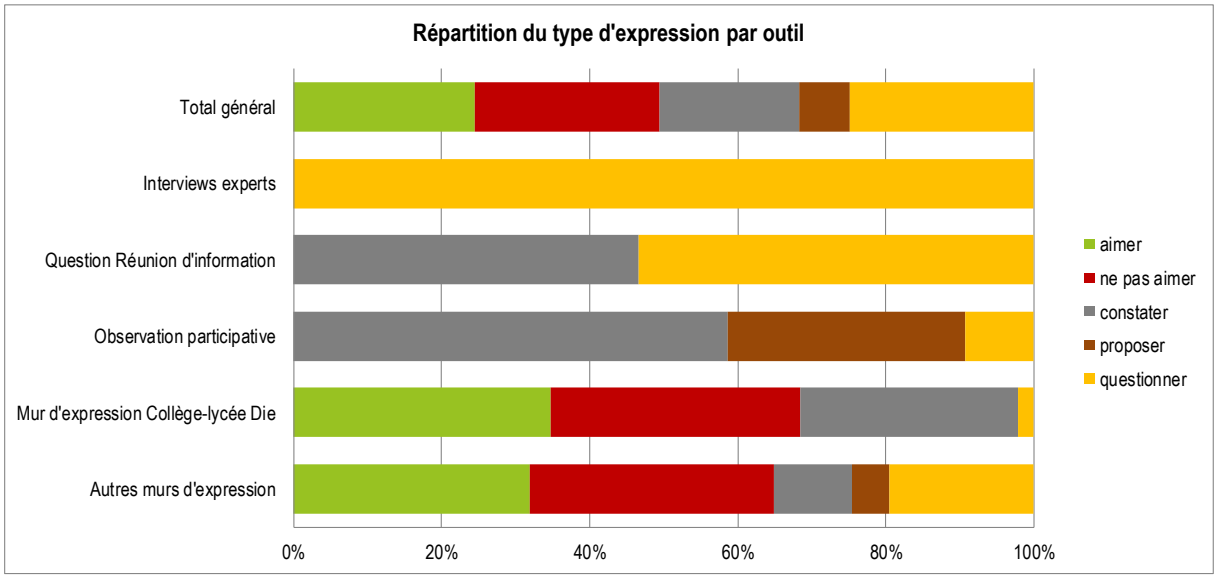


Figure 32 : Influence du choix des outils sur le type d'expressions citoyennes collectées

Enjeux exprimés par outil

La figure ci-dessous illustre l'intérêt d'avoir recours à différents types d'outils. Globalement, chaque outil permet de récolter des expressions sur une diversité de thèmes. Les interviews d'experts, ayant été prévues autour du thème de la qualité de l'eau, présentent de manière logique une diversité plus faible.

Pour un même outil (le mur d'expression), on observe une différence dans les expressions selon les publics : les murs d'expression réalisés au lycée-collège de Die montrent une expression du public portée sur les activités de baignade et sports aquatiques sans que les thèmes liés à l'espace fonctionnel, l'observatoire ou la sensibilisation n'apparaissent. En

revanche, les expressions en lien avec la quantité d'eau sont plus fréquentes. Plusieurs raisons conjuguées pourraient expliquer ce constat : public plus jeune plus orienté vers les loisirs, période de collecte très proche des vacances d'été, …

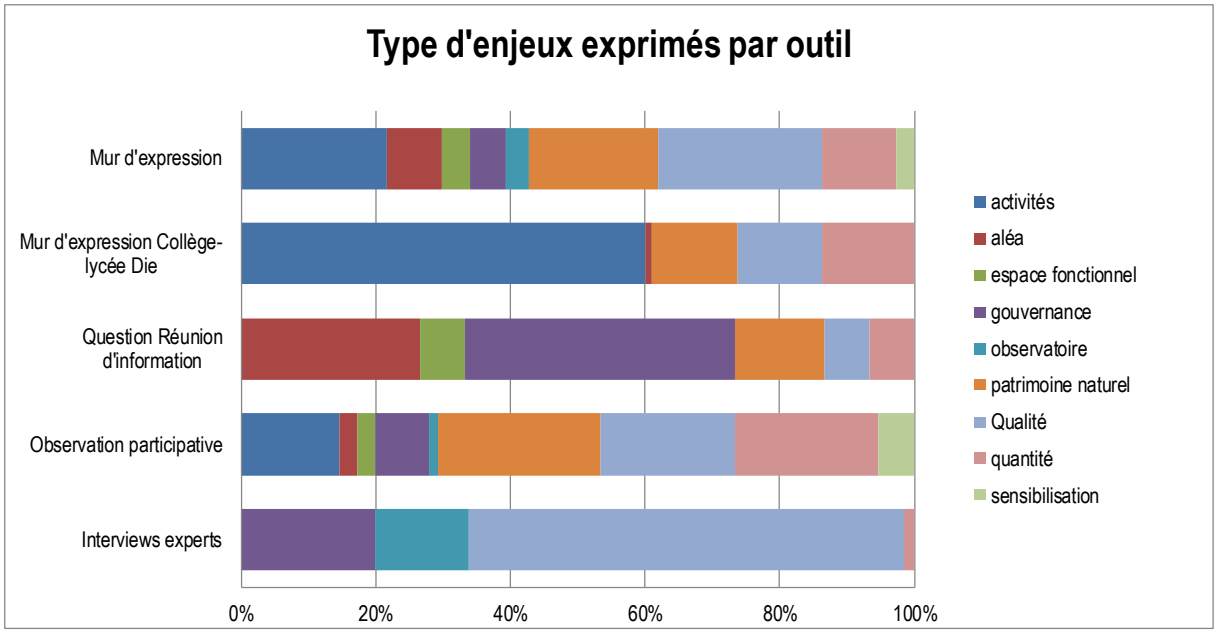


Figure 33 : Influence des outils sur le type d'enjeux exprimés

En revanche, les activités et usages sont décrits dans l'ensemble des murs d'expression et des observations participatives mais ne semble pas cités directement lors des réunions d'information ni des interviews d'experts.

Les expressions sur la quantité d'eau ont émergé par l'ensemble des outils mais plus spécifiquement par les observations participatives.

On peut constater que les réunions d'information ont réuni des sujets plus techniques (continuité écologique, espace fonctionnel, l'entretien des berges, les digues et les crues) et de nombreuses questions liées à la gouvernance dont le rôle du SMRD et ses missions.

Discussion et perspectives de la phase d'état des lieux citoyen

Limites de la méthode

Discussion critique sur la représentativité de l'échantillon

Vu la façon dont il a été construit (libre participation ou atelier ciblé sur un collège), l'échantillon de 344 participants ne peut pas prétendre être représentatif de la population du bassin versant

de la Drôme. Pour autant, il reste diversifié et équilibré. On peut cependant, regretter l'absence des ouvriers et employés.

Discussion critique sur les outils

Les expressions collectées proviennent de différents outils ce qui peut représenter une force par l'apport de différents regards mais qui complexifie le traitement de données (Figure 32, Figure 33). On peut aussi imaginer que dans la pratique**, la diversité des outils soutient la mobilisation des citoyens** avec des affinités potentielles différentes en fonction des outils : les réunions publiques ont permis l'expression de certains habitants qui ne se sont peut-être pas retrouvés avec des outils engageant plus de participation comme les interviews d'experts ou les observations participatives.

Au vu du nombre important d'avis collectés et de la variété des types d'expressions générés, **les murs d'expression restent de loin l'outil le plus productif** avec l'avantage d'être facilement reproductible. On peut regretter que certaines consignes n'aient pas été mises en œuvre dans certains groupes, notamment la localisation des avis ou le vote des avis les plus partagés. Le transfert des outils a pour autant été très efficace avec le soutien et l'engagement fort de membres actifs du Groupe Débat pour l'Eau.

Aussi, les nombreux points de vue collectés au lycée collège de Die influencent les données. Ils nous ont pour autant été utiles pour observer la différence de points de vue entre différents publics. Pour vraiment valoriser ce travail, il aurait fallu en amont anticiper la participation unique de collégiens dans différents points du bassin par exemple. Il reste que l'outil mur d'expression demeure utile et efficace pour caractériser des points de vue.

Les questions collectées présentent le grand avantage de permettre de mieux définir les espaces d'incompréhensions ou les thèmes qui méritent d'être éclaircis auprès du public. En revanche, ces questions méritant réponses, elles ont suscité un travail important de vulgarisation peu commun des agents du SMRD.

Dans une démarche d'optimisation, on pourrait facilement s'engager dans une démarche participative au moyen des murs d'expression uniquement, vu leur productivité (nombre et diversité des avis collectés). Il n'en demeure pas moins utile de diversifier les outils pour faciliter la mobilisation des acteurs et diversifier les publics participants.

Discussion critique sur l'analyse des données

Le travail de lemmatisation engagé sur le corpus des expressions reste imparfait et critiquable ; même si plusieurs relectures de personnes différentes ont été engagées. Pour cette raison, les résultats issus des nuages de mots ont été couplés à un travail de catégorisation pour conforter les tendances observées et les conclusions émises.

Le travail de catégorisation a été engagé dans le but de comparer les thèmes abordés à ceux du SAGE actuel. Il reste néanmoins difficile de classer des expressions en catégories. Le recours à des doublons a été inévitable. Pour limiter les biais, le verbe d'action a été retenu comme facteur de classement.

Corrélation entre les nuages de mots et l'analyse thématique

Les résultats des nuages de mots et de la catégorisation, malgré les limites de chacune des méthodes, présentent **des résultats convergents.**

Ils mettent en évidence une tendance forte : **les enjeux de qualité en lien avec les pollutions et ceux liés à la baignade** sont les plus exprimés. L'activité la plus évoquée est de loin la baignade avec ses plaisirs et ses contraintes (déchets, fréquentation, conflits entre usagers, …).

Les nuages de mots illustrent la perception positive de la baignade mais aussi du patrimoine naturel et la sociabilité liée à la rivière. L'analyse thématique souligne, en complément, la perception positive du tourisme vert (promenade, vélo, …) et de la dimension « vitale » de l'eau.

Parmi les sujets dépréciés, objet d'avis négatifs, la pollution, les comportements, la baignade, le manque d'eau, les berges, l'entretien et les déchets sont les plus cités. La fréquence des mots berges, entretien, lit de la rivière, galets dans les usages de mots s'explique, dans l'analyse thématique par les avis négatifs relatifs sur les sujets de l'espace fonctionnel et des risques et aléas.
Le manque d'eau et le patrimoine naturel sont l'objet de la majorité des constats pour les deux méthodes avec comme mots les plus fréquents : le manque d'eau, impact, nature, pollution.

Les mots « connaissances, mesures, pollution, agriculture, qualité de l'eau » sont ceux les plus souvent associés aux interrogations. Ils concernent la qualité de l'eau, la gouvernance et l'observatoire.

Discussion des résultats

Dans le bassin versant de la Drôme, la rivière Drôme, en tant qu'artère de la vallée est, à juste titre, le cours d'eau le plus cité. La Gervanne est un des rares affluents évoqués pour sa pisciculture et son éventuel impact sur la qualité de l'eau. Géographiquement, de nombreux lieux situés à l'aval du bassin sont mentionnés ; et ce, notamment pour des projets du SMRD critiqués par les participants : l'espace fonctionnel, le comblement du lac des Freydières, l'entretien de la ripisylve et les passes à poissons. Concernant les expressions d'avis négatifs, il apparait que les participants provenant des communes concernées par ces projets ont largement contribué à la forte évocation de ces sujets. Sont-ils le reflet de l'ensemble des riverains concernés par ces projets ?

L'état des lieux dressé par les participants aborde **un large panel d'enjeux cités** : l'ensemble des enjeux présents dans le SAGE actuel sont évoqués. **Deux préoccupations principales** en ressortent :

- **La qualité de l'eau** abordée par les pollutions et les déchets principalement ;
- **Les activités de loisirs** majoritairement liées à la baignade et aux sports d'eau puis au tourisme vert.

L'influence de la période de collecte des expressions (principalement l'été) sur les expressions est relativisée par l'étude d'un second jeu de données collecté en période automnale (questionnaire initial réalisé en octobre-novembre 2016) qui présente des résultats équivalents avec un intérêt important des citoyens pour la baignade, l'aspect esthétique de la rivière et son patrimoine naturel.

Il apparait que **les participants s'expriment plus positivement à propos des activités liées à la rivière et du patrimoine naturel.** Les avis négatifs concernent une plus grande diversité de thèmes. En nombre d'expressions, **la qualité est le thème ayant le plus d'avis négatifs, avec les pollutions et déchets**. Il est également intéressant d'observer qu'en proportion d'expressions, **l'espace fonctionnel et les aléas, thèmes proches, sont mentionnés avec le plus d'avis négatifs ou de critiques** La majorité des constats porte sur la quantité d'eau et notamment sur le manque d'eau et sur le patrimoine naturel (principalement la biodiversité). Le thème qui est le plus fréquemment questionné est la qualité de l'eau, et notamment le sujet

des pollutions. **Le nombre de questions associées à la gouvernance, notamment aux règles et à la gestion, est important. Les contrôles et les moyens de faire respecter les lois actuelles sont souvent cités. L'observatoire est également interrogé, et en particulier les moyens de collecter et de transmettre les données qualitatives et quantitatives.**

Ce qui semble faire consensus sont les remarques sur les déchets, sur les berges et le constat du manque d'eau. Bien que le manque d'eau fasse partie des perceptions citoyennes, peu d'expressions concernent les économies d'eau à l'échelle globale.

Aussi, l'aspect convivial de la rivière, les possibilités de rencontre, son aspect vital et sa présence dans les paysages de la vallée sont largement appréciés. Pour autant, le caractère identitaire de la rivière tout comme ses bénéfices pour le cadre de vie (paysage, relation homme-nature, …) ne font pas actuellement partie du SAGE actuel.

En revanche, certains sujets semblent porter débat avec des remarques : la qualité de l'eau comme la baignade semble être appréciée mais aussi souvent décriée. Les sujets de la continuité écologique, des digues, du transport solide, de l'espace fonctionnel, de l'entretien des cours d'eau semblent controversés avec des points de vue divergents.

De nombreuses questions sont posées sur les données de qualité, de quantité, de suivi des activités et du patrimoine naturel. Les règles et les structures en charge de la gestion de l'eau sont aussi sujets de questionnements.

Perspectives

Un tel travail d'état des lieux citoyen ne se voulait pas d'être exhaustif mais il a le mérite de permettre aux habitants, aux gestionnaires et aux décideurs de faire un pas de côté pour découvrir les avis des citoyens qui ont choisi de s'exprimer dans ce projet.

Même si l'échantillon des participants reste limité, il est néanmoins diversifié et s'approche des tendances de la population du bassin versant. Dans ce sens, on peut considérer ces résultats avec attention.
Il est clair que la qualité de l'eau et les activités de loisirs semblent les enjeux les plus remarqués par les usagers avec les pollutions, les déchets, les activités de baignade et les

sports d'eau. Il est particulièrement notable que l'ensemble des enjeux du SAGE semblent perçus, avec toutefois une forte disparité d'occurrence.

Ce travail est transmis aux membres de la CLE au démarrage du travail de la révision du SAGE. Il vient notamment en complément du bilan du SAGE précédent et de l'état des lieux du territoire. Dans une démarche de révision de SAGE, la phase d'état des lieux est cruciale car elle sert de support de réflexions pour la construction des prochaines orientations stratégiques du territoire. Dans ce sens, les expressions citoyennes sont concrètement prises en compte en amont des décisions.

Il en ressort un fort intérêt de faire participer des citoyens dans ces démarches pour de nombreuses raisons : l'information et la sensibilisation que ces activités ont permise, la diffusion du SAGE, l'écoute de la perception des enjeux mais aussi pour les débats qui ont pu avoir lieu lors des ateliers et des rencontres, qui mettent en lumière la complexité de la gestion de l'eau et la diversité des points de vue, les rencontres, ….

Les propositions d'actions citoyennes et les plans d'actions

Les propositions d'actions collectées et discutées en ateliers

Lors des 3 ateliers de dialogue (2 et 3 mars 2018), 130 propositions collectées ont été présentées sous forme de fiches action. Parmi elles, **128 fiches ont été discutées et parfois complétées ou modifiées**. Certaines fiches ont pu être choisies plusieurs fois malgré l'incitation de discuter au moins une fois de toutes les propositions. De ce fait, **43 actions n'ont pas été discutées**.

Les fiches action les plus discutées

Les fiches action les plus consultées et travaillées ont été : *« Maintenir les canaux pour l'utilisation de l'eau »*, *« Créer des réserves naturelles le long des cours d'eau »* et *« Développer un cheminement doux en bordure de rivière ».* Ce choix reflète l'intérêt des participants des ateliers de dialogue.

Les sous-enjeux les plus discutés

Les sous-enjeux les plus discutés ont été les règles, interdictions et chartes (22 fois), le tourisme vert (19 fois), l'information et la sensibilisation de portée générale (16 fois) et le patrimoine bâti (13 fois). Certains sous-enjeux n'ont pas été du tout relus ni modifiés (cas de la baignade et sports d'eau et des crues). On peut penser que les sujets les plus lus portent à débat.

Tableau 10 : Nombre de discussion par sous-enjeux

Sous-enjeux des propositions d'actions	Nb de fiches action lues en séance	Sous-enjeux des propositions d'actions	Nb de fiches action lues en séance
Règles, charte, interdiction	22	Autres activités	3
Tourisme vert	20	Plantes et espèces invasives	3
Portée générale	16	Patrimoine naturel	3
Patrimoine bâti	13	Partenariat recherche	2
Animation et formation	8	Aléa	2
Activités	6	Biodiversité	2
Structure et acteurs de la gestion	6	Digues	2
Continuité écologique	6	Entretien préventif	2
Dialogue, participation citoyenne	6	Berges	2
Eau domestique	6	Eau potable	1
Zones humides et réserves naturelles	5	Pollution/ assainissement	1
Création de stockage	5	Déchets	1
Quantité	4	Qualité	1
Usage agricole	4	Baignade, sports d'eau	0
Acquisition foncière	4	Crue	0

Les sources apparentes de débat

Lors du traitement de données, certaines actions ont été mentionnées comme source de débats lorsque des divergences étaient présentes dans les commentaires ou modifications. En ressort les propositions d'actions suivantes :

- *« Aménagement et gestion des aires de baignade »*
- *« Créer des tronçons sanctuaires »*
- *« Organisation de ballade castor »*
- *« Protéger et gérer les habitats des libellules rares »*
- *« Supprimer les passes à poissons et ne plus en construire »*
- *« Encourager l'hydroélectricité »*

Pour la gestion des aires de baignade, les discussions portent sur l'intérêt d'aménager et les limites entre *« Artificialiser les bords de rivière »* et *« Sauvegarder le côté nature des bords »* sans *« être envahie par des panneaux »*.
Pour ce qui est de *« Créer des tronçons sanctuaires »,* le débat semble porter sur les moyens de faire respecter les interdictions d'usages. L'action qui vise à encourager l'hydroélectricité est également commentée de l'intérêt de sanctuariser certains tronçons en limitant le développement de l'hydroélectricité.

Au sujet des castors, les avis sont partagés entre les services rendus par les castors pour le milieu et les impacts parfois négatifs pour les riverains. Pour la gestion des habitats de libellules, le débat porte sur la définition de nouveaux modes de gestion hydraulique.

Les passes à poissons sont un sujet controversé car plusieurs actions sont proposées pour à la fois défendre leur intérêt et à la fois remettre en cause leur effet voire demander de les supprimer. Des attentes sur les résultats de leur fonctionnement sont exprimées.

Analyse thématique des propositions d'actions

L'analyse thématique présentée ci-dessous est réalisée sur la liste des 189 propositions d'actions collectées en ligne, lors des ateliers de dialogue et travaillées (fusion, séparation et renommage des titres).

Les enjeux cités

Les 189 propositions d'actions (scindées, fusionnées) ont été classées selon les enjeux du SAGE actuel (Figure 34), comme pour les expressions de l'Etat des lieux.

Deux tiers de ces propositions d'actions s'intéressent aux enjeux de gouvernance (25%), d'information et de sensibilisation (23%) et aux activités de loisirs (21%). Le dernier tiers des propositions d'action aborde les autres enjeux avec 11% pour l'enjeu de quantité, 6% pour celui du patrimoine naturel et pour celui de la qualité de l'eau, 3% pour les aléas et risques et enfin, 2% à pour observatoire et pour l'espace fonctionnel.

Les sections suivantes s'intéressent aux 9 enjeux cités et à leurs détails. Ils sont présentés par ordre décroissant d'importance. Pour compléter, le classement par sous-enjeux est présenté en Annexe 18.



Figure 34 : Répartition des propositions d'actions par enjeu

Détails des 9 enjeux

Enjeux de gouvernance

48 propositions d'actions concernent la gouvernance dont 42% d'entre-elles s'intéressent **aux règles, chartes et interdictions** (Figure 35). Certaines visent à réglementer les usages de loisirs ; par exemple : « *Etablir des quotas de canoës maximum sur la rivière* », « *Créer des périmètres interdits aux usages* », « *Amendes pour dépôts d'ordures en bord de Drôme* », « *Verbaliser en cas d'infraction* ».3 actions proposent de renforcer la **mise en compatibilité**

des documents d'urbanisme avec le SAGE notamment en lien avec le SCOT et en associant des représentants de l'Agence de l'Eau dans l'instruction de documents d'urbanisme.

D'autres s'intéressent à l'agriculture, par exemple : « *Faire pression sur les représentants de l'Etat pour le respect des débits réservés* » (le détail précise « *pour qu'ils ne cèdent plus à la pression des syndicats d'irrigation* »), « *Mesures financières contraignantes pour décourager des pratiques agricoles dégradant l'environnement* ».

L'enjeu de préservation de biodiversité est également présent, par exemple par de la préservation du castor avec la proposition suivante de « *verbaliser l'abatage du castor* ». D'autres propositions évoquent la mise en place de redevance, l'obligation de construire des bassins de rétention des eaux pluviales, …

23% des propositions d'actions évoquant la gouvernance concernent **l'animation et la formation**. La majorité propose de mettre en place de **l'accompagnement aux changements de pratiques agricoles** par des formations, l'organisation de rencontres, des incitations, … Exemples : « *Education aux pratiques domestiques économes et moins polluantes* », « *Créer des formations, des aides techniques et financières pour une transition agricole* ». D'autres proposent l'organisation de rendez-vous annuels, d'actions publiques de nettoyage des berges, …

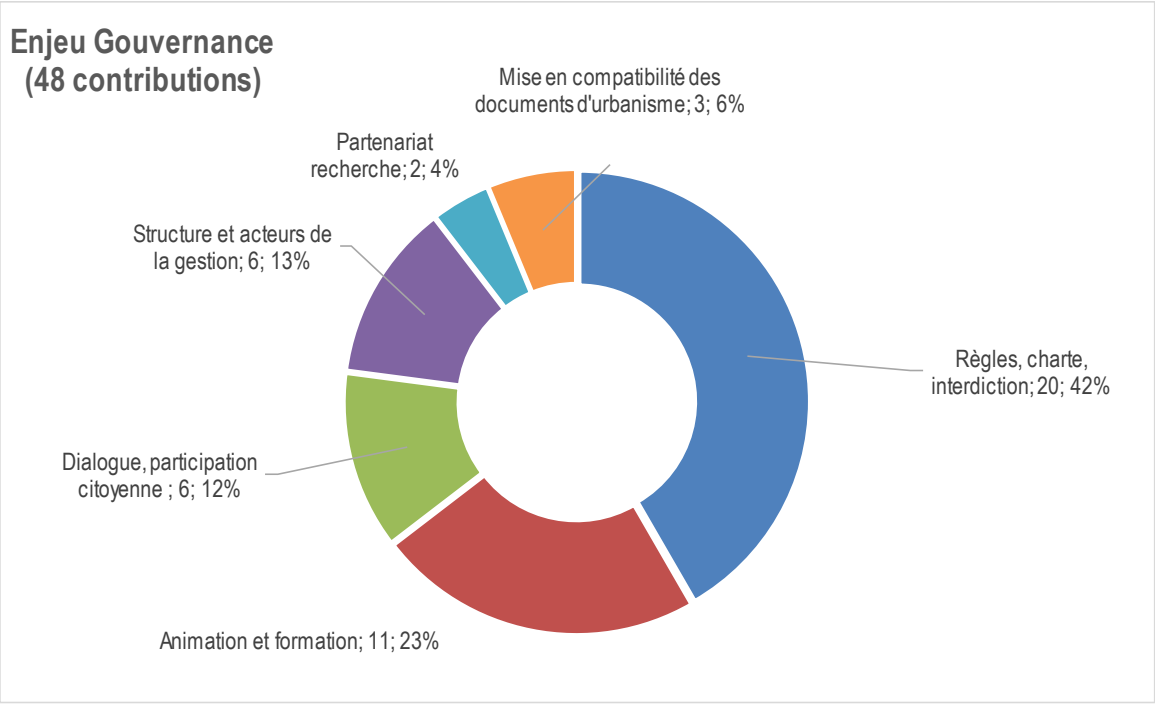


Figure 35 : Sous-enjeux abordés dans l'enjeu gouvernance

6 actions sont en lien avec **les structures et acteurs de la gestion de l'eau** et proposent de créer des postes pour *« la sensibilisation et l'information du public* », « *de cantonnier pour le nettoyage des berges* ». Les autres s'intéressent au renforcement de la représentation des habitants, usagers dans la CLE soit par la création d'une association spécifique soit par leur désignation. Une proposition évoque la mise en place d'une police de rivière en canoé en période estivale pour sensibiliser, informer, faire de la médiation et faire respecter les réglementations. L'ensemble de ces propositions sont appuyées de commentaires mentionnant le besoin de représenter l'avis des usagers réguliers des rivières.

La **participation citoyenne** est évoquée par des actions invitant aux sciences participatives (exemples : « *Mobiliser les citoyens pour participer au classement des cours d'eau* », « *Répertorier avec les citoyens les petits pompages et rejets dans les cours d'eau* », « *Mettre à disposition du matériel d'échantillonnage des cours d'eau par le public pour identifier les sources de pollution du bassin versant de la Drôme* » ou « *Permettre une veille citoyenne en lien avec une brigade d'intervention* »). Les commentaires abordent le besoin d'organiser ce type d'actions en accord avec des partenaires professionnels.

Les actions favorisant **le dialogue** proposent la mise en place d'un organisme de médiation entre les usagers de la rivière, de former les habitants à donner leur avis et à débattre sur la gestion de l'eau.

2 actions abordent le **partenariat avec la recherche** : l'une pour mieux comprendre comment « *rendre les habitants acteurs dans leur lien à l'eau* » et l'autre pour renforcer la CLE par la création d'un conseil scientifique.

Enjeux d'information et de sensibilisation

44 propositions d'actions s'intéressent aux enjeux d'information et de sensibilisation. Plus de la moitié d'entre-elles sont d'ordre général. Les autres propositions concernant l'information et la sensibilisation sur les sujets plus précis d'activités liées à la rivière, et sur le patrimoine naturel, ainsi qu'à la quantité d'eau, aux aléas et enfin à la qualité (Figure 36).

Les propositions d'**actions d'information et de sensibilisation de portée générale** portent sur :

- Le renforcement des actions pédagogiques auprès des scolaires,
- L'installation de panneaux informatifs sur les lieux de passage, aux accès de baignade,

- L'organisation de journées de sensibilisation au bord des cours d'eau, de réunions publiques annuelles ou de balades,
- Mais aussi la réalisation de fiches d'interprétation de la rivière, de film, …

Ces propositions d'actions sont souvent très détaillées et assez bien construites. Les contributions sur le sujet de l'information et de la sensibilisation sont nombreuses ce qui reflète une vraie attente. Les participants ne manquent pas d'idées et proposent une grande diversité de supports.

Certaines actions sont déjà réalisées par le SMRD (participation à la fête de la nature avec des propositions d'ateliers autour de la rivière, de sorties, de stands informatifs, …). Le SMRD diffuse également des plaquettes thématiques pour accompagner des projets et travaux. Des interventions en milieu scolaire sont réalisées par le SMRD sur demande chaque année. Un film du SAGE de 15 minutes est également disponible. Il est clair que ces outils ne semblent pas satisfaire les habitants et mériteraient d'être renforcés. Pour ce qui est de l'information sur les sites de baignade, cette compétence relève des intercommunalités qui assument la compétence tourisme.

Les propositions d'actions d'information en lien **avec les activités et les usages** portent principalement sur l'agriculture : l'information sur les prélèvements agricoles « *Favoriser les transitions vers une agriculture plus respectueuse des hommes et de l'environnement* », « *Informer la population sur les prélèvements agricoles », « Informer sur les pratiques agricoles saines », « Sensibilisation et incitation des agriculteurs riverains à se tourner vers des pratiques plus responsables ».* 1 concerne la baignade et propose d'afficher l'interdiction de faire des feux.

D'autres propositions d'actions concernent l'enjeu de préservation du patrimoine naturel : l'information et sensibilisation sur le castor, la valorisation des services rendus par la nature, la lutte contre l'ambroisie et sur le rôle de sensibilisation que peuvent porter les opérateurs touristiques.

Des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation aux **économies d'eau** sont également proposées autours de l'enjeu de la quantité d'eau, tout comme autour de l'entretien des rivières. L'enjeu **d'informer sur la qualité de l'eau** est évoqué en précisant que de nombreux sites internet sont déjà disponibles mais que l'accès à une synthèse reste difficile : la création d'un portail informatique simplifié est proposée.

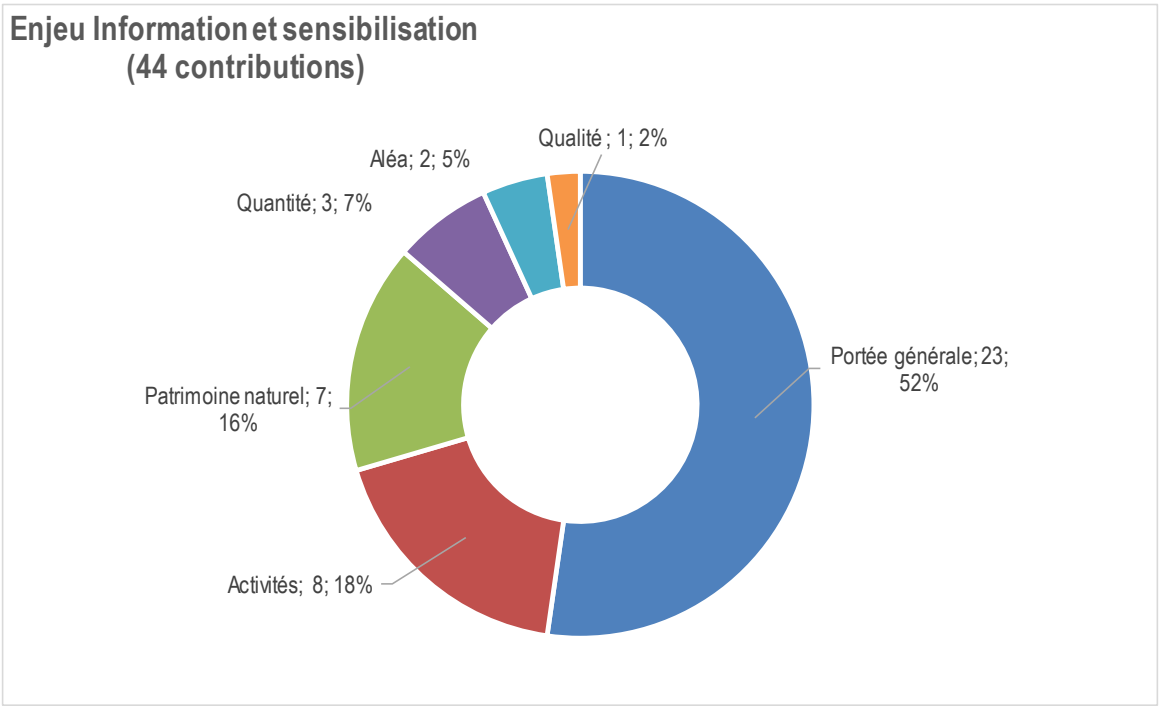


Figure 36 : Sous-enjeux abordés dans l'enjeu d'information et de sensibilisation

Enjeux liés aux activités

40 contributions portent sur l'enjeu des activités liées à la rivière et ses affluents. 80% d'entre-elles concernent le tourisme vert (Figure 37).

Parmi les propositions d'actions dans l'enjeu « **tourisme vert »**, un grand nombre concernent l'aménagement et la gestion des accès aux sites de baignade avec l'installation de poubelles, de signalétique, de panneaux d'information, d'aires de stationnement, … De nombreuses propositions détaillées sont émises. D'autres propositions concernent l'aménagement de chemins en bord de rivière (pour des accès piétons, vélos, sentier ludo-pédagogique, promenade, parcours sportifs, …). La **préservation des canaux existants** et leur valorisation sont également des actions citées. Plus à la marge, la véloroute est évoquée pour éviter tout effet négatif lors de sa réalisation, la Béoux est citée, …

Les **autres activités proposées** sont en lien avec des pratiques artistiques *« Organiser des animations biannuelles artistiques* » en impliquant les associations locales, d'autres visent à « *encourager l'hydroélectricité* ».

Certaines propositions d'actions portent plus spécifiquement sur les activités de baignade et sur les sports d'eau, en plus de celles portant sur l'aménagement d'aires de

baignade, comme on l'a déjà vu. Il s'agit en particulier d'une proposition d'aménagement de base de canoë à Crest, de la réalisation de bassins type piscine naturelle en bord de rivière ou encore de la création de plages aménagées dans les centres bourgs de villages riverains de la Drôme ou ses affluents. Une proposition d'actions aborde les **conflits** sur la Béoux et propose un programme d'actions pour les résoudre.

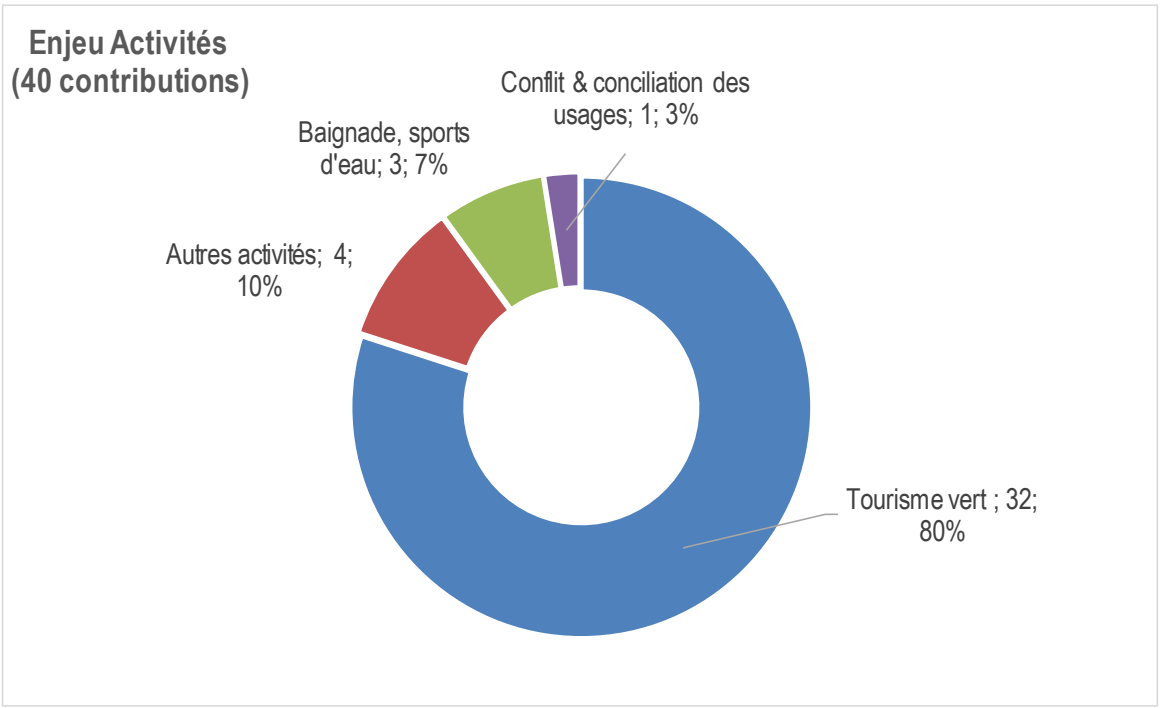


Figure 37 : Sous-enjeux abordés en lien avec les activités

Enjeux de quantité

21 propositions d'actions s'intéressent à la quantité d'eau (Figure 38) dont 1/3 concernent la **création d'ouvrages de stockage** sous la forme de « *bassins de stockage* », « *réserves d'urgence pour l'été* », « *bassins inter saisonniers* », « *réserves superficielles de qualité* », « *bassins de rétention en amont* », « *barrages sur les affluents* ». Les finalités de ces propositions d'actions sont diverses et parfois multiples : sécurisation des prélèvements, usage en période de crise pour les habitants, maintien de la biodiversité, usage récréatif, écrêtage des crues.

1/3 des propositions d'actions portent sur **l'eau domestique**, en particulier sur les économies d'eau. Exemples : « *Développer la récupération d'eaux pluviales* », « *Favoriser l'implantation de toilettes sèches* », « *Limiter l'implantation de piscines* », …

Un autre tiers environ des propositions d'actions concernent **l'usage agricole** avec des propositions comme celles d'utiliser des cultivars plus adaptés au changement climatique, de promouvoir une agriculture raisonnée, de réutiliser l'eau de pluie, l'eau usée traitée ou de pomper l'eau de la Drôme.

Concernant **l'eau potable**, la zone du Vivier est pointée comme un lieu sujet à des tensions pour l'eau potable. Une proposition d'action s'intéresse à cette zone pour trouver des solutions de gestion durable.

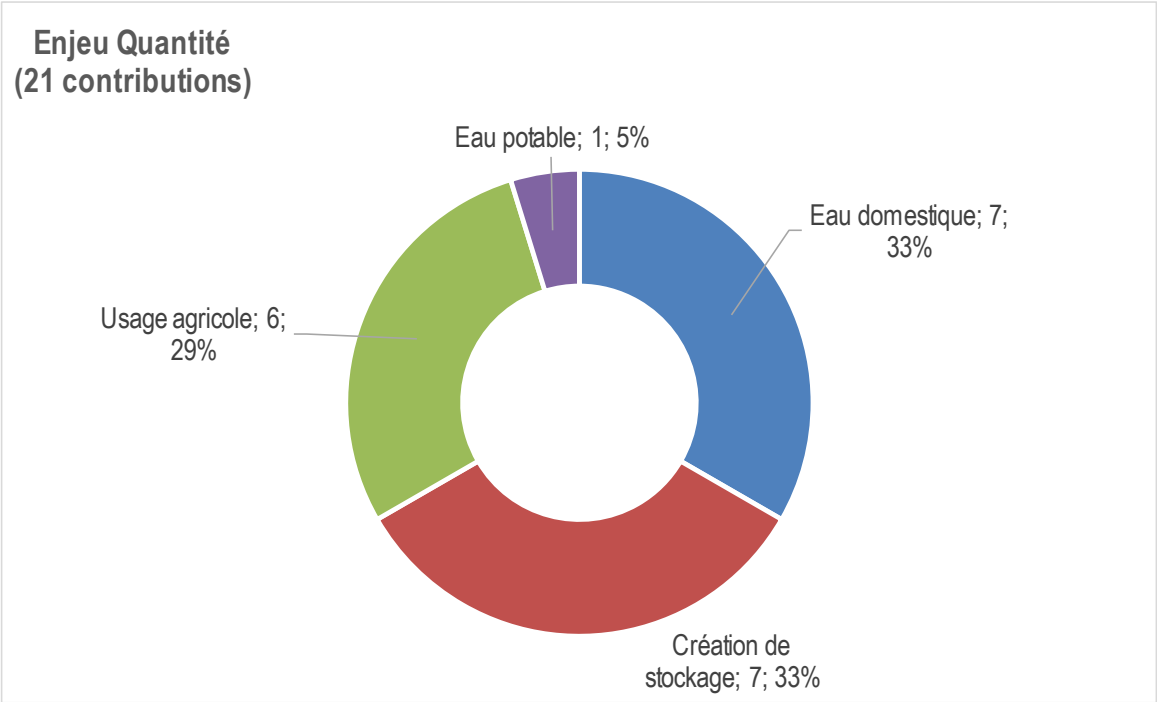


Figure 38 : Sous-enjeux abordés dans l'enjeu de quantité

Enjeux de qualité

Les enjeux de qualité sont abordés par des propositions d'actions concernant les déchets, la lutte contre les pollutions et l'assainissement ; et plus à la marge, d'autres portant l'eau potable (Figure 39). Les propositions d'actions concernant les déchets sont assez précises : **le nettoyage des berges** principalement (*« Organiser des campagnes régulières de nettoyage des berges de la Drôme et des affluents et petits ruisseaux ») ;*
, *« Vendre des cendriers de poche à l'effigie du BV » pour éviter la pollution par* les mégots de cigarettes, la dépollution du lieu-dit Fraysse dans le lit majeur de la Drôme sur la commune Loriol sur Drôme (*« Dépollution du lit majeur sur le domaine public au lieu-dit Fraysse »)*, la

dépollution par de nouvelles techniques *« Dépolluer les zones de rejets sauvages de déchets par du BRF ».*

Les propositions d'actions sur les enjeux de lutte contre les pollutions et sont : l'amélioration du suivi des stations d'épuration, le développement de techniques alternatives d'épuration, des solutions de traitement pour les piscines. Concernant la lutte contre les pollutions il est proposé, en particulier, une surveillance renforcée de la qualité de l'eau de la Béoux.

Concernant **l'eau potable**, une seule proposition d'actions a été faite : elle porte sur l'identification des réseaux d'eau potable avec la présence de plomb.

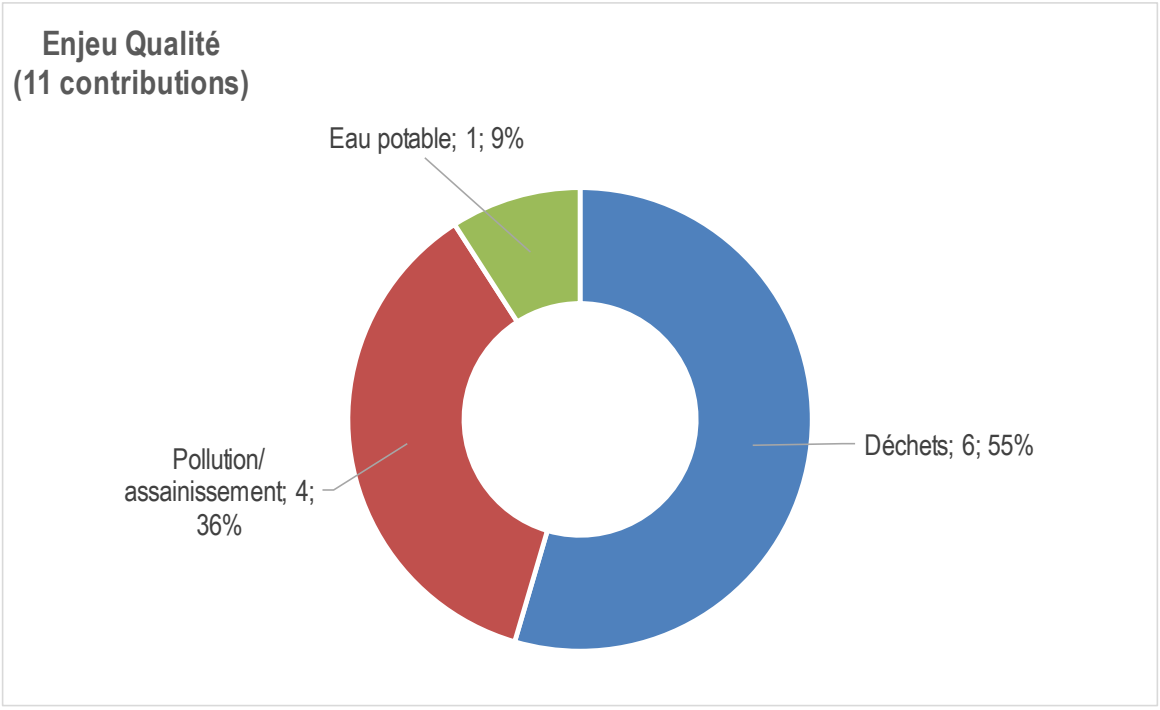


Figure 39 : Sous-enjeux abordés dans l'enjeu de qualité

Enjeux liés au patrimoine naturel

Les propositions d'actions sur l'enjeu « *patrimoine naturel* » sont principalement en lien avec la continuité écologique des cours d'eau, puis avec les zones humides, les réserves naturelles et la biodiversité. L'enjeu de la lutte contre les plantes et espèces invasives est également abordé (Figure 40).

La continuité écologique est un terme récent évoquant la libre circulation des espèces (notamment poissons) dans les cours d'eau et le bon déroulement du transport de sédiments. Généralement, l'atteinte de cet enjeu inclut la suppression de seuils et de barrages et l'installation de passes à poissons sur les ouvrages maintenus. Les propositions d'actions collectées sur cet enjeu montrent une **divergence de points de vue** : certains proposent de restaurer la continuité écologique par la suppression de l'ensemble des seuils et barrages tandis que d'autres accusent le coût jugé prohibitif des passes à poissons ou proposent leur suppression.

Le maintien des **zones humides** est précisé ainsi que la restauration des fossés de drainage en zone humide. La création de réserves naturelles est également proposée. Ces actions pointent la zone du bassin versant sans se restreindre à un lieu spécifique. Ce manque de précision peut être un biais de la méthode bien que la localisation soit proposée dans les caractéristiques de l'action, mais peut cibler un manque de connaissances des zones humides du territoire.

Concernant **la biodiversité,** la protection de l'apron et de la loche franche fait l'objet d'une proposition d'actions ainsi que la sensibilisation sur l'impact négatif des barrages de galets réalisés par les baigneurs. Une autre proposition d'actions porte sur la protection et la gestion des habitats de libellules rares.

Pour renforcer la **lutte contre l'ambroisie**, une action de pâturage et de scarification est proposée. En revanche, 3 actions proposent de sensibiliser autour de l'ambroisie.

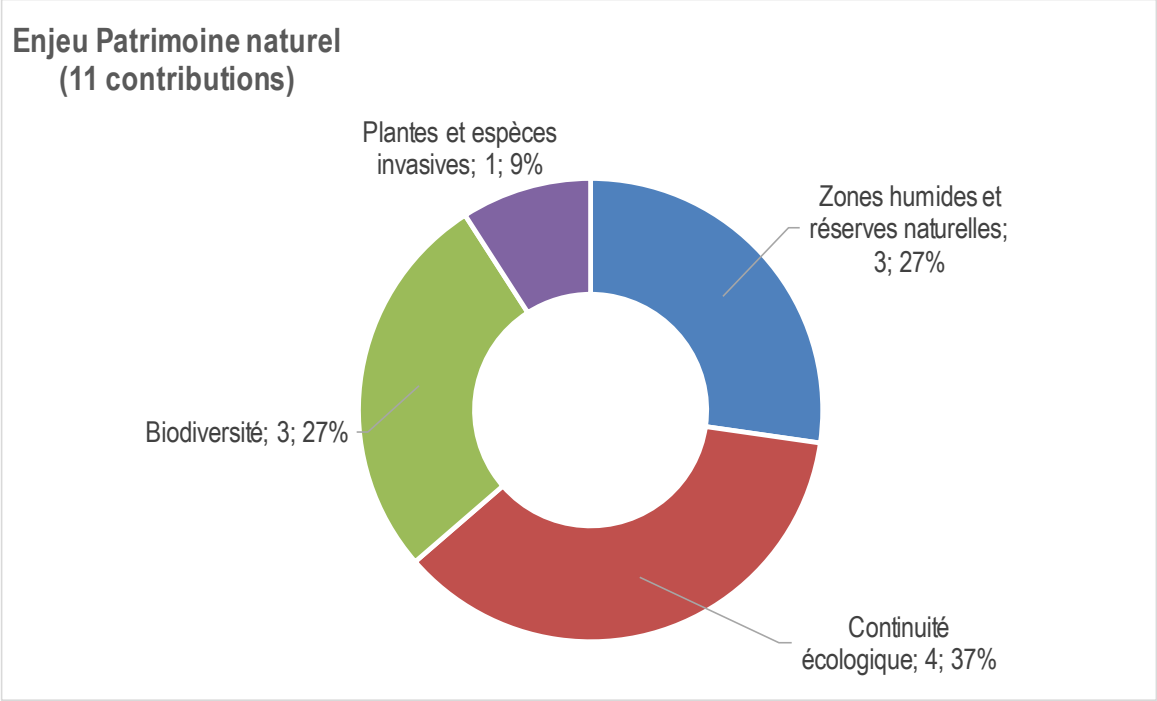


Figure 40 : Sous-enjeux en lien avec le patrimoine naturel

Enjeux liés aux aléas et risques

Les enjeux liés aux aléas et aux risques sont abordés par 6 contributions dont 2 au sujet de l'entretien préventif, 2 sur l'entretien des berges, 1 sur les digues et 1 sur les crues (Figure 41).

L'entretien préventif est abordé pour l'ensemble du bassin versant puis pour une zone spécifique, la Béoux. Les propositions d'actions portent sur l'évacuation de branchages et troncs et la coupe de grands arbres. Il est à noter que des incompréhensions de l'intérêt de laisser des arbres dans le lit sont exprimées à cette occasion.

Le sujet **des berges** est abordé par 2 propositions d'actions : l'une pour la protection des terrains riverains contre l'érosion avec le calage du niveau du lit par des seuils ; l'autre concernant le secteur de l'Archiane par la rénovation des berges.

Le sujet **des digues** est abordé par une proposition d'actions : celle de protéger et réparer les digues ; la zone des Ramières est pointée. Cette proposition a fait l'objet de plusieurs relectures et amendements par les participants. Les commentaires de l'action montrent un débat entre l'acquisition de certains ouvrages, le contrôle des constructions aux abords de la

rivière et l'entretien de la ripisylve alentours. Le coût des réparations de digues privées est également discuté face à l'acquisition de ces ouvrages.

Les crues sont abordées par la proposition de créer des bassins de stockage pour écrêter les crues en aménageant des zones inondables.

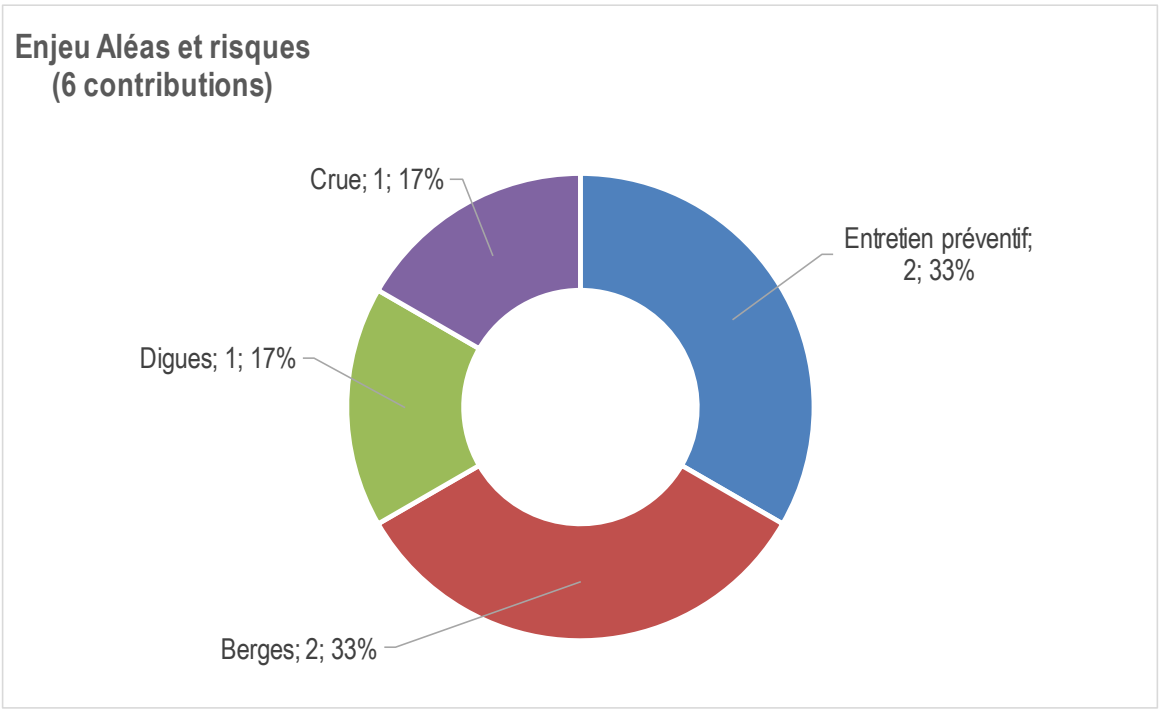


Figure 41 : Sous-enjeux en lien avec les aléas et risques

Enjeux liés à l'observatoire

4 propositions d'actions sont en lien avec l'observation de la rivière, de ses milieux, de l'eau du bassin versant et de ses usages. L'observatoire du SMRD porte le rôle de capitaliser des données du bassin versant pour considérer l'évolution des cours d'eau et l'efficacité des actions mises en œuvre (Figure 42), sachant que différents organismes sont également producteurs de données (organismes de gestion des réseaux d'eau potable, assainissement, …).

2 propositions concernent les actions de « *répertorier les zones de baignade* » et d' « *analyser les différents usages et pratiques et les risques qu'ils génèrent* ». Les commentaires associés mentionnent la nécessité pour ce faire, de faire participer également des citoyens et professionnels à la collecte de données.

1 action propose de développer le contrôle et le suivi des stations d'épuration pour la qualité de l'eau. Et une autre action prévoit d'intégrer une mesure du débit aval de la rivière Drôme dans "Vigicrues", mentionnant que cette demande a déjà été faite auprès des services de l'Etat.

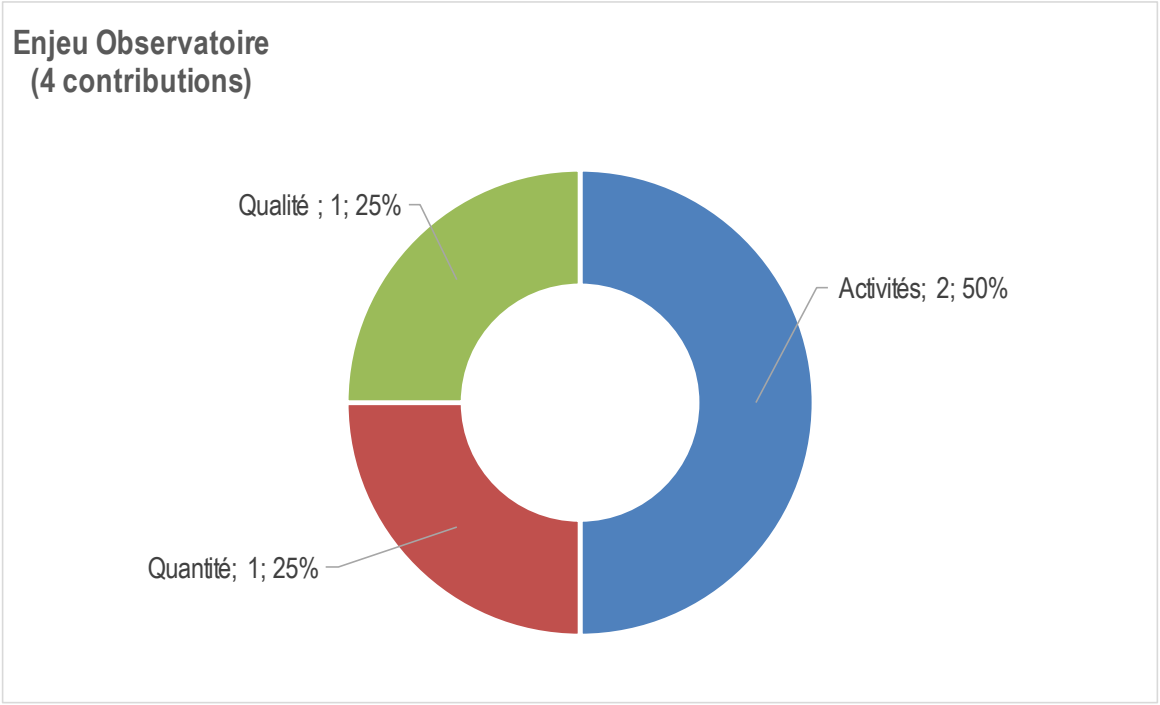


Figure 42 : Sous-enjeux en lien avec l'observatoire

Enjeux liés à l'espace fonctionnel

Une seule action concerne cet enjeu : elle propose d'engager une politique d'« *acquisition foncière dans le domaine public des terrains sensibles à la protection de l'eau pour une meilleure gestion et acquisition foncière de la bande active et des ripisylves, restauration de continuité de la trame verte* ». Le commentaire associé évoque positivement des expériences internationales de telles actions comme outil de gestion efficace.

Discussions et perspectives de la phase de propositions d'actions

Limites de la méthode

Représentativité de l'échantillon des participants

Vu sa taille réduite et la façon dont il a été construit (libre participation), l'échantillon ne prétend pas être représentatif de la population du bassin versant. Pour autant, la phase de proposition d'actions a réuni un public équilibré en genre, plus diversifié en termes de métiers, d'origines géographiques et d'âges des participants. L'échantillon compte toutefois une

surreprésentation du territoire diois ainsi que des retraités. On note également l'absence de la catégorie socio-professionnelle des ouvriers et employés.

Retour sur les méthodes de collecte et d'analyse des données et la validité des résultats

Les outils utilisés pour la phase de propositions d'actions et de mise en plans d'actions ont été proposés par l'équipe G-Eau d'Irstea Montpellier et sont généralement connus sous le nom de *CooPlan**. Ces outils, bien qu'expérimentaux, ont déjà été mis en place sur différents terrains depuis plus de 10 ans, dans un contexte international et comportent 3 grandes phases : la collecte d'actions, leur discussion et leur assemblage en plans d'actions. S'inscrivant dans un projet de recherche-action, l'objectif d'Irstea est de proposer et tester différents ajustements de cet outil, en fonction des besoins et des contraintes des terrains. Dans le cas de la Drôme, la principale adaptation et innovation a porté sur la méthode de collecte des propositions d'actions à distance par un formulaire électronique (également disponible en version papier).

Les résultats sont globalement intéressants et les effets en termes de sensibilisation du public et de communication importants. En revanche, des difficultés ont été rencontrées pour traiter les données en vue de leur analyse, la méthode ne proposant pas, actuellement, de protocole précis pour ce faire.

Le choix du SMRD a été d'organiser la **collecte des actions par voie numérique** au moyen d'un questionnaire en ligne pendant 50 jours. En complément, des ateliers ont été organisés sur demande pendant cette période pour que les personnes qui souhaitaient faire des propositions d'actions en étant accompagnées par le SMRD, en présentiel. Des explications individuelles par téléphone ont été également proposées. Cette phase a été soutenue par une communication sur le bassin versant. Cette étape a été très satisfaisante pour différentes raisons : elle a permis de toucher de nouveaux publics, elle a engagé les participants à réfléchir sur les besoins et impacts de leurs propositions, sur les différents acteurs qui pourraient les réaliser et aux échelles de mise en œuvre.

Les 3 ateliers de dialogue ont été appréciés par les participants (Bilan des ateliers disponible en ligne sur le site du SMRD). Il est à noter que lors de ces ateliers, certaines propositions d'actions ont été fortement modifiées par les participants pouvant, pour certaines, changer radicalement le sens de l'action. Certains participants ont pu exprimer leur peur quant à ces changements de sens de leur action.

Exemple : Une action dont le titre était « *Sauver la planète* » prévoyait d'« *Encourager l'hydroélectricité* ». La modification proposée était *« Sanctuariser la Drôme (rivière) et affluents, c'est sauver la planète* ». On peut retenir que les participants ont effectivement discuté des enjeux de ces propositions. Pour le traitement de données, le parti pris par le SMRD a été de conserver les deux propositions comme deux actions différentes.

De réelles difficultés ont été vécues pour **le traitement de données** : de nombreuses actions comportaient plusieurs actions différentes, d'autres évoquaient la même action, un travail des propositions a été nécessaire pour dédoubler certaines actions et en fusionner d'autres. La catégorisation des actions en thèmes pour faciliter leur lecture, a été difficile ; ces dernières pouvant faire référence à plusieurs thèmes. Pour permettre l'enchainement des ateliers, la saisie des résultats de chaque séance a été réalisée pendant les ateliers.
Les actions proposées n'étaient pas toujours des actions mais parfois des objectifs sans précision des moyens de réussite. Malgré la pertinence des outils, certaines propositions manquent encore de précisions. Exemple : *« Convaincre le monde agricole de faire l'agriculture biologique le long de la rivière ».* Ceci a parfois limiter la capacité de traitement des données ; le jeu de données comportant de nombreuses actions « génériques » manquant de précision et de concret.

Le protocole prévoyait une expertise des propositions d'actions citoyennes pour évaluer la réalité des besoins (ressources) et des impacts mentionnés par les participants. Cependant, pour des raisons de planning, cette expertise n'a pas pu être menée au bout. Les besoins et impacts des propositions d'actions n'ont donc pas été expertisés et harmonisé. Par contre, le travail de relecture, mené par le SMRD et l'Irstea a permis une harmonisation des intitulés et description des propositions d'actions

L'élaboration des **plans d'actions** était une étape intéressante pour les participants : elle a permis d'échanger sur les actions et leurs liens entre-elles, leur cohérence, leur faisabilité. L'exercice d'attribution des ressources a permis de mieux comprendre les limites des ressources disponibles sur le territoire (eau, argent, soutien politique, …) et les nécessaires besoins d'arbitrage entre actions pour leurs mises en œuvre. En ce sens, l'exercice a permis de mieux ancrer le travail dans la réalité. La critique est que cette étape n'a pas été réalisée avec un nombre suffisant de participants ce qui limite la portée des résultats produits. Les participants ont également évalué qu'ils manquaient de temps pour prendre en compte et sélectionner l'ensemble des actions.

Au final, **l'ensemble des propositions citoyennes a été pris en compte** tel quel, ou avec une modification (soit scission, soit fusion, soit reformulation du titre), L'ensemble des versions demeure disponible et tous les commentaires écrits ont été conservés dans les versions finales.

En conséquence, les résultats présentés sont à l'image des propositions collectées car traités avec soin et considération dans le but de ne pas modifier leur sens. Un biais critiquable est le classement par objectif du SAGE et par enjeux. Comme tout exercice de catégorisation, celui-ci est subjectif ; dans ce cas, il a été choisi de prendre comme référence la catégorisation des enjeux dans le SAGE dans l'optique de faciliter la comparaison entre les perceptions citoyennes et les réflexions menées par l'institution (la CLE du SAGE).

Ce travail ambitieux reste victime de son succès au regard du nombre et de la richesse des données collectées. Le regret de ne pouvoir présenter facilement toutes ces nombreuses idées et leurs détails est réel. Heureusement, ces données nourriront les débats pendant plusieurs années.

Discussion des résultats

Les résultats des 189 propositions d'actions collectées montrent qu'à nouveau les enjeux du SAGE sont abordés et ce, pour des intensités variables. Ce qui semble ressortir de ces résultats est qu'il n'a pas été évident de faire produire par les participants de réelles propositions d'actions concrètes : une partie reste de l'ordre de l'objectif général, sans préciser comment, pour qui, avec qui, et quels moyens on pouvait faire ces actions, ni même décrire précisément en quoi cela pourrait consister. D'autres au contraire ont été très précis dans la description des actions.

Pour autant, les résultats offrent de fortes tendances détaillées ci-après : des attentes en termes de gouvernance, un besoin de renforcer l'information et la sensibilisation, la question du développement des activités de loisirs face aux enjeux de préservation de l'environnement, la transition agricole, l'implication citoyenne, les actions du SMRD mal comprises, le sujet des canaux, la gestion des déchets. Cette liste n'est pas exhaustive.

De fortes attentes en termes de gouvernance

Les actions en lien avec la gouvernance sont les plus nombreuses. Elles suscitent l'implication des porteurs de projet, de l'Etat ou des institutions dans leur engagement et pour une meilleure cohérence entre les différentes structures et organisations et ce, sur les questions agricoles, d'urbanisme et de régulation des usages. Les moyens de coercition sont également discutés.

Les citoyens semblent ainsi exprimer une forte envie d'engagement des acteurs actuels par la mise en comptabilité des documents d'urbanisme avec le SAGE dont le prochain SCOT et par le besoin de faire appliquer la réglementation en vigueur (interdiction de feux en bord de rivière, verbalisation de l'abatage de castors, respect des débits réservés, amendes pour les dépôts d'ordures, dépollution du domaine public fluvial au lieu-dit des Fraysse, …).

L'adaptation des moyens humains face aux besoins est ainsi proposée pour assumer plus de proximité avec le terrain et pour accompagner les changements du territoire. Le lien avec les citoyens et la place qui leur est accordée sont en question dans leur proposition.

Un réel besoin de plus d'information et de sensibilisation exprimé

Le souhait de bénéficier d'avantage d'information et de sensibilisation est clairement exprimé : les actions d'information et de sensibilisation proposées sont nombreuses et très détaillées. Elles peuvent ainsi constituer un répertoire de propositions opérationnelles pouvant être appliquées sur le bassin versant. **Les sujets sur lesquels les citoyens proposent le plus d'actions d'information** sont : les pratiques agricoles actuelles, le castor, l'ambroisie, les économies d'eau, l'entretien des rivières et la qualité de l'eau.

Les activités de loisirs : à réguler ou à encadrer ?

Pour les activités de loisirs, on observe une opposition entre des **propositions d'actions de régulation des usages** (quotas pour les canoës, secteurs sans pratique de loisirs, engagement financier et environnemental des opérateurs touristiques, …) et **le développement d'aménagements touristiques** (aires de baignade, chemins en bord de rivière, panneaux de sensibilisation, …). Par ailleurs et de façon complémentaire, les discussions lors des ateliers participatifs ont aussi témoigné de ces points de vue contradictoires (les fiches action autour du cheminement doux et des zones « sanctuaires » sont celles ayant été le plus consultées et amendées). Des demandes de connaissance sur les zones de baignade et l'impact des activités de loisirs ont également été exprimées.

Dans l'ensemble des propositions d'actions, on perçoit une certaine attention portée à la préservation des milieux, mais également la volonté d'améliorer les accès à la rivière par des aménagements doux, ces deux objectifs n'étant pas nécessairement toujours compatibles. La nécessité d'adapter les activités touristiques aux enjeux locaux des rivières est explicite (préservation du castor et des libellules, restriction des usages, verbalisation des infractions, aménagements pour limiter les nuisances).

Une volonté de changement pour l'agriculture locale

Concernant les activités agricoles, le principal enjeu abordé est la quantité d'eau avec les prélèvements en eau pour l'irrigation. Les propositions d'actions pour l'agriculture semblent converger plutôt uniformément vers de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement et moins gourmandes en eau. Plusieurs moyens sont cités : l'adaptation des cultivars, la récupération d'eau de pluie. Mais **la majorité des actions propose des changements par la gouvernance**, c'est-à-dire par l'accompagnement de changement de pratiques (soit par verbalisation, incitations financières, réaffirmation des engagements de l'Etat, la formation, organisation de rencontres annuelles, …). Les acteurs ciblés par les participants sont majoritairement l'Etat, les intercommunalités et les organisations professionnelles.

Vers une implication citoyenne ?

Le souhait d'implication des usagers ou des citoyens s'expriment, dans les propositions d'action, par différentes entrées :

- Des propositions de renforcement de l'information et de la sensibilisation : soit avec les moyens actuels soit par le renfort de personnel dédié au SMRD ou par des partenaires relais tels que les opérateurs touristiques ;
- La proposition que des citoyens soient représentés à la CLE et participent aux réunions de la CLE ;
- Des propositions d'actions de participation en référence aux sciences participatives où les citoyens peuvent contribuer concrètement (échantillonner, répertorier, …)
- Des propositions de création d'organismes de médiation et de formation des habitants à la participation (pour apprendre à savoir donner leur avis) ;
- Des propositions d'être accompagné par les acteurs de la recherche pour susciter l'implication citoyenne.

On notera que **peu d'actions mettant en responsabilité les citoyens et pouvant être mises en œuvre à l'échelle individuelle ont été proposées.** La grande majorité des propositions identifie, comme responsable de la mise en œuvre des actions des acteurs publics (SMRD, communes et communautés de communes, Etat, élus, Département) ou associatifs, et très rarement les particuliers ou les professionnels. Les seules propositions d'actions qui pourraient être mises en œuvre par les citoyens concernent les **économies d'eau** (la création de renforcement d'achat pour des récupérateurs d'eau de pluie, la limitation de l'implantation de piscines, l'installation de toilettes sèches, l'économie de l'eau potable par l'usage d'eau de forage ou pluviale) et l'**organisation de campagnes de ramassage de déchets**. Les sciences participatives sont des possibilités de mettre en action des citoyens dans un contexte institutionnel.

Les grands chantiers du SMRD incompris

Les sujets les plus techniques entrepris récemment par le SMRD concernent 20% des propositions : la continuité écologique, les zones humides, la valorisation de la biodiversité, l'entretien préventif des cours d'eau et des berges, la gestion des digues et des crues ainsi que l'espace fonctionnel des rivières. Ils sont le plus souvent polémiques et les actions les évoquant font appel à des demandes de précisions, des questions, voire des critiques. Un renforcement de l'information sur ces sujets semble utile.

Les canaux un sujet de tension émergent

Un sujet de tension est observé en séance avec des propositions d'actions fortes, des débats intenses et des peurs exprimées : les canaux. Leur préservation est un sujet très discuté par les citoyens et présente dans les propositions d'actions. Actuellement non présent dans le SAGE actuel et non représenté à la CLE, ce sujet semble devenir un enjeu pour le territoire notamment pour ses aspects patrimoniaux et sociaux apparemment non considérés dans les démarches en lien avec le quantitatif. Il reste à considérer.

La gestion des déchets, une priorité consensuelle ?

La gestion des déchets et la lutte contre les pollutions pour le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau semblent faire consensus : ces sujets ont été peu, voire pas discutés, lors des ateliers de dialogue, alors que de nombreuses propositions d'actions portent dessus : l'organisation de campagnes de ramassage des déchets, l'installation de lieux de collecte des déchets sur les sites de baignade etc. En parallèle, de nombreuses actions de sensibilisation sur ce thème sont proposées : vente de cendrier, installation de panneaux, emploi dédié,

verbalisation. Ce sujet était déjà apparu comme une préoccupation prépondérante dans l'état des lieux.

Les plans d'actions

L'étape d'assemblage des propositions d'actions en plans d'actions a été réalisée en salle lors d'un forum auquel un faible nombre de citoyens a participé. La représentativité n'était pas recherchée lors de cette étape, à la différence des deux premières étapes (un seul évènement dans un format unique proposé). De plus, le nombre important de propositions d'actions à assembler a limité la qualité du travail produit faute de temps. Pour ces raisons, les plans d'actions sont présentés à titre d'exemple et pour plus d'information, le compte-rendu de ce forum est disponible sur demande ou sur le site internet du SMRD et sera transmis aux membres de la CLE.

Cette étape était avant tout un **exercice pédagogique pour se confronter à la complexité des choix et des arbitrages entre actions,** au regard de leurs éventuelles incompatibilités et surtout des limites des différentes ressources disponibles sur le territoire pour les mettre en œuvre (en termes naturels, financiers, humains, techniques, etc.). En effet, les participants ont réalisé une séquence d'attribution des ressources aux actions sélectionnées (argent, soutien politique, engagement citoyen et changement de pratique et formation) nécessaires à la réalisation de chaque action. Ils ont également tenté de mesurer les effets de chacune de ces actions (sur les milieux, sur les échanges avec les citoyens, l'information / conciliation d'usages / santé publique, sur l'attractivité de la rivière, la prévention des inondation). Cet exercice a permis d'échanger sur les priorités individuelles et débattre des intérêts communs, de se rendre compte des limites des ressources sur le territoire.

Le soutien institutionnel (exprimé par les autorisations réglementaires et la volonté politique) **ainsi que les moyens financiers** (publics ou privés) sont apparus pour les participants comme **les ressources les plus contraignantes pour la réalisation des actions**. Lors de la phase d'attribution des ressources, une simulation d'une situation de stress du territoire (avec seulement 50% des ressources allouées) a permis aux participants de faire face aux réelles limites auxquelles le territoire peut être confronté.

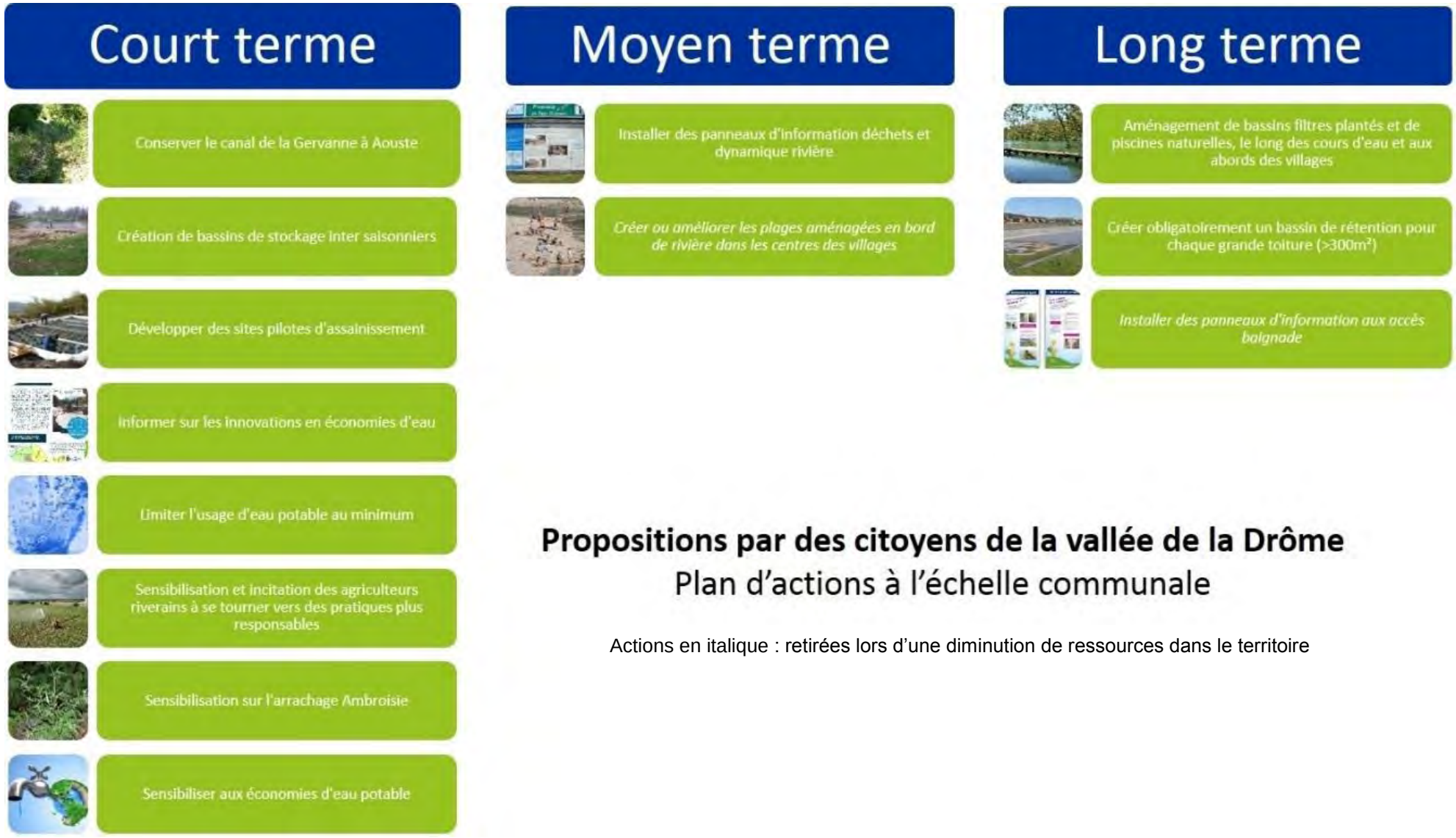


Figure 43 : Plans d'action des citoyens à l'échelle communale



Figure 44 : Plans d'actions des citoyens à l'échelle bassin versant

Analyse comparée entre les 2 étapes et le SAGE

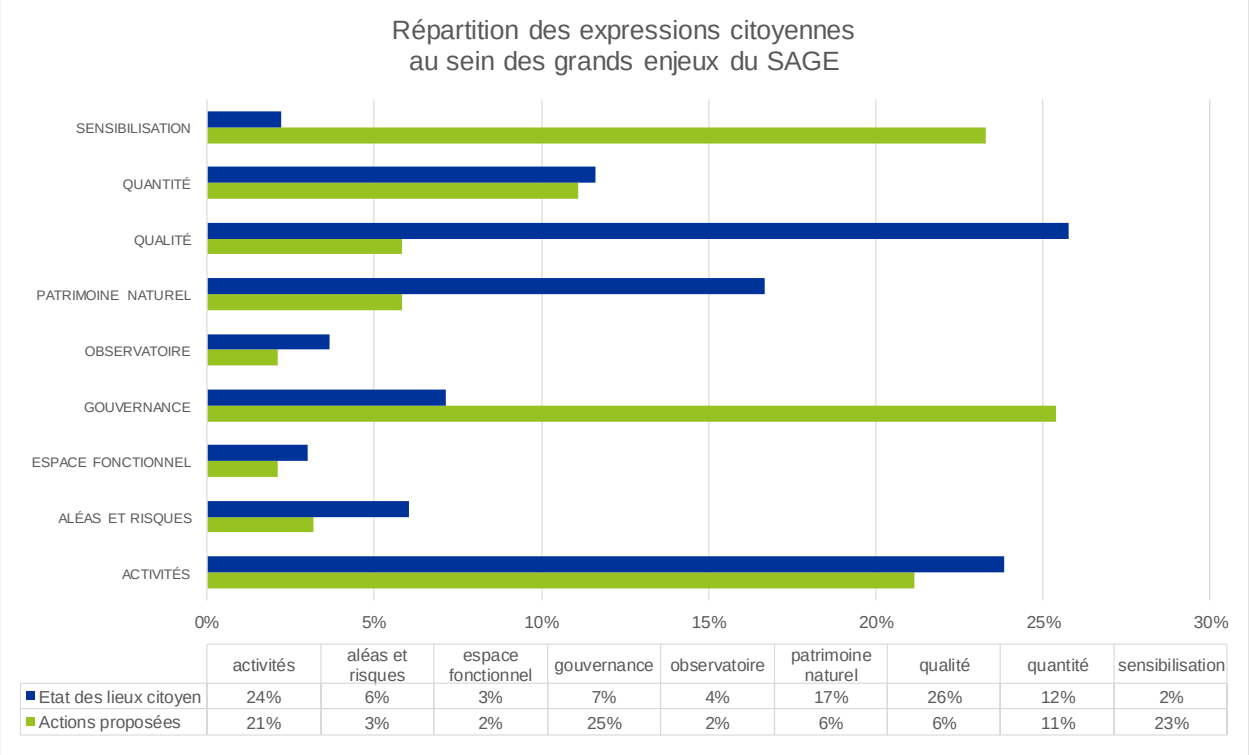
Comparaison des deux étapes

Les étapes d'état des lieux du bassin et de propositions d'actions ont permis d'aborder l'ensemble des 8 grands enjeux du SAGE (Figure 45). Ceci confirme que **le SAGE actuel est globalement en phase avec les perceptions et envies des habitants. Cependant, pas la même importance est observée entre les phases de propositions et de perceptions.**

Les enjeux liés aux activités et aux usages de l'eau sont de loin le reflet des préoccupations et des envies des participants. De plus, les perceptions et les propositions d'actions en lien avec les activités et usages, la quantité d'eau, l'observatoire, les aléas et risques et l'espace fonctionnel sont équilibrées entre les deux étapes : les participants semblent à la fois percevoir ces enjeux et à la fois porter des souhaits et des envies en réponse.

En revanche, le patrimoine naturel et la qualité de l'eau font bien partie des perceptions sans pour autant présenter de nombreuses actions associées. Et au contraire, les enjeux liés à l'information et sensibilisation et à la gouvernance sont peu perçus comme élément de l'état des lieux du territoire mais fortement cités dans les propositions d'actions.

Il semble difficile de conclure sur les raisons pour lesquelles certains enjeux sont plus perçus et d'autres sujets à des propositions d'actions et inversement. Les perceptions semblent marquées par ce qui se voit et ce qui se vit (niveau d'eau, algues, déchets, baignade, chemin d'accès, irrigation, …), ce qui se dit et se partage (glyphosate, pollutions, la rencontre, l'aspect vital, …). Et les propositions d'actions, quant à elles, semblent être portées par les envies et les manques (être informé localement, être guidé dans l'information, mieux connaître les lois, les acteurs et les responsabilités, aménager les aires de baignade, être accompagné par les acteurs, protéger le patrimoine des canaux, …).



	activités	aléas et risques	espace fonctionnel	gouvernance	observatoire	patrimoine naturel	qualité	quantité	sensibilisation
Etat des lieux citoyen	24%	6%	3%	7%	4%	17%	26%	12%	2%
Actions proposées	21%	3%	2%	25%	2%	6%	6%	11%	23%

Figure 45 : Comparaison des enjeux cités par les citoyens participants au projet

Un état des lieux orienté vers la qualité de l'eau, les activités de loisirs et le patrimoine

Le bassin versant de la Drôme est principalement perçu par la qualité de l'eau, les activités de loisirs (incluant le patrimoine bâti) et le patrimoine naturel. Les constats sont souvent positifs pour les activités et le patrimoine. Il balaye néanmoins l'ensemble des enjeux du SAGE.

En revanche et contre toute attente, la qualité de l'eau est perçue négativement par les citoyens, souvent associée aux déchets et aux pollutions. Ce constat est surprenant comparé à la fierté des gestionnaires locaux d'avoir reconquis la qualité de l'eau ces trente dernières années pour atteindre une rivière de bonne qualité écologique et baignable. Même si les défis sont différents à l'heure où l'ensemble des communes est équipé de stations d'épuration, les citoyens semblent souhaiter d'avantage d'efforts notamment dans un contexte où la fréquentation augmente fortement.

L'enjeu quantitatif, actuellement prioritaire aux yeux des gestionnaires est, quant à lui, faiblement évoqué. Evidemment, le constat du manque d'eau dans les rivières lors de la période estivale est présent dans les expressions. Les prélèvements agricoles, visibles de chacun par l'irrigation, sont également accusés et les efforts individuels des agriculteurs en

question. Les tensions annuelles sur la quantité d'eau dans le bassin ne semblent pas alerter les citoyens.

L'état des lieux met en valeur des activités sociales de l'eau : se rencontrer, le bien-être, la convivialité autour de la rivière. Le patrimoine naturel est perçu au travers de la biodiversité mais aussi des paysages, de l'aspect vital de l'eau, des relations entre l'homme et la nature.

Les grands chantiers actuels du SMRD en lien avec la continuité écologique, la GEMAPI, l'espace fonctionnel, sont également évoqués par les citoyens plutôt de manière négative avec de fortes incompréhensions exprimées.

Les plus grandes interrogations des citoyens sont autour de la gouvernance et des outils d'observation du territoire.

Des propositions d'actions appelant à plus de transparence et d'implications des acteurs

Les propositions d'actions concernent, quant à elles, fortement les enjeux de gouvernance et de sensibilisation. Les grandes lignes pointent le besoin de mettre en œuvre concrètement les règles et les chartes actuelles pour inciter la profession agricole à changer ces pratiques d'une part et pour limiter les confits et les impacts des usages de loisirs d'autre part.

La gestion et l'aménagement des zones de baignade sont les sujets de la majorité des actions proposées autour des activités de loisir. Ce sujet semble être jugé utile par les citoyens.

Comparaison au SAGE actuel

Le SAGE Drôme

Il est désormais intéressant de comparer ces résultats à ceux du SAGE actuel. Pour rappel, un SAGE n'est pas obligatoire à un bassin versant, il permet de mettre en valeur des spécificités locales. Il permet la formulation de programmes d'actions et de recommandations à mettre en œuvre par tous les acteurs impliqués et pas seulement par le SMRD. Le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)** est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il vise à **concilier** la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie,

agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Le SAGE Drôme est construit en 8 grandes orientations stratégiques déclinées sous formes d'objectifs eux-mêmes détaillés en actions ou recommandations. Il comprend actuellement 74 actions et 92 recommandations. Les 8 orientations stratégiques correspondent grossièrement aux 8 enjeux présentés dans ce rapport.

Exemple : L'enjeu 2 du SAGE actuel : *« pour un bon état quantitatif des eaux superficielles et souterraines* » correspond à l'enjeu « *quantité* » de ce rapport. Un de ces objectifs est « *Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole* » et une de ces recommandations pour l'atteindre « *Remplir les piscines avant le 1er juin* » et une de ces actions *« Rechercher les économies d'eau pour les professionnels agricoles et Industriels ».*

Dans l'état, la CLE et le SAGE mal connus

On peut observer que l'outil de gestion des rivières du bassin, **le SAGE, semble mal connu des participants** : aucune proposition d'actions des citoyens, ni expression ne mentionne le SAGE lui-même. Pour autant, on peut observer que l'ensemble des enjeux du SAGE sont abordés. Cependant, tous ces sujets ne sont pas abordés avec la même fréquence. **Le SAGE mériterait d'être mieux connu des habitants du bassin étant, à priori, proche de certaines de leurs propositions et de leurs perceptions.**

Le SAGE comprend actuellement 4 dispositions de mise en compatibilité, 74 actions, 92 recommandations et 5 articles dans son règlement. Environ 65% des actions et recommandations du SAGE actuel ont été citées par les citoyens. Les sujets non mentionnés concernent principalement **les outils techniques d'acquisition de données, l'articulation de la CLE avec les autres acteurs et la connaissance et l'évaluation du SAGE.**

Parmi les autres sujets non exprimés par les citoyens, on trouve :

- Certaines sources de pollution spécifiques (sous-produits de l'assainissement, le sel en hiver, le stockage des produits phytosanitaires, introduction de nouvelles espèces, déchets spéciaux, sensibilisation des foreurs, les travaux en rivière, …)
- Les enjeux de partage de l'eau
- La gestion des réseau AEP (potentiel de production d'énergie, fuites)

- La gestion des assecs (système d'alerte, échanges de données, réunions d'acteurs, information)
- La gestion des crues et l'amélioration des connaissances de ce sujet
- La gestion géomorphologique du cours d'eau
- La gestion des franchissements d'obstacles par les canoé-kayaks
- La saisonnalité du prix de l'eau potable
- La gestion des zones humides
- La protection en pieds des ouvrages et infrastructures affouillés

Des pistes de réflexion pour le prochain SAGE

Les expressions citoyennes mettent en valeur un intérêt des participants pour :

- L'information et la sensibilisation du public
- La transparence des études et travaux
- L'observatoire de la gouvernance
- Les sciences participatives
- La représentation des usagers à la CLE
- La formation des habitants à donner leur avis
- La lutte contre les déchets
- La gestion des aires de baignade
- Les canaux pour leur valeur patrimoniale
- L'hydroélectricité
- La régulation d'usages (canoë, zones sanctuaires, …)
- Le potentiel de stockage ou de réutilisation
- Le changement de pratiques agricoles
- L'attachement à la rivière
- Les aspects sociaux de la rivière
- Le paysage

Cette liste n'est pas exhaustive.

Un besoin d'information et de sensibilisation

La première remarque concerne l'introduction d'un neuvième objectif dans ce rapport pour mettre en valeur les remarques citoyennes sur l'enjeu d'information et de sensibilisation et pour le décliner en différents objectifs. Dans le SAGE actuel, les objectifs d'information et de sensibilisation sont actuellement abordés par le premier enjeu (gérer durablement les milieux).

Ils sont également compris dans les missions de l'observatoire du SAGE et répartis dans les autres enjeux.

Le besoin exprimé concerne un effort de vulgarisation vers le public sur des sujets de portée générale avec la mise en place d'activités régulières d'information (numériques et en présence). Puis, des sujets plus techniques nécessiteraient des précisions : les pratiques agricoles actuelles, le castor, l'ambroisie, les économies d'eau, l'entretien des rivières et la qualité de l'eau.

Un besoin de soutien des acteurs publics pour accompagner les changements

Pour l'enjeu de gouvernance, les expressions citoyennes suggèrent de renforcer et de créer de nouveaux outils de gouvernance. Le respect des règles et des chartes en place est particulièrement souligné par les citoyens. Des propositions de gestion de certains usages de loisirs ou de certains secteurs sont proposés. On peut remarquer que le SAGE actuel prévoit la communication autour du SAGE et l'amélioration du lien entre la CLE et les porteurs de projets locaux ; les contributions citoyennes n'abordent pas ce point.

Des changements de pratiques agricoles et une meilleure gestion des activités de loisirs semblent être souhaités. Ces évolutions sont proposées d'être accompagnées par des interdictions, règles et chartes et une verbalisation ou mise en place de taxes associées. Puis en complément, des propositions d'animation, formation, embauche, participation citoyenne et partenariat avec la recherche viennent enrichir ces changements.

On peut aussi supposer un manque de connaissance des citoyens sur leurs droits, des missions des acteurs qui souvent correspondent à leurs envies.

La participation citoyenne absente du SAGE

L'objectif non mentionné par le SAGE, et présenté à différentes reprises par les citoyens, concerne la **participation citoyenne** avec la participation du GDE à la CLE ou la meilleure représentation des habitants au sein de la CLE mais aussi par la création d'organismes de médiation pour la gestion de conflits ou le déploiement de sciences participatives, la sensibilisation des habitants à la participation, aux enjeux de gestion de l'eau, …. Des questions portent également sur l'évaluation de la gouvernance actuelle.

La gestion des aires de baignade et le tourisme vert

La gestion des aires de baignade est un grand point abordé par les participants. Il est en phase avec une étude actuelle portée par le SMRD sur l'impact des activités de loisir sur les milieux. A l'issue de cette étude, un schéma de cohérence devrait être mis en œuvre et réunir les acteurs de l'eau et du tourisme. La difficulté actuelle de cet enjeu est de faire travailler et décider ensemble des acteurs qui portent des compétences différentes (communes, intercommunalité, SMRD, …) pour les compétences Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Tourisme, Déchets et Santé.

Les aspects sociaux de l'eau et les usages non reconnus

Les expressions citoyennes permettent également de mettre en valeur des aspects sociaux de l'eau non reconnus actuellement mais qui pourraient peser dans les stratégies à construire. On peut penser à l'attachement identitaire de la rivière et la capacité de se mettre en action des citoyens avec cet attachement. On peut faire référence aux usages « récréatifs » des canaux qui suscitent, au-delà de leur valeur patrimoniale, des liens sociaux particuliers entre riverains.

Conclusion

Au niveau du cas pilote Drôme, le projet SPARE a permis de faire participer plus de 340 personnes autour des enjeux de la gestion de l'eau et des rivières. Plus de 60 évènements participatifs ont été organisés, et plus de 800 expressions citoyennes collectées. La synthèse de ces contributions offre aux participants, au public, aux acteurs de l'eau et aux décideurs, l'opportunité de découvrir le reflet des perceptions et envies des habitants du territoire.

Au regard des objectifs du projet SPARE d'expérimenter de nouvelles formes de participation citoyenne et de faire contribuer concrètement les habitants à la révision du prochain SAGE, l'expérimentation semble réussie et satisfaisante. Les retours d'expériences sur la démarche participative SPARE, organisée dans le bassin versant de la Drôme, intéressent les membres de la CLE, les chercheurs, les décideurs, les professionnels de la participation, des associations, … et ce, au niveau local, national et international. Ces résultats contribuent également aux réflexions nationales sur l'avenir des SAGE. Plus localement, il n'est pas sans dire que les impacts sont multiples et souvent irréversibles. La révision du nouveau SAGE prendra réellement en compte les points de vue des participants au projet SPARE, en complément de l'état des lieux du territoire utilisé pour les SAGE précédents. Ce travail se réalise en amont de la définition des orientations stratégiques, soit en amont des décisions.

L'exercice proposé au travers de la démarche participative SPARE était bien de faire s'exprimer les habitants sur leur réalité, leurs questions et leurs envies autour du bassin versant. Il est regretté que les actions proposées n'engagent que faiblement le citoyen mais s'adresse majoritairement aux « institutions », « associations » : s'agit-il d'un manque de responsabilité ? d'une déresponsabilisation ? d'un biais de la méthode ? Le parti pris pour SPARE était de ne pas faire monter en compétence les participants sur les sujets techniques du territoire pour éviter de biaiser les expressions. En retour, des avis personnels ont été collectés. Et parmi eux, il apparait que le SAGE est mal connu des participants. Cependant, l'ensemble des enjeux du SAGE actuel est évoqué et de nombreuses observations et propositions d'actions citoyennes y sont présentes. Le SAGE Drôme semble à l'image du territoire et mériterait d'être mieux connu.

Et déjà, de nouvelles envies émergent sur ce que pensent les habitants du travail actuel, quel regard ont-ils sur les stratégies portées par le territoire ? Comment rendre plus accessible et plus opérationnel le prochain SAGE ? Ces réflexions pourront être engagées lors de la prochaine étape de participation pour valider ce nouveau SAGE en 2020 ; la participation citoyenne faisant désormais partie des étapes de révision d'un SAGE.

Glossaire et abréviations

ARPA : Agence régionale pour la protection de l'environnement

CLE : Commission Locale de l'Eau : Sorte de Parlement local de l'eau composé d'élus locaux, d'usagers et de représentants de l'Etat dans le département. Sa composition est prévue à l'Art. 212-4 modifié du Code de l'Environnement et fixée par arrêté préfectoral. Président : Gérard CROZIER

Contrat de rivière : Outil financier permettant de mettre en œuvre des actions en faveur des milieux. Composé de fiches actions précises, il comporte des plans de financement précis.

CooPlan : Outil pour planifier ensemble des activités cohérentes et réalistes à mener sur des territoires. Outil conçu par Irstea faisant partie des outils Cooplaage.

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Koper : Kit pour l'Observation Participative de l'Environnement et des Rivières. Outil conçu par Irstea pour observer ensemble un environnement.

PrePar : Préparation de la participation : Outil pour décider ensemble de la manière de décider. Outil conçu par Irstea faisant partie des outils Cooplaage.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : Document juridique prévu à l'Art. 212-5-1 du Code de l'Environnement, rédigé par une CLE, et fixant des objectifs en matière de gestion de l'eau pour un territoire donné cohérent du point de vue hydrologique. La dernière version en vigueur a été approuvée le 1er juillet 2013 par le Préfet de la Drôme.

SMRD : Syndicat Mixte de la Rivière Drôme : est la 'structure porteuse' du SAGE et des Contrats de rivière. Fédérant les collectivités de la vallée, elle a légitimé en matière de gestion de l'eau sur le territoire hydrographie cohérent qu'est le bassin versant.

SPARE : Strategic planning for alpine river ecosystem

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du bassin versant de la Drôme 8
Figure 2 : Histoire de la concertation pour la gestion locale de l'eau 9
Figure 3 : Composition de la CLE en 2017 10
Figure 4 : Etapes du processus participatif dans le cas d'étude Drôme 14
Figure 5 : Descriptions des évènements participatifs et participation 15
Figure 6 : Le GDE au forum de lancement de la démarche participative (mai 2017) 16
Figure 7 : Exemples d'affiche et de lettre d'information 18
Figure 8 : Origine géographique des participants 20
Figure 9 : Genre des participants 21
Figure 10 : Classes socio-professionnelles des participants 22
Figure 11 : Classes d'âge des participants 23
Figure 12 : Séance de murs d'expression 25
Figure 13 : Ateliers de dialogue sur les propositions d'actions 25
Figure 14 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux (sans les mots « rivière » et « eau ») 33
Figure 15: Localisation des lieux pointés dans les expressions citoyennes (localisation sur carte non incluses) 35
Figure 16 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux 37
Figure 17 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux 39
Figure 18 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux 40
Figure 19 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux 41
Figure 20 : Nuage de mots des expressions citoyennes collectées lors de la phase d'état des lieux 42
Figure 21 : Répartition des contributions par enjeux du SAGE 45
Figure 22 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu qualitatif 47
Figure 23 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu lié aux activités 48
Figure 24 : Sous-thèmes abordés dans les enjeux du patrimoine naturel 50
Figure 25 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu quantitatif 51
Figure 26 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu de gouvernance 52
Figure 27 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu Aléas et risques 53
Figure 28 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu Observatoire du territoire 54
Figure 29 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu Espace fonctionnel 56

Figure 30 : Sous-thèmes abordés dans l'enjeu de sensibilisation 57
Figure 31 : Type d'expressions en fonction des thèmes abordés 58
Figure 32 : Influence du choix des outils sur le type d'expressions citoyennes collectées 59
Figure 33 : Influence des outils sur le type d'enjeux exprimés 60
Figure 34 : Répartition des propositions d'actions par enjeu 68
Figure 35 : Sous-enjeux abordés dans l'enjeu gouvernance 69
Figure 36 : Sous-enjeux abordés dans l'enjeu d'information et de sensibilisation 72
Figure 37 : Sous-enjeux abordés en lien avec les activités 73
Figure 38 : Sous-enjeux abordés dans l'enjeu de quantité 74
Figure 39 : Sous-enjeux abordés dans l'enjeu de qualité 75
Figure 40 : Sous-enjeux en lien avec le patrimoine naturel 77
Figure 41 : Sous-enjeux en lien avec les aléas et risques 78
Figure 42 : Sous-enjeux en lien avec l'observatoire 79
Figure 43 : Plans d'action des citoyens à l'échelle communale 87
Figure 44 : Plans d'actions des citoyens à l'échelle bassin versant 88
Figure 45 : Comparaison des enjeux cités par les citoyens participants au projet 90

Liste des tableaux

Tableau 1 : Détails du nombre de participants et de participation au projet 19
Tableau 2 : Taux de participation et de participants hors bassin versant 19
Tableau 3 : Jeux de données retenus pour l'analyse 26
Tableau 4 : Enjeux du SAGE 2013 30
Tableau 5 : Nombre de mots par catégorie de fréquence 31
Tableau 6 : Mots les plus cités et leur occurrence 31
Tableau 7 : Entités géographiques citées dans les expressions 34
Tableau 8 : Expressions les plus retenues de chaque groupe (ayant reçues le plus de gommettes) 36
Tableau 9 : Mots les plus cités par type d'expression 44
Tableau 10 : Nombre de discussion par sous-enjeux 66

Liste des annexes

Annexe 1 : Lexique officiel SPARE 101

Annexe 2 : Phase de préparation de la participation 102

Annexe 3 : Questionnaire de collecte de propositions d'actions 103

Annexe 4 : Détails des expressions citoyennes par localisation : Cours d'eau 106

Annexe 5 : Détails des expressions citoyennes par localisation : Entités géographiques 108

Annexe 6 : Détails des expressions citoyennes par localisation : Points spécifiques 109

Annexe 7 : Questionnaire de perceptions initiales 112

Annexe 8 : Classement des perceptions par sous-enjeux 113

Annexe 9 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu de qualité 114

Annexe 10 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeux liés aux activités de loisirs 119

Annexe 11 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu du patrimoine naturel 123

Annexe 12 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu de quantité 126

Annexe 13 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu de gouvernance 129

Annexe 14 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeux liés aux aléas et risques. 131

Annexe 15 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu x liés à l'observatoire 133

Annexe 16 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeux liés à l'espace fonctionnel 134

Annexe 17 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeux de sensibilisation 135

Annexe 18 : Classement des propositions d'actions par sous-enjeux 136

Annexe 19 : Liste des 130 propositions d'actions initiales 137

Annexe 20 : Propositions d'action en lien avec l'enjeu de gouvernance 141

Annexe 21 : Propositions d'action en lien avec l'enjeu de sensibilisation et d'information 142

Annexe 22 : Propositions d'action en lien avec les activités 143

Annexe 23 : Propositions d'action en lien avec l'enjeu de quantité 144

Annexe 24 : Propositions d'action en lien avec le patrimoine naturel 144

Annexe 25 : Propositions d'action en lien avec l'enjeu de qualité 145

Annexe 26 : Propositions d'action en lien avec les aléas et les risques 145

Annexe 27 : Propositions d'action en lien avec l'observatoire 145

Annexe 28 : Propositions d'action en lien avec l'espace fonctionnel 145

Annexe 1 : Lexique officiel SPARE

Groupe Pilote : Le groupe Pilote est un groupe local de 5 à 10 personnes, sélectionné et conduit par le gestionnaire du processus qui cherchera leur aide pour mieux comprendre et pour se protéger des problèmes, pour se connecter aux différents réseaux et pour mobiliser d'autres groupes. Les membres doivent avoir la confiance du gestionnaire de projet avec qui il/elle pourra facilement échanger sur des sujets sensibles et trouver de solutions. Ils sont censés représentés tout le territoire, les grands groupes sociaux et secteurs, même indirectement. Le groupe pilote n'est pas supposé de s'occuper à résoudre directement les problèmes de gestion. Il est en charge de faciliter et d'assurer l'efficacité du processus. Ils doivent être ouverts et intéressés par la participation. Ils n'assisteront que la gestion locale des réunions, et donc ne sont pas supposés parler anglais. Certains pourront techniquement être des observateurs locaux.

Facilitateur : le facilitateur local sera en charge d'animer et de faciliter toutes les actions / sessions avec les différents acteurs. Il/elle devra être en mesure d'organiser et de faciliter des participations publiques dans un contexte de multi-échelles. Il/elle devra être en mesure de parler la langue locale et l'anglais et de comprendre l'essentiel de la culture locale. Il/elle devra être indépendant.e et reconnu.e par tous les acteurs comme tel.le : sans contrainte d'agenda personnel, sans enjeux personnels sinon la réussite du projet. Il/elle devra être conscient.e des enjeux bienqu'il/elle n'est pas supposé.e contribuer au contenu. Il/elle devra assister aux séminaires sur les méthodes du projet.

Gestionnaire du processus participatif : Le gestionnaire local du projet est la personne en charge de décider et de conduire l'ensemble du processus local. Il/Elle peut être à la fois un.e politique ou un.e salarié administratif. Il/Elle devra être capable de mobiliser les autres et de maintenir la dynamique. Il/Elle devra connaitre les besoins et contraintes du processus. Il/Elle devrait rester jusqu'à la fin du projet. Il/Elle participera à toutes les activités et réunions du projet.

Groupe représentatif : Groupe élargi d'acteurs représentatifs de l'ensemble des usagers de la rivière et de la population concernée. D'une taille comprise entre 20 et 30 personnes. Il est supposé être représentatif en termes de relation à l'eau, localisation géographique, âge, genre et profession. Identifié après une analyse des acteurs du territoire, il est supposé rester globalement le même tout au long du projet. Il est conseillé d'inclure dans ce groupe, les participants « non habitués », absents des institutions classiques. Les membres participeront activement à différentes activités : attentes initiales, formation locale aux méthodes participatives, PRE-PAR (préparation de la participation, procédure et règles), propositions d'options, intégration des options dans la stratégie, test de la stratégie, discussion sur l'expérimentation, diffusion sociale, soutien et légitimité. Ce groupe représentera la population globale. Au travers des 18 mois de projet, il est supposé être invité à 6 ou 7 activités. Il est recommandé de défrayer le groupe.

Annexe 2 : Phase de préparation de la participation

(Texte complet disponible sur demande aux auteurs)

L'INGENIERIE PARTICIPATIVE DE LA PARTICIPATION : UNE EXPERIENCE CITOYENNE SUR LA RIVIERE DROME

Emeline Hassenforder (1), Nils Ferrand (2), Sabine Girard (3), Claire Eme (4), Chrystel Fermond (5)

(1) Ingénieur de recherche, G-EAU, Irstea, AgroParisTech, Cirad, IRD, Montpellier SupAgro, Univ Montpellier, 34196, Montpellier, France. emeline.hassenforder@irstea.fr (auteur correspondant)

(2) Chargé de recherche, G-EAU, Irstea, AgroParisTech, Cirad, IRD, Montpellier SupAgro, Univ Montpellier, 34196, Montpellier, France.

(3) Chargée de recherche, Irstea, Unité Développement des Territoires de Montagne (DTM), pôle Agriculture et Environnement, 38402, Grenoble, France.

(4) Animatrice du projet SPARE, Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses Affluents (SMRD), 26340, Saillans, France.

(5) Directrice, Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses Affluents (SMRD), 26340, Saillans, France.

Résumé (900 carac.):

Cet article détaille un processus participatif mis en place sur le bassin versant de la Drôme pour préparer, avec les citoyens, la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La particularité de ce processus est d'avoir associé les citoyens très en amont du processus de décision, dès le cadrage de la participation. L'article montre que les effets d'une telle ingénierie participative de la participation ont été positifs en termes d'articulation avec la Commission Locale de l'Eau du SAGE et d'apprentissage des participants sur la participation et sur la rivière. Plusieurs défis ont néanmoins émergé quant à l'engagement des participants et les relations entre participants et avec l'équipe de pilotage. L'article conclut en questionnant les conditions dans lesquelles une participation citoyenne très en amont du processus de décision est pertinente.

Annexe 3 : Questionnaire de collecte de propositions d'actions

Habitants : proposez vos actions pour les rivières et le bassin versant de la Drôme !

En amont de la révision du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE), le syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents souhaite recueillir vos idées et vos propositions sur la gestion de l'eau du territoire dans le bassin versant de la Drôme. Ces dernières seront retravaillées avec vous ou d'autres participants lors des ateliers de mars*, pour élaborer des propositions de plans d'action.

Ce formulaire, ouvert à tout le monde du 18/12/2017 au 10/02/2018, ne vous prendra qu'entre 5 et 15 minutes.

Votre adresse email vous sera demandée dans le but de vous transmettre les résultats de ce projet. Elle ne sera pas communiquée ni utilisée pour d'autres fins. Merci de votre compréhension.

Voici les enjeux les plus cités par les participants lors de la phase d'état des lieux citoyen (605 expressions citoyennes collectées en nov. 2016 puis de mai à octobre 2017) :- lutte et contrôle des pollutions - protection des milieux - conciliation des usages- information de la population - économies d'eau - accès à la rivière- prévention des inondations

Vous pouvez désormais proposer des actions pour répondre à ces enjeux par ce formulaire. Remplir un formulaire par proposition // chacun.e peut remplir autant de formulaires qu'il.elle le souhaite.

Ce travail sera transmis et évalué dans l'année par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui sera en charge de réviser le prochain SAGE à partir de 2018. Pour information, une révision de SAGE peut prendre 2 à 3 ans.

** Ateliers de dialogue sur les propositions d'actions des habitants les vendredi 2 mars à Saillans de 18h à 20h en salle polyvalente, le samedi 3 mars à Allex de 10h à 12h en salle des galets, mairie d'Allex et le samedi 3 mars à Pont de Quart de 16h à 18h en salle des fêtes.*

Pour en savoir plus sur le projet SPARE : https://sites.google.com/site/dromenjeu/
Pour en savoir plus sur la gestion de l'eau du territoire : http://www.riviere-drome.fr/le-sage1.php
Pour en savoir plus sur le bassin versant : http://www.riviere-drome.fr/upload/extranet/documents/8_ATLAS_SAGEDROME_APlight.pdf

Adresse e-mail *



Votre proposition d'action

Proposer une action pour l'eau et les rivières du bassin versant de la Drôme *
Merci d'indiquer le titre de votre idée que vous détaillerez dans les pages suivantes. Cette action pourra permettre de répondre aux enjeux suivants : lutte et contrôle des pollutions, protection des milieux, conciliation des usages, information de la population, économies d'eau, accès à la rivière, prévention des inondations.
Description de votre action :
……

Avez-vous besoin d'aide pour remplir ces questions ? * OUI/NON
Vous pouvez contacter le SMRD au 04 75 251 85 23 ou par mail à spare@smrd.org. En cochant oui, le SMRD vous contactera pour affiner votre action par email. Ces détails sont nécessaires pour prendre en compte votre action.

Les détails de votre proposition

A quel niveau cette action devrait être réalisée ? Une seule réponse possible.

- Individuel
- Communal
- Bassin versant
- Au-delà

Qui devrait réaliser cette action ?
……
Merci de détailler les acteurs potentiels de votre action (citoyens, professionnels, élus, ...). Plusieurs réponses possibles.

**Délai de mise en œuvre de l'action ***Une seule réponse possible.

- Court terme (0 à 5 ans)
- Moyen terme (5 à 15 ans)
- Long terme (> 15 ans)

Les besoins et effets de votre proposition

De quoi votre action a-t-elle besoin pour être réalisée ? *
Cocher la case correspondante. 0 = pas de besoin, 1, faible besoin, 2 besoin important.
Une seule réponse possible par ligne.

Type de BESOINS	0	1	2
Argent public			
Argent privé (professionnels ou foyers)			
Engagement citoyen			
Engagement des professionnels			
Volonté politique			
Changement de pratiques			
Autorisation réglementaire			
Consommation d'eau			
Formation, savoir-faire, connaissance			

Quels seraient les effets de votre action ? *
Évaluer les effets de votre action sur les différents enjeux listés ci-dessous. Cocher la ou les cases correspondantes. -2 effet très négatif, 0 pas d'effet, +2 effet très positif. Plusieurs réponses possibles par ligne.

Type d'EFFETS	-2	-1	0	+1	+2
Qualité de l'eau et des milieux					
Prévention contre les inondations					
Echanges avec les citoyens / Information					
Amélioration des mesures, analyses et contrôles					
Conciliation des usages					
Protection des milieux					
Attractivité de la rivière					
Economie d'eau					
Santé publique					

Risques et incertitudes
Décrire ici vos doutes ou interrogations sur votre action

A propos de vous

Ces données vont permettre d'évaluer la représentativité du panel de participants exprimé. Ces données seront anonymisées et ne seront ni transmises, ni utilisées à d'autres fins que le traitement des données du projet SPARE.

Votre commune de résidence *
**Vous êtes ? ***Une femme / Un homme
Votre profession *
Votre âge *
Vous sentez-vous menacé par la rivière ? *Oui / Non
Avez-vous besoin de la rivière ? *Oui / Non

Commentaires
……



Annexe 4 : Détails des expressions citoyennes par localisation : Cours d'eau

Affluents de la Drôme
De très nombreux petits affluents de la Drôme sont maintenant à sec en été et donc désertés par les baigneurs.
Bez
J'aime les héronnières le long de Bez
Drôme
...le Drôme parait subir de plus en plus de déchets
Au vu des données objectives, le bilan global des eaux du BV Drôme s'améliore-t-il ou se détériore-t-il sur les dix dernières années ? Pourquoi ?
Avoir une rivière Drôme préservée dans son environnement ! Extraction de granulats et endiguement des rives, ripisylves à préserver. ((Dynamique naturelle (crues...) à retrouver en certains points. Assurer à qualité de l'eau (STEP-ANC). Assurer la ressource.))
Certaines personnes (beaucoup) jettent des choses dans la D
Cette année, j'ai participé au nettoyage de la Drôme et franchement entre le vieux pneu, le sac plastique ou les bars en métal rouillé ; je ne sais pas ce que je préfère !!
Comment a évolué le niveau de la Drôme au fur et à mesure des années ?
Envasement de l'embouchure de la Drôme
Impact des petits prélèvements sur le débit de Drôme
J'aime aller me baigner à la D
J'aime avoir la D près de chez moi
J'aime baigner mes chevaux à la D
J'aime faire du canoë et du kayak dans la D
J'aime l'eau de la Drôme qui est fraiche
J'aime me baigner avec mes chevaux dans la D (X 2 fiches identiques)
J'aime me baigner et faire des activités dans la D
Je n'aime pas les personnes qui vivent au bord de la D avec des chiens
Je n'aime pas les touristes qui polluent la D (déchets & pipi) car après c'est dégueulasse quand on se baigne
Je n'aime pas quant à la fin de l'été il y a plus d'eau dans la D et que ça sent la vase (ça pue)
J'aime pouvoir me baigner dans la D le mercredi
J'aime qu'il y ait des poissons dans la D
J'aime quand il y a beaucoup d'eau (X2 fiches)
J'aime beaucoup me baigner dans la Drôme
Je me baigne dans la D
Je me baigne dans la D avec mes chevaux
Je n'aime pas les gens qui font pipi dans la Drôme
L'eau de la Drôme est salie chaque été
La Drôme a un BV très ouvert à la participation citoyenne (BV probablement Bassin versant) (ça coule de source)
La rivière D = le torrent D = un torrent doit s'entretenir ; le point noir, sur le torrent D, c'est la Réserve des Ramières : laisser pousser des arbres dans le lit qui devient forêt = « arbres qui deviennent plus hauts que le pont d'Allex ».
L'année dernière on a fait du canoé et on a nettoyé la Drôme. On a pris 25 sacs poubelles et on les a tous remplis. On a trouvé des batteries de voiture… ;

Le dernier point : nous pouvons constater aucun nettoyage du lit de la D en ce qui concerne l'ambroisie. Beaucoup de concitoyens et de touristes étant allergiques au pollen de cette plante, la D devient nuisible à la santé de nos concitoyens, touristes et riverains.
Le niveau d'eau dans la Drôme est inquiétant
Le Pr BRAVARD est-il toujours en vie ? travaille-t-il toujours sur la Drôme ?
Le tracé de la rivière Drôme est changeant
L'eau de la Drôme plus basse chaque été
Les petits enfants font leurs besoins dans la Drôme
Les recherches de polluants peuvent-elles être adaptées aux implantations industrielles, qu'il s'agisse de l'industrie agroalimentaire (élevages par exemple) de l'industrie chimique, des papeteries et cartonneries, etc… tous présents en Drôme ?
Ne pas oublier que la Drôme se jette dans le Rhône
Peut-on envisager et quand une piste cyclable tout au long de la Drôme pour valoriser les déplacements doux ?
Peut-on récupérer le bois mort dans le lit de la Drôme ?
Pourquoi la qualité de l'eau de la Drôme se dégrade-t-elle pendant l'été ?
Pouvoir me baigner dans la D (X 2 fiches identiques)
Quels autres intervenants analysent les eaux publiques du BV Drôme ?
Quels sont les moyens humains et techniques en Drôme.
Ce problème de dingue avec cette « jungle » au milieu de la D, que l'on aperçoit sur le pont d'Allex ; ce qui peut avoir un aspect « écologique », mais qui est plutôt une menace pour nous lors d'une grosse pluie.
Risque d'inondation par envasement à l'embouchure Rhône Drôme
Sur le lac des Freydières, je trouve absurde de boucher ce lac alors qu'on a une réserve d'eau qui est peut-être indépendante de la rivière D ———
Vue du pont de Blacons : tout ce monde qui profite de l'eau de la D pendant l'été : avant, on ne pouvait pas se baigner

Gervanne

La Gervanne Amont Bonne qualité de l'eau
La Gervanne Aval (en dessous de Beaufort) Pollution de la pisciculture.
La Gervanne
Pourquoi la D.S.V. (direction des services vétérinaires) informe de son passage 48h avant la pisciculture de Beaufort ?
Pisciculture Gervanne et rejet algues

Grenette

SUR la GRENETTE : plus d'entretien des berges, dégâts sur les cultures par les castors

Rus

Étude des écosystèmes de rus
Le contrôle de la qualité de l'eau des multiples rus

Ruisseau

Bord des ruisseaux, entretien de la végétation ; les riverains devraient le faire mais sont gênés par la police de l'eau
Je n'aime pas quand il y a des serpents dans les rivière/ruisseaux
L'eau des ruisseaux est polluée (pesticides etc… ?)

Annexe 5 : Détails des expressions citoyennes par localisation : Entités géographiques

Amont
Tête de BV à valoriser
La difficulté à suivre le cours de la rivière en marchant (de Crest vers l'Amont)
Pratiques agricoles intensives ; pompages d'eau (aval et Amont)
Aval
Eaux polluées sur les sites de baignade (aval)
Pratiques agricoles intensives ; pompages d'eau (aval et Amont)
Préoccupation aval du BV/prévention des inondations : état des digues, entretien de la rivière
Propreté des rives (aval)
Basse vallée
Conserver ces digues dans la basse vallée car à ma connaissance il n'y a eu aucune crue depuis plus d'1 siècle.
Bassin versant
Dans le bassin versant de la Drôme, quels sont les secteurs où il est difficile voire impossible de réaliser des captages d'eaux souterraines en raison de problèmes de pollution
Du progrès sur l'état général du bassin peut être quand même observé
Est-ce que l'on connaît, pour les principales cultures, les principaux pesticides utilisés dans le bassin versant de la Drôme ?
Le BV évolue en négatif : paysages, pratiques agricoles, forestiers, particuliers, actions dans le lit. Gestion globale
Au vu des données objectives, le bilan global des eaux du BV Drôme s'améliore-t-il ou se détériore-t-il sur les dix dernières années ? Pourquoi ?
Esthétique de la rivière : eaux vives, biodiversité, harmonie des lieux sur tout le BV = à préserver
Préoccupation aval du BV/prévention des inondations : état des digues, entretien de la rivière
Quels autres intervenants analysent les eaux publiques du BV Drôme ?
Tête de BV à valoriser
France
Rivière assez préservée à l'échelle de la France : pas de précision ; préservée, c'est quoi ?
Val de Drôme
Un vecteur essentiel du bien être en val de Drôme
Vallée
Elément essentiel du tourisme dans la vallée
Vallée de la Drôme
Comment les agriculteurs de la vallée de la Drôme perçoivent-ils les enjeux de l'eau en agriculture ? Il y a-t-il des évolutions, des points de vue très opposés ou au contraire des points de vue qui se rapprochent ?
Laisser pousser des arbres dans le lit de la rivière, cela veut dire que l'on ne veut plus de cette rivière. Les agriculteurs qui se trouvent dans ce périmètre devraient vite prendre leur retraite et dans 10 ans, nous aurons, dans cette belle vallée de la D, un désert impénétrable, sauf pour les sangliers ; Messieurs les responsables, réfléchissez avant qu'il ne soit trop tard !

Quels sont les 10 produits phytosanitaires les plus utilisés dans la vallée de la Drôme (viticulture, céréaliculture, arboriculture).

Annexe 6 : Détails des expressions citoyennes par localisation : Points spécifiques

Allex
Ce problème de dingue avec cette « jungle » au milieu de la Drôme, que l'on aperçoit sur le pont d'Allex ; ce qui peut avoir un aspect « écologique », mais qui est plutôt une menace pour nous lors d'une grosse pluie. Sur cette rivière, beaucoup d'aménagements pour les loisirs, qui coûtent une fortune et ne servent à rien (passe à poissons = 1,5M€, personnel toute l'année pour l'entretien des abords). Les arbres poussent plus haut que le pont d'Allex, les berges se détruisent, les digues risquent de partir à la prochaine crue. Vue du pont d'Allex, à l'Ouest, la rivière est dégagée ; à l'Est, le lit de la rivière est boisé ; conséquences, s'il y a une grosse crue, blocage sous le pont et les digues sautent : le travail qu'on a réalisé il y a plus d'un siècle, sera complètement anéanti.
Autichamps
Il existe un captage d'eau potable prioritaire à Autichamps/ Chabrillan. Pourquoi ?
Bonneval
Chez moi, l'eau n'est pas beaucoup traitée, elle est donc « non potable » ; Vive Bonneval 6
Beaufort
La Gervanne Aval (en dessous de Beaufort) Pollution de la pisciculture.
Canal des Fondeaux
Pas de rejet d'eaux usées dans le canal des Fondeaux
Chabrillan
Il existe un captage d'eau potable prioritaire à Autichamps/ Chabrillan. Pourquoi ?
Confluence
Compétence, étude CNR sur la confluence
Entretien du lit de la rivière ; atterrissements de graviers ; impossibilité d'intervention ; délais ; ((sans intervention : dégradation des digues.)) Absurdité de remonter les graviers de la Confluence vers la gravière de Grâne
Que se passe-t-il en aval du BV, à la rencontre du Rhône, concernant le risque/inondation ?
Risque d'inondation par envasement à l'embouchure Rhône Drôme
Quelle absurdité que de remonter du gravier de la Confluence pour refermer le lac des Freydières, alors que l'érosion de la rivière refermerait naturellement ce lac, car le gravier qui en a été extrait venait de la rivière.
Crest
Après Crest, c'est une véritable forêt au milieu de la rivière.
La difficulté à suivre le cours de la rivière en marchant (de Crest vers l'Amont)
Améliorer l'accès à la rivière et l'accueil : POUBELLE PARKING pour + de sécurité (Pas de parking pour les pêcheurs à Crest)
Die
Il y a une piscine à Die mais elle n'est ouverte qu'en été
Espenel
Il y a un trou d'eau à Espenel
Eurre

Des alternatives par la gravière de Grâne. Si les prélèvements massifs de graviers pas dans le lit mais à côté (ex : Eurre) font l'objet d'étude, de recherche

Grâne

Entretien du lit de la rivière ; atterrissements de graviers ; impossibilité d'intervention ; délais ; Sans intervention : dégradation des digues. Absurdité de remonter les graviers de la Confluence vers la gravière de Grâne

Des alternatives par la gravière de Grâne. Si les prélèvements massifs de graviers pas dans le lit mais à côté (ex : Eurre) font l'objet d'étude, de recherche

Lac des Freydières

Autre point important, le lac des Freydières ; il est question de le remplir de graviers ; c'est très bien ; seulement je pense que ce n'est pas la peine d'aller chercher le gravier en aval pour le remplir de graviers, en dégageant l'entrée vers l'Amont, la rivière va faire ce travail naturellement.

Quelle absurdité que de remonter du gravier de la Confluence pour refermer le lac des Freydières, alors que l'érosion de la rivière refermerait naturellement ce lac, car le gravier qui en a été extrait venait de la rivière.

Sur le lac des Freydières, je trouve absurde de boucher ce lac alors qu'on a une réserve d'eau qui est peut-être indépendante de la rivière Drôme

Livron

Livron, les riverains du Rhône sont directement impactés par la rivière qui, en cas de crue, n'a aucun exutoire, vu que le Rhône se situe plus haut que la plaine. Certaines maisons ont près de 200 ans. Ce qu'il souhaite est qu'ils soient sécurisés

Peut-on se baigner en aval de Livron ?

Marais des Bouligons

Des personnes ont endommagé tout le littoral de la rivière au marais de bouligons

Menglon

Arrêté municipal du 19ème siècle concernant l'interdiction de l'arrachage le long des ruisseaux de Menglon

Mirabel-et-Blacons

Qui est à l'origine de la passe à poissons à Mirabel ?

Vue du pont de Blacons : tout ce monde qui profite de l'eau de la D pendant l'été : avant, on ne pouvait pas se baigner

Paris

Arrivée de la région parisienne, mon premier verre d'eau (Die rue de l'Armellerie) a été un délice et elle le reste 8 ans plus tard

Pontaix

Pas de station d'épuration à Pontaix

Pont rompu

La Drôme vers le pont rompu à die c'est un super endroit pour se relaxer, se rafraichir, se retrouver entre les cours en dehors du lycée

Ramières

Protection des Ramières

Sauvegarder les Ramières espaces fragiles versus création de la Vélodrôme en 2018 avec de nouvelles infrastructures

Sauvegarder les Ramières et les développer ((car elles limitent les effets des crues))

La rivière D = le torrent D = un torrent doit s'entretenir ; le point noir, sur le torrent D, c'est la Réserve des Ramières : laisser pousser des arbres dans le lit qui devient forêt = « arbres qui deviennent plus hauts que le pont d'Allex ».

Saillans

Trop de canoës qui circulent (à Saillans)

Verdon

Voir les mesures de protection pratiquées dans le Verdon

Annexe 7 : Questionnaire de perceptions initiales

Au démarrage du projet, un questionnaire anonyme et ouvert à tous a réuni 71 réponses et a permis de dresser un état initial des perceptions avant le projet. Le tableau ci-dessous propose de comparer les résultats de la question « *En trois mots, que vous évoque la rivière ?* » de cette enquête aux résultats de l'état des lieux citoyen.

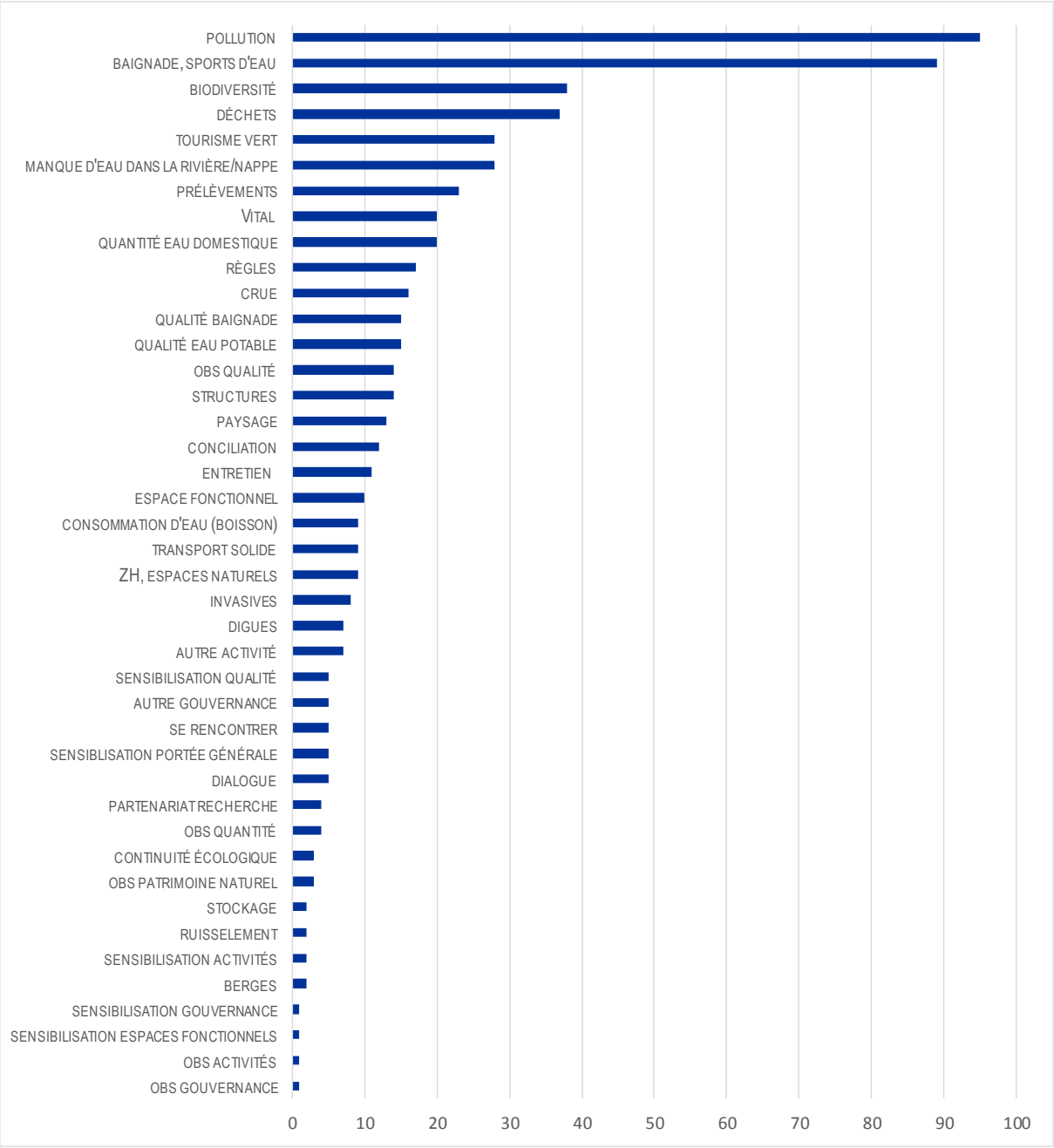
On constate que l'attachement à la valeur de la rivière est le plus évoqué dans l'enquête du début de projet. Les usages de la baignade et des loisirs sont également cités mais en second lieu comparé aux résultats de l'état des lieux qui lui a été réalisé en période estivale (de mai à octobre).

On peut remarquer que seuls les aspects positifs de la rivière sont les plus cités comparées à l'évocation des pollutions dans l'état des lieux.

Questionnaire au démarrage du projet (Oct. – nov. 2016)	Etat des lieux citoyen (Mai – oct. 2017)
Vie	Rivière
Nature	Eau
Beauté	Baignade
Sauvage	Pollution
Eau	Humain
Baignade	Drôme
Biodiversité	Nature
Loisirs	Qualité de l'eau
Sérénité	Connaissance

Pour plus d'informations, la synthèse complète de questionnaire est disponible sur ce lien : http://www.alpine-space.eu/projects/spare/01_drome/03_ui_charts/fr_ui_drome_infographic.pdf

Annexe 8 : Classement des perceptions par sous-enjeux



Annexe 9 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu de qualité

Qualité
Pollution
Amélioration de la qualité des eaux
Au vu des données objectives, le bilan global des eaux du BV Drôme s'améliore-t-il ou se détériore-t-il sur les dix dernières années ? Pourquoi ?
Augmentation des surfaces imperméabilisées par des aménagements publics
Avec quels partenaires menez-vous les actions de prévention des pollutions agricoles ?
Comment enlever la pollution ?
D'où viennent les contaminants ?
((Avoir une rivière Drôme préservée dans son environnement ! Extraction de granulats et endiguement des rives, ripisylves à préserver. Dynamique naturelle (crues...) à retrouver en certains points.)) Assurer la qualité de l'eau (STEP-ANC). ((Assurer la ressource.))
((Le rivière est belle)) elle n'est pas trop polluée c'est très bien.
((Pouvoir irriguer les cultures)) + qualité de l'eau
((Quelles sont les actions conduites ou initiées par la Chambre d'Agriculture pour réduire les pollutions d'origine agricole ?)) (Par exemple : sensibilisation des agriculteurs, accompagnement vers une diminution des épandages de pesticides, formations vers des pratiques plus respectueuses de l'eau, des sols.)
Eau propre et pas trop polluée
Eaux usées/vanne mal traitées pollutions connues
Encore des rejets d'eaux usées non traitées : non conformes à la loi sur l'eau !
Est-il possible de parler de la modification des modes de culture ? Pratiques respectueuses de l'environnement et en particulier au BIO.
Est-ce que l'on connaît, pour les principales cultures, les principaux pesticides utilisés dans le bassin versant de la Drôme ?
Est-ce qu'il existe une commission départementale d'experts chargés d'évaluer les risques localement liés aux produits chimiques ?
Faire des analyses systématiques des pollutions aux pesticides
Il faudrait qu'elle soit encore moins polluée !!!
Il faut moins polluer les rivières !
Impact des phytosanitaires de la viticulture
Je n'aime pas que les gens chient dans l'eau potable
J'ai découvert fortuitement que l'évacuation de ma cuisine se jetait directement dans le réseau pluvial… J'ai acheté mon appartement en 2010 personne ne m'en avait informé
Je n'aime pas les gens qui font pipi dans la Drôme
Je n'aime pas quand l'eau est polluée, ça veut dire que tout est pollué, ce qu'on mange, on est pollué
Je pense que la rivière est polluée
Je sais que les pesticides, biocides épandus à grande échelle dans l'environnement posent problème
Je trouve l'eau trop polluée
L'eau de la Drôme est salie chaque été
L'eau est claire, translucide et propre
La Gervanne Amont Bonne qualité de l'eau
La Gervanne Aval (en dessous de Beaufort) Pollution de la pisciculture.

La présence de staphylocoques dorés est plus régulière
La présence de staphylocoques dorés devient plus régulière : peut-on laisser ça tel quel ?
La qualité de l'eau
La qualité de l'eau (en termes de pollution) reste très sensible, sans doute insuffisante (milieu naturel…)
La rivière est moyennement polluée
La teneur en nitrates et en pesticides est-elle recherchée systématiquement ?
Le contrôle de la qualité de l'eau des multiples rus
L'eau de ma rivière est de bonne qualité
L'eau des ruisseaux est polluée (pesticides etc… ?)
L'eau est salie
Les contaminants industriels sont-ils recherchés ?
Les eaux de piscine évacuées dans les ruisseaux, ce n'est pas top
Les évacuations de piscine se font dans la nature !
Les points de contrôles et les dates sont-ils toujours les mêmes ?
Les recherches de polluants peuvent-elles être adaptées aux implantations industrielles, qu'il s'agisse de l'industrie agroalimentaire (élevages par exemple) de l'industrie chimique, des papeteries et cartonneries, etc… tous présents en Drôme ?
Les rivières sont trop polluées
Mélange des réseaux domestiques et pluviaux en cas de grosse précipitations
Moins polluée
Ne pas polluer l'eau
On ne sait pas si l'eau est polluée, ni comment elle est traitée
Où en est-on de l'assainissement non collectif ?
Pas de rejet d'eaux usées dans le canal des Fondeaux
Pas de station d'épuration à Pontaix
Pisciculture Gervanne et rejet algues
Pollution
Pollution de l'eau dues aux rejets des eaux usées traitées ou non
Pollution et dégradation industrielle ou privée
Pollution par les pesticides encore utilisés malgré la Loi
Pourquoi la qualité de l'eau se dégrade-t-elle ?
Procédez-vous à des recherches et analyses des perturbateurs de la faune et de la flore ?
Progrès concernant la propreté (échelle à poisson)
Protection contre la pollution
Quand l'eau est propre et claire
Que se passe-t-il à proximité des exploitations agricoles en termes de qualité de l'eau et des milieux ?
Quelle est l'efficacité des systèmes utilisés pour les assainissements privés non collectifs ?
Quelle intervention pour les laboratoires privés ?
Quelles sont les causes de dysfonctionnements des STEP ?
Quelles sont les efficacités de ces systèmes vis à vis des matières organiques, des produits chimiques (pesticides et médicaments) des métaux lourds, des solvants ?
Quelles sont les indications des produits phytosanitaires ? insecticide, fongicide ou herbicide et le mode d'emploi : traitement des plantes ou des arbres, traitement des semences, à quel moment du cycle de la plante, combien de fois par an …
Quelles sont les limites aux contrôles ?
Quelles sont les solubilités dans l'eau des produits phytosanitaires

Quelles sont les stabilités des produits phytosanitaires dans le milieu naturel, en mois, en année(s). Y a-t-il des métabolites actifs ?
Quelles sont les toxicités connues des produits phytosanitaires pour l'homme, pour les animaux.
Quels autres contaminants sont-ils recherchés ? Pourquoi ? Quelle dangerosité ?
Quels sont les 10 produits phytosanitaires les plus utilisés dans la vallée de la Drôme (viticulture, céréaliculture, arboriculture).
Quels sont les contaminants les plus dangereux pour l'homme ?
Quels sont les contrôles effectués en aval des STEP avant libération des eaux traitées dans la rivière et sur les boues résiduelles avant épandage dans les champs
Quels sont les principaux systèmes de traitement des eaux usées qui existent en fonction de l'importance démographique du réseau d'eau traitée ?
Quels sont les systèmes utilisés pour les assainissements privés non collectifs ?
Question de la pollution chimique estivale
Qui est chargé de limiter les déchets des médicaments des particuliers ?
Rejet des eaux usées dans les cours d'eau
Station d'épuration- ANC
Stop à la pollution
Tous les produits ménagers abiment les eaux usées. Il faut utiliser un minimum de shampoing, produit vaisselle, etc..
Trop de pollution
Un contrôle et un suivi des évacuations de piscine serait utile. Pourrait-il être organisé ?
Y a-t-il eu dans les années récentes des pollutions des eaux de surface et / ou des eaux souterraines
Y-a-t-il de l'eau sortant des stations d'épuration qui se déversent directement dans les cours d'eau du bassin versant ?
Y-a-t-il des domaines qui ne vous sont pas accessibles et qui influencent la qualité des eaux ?
Y-a-t-il une pollution des sols, des cours d'eau et des nappes phréatiques ? Quelles conséquences découlent de l'utilisation des produits phytosanitaires dans la viticulture ?
Y-a-t-il une recherche du glyphosate ? Pourquoi ?
Y-a-t-il une recherche et une surveillance constante des oxydes de plomb ?

Déchets

...le Drôme parait subir de plus en plus de déchets
Certaines personnes (beaucoup) jettent des choses dans la D
Certaines personnes prennent des libertés avec la rivière. Déchargement de déchets organiques voir de déchets mélangés sur les flancs de la rivière
Cette année, j'ai participé au nettoyage de la Drôme et franchement entre le vieux pneu, le sac plastique, ou les bars en métal rouillé ; je ne sais pas ce que je préfère !!
((Très jolie rivière avec un jour caractère sauvage ?) Les déchets viennent gâcher des endroits magiques
Dispersion des mégots tout au long des cours d'eau (des bouchons de cannettes de bière aussi)
Il faudrait faire une sortie tous ensemble pour nettoyer la rivière, et enlever les déchets.
Il faut plus de poubelles
Il y a beaucoup de pollution, ce n'est pas beau à voir on n'a pas envie d'aller se baigner dans de l'eau polluer
Il y a trop de bouteille de bière
Impact déchets (mégots, cannettes)
Je n'aime pas : les déchets au bord de la rivière

Je n’aime pas : les personnes qui polluent la rivière
Je n’aime pas : nager avec des déchets autour de moi
J’ai ramassé une fois des déchets jetés et je n'ai pas regretté !
J’ai remarqué que des gens jettent des détritus dans la rivière
Je trouve qu'il y a trop de déchets dans la rivière donc des fois ça fait des plaques de bouton
Je trouve qu'on pollue trop la rivière on met des déchets ((et ça tue les poissons))
L’année dernière on a fait du canoé et on a nettoyé la Drôme. On a pris 25 sacs poubelles et on les a tous remplis. On a trouvé des batteries de voiture… ;
Le fond de la rivière est tapissé de ferraille
L’eau nos aide, à nous de l'aider, arrêter les déchets
Manque de poubelles sur les berges ou à côté des lieux de stationnement
Nettoyage déchets déversés dans des lieux cachés
On pourrait faire un ramassage de déchets avec tout le collège ?
On trouve des couches bien calées entre les galets
Pourquoi si peu de poubelles proches des lieux d'accès
Produire moins de bouteilles plastiques
Propreté des bords de la rivière
Propreté des rives (aval)
Sac à déchets pour animaux + poubelles à proximités ?
Trop de déchets
Trop de déchets je trouve
Trop de pollution sur les berges
Un bel environnement négligé (abandons de déchets, bouteilles plastiques, au bord de rivière, barbecues

Qualité eau potable

AEP : La teneur en nitrates et en pesticides est-elle recherchée ?
AEP : Quels sont les composants les plus recherchés ? Quelle est leur dangerosité ?
AEP : Quels sont les contaminants les plus dangereux pour l’homme ?
AEP : Y-a-t-il des polluants connus qui ne sont pas recherchés ?
Arrivée de la région parisienne, mon premier verre d’eau (die rue de l’Armellerie) a été un délice et elle le reste 8 ans plus tard
Chez moi, l’eau n’est pas beaucoup traitée, elle est donc « non potable » ; Vive Bonneval 6
Dans le bassin versant de la Drôme, quels sont les secteurs où il est difficile voire impossible de réaliser des captages d'eaux souterraines en raison de problèmes de pollution
Eaux potables : analyses insuffisantes
- Plomb
- Pesticides
Eaux potables parfois douteuses
Est-ce qu'il existe une méthode pour que les périmètres de protection des captages d'eau potable soient bien définis ? Qui y participe ?
Faire le bilan exhaustif des adductions d'eau potable en plomb
Il existe un captage d'eau potable prioritaire à Autichamps/ Chabrillan. Pourquoi ?
Les produits phytosanitaires sont-ils recherchés au cours des analyses des eaux organisées par l’agence de l’eau ou par l’ARS ? Y a-t-il des normes à ne pas dépasser ?
Pourquoi toutes les eaux ne sont pas potables ?
Proposition : Donner plus de place à la question de l'AEP (Adduction en Eau Potable) au SAGE => qualité eau potable

Qualité baignade

Baignade : Pourquoi n'y-a-t-il pas un contrôle systématique là où les gens se baignent ?

Baignade : L'ARS a-t-elle le pouvoir de constater l'existence de points de baignades effectifs et d'en demander la surveillance ?

Baignade : Quels sont les points surveillés ?

C'est bien pour la baignade, parce que moins polluée

Eaux baignables de mieux en mieux

Eaux de baignades : les méthodes d'analyses ne reflètent en rien la qualité globale de la rivière qui n'est pas forcément bonne

Eaux polluées sur les sites de baignade (aval)

Grâce à l'effort des stations d'épuration, on peut profiter de la rivière pour se baigner

Il y a parfois des déchets dans la rivière

Le staphylocoque doré dans la rivière, on a peur de se baigner

Pourquoi la qualité de l'eau de la Drôme se dégrade-t-elle pendant l'été ?

Qualité de l'eau en constante amélioration (si, si !) grâce au traitement local de l'eau (stations communales d'épuration)

C'est beaucoup polluer et on ne peut pas se baigner ((et les poissons peuvent mourir))

S'il y aura toujours de l'eau de bonne qualité pour me baigner

Une qualité en fin d'été qui laisse parfois à désirer

Annexe 10 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeux liés aux activités de loisirs

Activités
Baignade, sports d'eau
Baignade cadre naturel
Baignades, rêveries, prélassement
Barrage artificiel en été : tourisme, baigneurs
Beaucoup de jeunes vont se baigner, cela évite d'aller payer à la piscine et c'est plus naturel
Ceux qui se baignent ne respectent pas toujours l'eau
Conscience de l'impact de la baignade
Dégradation de l'espace, écosystème de la rivière par une trop forte fréquentation en été
Des comportements de consommateurs du lieu (pollution, bruit, chiens …)
Des personnes bouleversent la naturalité de l'écosystème de la rivière : montage de barrages pour s'amuser. NB elle n'est pas un parc d'attraction
En été, je descends la rivière sur une planche
En me baignant j'ai vu une souris morte, est-ce que ça veut dire qu'elle est en bonne sentait où l'inverse ?!
Et si on développait de vraies zones de loisirs dédiées en certains points de la rivière
Et si on vendait des « chou chou » sur les berges, l'été
Fraîcheur
Il y a un trou d'eau à Espenel
Il y a une piscine à Die mais elle n'est ouverte qu'en été
Impact des activités de loisirs sur le milieu aquatique au niveau des nuisances et pollutions
Interdire aux chiens l'accès à certains coins de baignade familiaux
J'aime aller me baigner à la D
J'aime aller me baigner tous les jours quand il fait chaud
J'aime baigner mes chevaux à la D
J'aime faire du canoë et du kayak dans la D
J'aime l'eau de la Drôme qui est fraiche
J'aime les trous d'eau pour aller se baigner
J'aime me baigner
J'aime me baigner à la D
J'aime me baigner avec mes chevaux dans la D (X 2 fiches identiques)
J'aime me baigner dans la rivière
J'aime me baigner dans les trous d'eau
J'aime me baigner et faire des activités dans la D
J'aime me sentir légère dans l'eau
Je n'aime pas les touristes qui polluent la D (déchets & pipi) car après c'est dégueulasse quand on se baigne
Je n'aime pas les touristes (hollandais) qui urinent dans l'eau
Je n'aime pas ne pas avoir pied dans l'eau
Je n'aime pas qu'il y ait des gros cailloux où il y a des trous
Je n'aime pas quant à la fin de l'été il y a plus d'eau dans la D et que ça sent la vase (ça pue)
Je n'aime pas quand il y a des serpents dans les rivière/ruisseaux

Je n’aime pas quand le chlore me pique les yeux
Je n’aime pas : me baigner sans chaussure
J’aime pouvoir me baigner dans la D le mercredi
J’aime quand il y a beaucoup d’eau (X2 fiches)
J’aime quand je vais à la D le long de l’année car je peux constater le « débit » de l’eau durant les mois
J’adore l'eau
J’adore l'eau, j'adore aller me baigner
J’adore me baigner, c'est trop bien
J'ai peur de la rivière, j'ai peur de ma noyer
J’aime beaucoup me baigner dans la Drôme
J’aime bien aller me baigner
J'aime bien la rivière, j'adore l'eau. J'aime nager.
J'aime la rivière, je sais nager !
J’aime regarder les poissons dans la rivière avec un masque de plongée
Je me baigne dans la D
Je me baigne dans la D avec mes chevaux
Je n’aime pas l’eau trop chaude (rivière et piscine)
Je n’aime pas l’eau trop chaude pour se baigner
Je n’aime pas les cailloux
Je n’aime pas lorsqu’on fait du canoë et qu’il n’y a pas assez d’eau
Je n’aime pas quand je marche au bord de la rivière dans l’eau stagnante
Je n’aime pas quand l’eau est trop fraiche
Je n’aime pas quand on ne voit pas le fond et qu’il y a des algues
L’accessibilité de la rivière sur tout son cours
La baignade en milieu naturel
La rivière coule je me trempe les pieds
L’eau c'est la vie, continuons à nous baigner dans ces agréables rivière
L’eau rafraichie
Les petits enfants font leurs besoins dans la Drôme
Les usages de loisirs de la rivière et les risques qu'ils génèrent pour l'environnement et pour les usagers
L’été la rivière c'est bien pour se rafraîchir
Manque de lieux de baignade
On peut s'y baigner
On peut y faire du canoé kayak
Oui on peut se baigner dedans
Peut-on se baigner en aval de Livron ?
Pouvoir me baigner dans la D (X 2 fiches identiques)
Quand l’eau est fraiche
Quel futur pour la baignade ?
Rafraîchissement
Sports d’eau, baignade
Trop de canoës qui circulent (à Saillans)
Une rivière où c'est génial de se baigner
Une super piscine pour l'été
Usage parfois trop commercial de la rivière (canoé)

Vue du pont de Blacons : tout ce monde qui profite de l'eau de la D pendant l'été : avant, on ne pouvait pas se baigner

Tourisme vert

Accessibilité de la rivière

Améliorer l'accès à la rivière et l'accueil : POUBELLE PARKING pour + de sécurité (Pas de parking pour les pêcheurs à Crest)

Aménagement des accès bordant la rivière

Belle et plaisir

Faire attention au projet véloroute à ses conséquences sur la rivière

Elément essentiel du tourisme dans la vallée

En savoir plus sur les poissons et les limites de pêche

Faire attention au projet véloroute à ses conséquences sur la rivière

Faut-il créer des accès et aménagements pour l'accueil du public, des WC, des bacs de tri pour déchets ?

J'aime avoir de l'eau à proximité pour l'observer

J'aime quand il y a beaucoup d'eau (X2 fiches)

J'aime la rivière, c'est un endroit de détente avec mes amis, ma famille

J'aime me promener

La difficulté à suivre le cours de la rivière en marchant (de Crest vers l'Amont)

Le pas assez d'aménagement ou la dangerosité de certaines voies d'accès ou parkings

Lieu de promenade

Manque de promenade le long de la rivière

On ne peut pas suivre les cours d'eau en cheminant sur des chemins sur toute leurs longueurs

Organisation des accès à la rivière (aménagements, régulation)

Parking en bord d'eau

Besoin : ne souhaite pas de parking en bord d'eau mais plutôt à proximité (distance à définir)

Patrimoine canaux

Peu d'aménagement pour les piques nique

Peut-on envisager et quand une piste cyclable tout au long de la Drôme pour valoriser les déplacements doux ?

Protection et entretien des ouvrages anciens en lien avec l'eau : canaux, digues, vannes, prise, chutes. Valeur patrimoniale, sécurité des usagers, rempart contre les crues.

Qu'elle soit accessible

Un vecteur essentiel du tourisme

Une rivière super accessible

Valoriser la rivière, villes, villages (traversées) ; accès ; espaces publics

Conciliation

Comment concilier présence des castors et arboriculture

DB ((Et si, plus d'eau, l'été à partager)), limitait les accidents entre kayakistes et baigneurs

Installation de résidents de passage, négligeant les règles de vie

Je n'aime pas les personnes qui vivent au bord de la D avec des chiens

Je n'aime pas : trop de canoës l'été

Les canoës qui passent à des endroits trop fréquentés et les personnes qui ne font pas attention

Les différentes activités possibles

Les différents usages

Préserver le partage de la rivière
Tolérance des arrosages des potagers
Très bien aménagée pour les loisirs (rando, cyclo, joggers, trempette l'été)
Trop d'usagers de la rivière et conflits d'usage (canoë-baigneurs par ex.)

Consommation d'eau (boisson)

Chez moi, j'ai une source d'eau potable
Il y a une source en dessous de chez moi
J'aime boire de l'eau fraiche
Je n'aime pas quand l'eau que je bois est marron
Je bois beaucoup d'eau
Je bois de l'eau potable d'une source juste avec mes voisins
L'eau c'est sympa car on peut la boire
L'eau ça rafraichit et ça hydrate
On a de la chance d'avoir l'eau car on peut se doucher, on peut boire, on peut nous rafraîchir l'été

Autre

Contribuer au bien-être des habitants
L'eau est à 5' de chez moi
Land Art avec galets
Land Art avec les galets
L'eau au service des riverains
Source de fraîcheur et de plaisir
Utilisation par l'homme

Se rencontrer

La Drôme vers le pont rompu à die c'est un super endroit pour se relaxer, se rafraichir, se retrouver entre les cours en dehors du lycée
Lieu de convivialité,
Lieu d'échange et de partage tout au long du cours d'eau
Rend nos étés agréables : rencontres,
Rivière amicale et familiale

Annexe 11 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu du patrimoine naturel

Patrimoine naturel

Biodiversité

Belle rencontre avec un castor cet été en fin de soirée
Belles zones "sauvages" existantes
Biodiversité : poissons, batraciens, reptiles
C'est bien que la rivière continue d'être sauvage et protégée
C'est étonnant et beau de rencontrer des écrevisses dans les ruisseaux
C'est génial de voir les hérons sur les plages de galets
((je trouve qu'on pollue trop la rivière on met des déchets et)) ça tue les poissons
((la mare de ma voisine s'est asséchée cet été pour la première fois)), les grenouilles sont parties et tous les poissons sont morts, c'est triste et inquiétant
((C'est beaucoup pollué et on ne peut pas se baigner)) et les poissons peuvent mourir
Disparition des écrevisses à pattes blanches
Divers de l'écosystème, aspect sauvage de la rivière, elle n'est pas aménagée
Efforts constatés sur la préservation de l'environnement de la rivière
Esthétique de la rivière : eaux vives, biodiversité, harmonie des lieux sur tout le BV = à préserver
Il y a plusieurs nouvelles espèces de poissons
Impact des animaux, de la chasse
Importance des castors
Intérêt écologique ; état des lieux de la situation : selon quels critères ? Que faut-il faire pour atteindre une bonne qualité ?
J'aime les poissons
J'aime qu'il y ait des poissons dans la D
J'aime les héronnières le long de Bez
J'apprécie la biodiversité
La divers de la flore et de la faune des bords de la rivière
Le privilège de pouvoir bénéficier d'un cours d'eau à l'état sauvage
Les animaux ont du mal à vivre !
Les castors attaquent les arbres fruitiers
Les hérons c'est beau
Les Ramières sont intéressantes pour différentes raisons
Manque de poissons
Protéger la faune et la flore. ((Créer des périmètres interdits à la chasse et aux chiens non tenus en laisse, des zones interdites aux pêcheurs, aux baigneurs…))
Protéger la vie sauvage
Que coule des rivières sauvages…
Remplacement progressif des forêts de Pins noirs d'Autriche par des forêts plus feuillues variées
Respect du monde aquatique
SUR la GRENETTE : plus d'entretien des berges, dégâts sur les cultures par les castors
Une jolie rivière pour les poissons, par la biodiversité
Une végétation particulière et une faune qui revient (castors, loutre ?)

Vital

C’est grâce à elle qu'on vit, elle attise notre soif, elle nous rafraichie en été, elle nous sauve
Eau comme un contact rassurant, maternel
J’adore la rivière, elle est indispensable pour moi
L’eau c’est la vie
La rivière permet d'avoir un milieu naturel pour notre bien être
L’eau c'est important pour moi
L’eau c'est la vie
L’eau c'est la vie aidons là !
L’eau comme source de vie et lieu de transmission
L’eau est omniprésente et fait partie de nos vies, on ne peut vivre sans elle
L'eau vive c'est la vie
L’eau, le sang d'un homme
L'eau, un bien commun indispensable à la vie, qualité et quantité.
L’eau VE
On a besoin de la rivière pour vivre
Penser à voir la rivière comme un ensemble vivant lié
Pourrait-on se passer de l’eau ?
Un vecteur essentiel du bien être en val de Drôme
Vive l’eau

Portée générale

C’est super de rencontrer des rivières sous terre
Dénomination de la rivière torrent
Du progrès sur l'état général du bassin peut être quand même observé
Interagir avec notre environnement
J’adore quand il pleut
Je n’aime pas la pluie
L’eau « sa » mouille
L’eau est mouillée
La clarté de l’eau
Non-respect de l’environnement
Notion « préservation » variable, peut-être illusoire ; elle n’est plus naturelle
On détruit l'eau
Richesse du PNR
Rivière assez préservée à l’échelle de la France : pas de précision ; préservée, c’est quoi ?

Paysage

Bcp de paysage différents
Belle contraste du paysage (plaine /montagne)
Esthétique de la rivière
J’aime avoir la D près de chez moi
J'adore toutes les rivières et leurs différences. Magnifique cadre de vie !
La divers des paysages et de la forme de la rivière
La rivière est belle
La vue des montagnes depuis les berges
La rivière est belle ((et elle n'est pas trop polluer c'est très bien.))
Le tracé de la rivière Drôme est changeant
Sites à gravures rupestres ; couleur orangée et de l'eau

Très jolie rivière avec un jour caractère sauvage ? ((Les déchets vienne gâcher des endroits magiques))
Une rivière changeante au gré des courants violents de l'hivers

ZH, espaces naturels

Des personnes ont endommagé tout le littoral de la rivière au marais de bouligons

La rivière D = le torrent D = un torrent doit s'entretenir ; le point noir, sur le torrent D, c'est la Réserve des Ramières : laisser pousser des arbres dans le lit qui devient forêt = « arbres qui deviennent plus hauts que le pont d'Allex ».
Ne pas dégrader les espaces naturels fragiles

Pas assez de vraies zones humides ; lit vivant

Protection des Ramières

Protéger certaines zones en les laissant sauvages

Sauvegarde des Ramières

Sauvegarder les Ramières espaces fragiles versus création de la Vélodrôme en 2018 avec de nouvelles infrastructures
Sauvegarder les Ramières et les développer ((car elles limitent les effets des crues))

Invasives

Beaucoup d'ambroisie en bord de Drôme

Berge avec beaucoup d'ambroisie

Comment lutter contre l'ambroisie qui se multiplie et envahit tout le lit de la rivière

Entretien du cours d'eau pour lutter contre les espèces invasives et les méfaits d'une trop grande fréquentation
Je suis allergique à l'AMBROISIE

Le dernier point : nous pouvons constater aucun nettoyage du lit de la D en ce qui concerne l'ambroisie. Beaucoup de concitoyens et de touristes étant allergiques au pollen de cette plante, la D devient nuisible à la santé de nos concitoyens, touristes et riverains.
Lutte contre l'ambroisie

Tenir la rivière propre, enlever les branches, l'ambroisie

Continuité écologique

Plots de la passe CNR servent de zone de repos pour les poissons mais aussi de garde-manger pour les oiseaux. Les protéger oui, mais il faut dire ce qu'il en est.
Qui est à l'origine de la passe à poissons à Mirabel ?

Sur cette rivière, beaucoup d'aménagements pour les loisirs, qui coûtent une fortune et ne servent à rien (passe à poissons = 1,5M€, personnel toute l'année pour l'entretien des abords). ((Les arbres poussent plus haut que le pont d'Allex, les berges se détruisent, les digues risquent de partir à la prochaine crue.))

Annexe 12 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu de quantité

Quantité
Manque d'eau dans la rivière/nappe
Baisse des nappes phréatiques
Chaque année, moins d'eau, des aménagements très chers
DB ((Avoir une rivière Drôme préservée dans son environnement ! Extraction de granulats et endiguement des rives, ripisylves à préserver. Dynamique naturelle (crues...) à retrouver en certains points. Assurer la qualité de l'eau (STEP-ANC).)) Assurer la ressource.
De très nombreux petits affluents de la Drôme sont maintenant à sec en été et donc désertés par les baigneurs.
Débit de la rivière
Est présent car c'est 'sa' rivière. Cet été, il a bien cru qu'elle allait s'assécher à l'aval sous le pont. Il n'est pas possible que l'on puisse l'accepter. ((Le gravier a disparu et elle est en train de mourir.))
Et si, plus d'eau, l'été à partager, ((limitait les accidents entre kayakistes et baigneurs))
Je n'aime pas quand il n'y a pas beaucoup d'eau
Je n'aime pas quand il n'y a pas beaucoup d'eau (X 4 fiches identiques)
Je n'aime pas : quand il n'y a pas assez de profondeur dans l'eau pour se baigner
Je sais que la nappe s'est beaucoup abaissée depuis les années 50
La mare de ma voisine s'est asséchée cet été pour la première fois ((, les grenouilles sont parties et tous les poissons sont morts, c'est triste et inquiétant))
Le niveau d'eau dans la Drôme est inquiétant
Le niveau d'eau devient dangereux
L'eau de la Drôme plus basse chaque été
Manque d'eau en été
Pas assez d'eau
Pas assez d'eau dans la rivière
Pas assez d'eau pour les activités
Pb de la rivière qui manque d'eau, en particulier tout l'été
Prise d'eau des communes trop importantes (Sources)
Assec des rivières de plus en plus importantes.
Rivière sèche, de moins en moins d'eau
Rupture des petits cycles de l'eau : rejet trop rapide des eaux de pluie vers les océans (assèchement des continents)
Un niveau d'eau de plus en plus faible
Un voisin capte une part de l'eau d'un ruisseau pour son compte et à l'étiage il l'asséché, prenant pour lui le mince filet qui reste.
Prélèvements
Contribution des petits prélèvements au niveau d'eau
Creuser pour avoir de l'eau
DB "Quelles sont les orientations et actions de la Chambre d'Agriculture en matière d'irrigation :)) actions pour « développer » les ressources (retenues.) ; actions pour limiter l'irrigation ?
Débrancher les agriculteurs donc changer l'agriculture en culture sans arrosage ! Non plus captage.
Impact des petits prélèvements sur le débit de Drôme

Impact des prélèvements individuels en rivière
Interdire la culture du maïs
Irrigation (trop) : être attentif (mal utilisée) en rapport avec le débit
Je trouve vital et environnemental (CO2) que chacun puisse arroser son potager.
L'eau arrose les plantes
Les paysans sont toujours pris pour des « videurs » de rivière, mais quid des piscines qui se multiplient, des forages privés pour arroser de nombreuses pelouses qui ne nourrissent personne ?
Les pompages ne sont pas assez contrôlés pour respecter le minimum d'étiage.
Mon grand-père arrose son jardin avec l'eau de la rivière
Mon voisin laisse son arrosage plusieurs heures par jour
Ne pas oublier que la Drôme se jette dans le Rhône
On parle de rationner l'eau mais a-t-on levé l'alerte sur les cultures inappropriées et les méthodes d'arrosage
Pompage (agricole… particuliers)
Pouvoir irriguer les cultures + ((qualité de l'eau))
Pratiques agricoles intensives ; pompages d'eau (aval et Amont)
Problème des prélèvements agricoles
Quel impact du prélèvement sur rivière et ruisseaux
Réglementation de la ponction dans la nappe (puits) ou les ruisseaux (pompes)
Un outil de travail indispensable pour les agriculteurs : sera-t-elle encore suffisante à elle toute seule dans les années futures ?

Quantité eau domestique

Comment avoir des informations sur les récupérateurs d'eau ? Y-a-t-il des aides financières ?
DB Récupérer l'eau de pluie
Il faut fermer le robinet quand on se lave les dents
Impact de la récupération des eaux de pluie sur l'écosystème
Impact du tourisme sur la disponibilité
Impact du tourisme sur la pérennité de la ressource
Je prends des douches tous les jours
L'eau est trop souvent gaspillée
L'eau potable dans le bassin versant de la Drôme et la surpopulation touristique estivale.
Nous utilisons beaucoup d'objets qui utilisent de l'eau
On peut se doucher avec l'eau
Où en est-on de la récupération des eaux pluviales en secteur forestier, agricole, urbain ?
Pluviométrie et usage domestique de l'eau
Pourquoi pas mettre en place un système pour récupérer l'eau de pluie et en faire quelque-chose ?
Promotion des toilettes sèches
Quand je fais la vaisselle et que je n'utilise pas beaucoup de savon, je récupère l'eau pour les plantes de la maison
Récupération eau pluie à généraliser
Récupérer et stocker l'eau de pluie pour l'arrosage
Récupérer et stocker l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins, potagers, publiques, etc. ?
Calculer les volumes qui pourraient être récupérés
Récupérer l'eau de pluie

Stockage

Est-il possible de créer des retenues qui se rempliraient en automne /printemps et seraient utilisées par les agriculteurs en été ?
Pourquoi ne pas retenir l'eau, afin d'éviter en période d'étiage d'être en dessous du débit réservé

Annexe 13 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu de gouvernance

Gouvernance

Règles

Comment faire respecter les lois sur l'eau déjà existantes

((Protéger la faune et la flore)). Créer des périmètres interdits à la chasse et aux chiens non tenus en laisse, des zones interdites aux pêcheurs, aux baigneurs...

DB : peut-on réserver des zones avec des usages limités ? interdit aux baigneurs, pêcheurs, chasseurs, interdiction de descendre de son canoé.... Comment s'organiser face à la surpopulation touristique estivale, attirée par les activités liées à l'eau ? Comment protéger la vie sauvage et ne pas dégrader ces espaces naturels fragiles ?

Interdire la chasse dans un certain périmètre

De + en + de règlement mais de - en - de contrôle

Est-ce que les hôpitaux et autres établissements utilisant beaucoup de médicaments sont rattachés aux Installations Classées ?

Etat des moyens de coercition

Interdire la chasse dans un certain périmètre

L'ARS a-t-elle des moyens coercitifs pour imposer le respect des normes de santé publique ?

La Gervanne

Pourquoi la D.S.V. (direction des services vétérinaires) informe de son passage 48h avant la pisciculture de Beaufort ?

La rivière n'a pas de statut de personne (droits et devoirs)

Le respect des chartes de travaux dans les cours d'eau n'est pas toujours respecté (et pas sanctionné)

Le statut de personne de la rivière dans d'autres pays (droits et devoirs)

On ne tient pas compte des dispositifs de protection légaux (Natura 2000, ZNIEFF)

Que se passe -t-il quand les normes réglementaires acceptables sont dépassées ?

Quel est le bilan de l'application de la loi sur l'eau dans le bassin versant de la Drôme ?

Quelles sont les mesures prises en cas de résultats préoccupants pour la santé humaine ou préjudiciables à l'écosystème de la rivière ? Qui prend ces mesures ?

Structures

Compétence, étude CNR sur la confluence

De nombreux organismes s'occupent de la rivière ; quelles sont les compétences de chacun : SMRD, CLE, SAGE, CNR ?

De qui dépend le SMRD ?

Est-ce que cette commission comprend des experts de différents domaines notamment l'hydrogéologie, l'écotoxicologie, la toxicologie. ?

Gestion sous pression administrative

Que va devenir le SMRD avec les nouvelles lois ?

Quelles sont les actions conduites ou initiées par la Chambre d'Agriculture ((pour réduire les pollutions d'origine agricole ? (Par exemple : sensibilisation des agriculteurs, accompagnement vers une diminution des épandages de pesticides, formations vers des pratiques plus respectueuses de l'eau, des sols.)))

Quelles sont les missions pour l'ARS ? Votre service au sein de l'ARS.

Quelles sont les orientations et actions de la Chambre d'Agriculture en matière d'irrigation :((actions pour « développer » les ressources (retenues.) ; actions pour limiter l'irrigation ?))

Quels sont les moyens humains et techniques en Drôme.

SAGE effectif, avancé et qui va évoluer

Savoir quelles sont les associations qui se préoccupent de la rivière, d'un point de vue technique et scientifique. Ex : Lysandre

Si vous aviez à initier 3 actions ou réformes pour que dans vingt ans les ressources en eau du bassin versant de la Drôme soient mieux préservées en quantité et qualité, que feriez-vous ?

Y-a-t-il des coordination, relations, rencontres et travaux conjoints avec les autres services de l'Etat et des Collectivités Territoriales ?

Autre

Comment faire pour arrêter ce cauchemar ?

Des efforts pour améliorer la rivière

Le BV évolue en négatif : paysages, pratiques agricoles, forestiers, particuliers, actions dans le lit. Gestion globale

Tête de BV à valoriser

Voir les mesures de protection pratiquées dans le Verdon

Dialogue

C'est difficile de motiver les gens à participer

Comment les agriculteurs de la vallée de la Drôme perçoivent-ils les enjeux de l'eau en agriculture ? Il y a-t-il des évolutions, des points de vue très opposés ou au contraire des points de vue qui se rapprochent ?

Echange sincère (pas idéologique) entre défenseurs de l'environnement et défenseurs des « inondés »

La Drôme a un BV très ouvert à la participation citoyenne (BV probablement Bassin versant) ne (ça coule de source)

Y aura-t-il un espace de discussion sur le thème de l'irrigation

Partenariat recherche

Combien coûte ce projet ? A quoi sert l'argent ? Quel est le programme précis du séminaire ? on veut savoir avant de s'engager ?

En savoir plus sur le programme Life eaux et forêts. L'un des objectifs = augmentation de la production de graviers ?

Le Pr BRAVARD est-il toujours en vie ? travaille-t-il toujours sur la Drôme ?

On se perd dans les études

Annexe 14 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeux liés aux aléas et risques

Aléa

Crue

Ce problème de dingue avec cette « jungle » au milieu de la D, que l'on aperçoit sur le pont d'Allex ; ce qui peut avoir un aspect « écologique », mais qui est plutôt une menace pour nous lors d'une grosse pluie.

Comment prévenir les constructions situées aux abords des zones inondables

DB ((Avoir une rivière Drôme préservée dans son environnement ! Extraction de granulats et endiguement des rives, ripisylves à préserver)). Dynamique naturelle (crues...) à retrouver en certains points. ((Assurer la qualité de l'eau (STEP-ANC). Assurer la ressource.))

DB ((Sauvegarder les Ramières et les développer)) car elles limitent les effets des crues

Envasement de l'embouchure de la Drôme

Historique des risques

Les arbres ralentissent l'arrivée de l'eau en cas d'orage pour les ruisseaux

Livron, les riverains du Rhône sont directement impactés par la rivière qui, en cas de crue, n'a aucun exutoire, vu que le Rhône se situe plus haut que la plaine. Certaines maisons ont près de 200 ans. Ce qu'il souhaite est qu'ils soient sécurisés

Préoccupation aval du BV/prévention des inondations : état des digues, entretien de la rivière

Protection contre les grandes crues

Quand il y a des crues l'eau est boueuse

Que se passe-t-il en aval du BV, à la rencontre du Rhône, concernant le risque/inondation ?

Quelle protection contre les inondations potentielles ?

Risque d'inondation par envasement à l'embouchure Rhône Drôme

Risques liés à la rivière

Vue du pont d'Allex, à l'Ouest, la rivière est dégagée ; à l'Est, le lit de la rivière est boisé ; conséquences, s'il y a une grosse crue, blocage sous le pont et les digues sautent : le travail qu'on a réalisé il y a plus d'un siècle, sera complètement anéanti.

Entretien

« Pourquoi laisser boisée la rivière entre les digues – la où des crues sont à craindre »

Après Crest, c'est une véritable forêt au milieu de la rivière.

Arrêté municipal du 19ème siècle concernant l'interdiction de l'arrachage le long des ruisseaux de Menglon

Avoir une rivière Drôme préservée dans son environnement ! Extraction de granulats et endiguement des rives, ripisylves à préserver. ((Dynamique naturelle (crues...) à retrouver en certains points. Assurer la qualité de l'eau (STEP-ANC). Assurer la ressource.))

Bord des ruisseaux, entretien de la végétation ; les riverains devraient le faire mais sont gênés par la police de l'eau

Laisser pousser des arbres dans le lit de la rivière, cela veut dire que l'on ne veut plus de cette rivière. Les agriculteurs qui se trouvent dans ce périmètre devraient vite prendre leur retraite et dans 10 ans, nous aurons, dans cette belle vallée de la D, un désert impénétrable, sauf pour les sangliers ; Messieurs les responsables, réfléchissez avant qu'il ne soit trop tard !

Mon souhait : qu'on laisse les riverains entretenir notre rivière que nos anciens entretenaient très bien sans nos moyens techniques actuels

Peut-on récupérer le bois mort dans le lit de la Drôme ?

Quand l'entretien du lit de la rivière et de ses digues sera décidé et que le chantier commencera, ce jour-là j'aurai un point de vue positif, surtout que le budget/investissement ne sera sûrement pas plus élevé que les passes à poissons.

Qui est en charge de l'entretien des berges ?

Végétation fermante (pas d'entretien des riverains)

Digues

Conserver ces digues dans la basse vallée car à ma connaissance il n'y a eu aucune crue depuis plus d'1 siècle.

DB ((Entretien du lit de la rivière ; atterrissements de graviers ; impossibilité d'intervention ; délais)) ; sans intervention : dégradation des digues. ((Absurdité de remonter les graviers de la Confluence vers la gravière de Grâne))

DB ((Sur cette rivière, beaucoup d'aménagements pour les loisirs, qui coûtent une fortune et ne servent à rien (passe à poissons = 1,5M€, personnel toute l'année pour l'entretien des abords))). Les arbres poussent plus haut que le pont d'Allex, les berges se détruisent, les digues risquent de partir à la prochaine crue.

Etat des digues

Laisser divaguer le cours d'eau contre les digues que nos Anciens ont créées est une pure folie ; aucun moyen financier pour les réparer, mais 1,5M€ pour des passes à poissons ?

Nos arrières grands-parents ont construit des digues, des barrages.

Ruissèlement

Cartes/risques inondation, remontées de nappes, ruissellement

Eau de ruissellement de surface bétonnée ou bitumées

Berges

Érosion des berges

Problème de ravinement par disparition des "touiches" Ripisylves ?

Annexe 15 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeu x liés à l'observatoire

Observatoire
Obs qualité
AEP : Y-a-t-il une recherche du glyphosate ? Pourquoi ?
Comment avoir de vraies analyses (biochimiques) de l'eau ?
Comment savoir l'état de qualité de l'eau ? Où s'informer ?
Comment sont répartis les contrôles des eaux entre l'ARS et l'agence de l'eau ?
Contrôle de qualité : fréquence des contrôles, analyse : que cherche-t-on ? pour la suite = baignade et arrosage
Information/santé : liste des indicateurs, que mesurent-ils ? où les trouver ?
La liste de tous les paramètres mesurés est-elle facilement accessible ?
La qualité de l'eau s'améliore-t-elle ?
Les résultats des contrôles sont-ils publiés ? si oui dans quel média ou sur quel site ?
L'interprétation Accompagne-t-elle les résultats ?
Quels autres intervenants analysent les eaux publiques du BV Drôme ?
Quels bilans publiez-vous régulièrement ? A quelles échéances ? Pouvez-vous nous donner des liens URL pour nous permettre de découvrir vos principaux travaux ?
Qui interprète les résultats des contrôles ?
Qui réalise les analyses ?
Y a-t-il une adaptation des paramètres contrôlés en fonction des territoires, des installations industrielles ou agricoles, des produits utilisés sur les cultures du territoire
Obs quantité
A-t-on effectué un bilan du pompage actuel pour les cultures ?
Chiffrer les prélèvements ; relativiser au débit
Comment a évolué le niveau de la Drôme au fur et à mesure des années ?
Connaissance de l'ampleur des prélèvements privés dans la nappe ou les ruisseaux
Obs patrimoine naturel
Document de synthèse avec références sur l'état de la rivière
Étude des écosystèmes de rus
On connait mal l'écosystèmes de nappes phréatiques
Obs activités
Question sur la fréquentation des sites par les baigneurs par les canoës
Obs gouvernance
Mesurer l'impact des travaux sur la rivière ; suivi, évaluation des actions du SAGE

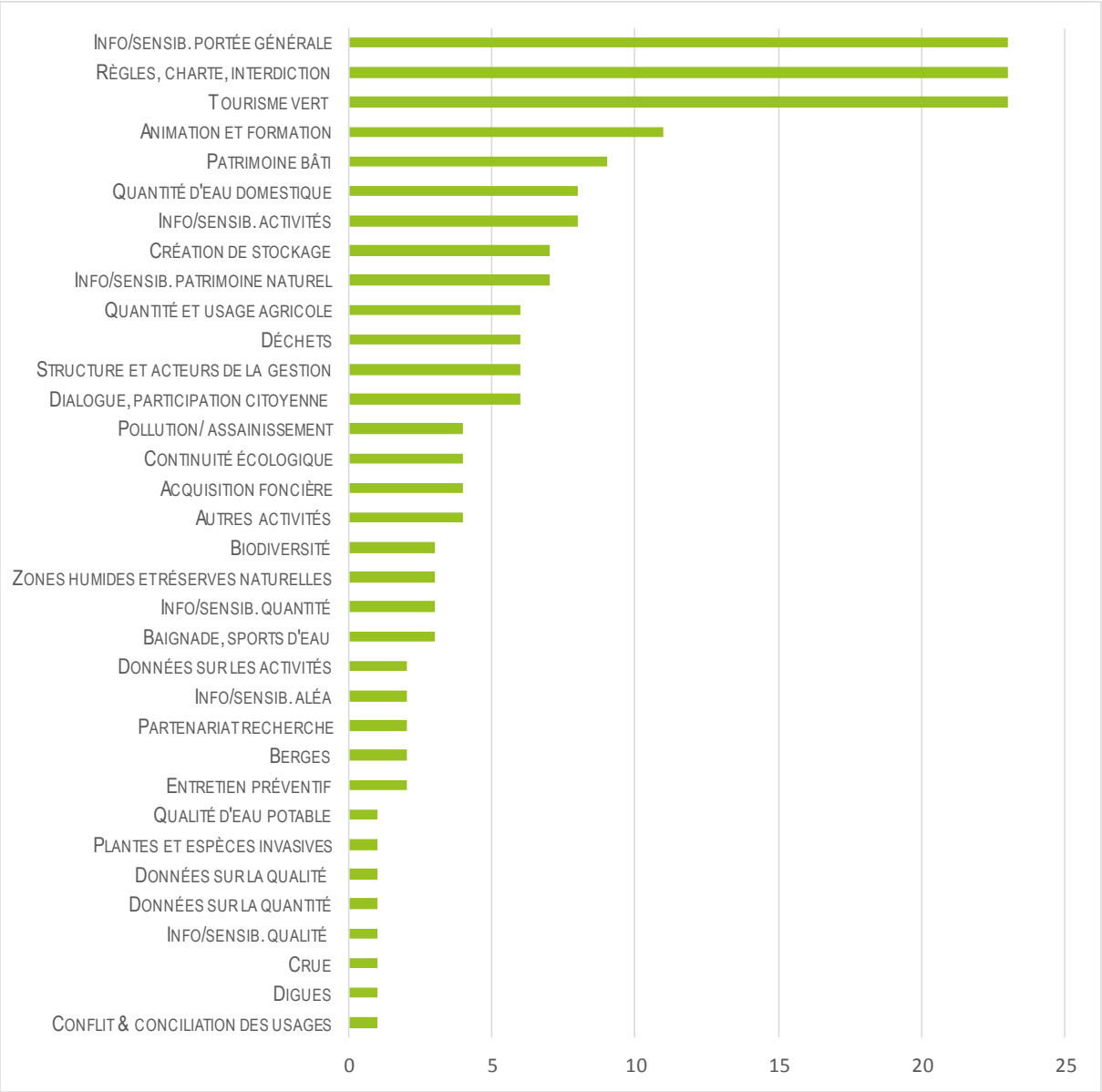
Annexe 16 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeux liés à l'espace fonctionnel

Espace fonctionnel
Espace fonctionnel
C'est tellement merveilleux d'avoir des rivières sans canalisations et chenaux
Comment concilier présence humaine et mobilité de la rivière ?
Comment concilier préservation de l'environnement et prévention du risque/inondations ? (Définition de l'espace de « bon fonctionnement »)
Comment et où comprendre certaines interventions dans le lit ?
Garder l'aspect libre de la rivière
J'aimerai qu'il y ait plus de bord de rivière aménagé
Le projet de laisser divaguer la D est une folie et une rétrogradation qui nous ramènent aux années 1700.
Lit mineur et majeur soumis à travaux
Sur le lac des Freydières, je trouve absurde de boucher ce lac alors qu'on a une réserve d'eau qui est peut-être indépendante de la rivière D ———
Trop d'aménagements parfois
Transport solide
Autre point important, le lac des Freydières ; il est question de le remplir de graviers ; c'est très bien ; seulement je pense que ce n'est pas la peine d'aller chercher le gravier en aval pour le remplir de graviers, en dégageant l'entrée vers l'Amont, la rivière va faire ce travail naturellement.
DB ((est présent car c'est 'sa' rivière. Cet été, il a bien cru qu'elle allait s'assécher à l'aval sous le pont. Il n'est pas possible que l'on puisse l'accepter.)) Le gravier a disparu et elle est en train de mourir.
Des alternatives par la gravière de Grâne. Si les prélèvements massifs de graviers pas dans le lit mais à côté (ex : Eurre) font l'objet d'étude, de recherche
Entretien du lit de la rivière ; atterrissements de graviers ; impossibilité d'intervention ; délais ; ((sans intervention : dégradation des digues.)) Absurdité de remonter les graviers de la Confluence vers la gravière de Grâne
Pourquoi remonter du gravier, dans certains trous creusés abusivement alors qu'il y a toujours de l'érosion chaque année
Quelle absurdité que de remonter du gravier de la Confluence pour refermer le lac des Freydières, alors que l'érosion de la rivière refermerait naturellement ce lac, car le gravier qui en a été extrait venait de la rivière.
Retrouver le ruisseau des années 60 morphologie, vie aquatique : mettre en place des seuils
Utilisation des ruisseaux pour l'empierrage des routes
Zones "Canalisées" discutables
Ex : graviers de 5m de haut de chaque côté

Annexe 17 : Détails des expressions citoyennes par enjeu : enjeux de sensibilisation

Sensibilisation
Sensibilisation qualité
Manque d'information précise sur la qualité de la rivière
Manque d'information précise sur la qualité de l'eau
Pourrait-on organiser des campagnes de sensibilisation et faire des sorties en groupe pour nettoyer la rivière ?
Sensibiliser l'ensemble des usagers au maintien, l'amélioration de la propreté des rives
Sensibiliser les gens à l'utilisation des poubelles
Sensibilisation portée générale
Faire connaître et découvrir la rivière ; faire connaître l'impact des comportements
Le réchauffement climatique, une vraie menace pour l'équilibre de l'eau sous toutes ses formes. Comment sensibiliser les gens ?
Mettre des panneaux, et inviter à préserver avec des messages positifs. Nous avons des impacts, mieux vaut comprendre
Pas assez de communication auprès du public qui côtoie la rivière
Transparence, impartialité de la communication
Sensibilisation activités
Informer sur l'impact des barrages de cailloux
Manque de communication entre tous les utilisateurs
Sensibilisation espaces fonctionnels
Moyens d'informer les habitants (travaux, usages, gestion et impacts) ; où s'informer sur les problèmes, la vie physique de la rivière ; comment s'informer ?
Sensibilisation gouvernance
Pourquoi pas une version 15/20 pages du SAGE/papier, disponible en bibliothèque

Annexe 18 : Classement des propositions d'actions par sous-enjeux



Annexe 19 : Liste des 130 propositions d'actions initiales

1 jour sans baignade ou sport d'eau
2020, année des sensibilisations sur l'eau, une ressource à préserver
Accès à la rivière
Accès à la rivière Drôme
Actions pédagogiques pour les établissements scolaires
Activités artistiques
Afficher aussi largement que possible l'Arrêté Préfectoral d'interdiction totale des feux n°2013057-0026
Agriculture bio le long de la rivière
Améliorer l'information de la population sur la qualité des eaux
Aménager des accès à la rivière (pour la baignade)
Aménager la rive droite de la Drôme à Crest
Approche patrimoniale positive du milieu aquatique
Arrêter de construire des passes à poissons
Arrosage agricole
Assainissement collectif et individuel
Au fil de l'eau
Balade au fil de l'eau
Base de canoë
Bassins de retentions
Bon usage agricole de l'eau
Brigade d'intervention
Brigade d'intervention et veille citoyenne
Cartographier et préserver
Changements de pratiques
Chantier arrachage Ambroisie
Chemin de bord de Drôme rive droite entre Aouste et Crest
Concilier les différents usages de LOISIR de la rivière ; notamment kayak/baignade
Connexion des ruisseaux a la drome
Conservatoire hydraulique de la drome
Conserver le canal de la Gervanne à Aouste
Constituer des réserves d'eau superficielles de qualité
Continuer à la laisser libre et le plus sauvage possible, voir quelle espèce animale peut être réintroduit et surtout protéger l'existant en créant une zone sur le long de la rivière anti chasse, et pêche ultra limitée ou voir interdite…
Continuer à la laisser libre et le plus sauvage possible, voir quelle espèce animale peut être réintroduit et surtout protéger l'existant en créant une zone sur le long de la rivière anti chasse, et pêche ultra limitée ou voir interdite…
Contrôle et suivi des stations d'épuration
Création de bassins de rétention en amont et sur les principaux affluents
Création de bassins de stockage
Création de réserves d'eau
Création d'un Conseil Scientifique pour la protection des eaux dans le bassin versant de la rivière Drôme
Création d'une association en intelligence collective environnementale
Créer des plages aménagées en bord de rivière dans les centres des villages
Dépollution du lit majeur sur le domaine public
Dépôt de déchets dans les petits affluents
Développement de l'agriculture biologique auprès des agriculteurs
Développer la communication sur l'entretien de la rivière
Développer un cheminement doux en bordure de rivière

Diminuer drastiquement le coût de réalisation des passes à poissons, lorsqu'elles sont utiles.
Du futur monde sensitif
Economies d'eau
Economiser l'eau
Education du citoyen : utilisation modérée de l'eau et des produits
Embauche de personnel
Entamer une recherche sur l'implication responsable et consciente des habitants. Comment concerner les usagers à la gestion de leur bien commun
Entretenir le lit des rivières
Entretien des abords des rivières
Entretien des rives de la Béoux et protection de la qualité de l'eau
Être économe avec l'eau
Faire un film sur la rivière Drôme ou interroger 25 ou 30 personnes de la Biovallée
Faire une station d'épuration pour les piscines
Favoriser l'attractivité de la rivière aux "observateurs", peintre, photographes, poètes, promeneurs familiaux
Fiches d'interprétation de la rivière Drôme
Gestion des aires de baignade
Guide pédagogique sur la rivière Drôme
Identification des sources de pollution
Identifier le Bassin Versant
Information de la population
Information des habitants et concertation
Informer l'habitant
Informer l'usager (baigneur)
Intégrer la rivière Drôme dans "Vigicrues"
Intégrer l'Agence de l'eau dans l'instruction des documents d'urbanisme
Intégrer une mesure du débit aval de la rivière Drôme dans "Vigicrues"
Interdiction formelle des pesticides ; agriculture moins gourmande en eau, éducation visant à réduire le gaspillage
La marche les pieds dans l'eau
Laisser faire la nature
Laisser le Vivier tranquille !
L'eau est rare et précieuse
L'eau un bien commun dont la gestion doit rester dans le secteur public.
Lutte contre l'Ambroisie
Lutte et contrôle des pollutions, économies d'eau et respect de la biodiversité
Maintenir le canal Gervanne / Sye
Maintenir les canaux et les prélèvements pour l'arrosage
Mener des actions terrain liées à la rivière avec les enseignants
Mener des actions terrain liées à la rivière avec les enseignants
Voir 41 et 116
Mettre en place des mesures de restriction des activités de canoé-kayak en cas de très faible débit
Mieux collecter les déchets
Mobilisation pour participer au classement des cours d'eaux particulièrement au niveau du chevelu
Nettoyage des berges
Organiser la collecte des déchets en bord de rivière
Parcours sportif le long de la rivière avec panneaux explicatifs
Partage de l'eau
Participation citoyenne

Pérenniser le ramassage des déchets dans la nature dans le cadre institutionnel par les postes
Plantes invasives
Plus de pesticides et moins de pompage
Politique d'acquisition foncière
Prendre impérativement toutes les mesures pour éviter les impacts négatifs du véloroute.
Préservation patrimoine
Prévention des inondations
Prévention des inondations et maintien des zones humides et des haies (maillage)
Protection des berges contre l'érosion pour protéger les terrains riverains
Protection des castors, valorisation de l'espèce
Protection des milieux et Limiter les effets destructeurs des crues.
Protection des milieux, accès à la rivière, informations de la population
Protection du castor valorisation
Protection du lit majeur de la drome
Protéger et gérer les habitats des libellules rares
Protéger la faune et la flore
Protéger la faune et la flore, cours d'eau, zones humides au travers d'un observatoire de la biodiversité du bassin versant
Protéger, pérenniser, gérer les habitats
Ramassage de déchets sur les bords du Bezet de la drome
Ramassage de déchets sur les bords du nez et de la drome
Rando, croquis, photo, observation, vues d'art
Rechercher une solution alternative au centre aquatique pour permettre l'apprentissage ou l'exercice de la natation
Reconvertir les zones de rejets sauvages de déchets
Rendre la Gervanne propre à la baignade en aval de Beaufort
Rénovation de berges abîmées depuis les crues de 2003/2004 rendues instables sur l'Archiane et font tomber les arbres des berges ainsi que les amas de graviers qui encombrent le lit et font passer l'eau en léchant les berges instables
Réparation des digues
Répertorier les petits pompages et rejets dans les cours d'eau
Replantation de haies dans la "plaine" de la Vallée de la Drôme
Replantation de haies sur le bassin de la Vallée de la Drôme
Réserve d'eau d'urgence pour les habitants l'été
Respect des débits réservés de la Drome
Respect également des agriculteurs
Restauration de zones humides en colmatant des fossés de drainage de champs ou plantations n'étant plus cultivés
Restauration de zones humides en colmatant des fossés de drainage de champs ou plantations n'étant plus cultivés et zones f
Restaurer la continuité écologique du bassin versant et des sous-bassins versants
Réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole
Sauver la planète
sebastien.lantheaume@gmail.com
Sensibilisation à la collecte des déchets et installation de colleteurs
Sensibiliser tous les citoyens utilisateurs de l'eau
Sensibilisation auprès des enfants
Sessions sur l'eau, une ressource à préserver
Sortie découverte et pédagogie de la faune et flore
Stockage de l'eau
Suppression des parking "sauvage" et création des parkings payants
Surveillance des rives de la Béoux et protection de la qualité de l'eau

Systématiser l'action pédagogique des écoles avec les Ramières
Systématiser l'action pédagogique des écoles avec les Ramières et des autres acteurs de l'éducation à l'environnement du bassin
Tenir les berges "propres"
Tronçons sanctuaires
Trop de canoë et de kayak ?
Un site unique et facile à comprendre pour le simple citoyen et si résultats des contrôles hors normes explication du risque encouru. Préservation des terrains et bois bordant les rivières en demandant aux intercommunalités traversées de les acquérir dès que possible. Participation des citoyens à la CLE prévoir qu'un groupe (constitué ou non en association ?) de simples citoyens intéressés (ceux du groupe SPARE ?) puissent siéger aux commissions de la CLE avec un droit de vote comme les associations qui y sont présentes actuellement. Peut-être à tour de rôle ? peut-être des réunions d'informations rendues aux autres membres de ce groupe ? Peut-être le recueil des idées et des positions de ce groupe à porter à la CLE ?
Utilisation de cultivars plus adaptés
Utiliser l'eau de pluie
Valorisation des ouvrages bâtis en lien avec l'eau.
Vers des pratiques agricoles protégeant les ressources en eau
Vers des pratiques agricoles protégeant les ressources en eau
Vers l'écoute de la population sur son inquiétude et son "ras le bol" des pratiques qui ont une influence primordiale
Vers des pratiques agricoles protégeant les sols et les ressources en eau
Vu le changement climatique, et les évolutions prévues pour les 20 ans prochain, la Drôme ne risque -t-elle pas de passer du statut de torrent à celui d'oued ? ne faudrait-il pas songer à construire des barrages sur les affluents de la Drome ou en amont de Die ?

Annexe 20 : Propositions d'action en lien avec l'enjeu de gouvernance

Nb. actions liées	Titre de la proposition d'action
4	Créer des formations, des aides techniques et financières pour une transition agricole
3	Amendes pour dépôt d'ordures en bord de Drôme
2	Education aux pratiques domestiques économes et moins polluantes
2	Institutionnaliser la participation de citoyens au bureau de la CLE
2	Cartographie et accompagnement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.
2	- Verbaliser l'abattage de castor
1	Organiser des actions publiques de nettoyage
1	Mettre en place une police de la rivière en canoé, l'été
1	Mise à disposition de matériel d'échantillonnage des cours d'eau
1	Mettre une structure de formation à l'agriculture biologique auprès des agriculteurs
1	Création d'une association en intelligence collective environnementale
1	Convaincre le monde agricole de faire l'agriculture biologique le long de la rivière
1	Embauche de personnel dédié à la sensibilisation et l'information du public
1	Organiser des RDV annuels pour promouvoir les nouvelles pratiques agricoles économes en eau et utilisant moins d'intrants chimiques
1	Répertorier avec les citoyens les petits pompages et rejets dans les cours d'eau
1	Inciter au changement de pratiques culturales tout public
1	Création d'un poste de cantonnier pour le nettoyage des berges
1	Former les habitants / structures à donner leur avis et débattre sur la gestion de l'eau
1	Intégrer l'Agence de l'eau dans l'instruction des documents d'urbanisme
1	Mettre en place un organisme de médiation entre les usagers de la rivière - baigneurs et kayakistes
1	Mobiliser les citoyens pour participer au classement des cours d'eaux particulièrement au niveau du chevelu
1	Création d'un Conseil Scientifique pour la protection des eaux dans le bassin versant de la rivière Drôme
1	Entamer une recherche sur l'implication responsable et consciente des habitants. Comment concerner les usagers à la gestion et leur bien commun
1	Mettre en place une redevance pour utilisation au domaine public pour : la sécurisation (embâcles), l'aménagement des rivages si nécessaire
1	Interdiction formelle des pesticides ; agriculture moins gourmande en eau
1	Mesures financières contraignantes pour décourager des pratiques agricoles dégradant l'environnement
1	Saisir la DREAL pour s'assurer que les équipements d'assainissement communaux et industriels de la Gervanne soient adaptés
1	1 jour sans baignade ou sport d'eau
1	Créer des périmètres interdits aux usages
1	Protection intégrale des castors
1	Etablir des quotas de canoés maximum sur la rivière
1	Permettre une veille citoyenne
1	Verbaliser en cas d'infraction
1	Obliger à construire des bassins de rétention d'eaux pluviales pour les grandes toitures
1	Créer des tronçons sanctuaires
1	Labelliser les acteurs touristiques adhérant à une charte
1	Mettre en place des mesures de restriction des activités de canoé-kayak en cas de très faible débit
1	Faire pression sur les représentants de l'état pour le respect des débits réservés
1	Contrôler les prélèvements des irrigants

Annexe 21 : Propositions d'action en lien avec l'enjeu de sensibilisation et d'information

Nb. actions liées	Titre de la proposition d'action
4	Informer sur les pratiques agricoles saines
4	Action pédagogique auprès des scolaires
4	Installer des panneaux d'information déchets et dynamique rivière
3	Sensibilisation sur l'arrachage Ambroisie
2	Informer sur l'entretien des rivières
2	Organisation de journées de sensibilisation
2	Développer des actions de sensibilisation
1	Sensibilisation et incitation des agriculteurs riverains à se tourner vers des pratiques plus responsables
1	Informer la population sur les prélèvements agricole
1	Informer sur les innovations en économies d'eau
1	Mobiliser le plus grand nombre sur les économies d'eau
1	Favoriser les transitions vers une agriculture plus respectueuses des hommes et de l'environnement
1	Afficher aussi largement que possible l'Arrêté Préfectoral d'interdiction totale des feux n°2013057-0026
1	Information sur la préservation de la nature par les professionnels de sports d'eau
1	Sensibilisation sur le castor
1	Sensibiliser à "laisser la nature faire" : réduire les impacts des activités humaine sur la rivière
1	- Organisation de ballade castor
1	Faire un film sur la rivière Drôme ou interroger 25 ou 30 personnes de la Biovallée
1	Balade au fil de l'eau
1	Organiser une réunion publique annuelle en début d'été pour informer, sensibiliser
1	Créer un site internet unique et facile à comprendre pour le simple citoyen sur la qualité de l'eau et si résultats des contrôles hors normes explication du risque encouru.
1	Sensibiliser au moyen de différents supports
1	Créer un outil cartographique public regroupant toutes les informations en lien avec la rivière
1	Créer un logo pour identifier le BV
1	Créer des maisons de la Nature dédiées à la sensibilisation du public
1	Sensibiliser aux économies d'eau
1	Installer des panneaux d'information aux accès baignade
1	Réaliser des fiches d'interprétation de la rivière Drôme
1	Réaliser un guide pédagogique sur la rivière Drôme
1	Améliorer l'information de la population sur la qualité des eaux

Annexe 22 : Propositions d’action en lien avec les activités

Nb. actions liées	Titre de la proposition d’action
5	Installer et gérer des poubelles aux accès baignade
3	Aménagement et gestion des aires de baignade
3	Maintenir les canaux pour l'utilisation de l'eau
3	Conserver le canal de la Gervanne à Aouste-sur-Sye
3	Préserver les ouvrages existants pour leur intérêt patrimonial et les mettre en valeur
3	Développer un cheminement doux en bordure de rivière
2	Favoriser les activités artistiques en lien avec la rivière
2	Gestion des aires de baignade
2	Aménagement de sentier ludique
1	Encourager l'hydroélectricité
1	Organiser des animations bisannuelles artistiques
1	Aménagement de bassins filtres plantés et de piscines naturelles le long des cours d'eau et aux abords des villages
1	Rechercher une solution alternative au centre aquatique
1	Création d'une base de canoë avec un plan d'eau à Crest
1	Conciliation d'usages sur la Béoux
1	Créer un chemin en bord de rivière entre Crest et Aouste
1	Aménager un chemin en bord de rivière entre Crest et Saillans
1	Aménagement de baignade sur la Béoux
1	Suppression des parking "sauvage" et création des parkings payants
1	Créer ou améliorer les plages aménagées en bord de rivière dans les centres des villages
1	Aménager la rive droite de la Drôme à Crest
1	Prendre impérativement toutes les mesures pour éviter les impacts négatifs du véloroute.
1	Aménager un parcours sportif le long de la rivière avec panneaux explicatifs

Annexe 23 : Propositions d'action en lien avec l'enjeu de quantité

Nb. actions liées	Titre de la proposition d'action
2	Créer des bassins de stockage pour favoriser les prélèvements
2	Utilisation de cultivars plus adaptés
1	Construire des barrages sur les affluents de la Drôme
1	Création de bassins de rétention en amont et sur les principaux affluents
1	Aménagement de bassins filtres plantés et de piscines naturelles, le long des cours d'eau et aux abords des villages
1	Création de bassins de stockage inter saisonniers
1	Créer des réserves d'eau d'urgence pour les habitants l'été
1	Limiter l'implantation de piscines
1	Economie d'eau sur la Béoux
1	Limiter l'usage d'eau potable au minimum
1	Approvisionner en eau potable en quantité et qualité
1	Favoriser l'implantation de toilettes sèches
1	Développer la récupération d'eaux pluviales
1	Créer un renforcement d'achat pour des récupérateur d'eau de pluie
1	Réfléchir sur une solution durable pour l'approvisionnement en eau potable dans la zone du Vivier.
1	Réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole
1	Pomper l'eau de la Drôme
1	Utiliser l'eau de pluie pour l'agriculture
1	Maintenir une agriculture raisonnée

Annexe 24 : Propositions d'action en lien avec le patrimoine naturel

Nb. actions liées	Titre de la proposition d'action
2	Protection de l'apron, protection de la loche franche
2	Restaurer la continuité écologique par la destruction des barrages et seuils
1	Protéger et gérer les habitats des libellules rares
1	Supprimer les passes à poissons et ne plus en construire
1	Diminuer drastiquement le coût de réalisation des passes à poissons, lorsqu'elles sont utiles
1	Pâturage et débroussaillage pour lutter contre l'ambroisie
1	Préservation et réhabilitation de zones humides prioritaires
1	Créer des réserves naturelles le long des cours d'eau
1	Restauration de zones humides en colmatant des fossés de drainage de champs ou plantations n'étant plus cultivés

Annexe 25 : Propositions d'action en lien avec l'enjeu de qualité

Nb. actions liées	Titre de la proposition d'action
3	Organiser des campagnes régulières de nettoyage des berges de la Drôme et des affluents et petits ruisseaux
1	Dépollution du lit majeur sur le domaine public au lieu-dit Fraysse
1	Dépolluer les zones de rejets sauvages de déchets par du BRF
1	Vendre des cendriers de poche à l'effigie du BV
1	Identifier les réseaux d'eau potable avec présence de plomb
1	Encourager la substitution des stations d'épuration
1	Faire une station d'épuration pour les piscines
1	Protection de la qualité de l'eau sur la Béoux
1	Développer des sites pilotes d'assainissement

Annexe 26 : Propositions d'action en lien avec les aléas et les risques

Nb. actions liées	Titre de la proposition d'action
1	Protection des terrains riverains contre l'érosion
1	Rénovation de berges abîmées depuis les crues de 2003/2004 rendues instables sur l'Archiane et font tomber les arbres des berges ainsi que les amas de graviers qui encombrent le lit et font passer l'eau en léchant les berges instables
1	Créer des bassins pour écrêter les crues
1	Protection et réparation des digues
1	Entretien de rivière sur la Béoux
1	Entretenir le lit des rivières

Annexe 27 : Propositions d'action en lien avec l'observatoire

Nb. actions liées	Titre de la proposition d'action
1	Répertorier les zones de baignade
1	Intégrer une mesure du débit aval de la rivière Drôme dans "Vigicrues"
1	Contrôle et suivi des stations d'épuration
1	Analyser les différents usages et pratiques (de loisirs) et les risques qu'ils génèrent

Annexe 28 : Propositions d'action en lien avec l'espace fonctionnel

Nb. actions liées	Titre de la proposition d'action
4	Engager une politique d'acquisition foncière

Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

ANNEXE DU RAPPORT FINAL SPARE

Détails des propositions d'actions citoyennes

Collectées pendant le projet SPARE

Interreg
Alpine Space
EUROPEAN UNION
SPARE
EUROPEAN REGIONAL DEVELOPMENT FUND

Le projet SPARE a débuté en avril 2016 pour s'achever en décembre 2018. Il a réuni 5 vallées alpines autour de l'expérimentation de nouvelles formes de gestion des rivières et notamment par le test de démarches participatives grand public.

Dans le bassin versant de la Drôme, le calendrier du projet s'est articulé autour de 3 grandes étapes :

- Coconstruire le cadre de la participation
- Établir un état des lieux du territoire vu par les citoyens (recueil de perceptions)
- Proposer des actions concrètes et détaillées et les assembler en plans d'actions

Plus de 800 expressions citoyennes ont été collectées à travers 62 moments participatifs (ateliers, jeux de rôle, cartographie participative, sortie terrain, …). 344 participants différents ont contribué au projet.





Détails des actions proposées

Classement par ordre alphabétique

Les descriptions peuvent contenir des commentaires ou des ajouts d'autres participants.

Certaines parties sont en parenthèses et mentionnent une référence à une action connexe non prise en compte dans l'action citéee.

1 jour sans baignade ou sport d'eau *(citée 1 fois)*

1. Laisser la rivière 1 jour par semaine sans fréquentation humaine (sport d'eau, baignade).

Action pédagogique auprès des scolaires *(citée 4 fois)*

Une fois dans l'année scolaire intervenir au près des enfants afin de les éduquer sur l'importance de la propreté de l'eau et ses berges: les responsabiliser afin qu'il respectent au mieux leur environnement baignade. 2ème objectif création d'emploi dans la commune pour la recherche d'intervenants.

Proposer aux écoles et collèges du terrritoire de mener des projets éducatifs en lien avec les milieux aquatiques pour que les enfants comprennent le fonctionnement de la rivière et le lien entre leur mode de vie et la vie de la rivière.

Prendre appui sur les associations existantes (RDEE)

Faire appel au réseau Départemental d'Edcation à l'Environnement 26 qui rassemble diverses associations qui ont un savoir-faire.

Développer l'action pédagogique en direction des établissement scolaires mais plus largement de tout le public (cf Actions 35, 55, 56, 63, 65).

Action pédagogique en développant la prise de conscience de la solidarité amont-aval sur la rivière.

"Mettre à disposition des établissements scolaires du bassin versant de la Drôme un animateur pour accompagner la mise en place de projets.

Construire avec l'enseignant le déroulement des séances en fonction de ses objectifs.

Sensibiliser à la thématique ""météo et crue"".

Contribuer à la sensibilisation des jeunes pour favoriser un comportement adapté en tant qu'usager de la rivière et consommateur d'eau.

Animateur à disposition

Inciter les enseignants (maternelle, primaire, collège, lycée) à mener des actions terrain liées à la rivière. Proposer des aménagements sur la rivière pour servir de support aux actions des enseignants

---

Afficher aussi largement que possible l'Arrêté Préfectoral d'interdiction totale des feux n°2013057-0026 *(citée 1 fois)*

Faire réaliser et assurer la pose (pourquoi pas par des bénévoles) aux emplacements stratégiques autour des baignades (zones de parking, chemins d'accès, plages de baignade, chez les loueurs de canoés, dans les campings de bord de Drôme...) la pose de panneaux avec un pictogramme compréhensible même pas ceux qui ne parlent pas français. Cela permettra aux personnes qui ont la conscience et le civisme nécessaires d'appeler le 17 (plutôt que la brigade locale) pour solliciter l'intervention des forces de l'ordre qui seront ainsi responsabilisées si elles ne sont pas intervenues en cas de sinistre. Cela les fait venir, soyez-en certains.

Améliorer l'information de la population sur la qualité des eaux *(citée 1 fois)*

De nombreux contrôles qualité sont effectués sur l'eau de surface et les eaux souterraines par plusieurs organismes : ARS, Agence de l'eau, Département, SMRD.

L’accès à ces contrôles reste difficile.

Les résultats pourraient-ils être facilement accessibles via un portail informatique commun placé par exemple sur le site du SMRD avec recherche par date et lieu des contrôles ?

Aménagement de baignade sur la Beoux *(citée 1 fois)*

((Protection de la qualité de l'eau en amont du village = surveillance des "cadavres ou déjections", de l'utilisation de produits chimiques))

. Aménagement sécurisé : - accès à la rivière pour la "baignade" des enfants, - ((*Contrôles des rives et du cours d'eau (enlever branchages et troncs, ...), - Conciliation avec les agriculteurs, les pêcheurs. - Economie d'eau en utilisant une dérivation existante pour l'arrosage des potagers, - récupération d'eaux de pluie.))*

Aménagement de bassins filtres plantés et de piscines naturelles le long des cours d'eau et aux abords des villages *(citée 1 fois)*

Résorber les pollutions des eaux de baignade par l'aménagement de bassins filtres plantés et de piscines naturelles, le long des cours d'eau et aux abords des villages. ((*Ainsi constituer des réserves d'eau superficielles de qualité, à disposition des productions vivrières communes et des agriculteurs.))*

Aménagement de bassins filtres plantés et de piscines naturelles, le long des cours d'eau et aux abords des villages *(citée 1 fois)*

((Résorber les pollutions des eaux de baignade par l'aménagement de bassins filtres plantés et de piscines naturelles, le long des cours d'eau et aux abords des villages.)) Constituer des réserves d'eau superficielles de qualité, à disposition des productions vivrières communes et des agriculteurs.

Aménagement de sentier ludique *(citée 2 fois)*

Cheminement, indication de points de vue permettant l'observation de la beauté et de la vie de la rivière. Prise de croquis, photo artistique

Aménagement de cheminement rando, croquis, dessin, photo

Aménagement de points de vue permettant de s'arrêter, observer, dessiner, peindre et vivre la rivière pour favoriser l'attractivité de la rivière aux "observateurs", peintre, photographes, poêtes, promeneurs familiaux

Aménagement et gestion des aires de baignade *(citée 3 fois)*

Aménagement et gestion des aires de baignade (contractualisation et acquisition foncière, signalétique, aire de stationnement, accès à la rivière, ramassage des déchets, information et surveillance des comportements au regard de la protection des milieux)

Attention à trop de gestion

Créer des sentiers d'accès aux lieux de baignade depuis la route, pour éviter la dégradation des berges

Aménager la rive droite de la Drôme à Crest *(citée 1 fois)*

Permettre de flâner, circuler, le long de la rivière et de l’admirer. Une partie du quai est déjà aménagée. Malheureusement les voitures occupent toujours une grande partie du quai. Il faudrait prolonger cette ballade au-delà du pont Frédéric Mistral en aménageant des terrasses sur des pontons suspendus au-dessus de la rivières et élargir la promenade jusqu’au pont de chemin de fer. Sur ces esplanades, on devrait trouver des terrasses pour boire ou manger, une circulation piétonne et à vélo. Cela donnera envie aux touristes de flâner à Crest. Il faudra évidemment confier aux professionnels de la restauration (bistrots, cafés, restaurants) le soin de dynamiser ces terrassses autrement qu’avec un précaire ouvert de façon alternative. Dommage que la passerelle ne se fasse pas du ponton du kiosque en direction de la salle des coloriages. Cela aurait permis de connecter ces parkings au centre et accessoirement au cinéma.

Aménager un chemin en bord de rivière entre Crest et Saillans *(citée 1 fois)*

Bonjour, je regrette qu'on ne puisse se promener en bord de Drôme. Ma proposition serait de défricher et d'aménager un chemin côtier, qui permettrait de découvrir la rivière de manière plus proche. A ma connaissance, ce chemin n'existe que sur une très courte portion, entre la piscine de Crest et la zone commerciale d'Intermarché. Puis il s'arrête brutalement, prématurément, sous l'emprise de la zone commerciale. J'imagine que ce chemin pourrait se prolonger beaucoup plus loin, entre Crest et Saillans par exemple.

Cordialement, Un riverain qui rêve de se promener longuement au bord d'une belle rivière

Ce sentier donnerait aux promeneurs des informations sur les peuplements de la rivière (faune, flore) et son fonctionnement

---

Aménager un parcours sportif le long de la rivière avec panneaux explicatifs *(citée 1 fois)*

Parcours sportif le long de la rivière avec panneaux explicatifs + observation oiseaux et faune

---

Amendes pour dépôt d'ordures en bord de drôme *(citée 3 fois)*

((Suite à l'action de nettoyage doctobre dernier, il serait intéressant de réitérer cette action une ou deux fois l'an (avant et après la saison touristique par exemple) en étendant le périmètre d'action de façon à créer un évènement régulier porté par les habitants de la Biovallée

Localiser et enlever les déchets dans les affluents : Prospecter les petits ruisseaux (zone de frayère des truites) pour localiser les dépôts de déchets et les enlever : plaques d'amiante, gravats, voitures, pneus, etc

Ramassage de déchets sur les bords du Bez et de la Drôme : Être accompagné de quelques volontaires pour ramasser des déchets de petite taille voir volumineux ex reste de carcasse de voiture englué faire cesse le deversage de déchets non organiques sur le flanc de la rivière du à la mauvaise habitude de locaux ex entre Châtillon en diois et mensac il y a un genre de decharge ou l on déverse toute sorte de déchets des déchets organiques mélanges à des bonbonnes plastiques en fait le ou les types n en ont rien à faire ils se trouvent tout permis et ces déchets par amoncellement dans une pente tombent un jour ou l autre dans la rivière qui plus est est très belle très sauvage à cet endroit.)) Amendes

---

Analyser les différents usages et pratiques (de loisirs) et les risques qu'ils génèrent *(citée 1 fois)*

Concilier les différents usages de LOISIRS de la rivière ; notamment kayak/baignade 1- analyser les différents usages et pratiques (de loisirs) et les risques qu'ils génèrent. 2- Etudier et proposer les moyens de les réduire

---

Approvisionner en eau potable en quantité et qualité *(citée 1 fois)*

L'eau un bien commun dont la gestion doit rester dans le secteur public. L'eau un bien commun indispensable à la vie: veiller aux besoins en quantité et qualité. Repérer les secteurs habités non alimentés en eau potable et/ou en difficulté, captage de source ou non, car non raccordés aux réseaux communaux, la priorité étant d'assurer l'approvisionnement en eau potable. Prise en compte de l'arrivée massive de la population touristique sur la rivière Drôme dans les campings du bassin versant, ...dès les beaux jours.

Balade au fil de l'eau *(citée 1 fois)*

Proposer des balades au bord de la Drôme pour les vacanciers durant la saison estivale.

Objectifs

Donner une vision globale du bassin versant

Bronzer en se cultivant

Sensibiliser à la fragilité du milieu

Cartographie et accompagnement de la mise en compatibilité des documents d' urbanisme. *(citée 2 fois)*

Apports de connaissances stratégiques nécessaires à la réalisation du schéma régional de cohérence écologique Rhône-Alpes.

Cartographie et accompagnement de la mise en compatibilité des documents d' urbanisme.

Conciliation d'usages sur la Beoux *(citée 1 fois)*

((Protection de la qualité de l'eau en amont du village = surveillance des "cadavres ou déjections", de l'utilisation de produits chimiques

Aménagement sécurisé : - accès à la rivière pour la "baignade" des enfants, - Contrôles des rives et du cours d'eau (enlever branchages et troncs, ...),)) - Conciliation avec les agriculteurs, les pêcheurs. – *((Economie d'eau en utilisant une dérivation existante pour l'arrosage des potagers, - récupération d'eaux de pluie.))*

Conserver le canal de la Gervanne à Aouste-sur-Sye *(citée 3 fois)*

Ce canal existe de longue date et mérite d' etre conservé

Ce canal concerne une centaine de jardins et pelouses

dans le sens d'éduquer et d'utiliser l'eau brute en place de l'eau potable

garder la possibilité usinière (?) (utiliser l'énergie hydro plutôt que l'électricité)

travailler sur la gestion de l'eau (communes, propriétaires ? association syndicale ?)

Construire des barrages sur les affluents de la Drôme *(citée 1 fois)*

Vu le changement climatique, et les évolutions prévues pour les 20 ans prochain , la Drôme ne risque -t-elle pas de passer du statut de torrent à celui d'oued ? ne faudrait-il pas songer à contruire des barrages sur les affluents de la Drome ou en amont de Die ?

Contrôle et suivi des stations d'épuration *(citée 1 fois)*

Développer le contrôle et le suivi des rejets des stations d'épuration. *((Encourager leur substitution.))*

Contrôler les prélèvements des irrigants *(citée 1 fois)*

Contrôler les prélèvements destinés à l'irrigation de manière réelle

Mettre en place financement et poste en plus pour le contrôle

possibilité de compteur intelligent qui restreint des possibilités de prélèvements d'eau selon la réglementation à l'instant T

Convaincre le monde agricole de faire l'agriculture biologique le long de la rivière *(citée 1 fois)*

Convaincre le monde agricole

agriculture bio le long de la riviere

Création de bassins de rétention en amont et sur les principaux affluents *(citée 1 fois)*

Un barrage sur la Drôme est exclu tout comme un énorme réservoir dont l'impact sur l'environnement ne serait pas acceptable mais la création de plusieurs bassins de rétention de taille modeste le long de la Drôme en amont et des principaux affluents permettrait de réduire le risque d'inondation (même s'il est déjà faible) et de soutenir l'étiage en été.

La prise d'eau par niveau très haut (comme en ce moment) ne nécessiterait pas forcément un ouvrage bétonné dans le lit de la rivière. Il en est de même pour le retour. Il faudrait exclure tout pompage et ne compter que sur la gravité. Mais il faut des vannes pour gérer le dispositif, vannes installées non pas dans le lit de la Drôme mais sur les bassins de rétention. Le besoin en énergie pour

manœuvre une vanne est faible, elle pourrait être fournie par des capteurs solaires.

Création de bassins de stockage intersaisonniers *(citée 1 fois)*

Des lacs de stockage conséquents de Die à Grâne, remplis l'hiver et le printemps pour permettre le prélèvement des agriculteurs l'été et maintenir le flux d'eau le plus régulier possible pour le maintien de la biodiversité dans la rivière Drôme ainsi que le tourisme

Mais aussi retenue collinaire hors rivière

Création d'un Conseil Scientifique pour la protection des eaux dans le bassin versant de la rivière Drôme *(citée 1 fois)*

L'action consiste à créer un Conseil Scientifique placé auprès de la Commission Locale de l'Eau . Il sera formé de scientifiques expérimentés , agissant de façon indépendante, tels que : géologues, hydrogéologues,agronomes, biologistes, chimistes, écotoxicologues , géographes ...Le Conseil Scientifique se réunira au moins 4 fois par an . Il fournira, à l'échelle du bassin versant , des synthèses et interprétations de données sur l'eau et les milieux aquatiques, ainsi que des avis et recommandations sur la gestion de l'eau, ressource à préserver sur le long terme . Il pourra être saisi par des acteurs en charge de la gestion de l'eau, par des autorités publiques ou par plus de 500 habitants de la vallée . Son rapport annuel ainsi que ses avis et recommandations seront rendus publics , par voie de presse notamment .

Création d'une association en intelligence collective environnementale *(citée 1 fois)*

Création d'une association en intelligence collective environnementale pour accompagner l'innovation et le changement de pratiques auprès des habitants, des collectivités, des industriels et agriculteurs.

Cette association constituée doit impérativement être un membre à part entière du bureau de la CLE avec un droit de vote (comme les autres associations ex pêche) par le biais de son président ou vice-président qui y siègerait permettant de faire émerger les idées des "simples" citoyens.

Création d'une base de canoë avec un plan d'eau à Crest *(citée 1 fois)*

Il me semble utile de créer une base canoë avec un plan d'eau*, à hauteur de Crest, entre le pont en bois et celui de chemin de fer. Cela permettrait :

1. D'éduquer les scolaires à une pratique sportive liée étroitement à notre environnement.

2. Sensibiliser les jeunes, par cet accès sportif, à l'importance du respect de la rivière.

3. Permettre une nouvelle activité touristique grâce à l'équipement du lieu *avec un slalom et l'ouverture d'une petite école de canoë

Création d'un poste de cantonnier pour le nettoyage des berges *(citée 1 fois)*

A l'image des cantonniers, quelqu'un qui s'occupe de nettoyer les abords de la rivière et nature *((et organiser action de nettoyage à plus grande envergure))*

Créer des bassins de stockage pour favoriser les prélèvements *(citée 2 fois)*

Créer des bassins de stockage pour prélever l'eau quand la Drôme est haute (c'est plus logique que de la remonter du Rhône)

Créer des bassins pour écréter les crues *(citée 1 fois)*

Aménager des zones inondables pour écrêter les crues creation de bassins de stockage

Créer des formations, des aides techniques et financières pour une transition agricole *(citée 4 fois)*

Vers des pratiques agricoles protégeant les sols et les ressources en eau

Développer les aides techniques et financières massivement. Ainsi que les formations sur la transition agricole

Créer des maisons de la Nature dédiées à la sensbilisation du public *(citée 1 fois)*

Créer des Maisons de la Nature pour gérer ces espaces, informer le public, sensibiliser puis sanctionner et dans ce cas, l'argent et / ou les TIG sont dédiés à l'action de protection .

Une maison de la nature oui, mais seulement pour sensibiliser le public

Créer des périmètres interdits aux usages *(citée 1 fois)*

Protéger la faune et la flore et donc pour cela: Créer des périmètres interdits à la baignade, à la pêche, à la chasse, Sanctuaires de la Vie Sauvage.

Créer des réserve d'eau d'urgence pour les habitants l'été *(citée 1 fois)*

Créer une réserve d'urgence pour l'été au cas où les gens qui on mal su gérer leur eau puisse en avoir grâce à la réserve d'urgence rempli au préalable l'hiver.

Apprendre à gérer son eau

Restaurer puits, citernes si encore existants

récupération commune des eaux pluviales du bassin / réserve (hameau)

Usage ? eau pour le jardinage

Contrôle eau potable, gestion des citernes/réserves

Créer des réserves naturelles le long des cours d'eau *(citée 1 fois)*

Continuer à la laisser libre et le plus sauvage possible, voir quelle espèce animal peut etre réintroduit et surtout protéger l'existant en créant une zone sur le long de la rivière anti chasse, et peche ultra limitée ou voir interdite.. Faire une réserve naturelle le long de ce bassin.

Périmètre de protection pour la vie sauvage dans les espaces de mobilité des cours d'eau

Mais pas de propriété privée

Travail à mener en commun, avec la société civile, en intelligence collective

C'est un bien commun, ça appartient à tous. On en est tous responsables.faire une réserve naturelle le long de ce bassin.

Par exemple à l'embouchure du Bez et de la Drôme et la zone des Nays de St Roman. (Nays = source en parler local)

Je me baladais dans la réserve nationale des Ramières, j'ai ramassé une cartouche vide. J'ai demandé l'intediction de chasse dans la réserve aux abords de la rivière. Protection de l'apron, protection de la loche franche, expliquer le danger des grands barrages de baigneurs.

Créer des tronçons sanctuaires *(citée 1 fois)*

Limiter l'accès de tronçons de la Drôme ou affluents, particulièrement en tête de bassin, aux usages entraînant de fortes perturbations du milieu (notamment baignade avec construction de barrages et randonnée aquatique). L'idéal serait même au contraire de ne les autoriser que sur certaines portions moins sensibles (zones de baignade aménagées et déjà fortement perturbées comme le Claps)

L'idée me perturbe ; Sanctuariser la Drôme (rivière) et affluents, c'est sauver la planète

Créer ou améliorer les plages aménagées en bord de rivière dans les centres des villages *(citée 1 fois)*

Créer des plages (accès, toilettes sèches, bancs, ombre,...) au plus proches du centre des villages pour permettre au plus grand nombre de profiter de la rivière toute l'année, sans avoir besoin de prendre sa voiture ou d'aller au centre aquatique.

+ poubelles A élargir aux baignades déjà existantes

Créer un chemin en bord de rivière entre Crest et Aouste *(citée 1 fois)*

Aménager un sentier pédestre entre Aouste et Crest sur la rive nord de la drôme pour permettre aux piétons/cyclistes/cavaliers de longer le lit de la rivière, notamment au droit de la zone commerciale d'intermarché.

Créer un logo pour identifier le BV *(citée 1 fois)*

Créer un logo pour le Bassin versant, symbolisé par un élément de la faune (loutre) et/ ou de la flore , pour afficher la prise en considération de la préservation de la biodiversité, notre bien commun le long des cours d'eau...

Créer un outil cartographique public regroupant toutes les informations en lien avec la rivière *(citée 1 fois)*

Faire un outil ouvert au public qui recoupe toutes les informations sur le bassin versant et qui est accessible au public (cartographique) (périmètre espace de mobilité, périmètre de l'espace de mobilité des cours d'eau, le périmètre des masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement, le périmètre des ressources patrimoniales naturelles, agricoles et forestières dans les documents d'urbanisme (bassin versant et sous

bassins versants) patrimoine bâti des rivières aussi

Créer un renforcement d'achat pour des récupérateur d'eau de pluie *(citée 1 fois)*

Créer un renforcement d'achats de récupérateur d'eau avec participation de la commune pour inciter les citoyens à investir

Créer un site internet unique et facile à comprendre pour le simple citoyen surn la qualité de l'eau et si résultats des contrôles hors normes explication du risque encouru. *(citée 1 fois)*

Participation active au groupe débat sur l'eau du SPARE

Dépolluer les zones de rejets sauvages de déchets par du BRF *(citée 1 fois)*

Résorber les pollutions des sols et reconvertir les zones de rejets sauvages de déchets en sites de stockage B.R.F (Bois Raméal Fragmenté)

Depollution du lit majeur sur le domaine public au lieu-dit Fraysse *(citée 1 fois)*

Sur le lieu-dit Fraysse, commune de Loriol : enlever les carcasses de voitures, dépolluer le terrrain, remettre à l'état naturel et revégétaliser.

Développer des actions de sensibilisation *(citée 2 fois)*

Développer des sessions de sensibilisation sur l'eau dans la vallée pour des publics variés, à définir pour chaque session grand public, agriculteurs, scolaires, ...

L'action consiste à développer des sessions de sensibilisation sur l'eau dans le bassin versant de la Drôme . Elle se déroulera en 2020 et se clôturera par une rencontre de tous ceux qui ont participé au projet . Chaque session est adaptée à un public ciblé: grand public, agriculteurs , formation professionnelle ou générale. Elle comprend 3 volets: un volet apport de connaissances , un volet d'investigations (au bord de l'eau ,enquêtes...) , un volet de participation à des actions de préservation de l'eau et des milieux

Développer des sites pilotes d'assainissement *(citée 1 fois)*

Promouvoir l'assainissement collectif et individuel écologiques (bassins filtres plantés, phyto-pedo-epuration,)

Développer la récupération d'eaux pluviales *(citée 1 fois)*

Développer la récupération des eaux pluviales dans le Bassin Versant.

Récupérer l'eau des toitures des particuliers pour l'arrosage de leurs jardins, des toitures des bâtiments publics pour l'arrosage des parcs et espaces publics

Développer un cheminement doux en bordure de rivière *(citée 3 fois)*

La rivière est surtout fréquentée localement (points de baignade) ou via l'eau avec les canoés-kayaks. Je trouverai vraiment intéressant et agréable de développer une cheminement doux et vraiment continu en bordure de Drôme. Il pourrait être accessible à pied, à vélo, roller etc. Attention question délicate à mener : la propriété privée très confuse sur les bords de rivière.

Préserver des espaces de nature "sauvage". Attention ce devrait être des cheminements et non pas des voies. Attention à l'emprise au sol.

Remonter le cours de la Drome d'un point A à un point B définit, afin de sensibiliser les visiteurs et/ou habitants à proximité de cette belle rivière, les atouts, danger, préservation des espèces animales et végétales vivants autour de ce cours d'eau

Création d'un chemin ou d'une pacerelle ou d'une piste cyclable longeant la rivière sur plusieurs kilomètres (min 4) afin de pouvoir profiter (balade, vélo, course, roller) de ce magnifique paysage dans un cadre aménagé (poubelles, points d'accès sans danger pour la population et contrôlé pour la rivière, points d'infomations sur les espèces à protéger, sur la polution/respect des lieux...) et accessible aux familles. Création de sentiers le long des affluents.

Diminuer drastiquement le coût de réalisation des passes à poissons, lorsqu'elles sont utiles *(citée 1 fois)*

Il faut sortir de la fatalité d'un coût de 70 000 € environ par mètre de dénivelée, en réfléchissant à d'autres approches notamment en matière de profil, de matériaux ("réversibles") ou de modalités d'implantation.

Professionnels : grands barrages hydroélectriques, sociétés de pêche

Paticipation financière des sociétés de pêche

Economie d'eau sur la Beoux *(citée 1 fois)*

((Protection de la qualité de l'eau en amont du village = surveillance des "cadavres ou déjections", de l'utilisation de produits chimiques

Aménagement sécurisé : - accès à la rivière pour la "baignade" des enfants, - Contrôles des rives et du cours d'eau (enlever branchages et troncs, ...), - Conciliation avec les agriculteurs, les pêcheurs. -)) Economie d'eau en utilisant une dérivation existante pour l'arrosage des potagers, - récupération d'eaux de pluie.

Education aux pratiques domestiques économomes et moins polluantes *(citée 2 fois)*

Education du citoyen : utilisation modérée de l'eau et des produits

Les gestes économes, fabriquer des produits ménagers naturels, être critique avec les produits du commerce

Embauche de personnel dédié à la sensibilisation et l'information du public *(citée 1 fois)*

Embauche de personnel chargé de sensibiliser à la protection de l'eau et de l'environnement et aussi gérer les structures d'accueil mises à la disposition du public.

Encourager l'hydroélectricité *(citée 1 fois)*

Encourager l'hydroélectricité

Simplifier les tâches administratives

Ok sur les cours d'eau déjà équipés Sanctuariser la Drôme (rivière) et affluents, c'est sauver la planète

Encourager la substitution des stations d'épuration *(citée 1 fois)*

((Développer le contrôle et le suivi des rejets des stations d'épuration.)) Encourager leur substitution. ((des rejets des stations d'épuration.

Engager une politique d'acquisition foncière *(citée 4 fois)*

Acquérir foncière dans le domaine public des terrains sensibles à la protection de l'eau pour une meilleure gestion et acquisition foncière de la bande active et des ripisylves, restauration de continuité de la trame verte.

Cette action comprend plusieurs volets principaux :

la protection des ressources stratégiques pour l'eau potable : qualité et quantité

la protection du lit majeur de la drome

la conservation des canaux et du patrimoine bâti historique

Protéger, pérenniser, gérer les habitats

la protection des milieux et Limiter les effets destructeurs des crues.

les moyens : achats de terrains par les collectivités et convention d'usage, convention simple sans achat , mesures imposées au titre de réglementation ou de SAGE

sensibilisation et formation / entretien

Entamer une recherche sur l'implication responsable et consciente des habitants. Comment concerner les usagers à la gestion et leur bien commun *(citée 1 fois)*

La psychologie, la conscience, la responsabilité, l'implication, la motivaiton, face aux enjeux citoyens et du changement climatique, sont des sujets ardus qui nécessiteraient une recherche sur la gestion du "comment rendre les habitants acteurs dans leur lien à l'eau ?"

Entretien de rivière sur la Beoux *(citée 1 fois)*

((Protection de la qualité de l'eau en amont du village = surveillance des "cadavres ou déjections", de l'utilisation de produits chimiques

Aménagement sécurisé : - accès à la rivière pour la "baignade" des enfants, -)) Contrôles des rives et du cours d'eau (enlever branchages et troncs, ...), - *((Conciliation avec les agriculteurs, les pêcheurs. - Economie d'eau en utilisant une dérivation existante pour l'arrosage des potagers, - récupération d'eaux de pluie.))*

Entretenir le lit des rivières *(citée 1 fois)*

Couper les grands arbres dans le lit et les berges de la rivière pour éviter le risque d'embâcles lors des crues

Intérêt général de faire cet entretien

Etablir des quotas de canoés maximum sur la rivière *(citée 1 fois)*

Ce n'est peut être qu'une vision de l'esprit mais j'ai l'impression qu'il y a de plus en plus d'embarcations sur la Drôme. C'est l'autoroute et ca limite fortement l'intérêt d'une baignade. Du coup, on fuit et on se pose sur les rivières non fréquentés par les kayaks. Je ne sais pas si il y a des chiffres à fournir (si ca se trouve c'est complètement faux) mais une idée serait peut être d'instaurer un quota à ne pas dépasser? L'objectif n'est pas de couler les entreprises de location

mais bien d'arriver à un équilibre entre viabilité économique, fréquentation touristique et affluence sur la rivière. Éviter l'effet côte d'azur quoi mais ca n'est pas facile j'en ai conscience car il y a des paramètres qu'on ne contrôle pas comme par exemple l'affluence touristique. *((mettre en place un organisme de médiation entre les usagers de la rivière - baigeurs et kayakistes))*

Faire pression sur les représentants de l'état pour le respect des débits réservés *(citée 1 fois)*

Faire pression sur les représentants de l'état pour qu'il ne cèdent plus a la pression des syndicats d'irrigation

Faire un film sur la rivière Drôme ou interroger 25 ou 30 personnes de la Biovallée *(citée 1 fois)*

Un film de 52 min = XXXX, paysage (50%) et XXXX de 20 personnes (+/-) Film pédagogique (il en existe au moins 1 déjà mais il date).

Faire une station d'épuration pour les piscines *(citée 1 fois)*

Relier les piscines individuelles à une station d'épuration pour piscine. Afin de ne pas mélanger l'eau de piscine chlorée et les eaux usées dans une station d'épuration traditionnelle et empêcher le bon fonctionnement de celle-ci.

Favoriser les activités artistiques en lien avec la rivière *(citée 2 fois)*

Ne pas oublier, favoriser la pratique artistique liée à la rivière : dessin, photo, musique (?), sculpture (?), etc.

Du futur monde sensitif : Contes intergénérationnels au bord de l'eau, inventer des histoires, les 5 sens

Favoriser les transitions vers une agriculture plus respectueuses des hommes et de l'environnement *(citée 1 fois)*

Favoriser les transitions vers une agriculture plus respectueuse des hommes et de l'environnement. Supprimer les pollutions des sols et de l'eau par les produits chimiques trop utilisés en agriculture.

Favoriser l'implantation de toilettes sèches *(citée 1 fois)*

Favoriser l'installation de toilettes sèches pour éconnomiser l'eau

Former les habitants / structures à donner leur avis et débattre sur la gestion de l'eau *(citée 1 fois)*

Informer l'habitant : sur sa capacité, son droit à donner son point de vue, son avis, ses idées. Grâce à un apport de connaissance (état naturel, enjeux, gestion)

Former avant d'informer : apporter à chacun les connaissances objectives permettant de prendre position

Sur cette base, engager les débats

Faire un réel effort d'exactitude en évitant les idées reçues ou sectaires

Demander aux organismes éventuellement concernés d'accuser réception puis de répondre en cas de question ou signalement

Gestion des aires de baignade *(citée 2 fois)*

Aménagements pour les activités de loisirs dans la rivière: Aménager CERTAINS espaces avec parking, sanitaires, poubelles, pour l'accès à la rivière pour tous (avec accès pour personnes à mobilité réduite aussi), avec panneaux d'information et de réglementation(préciser ce qui est permis et ce qui est interdit clairement)

Nettoyage des abords, débroussaillage et aménagement des descentes sur la rivière (escaliers en rondins de bois au niveau du Pont de Recoubeau)

Installation de jolies poubelles sur les parkings aux zones de baignades Panneaux d'information sur la protection de l'eau et de ses

"habitants" = impact de l'usage des ambres solaires et des activités de loisirs = apprentissage du respect de l'environnement

Identifier les réseaux d'eau potable avec présence de plomb *(citée 1 fois)*

Identifier les secteurs sur le bassin versant concernés par la vétusté des installations, touchés par le plomb dans l'eau au robinet. (Crest déjà identifié)

Inciter au changement de pratiques culturales tout public *(citée 1 fois)*

Accompagner les particuliers, les agents espaces verts des collectivités, les agriculteurs aux changements de pratiques. Encourager leur substitution par des amendements de type BRF, cultures de conversion, agroforesterie.

Obligations et incitations

Information sur la préservation de la nature par les professionnels de sports d'eau *(citée 1 fois)*

((Interdire la location de canoë-kayak à certaines période de l'année si le débit de la rivière descend en dessous de 1,5 m3/s par exemple)). Demander aux professionnels de faire des informations, respect de la faune et de la flore

Informer la population sur les prélèvements agricole *(citée 1 fois)*

Information des citoyens à partir d'avril :

publication des débits mesurés 2 fois /mois

Publication des prélevements pour irrigation

Base juridique : droit à l'information / données de l'environnement (sur le site du SMRD, dans la presse locale)

Informer sur l'entretien des rivières *(citée 2 fois)*

Rappel aux riverains des cours d'eau que l'entretien est obligatoire

Développer la communication sur l'entretien de la rivière

Obtenir des informations sur l'entretien de la rivière

1, Qu'est-ce que c'est que l'entretien de la rivière ?

2. Que peut-on faire concernant d'une part les apports "naturels" (liés à la dégradation des berges, troncs d'arbres, rochers, forêts alluviales, ...) et les encombrants divers d'autre aprt ?

3. Avec quels moyens et à quelle fréquence ?

4. Quelles règles s'imposent ?

5. qui doit faire les travaux ?

6. La responsabilité des citoyens est d'informer les gestionnaires de la rivière de l'état de celle-ci.

Informer sur les innovations en économies d'eau *(citée 1 fois)*

L 4. Informer sur les processus innovants existants *((Sensibiliser les citoyens sur l'importance des économies d'eau, surtout l'été vis-à-vis de l'eau potable, quand les réservoirs ont du mal à être pleins))*.

Informer sur les pratiques agricoles saines *(citée 4 fois)*

Informations au niveau des médias sur l'intérêt d'une production plus saine

information sur les effets néfastes pour l'homme et l'environnement - sol et eau

Vers des pratiques agricoles protégeant les sols et les ressources en eau

Installer des panneaux d'information aux accès baignade *(citée 1 fois)*

Communiquer sur la propreté des berges (faire participer les usagers, riverains à l'entretien)

- aménager des parkings avecsignalisation

- communication sur la rivière (panneaux d'information), sensibilisation aux enjeux de l'eau

- baignade autorisée (panneaux) mais non surveillée

Installer des panneaux d'information déchets et dynamique rivière *(citée 4 fois)*

Installer sur les berges, et en particulier sur des lieux de passage proche des berges, par exemples à Crest au niveau du kiosque, des panneaux de sensibilisations sur les déchets, un descriptif des especes présentes, des poubelles, des messages à l'attention des touristes et pique niqueur sur les déchets

Remettre en place les affiches expliquant les influences, conséquences de la baignade (barrages) qui existaient il y a encore 5 ans

Informer sur l'intéret écologique de site : 2. Informer, afficher une description du site et de son intérêt écologique

Installer et gérer des poubelles aux accès baignade

(citée 5 fois)

Aménager des points de collecte et de tri des déchets (de type conteneurs enterrés) sur les parking principaux d'accès aux rivières.

Trop de lieux de baignade n'ont pas de système de collecte des déchets. Les vacanciers ne respectent pas la nature et laissent leurs poubelles derrière eux au lieu de repartir avec. Mettre des poubelles sur tous les points de parking le long de la drôme et sensibiliser les vacanciers.

Mettre en place affichage informatif et sensibilisant

Mettre en place collecteurs de déchets et gérer la collecte des déchets selon la période d'affluence

Installation sanitaires

Embauche personnel

Institutionnaliser la participation de citoyens au bureau de la CLE *(citée 2 fois)*

Institutionnaliser la participation de citoyens au bureau de la CLE.

Désignation de ces citoyens au sein du GDE qui devrait, à la fin du projet SPARE s'organiser en association. Faire perdurer l'ation des citoyens de la vallée de la Drôme, action du GDE.

Avoir accès à l'information des dossiers pour pouvoir diffuser.Faire des propositions = comment mieux gérer l'au dans le contexte de réchauffement climatiqueParticipation des citoyens à la CLE prévoir qu'un groupe (constitué ou non en association ?) de simples citoyens intéressés (ceux du groupe SPARE ?) puissent siègер aux commissions de la CLE avec un droit de vote comme les associations qui y sont présentes actuellement. Peut-être à tour de rôle ? peut-être des réunions d'informations rendues aux autres membres de ce groupe ? Peut-être le receuil des idées et des positions de ce groupe à porter à la CLE ?

Intégrer l'Agence de l'eau dans l'instruction des documents d'urbanisme *(citée 1 fois)*

Proposer une modification réglementaire de l'instruction des documents d'urbanisme pour que l'Agence de l'eau soit consultée en tant que PPA (personnes publiques associées) au même titre que l'ARS, avant validation des documents d'urbanisme.

Solliciter la députée de la circonscription pour proposer cette modification (par les citoyens) GDE ?

Demander à la CLE de solliciter le ministère de l'environnement

Intégrer une mesure du débit aval de la rivière Drôme dans "Vigicrues" *(citée 1 fois)*

Prendre en compte la Drôme dans le réseau de surveillance et de prévisions de crues

Secteur Confluence rive droite, besoin de connaissance du débit de la rivière (conjugaison des crues du Rhône et de la Drôme).

Besoin de mesure du débit de la Drôme au niveau de la N7.

Interdiction formelle des pesticides ; agriculture moins gourmande en eau *(citée 1 fois)*

Interdiction formelle des pesticides ; agriculture moins gourmande en eau

Labelliser les acteurs touristiques adhérant à une charte *(citée 1 fois)*

Labelliser les structures touristiques, créer une Charte (camping, loueurs de canoës, gîtes...) afin que cet engagement, de préservation de la biodiversité et des milieux, devienne incontournable, s'ils veulent continuer leur entreprise.

Limiter l'implantation de piscines *(citée 1 fois)*

Tenter (comment?) de limiter la construction de piscines pour économiser l'eau

Limiter l'usage d'eau potable au strict minimum (il est facile de créer deux circuits dans les maisons) avec l'eau de pluie ou puits existants

Limiter l'usage d'eau potable au minimum *(citée 1 fois)*

Limiter l'usage d'eau potable au strict minimum (il est facile de créer deux circuits dans les maisons) avec l'eau de pluie ou puits existants

Maintenir les canaux pour l'utilisation de l'eau *(citée 3 fois)*

Généralisation action 25 pour tous les canaux

Utilisation eau brute, eau potale, énergie, hydraulique, électricité,

information à la population

connaissance de l'existant (ouvrages et besoins)

Contrainte administrative

Prendre en compte les avis des usagers.

tenir compte des spécificités de chaque rivière.

Maintenir impérativement l'utilisation du canal de la gervanne à la sye

pour l'irrigation car possibilité de mise en péril des exploitations agricoles

Maintenir une agriculture raisonnée *(citée 1 fois)*

Maintenir une irrigation raisonnée

Respect également des agriculteurs

Mesures financières contraignantes pour décourager des pratiques agricoles dégradant l'environnement *(citée 1 fois)*

Suite aux remembrements, la plaine du fond de Vallée de la Drôme, qui regroupe beaucoup des terres les plus fertiles des environs, ressemble désormais à un "désert vert", où de très grandes parcelles sont cultivées en agriculture "conventionnelle". La replantation de haies permettrait de stocker de l'eau dans le sol, de limiter l'érosion, de restaurer la biodiversité.

La proposition consiste à décourager les comportements suivants:

- utilisation d'intrants chimiques, source de dégradation des écosystèmes et de pollution des nappes.

- arrachage des haies (ou non-replantation), source d'érosion, de perte de biodiversité, de baisse de la capacité de stockage par unité de surface.

- drainage excessif des parcelles, combiné à une irrigation excessive en période sèche.

Dans ce but, des mesures financières contraignantes doivent être instaurées en cas de pratiques agricoles délétères, contrebalancées par des mesures incitatives en cas de pratiques vertueuses. Cela revient, en quelque sorte, à donner sa juste place au coût réel, en termes écologique et de santé publique, desdites pratiques agricoles.

Mettre en place des mesures de restriction des activités de canoe-kayak en cas de très faible débit *(citée 1 fois)*

Interdire la location de canoë-kayak à certaines période de l'année si le débit de la rivière descend en dessous de 1,5 m3/s par exemple.

((*Demander aux professionnels de faire des informations, respect de la faune et de la flore*))

Mettre en place un organisme de médiation entre les usagers de la rivière - baigeurs et kayakistes *(citée 1 fois)*

((Ce n'est peut être qu'une vision de l'esprit mais j'ai l'impression qu'il y a de plus en plus d'embarcations sur la Drôme. C'est l'autoroute et ca limite fortement l'intérêt d'une baignade. Du coup, on fuit et on se pose sur les rivières non fréquentés par les kayaks. Je ne sais pas si il y a des chiffres à fournir (si ca se trouve c'est complètement faux) mais une idée serait peut être d'instaurer un quota à ne pas dépasser? . L'objectif n'est pas de couler les entreprises de location mais bien d'arriver à un équilibre entre viabilité économique, fréquentation touristique et affluence sur la rivière. Éviter l'effet côte d'azur quoi mais ca n'est pas facile j'en ai conscience car il y a des paramètres qu'on ne contrôle pas comme par exemple l'affluence touristique.)) Mettre en place un organisme de médiation entre les usagers de la rivière - baigeurs et kayakistes

Mettre en place une police de la rivière en canoé, l'été *(citée 1 fois)*

Au long du cours d'eau, pour sensibiliser, informer, faire de la médiation entre les différents usagers, mettre en place une police de la rivière en canoé, l'été, comme cela se pratique déjà sur la rivière Ardèche: régler les conflits, lutter contre la dispersion des déchets, faire respecter la faune et la flore...

Mettre en place une redevance pour utilisation au domaine public pour : la sécurisation (embâcles), l'aménagement des rivages si nécessaire *(citée 1 fois)*

Mettre en place une redevance pour utilisation au domaine public pour : la sécurisation (embâcles), l'aménagement des rivages si nécessaire

Mettre une structure de formation à l'agriculture biologique auprès des agriculteurs *(citée 1 fois)*

Mettre en place une structure de formation (avec des personnes compétentes pour chaque aspect) personnalisée pour chaque agriculteur pour qu'il puisse entreprendre une reconvertion de son exploitation - au niveau agricole : mode de culture, type de culture ou d'élevage... adapté à chaque situation particuliere,

- Etude du bilan financier de chaque exploitation et proposition concrete pour la reconvertion : commerciatlisation des produits , gestion du matériel et des salariés éventuels, ...

- Soutien et suivi personnalisé pendant la periode de reconvertion

- Cette proposition étant validée sur le principe : trouver les financements pour rémunérer l'équipe de formateur.

Au préalable: Faire du démarchage collectif et individualisé aupres des agriculteurs pour répertorier qui seraient partant.

Avoir des expériences pilote pour que ça incitent d'autres agriculteurs à la convertion.

Mise à disposition de matériel d'échantillonnage des cours d'eau *(citée 1 fois)*

Mise à disposition de matériel d'échantillonnage des cours d'eau par le public pour identifier les sources de pollution du bassin versant de la Drôme

Mobiliser le plus grand nombre sur les économies d'eau *(citée 1 fois)*

Les moyens pour Sensibiliser les citoyens sur l'importance des économies d'eau, surtout l'été vis-à-vis de l'eau potable, quand les réservoirs ont du mal à être

pleins. 1. mobiliser le plus grand nombre (école, entreprises, administration, famille) .

Mobiliser les citoyens pour participer au classement des cours d'eaux particulièrement au niveau du chevelu *(citée 1 fois)*

Que le travail d'analyse soit fait avec les habitants dans un souci de préservation de la biodiversité et de la santé publique.

Obliger à construire des bassins de rétention d'eaux pluviales pour les grandes toitures *(citée 1 fois)*

Obligation de créer un bassin de rétention pour chaque grande toiture (> 300 m²)

Organisation de ballade castor *(citée 1 fois)*

Incidence très positive des constructions de castors qui créent des bassins de rétention et participent ainsi à la réduction des effets néfastes des crues.. Nécessité de valoriser leur action positive dans le domaine de l'eau. Sauf dans les petits affluents (risque de débordements).

Organisation de balades castor. *((Dépôt de plainte pour une personne tuant un castor))*

Organisation de journées de sensibilisation *(citée 2 fois)*

Journées de sensibilisation au bord d'un cours d'eau, avec questionnaire pré-écrit et moments d'observations/questions-réponses. On pourrait en profiter pour réfléchir de façon commune à des signalétiques d'informations bien manquantes...

Fréquence : 2 fois par an : printemps et automne, le dimanche

Une journée complète comprenant :

randonnée facile le matin

pique-nique partagé

l'après-midi : jeux de piste documentaire, ateliers découverte et observations, jeu des énigmes de l'eau et des milieux aquatiques dans la vallée

ACTION 74: Développer des sessions de sensibilisation sur l'eau dans la vallée pour des publics variés, à définir pour chaque session grand public, agriculteurs, scolaires, ...

L'action consiste à développer des sessions de sensibilisation sur l'eau dans le bassin versant de la Drôme . Elle se déroulera en 2020 et se clôturera par une rencontre de tous ceux qui ont participé au projet . Chaque session est adaptée à un public ciblé: grand public, griculteurs , formation professionnelle ou générale. Elle comprend 3 volets: un volet apport de connaissances , un volet d'investigations (au bord de l'eau ,enquêtes...) , un volet de participation à des actions de préservation de l'eau et des milieux

Organiser des actions publiques de nettoyage *(citée 1 fois)*

((A l'image des cantonniers, quelqu'un qui s'occupe de nettoyer les abords de la rivière et nature)) et organiser action de nettoyage à plus grande envergure

Organiser des animations bisannuelles artistiques *(citée 1 fois)*

Animation bisannuelle artistique

Impliquer les associations artistiques locales pour le repérage, la mise en place, la réalisation

Gestion des lieux en lien avec le SMRD

Définir les accès, maîtrise de l'usage du foncier sur les sites

Communication : documents, panneaux, etc ..

Organiser des campagnes régulières de nettoyage des berges de la Drôme et des affluents et petits ruisseaux *(citée 3 fois)*

Suite à l'action de nettoyage doctobre dernier, il serait intéressant de réitérer cette action une ou deux fois l'an (avant et après la saison touristique par exemple) en étendant le périmètre d'action de façon à créer un évènement régulier porté par les habitants de la Biovallée

Localiser et enlever les déchets dans les affluents : Prospecter les petits ruisseaux (zone de frayère des truites) pour localiser les dépôts de déchets et les enlever : plaques d'amiante, gravats, voitures, pneus, etc

Ramassage de déchets sur les bords du Bez et de la Drôme : Être accompagné de quelques volontaires pour ramasser des déchets de petite taille voir volumineux ex reste de carcasse de voiture englué faire cesse le deversage de déchets non organiques sur le flanc de la rivière du à la mauvaise habitude de locaux ex entre Châtillon en diois et mensac il y a un genre de decharge ou l on déverse toute sorte de déchets des déchets organiques mélanges à des bonbonnes plastiques en fait le ou les types n en ont rien à faire ils se trouvent tout permis et ces déchets par amoncellement dans une pente tombent un jour ou l autre dans la rivière qui plus est est très belle très sauvage à cet endroit. *((Amendes))*

Organiser des RDV annuels pour promouvoir les nouvelles pratiques agricoles économes en eau et utilisant moins d'intrants chimiques *(citée 1 fois)*

L'objectif est de faciliter les changements vers des pratiques agricoles plus économes en eau , utilisant moins de fertilisants et de pesticides . L'action consiste à organiser, dès 2018, un rendez-vous annuel, dans la vallée, en novembre ou décembre, comprenant : _Des visites sur le terrain chez des agriculteurs innovants dans ces domaines; avec des chercheurs de la ferme expérimentale d'Etoile sur Rhône (1) ; des formateurs pour des dispositifs et technologies d'économie d'eau en agriculture ... _ Une journée de réunions publiques pour présenter notamment: une mise en perspective des expériences innovantes; le bilan sécheresse et prélèvements d'eau pour l'irrigation de l'année écoulée; les suivis de la qualité des eaux en pesticides et nitrates; des évaluations et préconisations pour le futur . La diffusion des expériences pourrait se faire grâce à Agriliens , plateforme de mise en relation des agriculteurs de la vallée de la Drôme en Biovallée . (1) Ferme propriété du Département de la Drôme, comprenant une plate-forme T.A.B, Techniques Alternatives et Biologiques .

Vers des pratiques agricoles protégeant les ressources en eau

Vers l'écoute de la population sur son inquiétude et son "ras le bol" des pratiques qui ont une influence primordiale

Organiser une réunion publique annuelle en début d'été pour informer, sensibiliser *(citée 1 fois)*

Pour améliorer la sensibilisation des habitants de la vallée à l'eau sous toutes ses formes, serait-il possible d'organiser chaque année, au début de l'été, une réunion publique d'information sur l'état de l'eau du territoire, de sensibilisation sur les points de fragilité et de recueil des propositions des citoyens pour améliorer la sauvegarde de cette richesse.

Paturage et débrouillassage pour lutter contre l'ambroisie *(citée 1 fois)*

Campagne de pâturage du lit de gravier infesté par l'ambroisie etc. en lien avec les éleveurs.

Scarifiactions = débroussaillage

Permettre une veille citoyenne *(citée 1 fois)*

((*Permettre une intervention sans délai quand un riverain signale un comportement dangereux de la rivière*

Brigade : police municipale (ex : feux…) gendarmerie police de l'eau, de l'environnement Inscrire sur les panneaux un n° de téléphone à joindre si risque ou délit particulier))

Veille citoyenne basée sur l'engagement citoyen

Pomper l'eau de la Drôme *(citée 1 fois)*

Pomper l eau de la drome avant qu elle ne se jette dans le Rhône.

Prendre impérativement toutes les mesures pour éviter les impacts négatifs du véloroute. *(citée 1 fois)*

Gérer et aménager dans le respect de l'environnement, bien spécifier les réglementations, ce qui est permis, ce qui est interdit, l'éloigner chaque fois que c'est nécessaire à l'environnement de la rivière et même ne rien créer dans les Sanctuaires réservés à la Vie Sauvage

Préservation et réhabilitation de zones humides prioritaires *(citée 1 fois)*

Préserver et réhabiliter les zones humides qui contribuent à la régulation du débit des rivières et des fleuves et au maintien des milieux.

A l'échelle de tout le bassin versant, même (et surtout en amont) faire plus de cas par cas par exemple : préserver les canaux de Livron (qui permettent le développement de zones humides) qui servent notamment à l'évacuation des eaux de pluie.

C'est par le maintien et la réhabilitation des zones humides que la rivière peut se réguler. De même, par la réhabilitation du maillage des haies sur le bassin versant.

Préserver les ouvrages existants pour leur intéret patrimonial et les mettre en valeur *(citée 3 fois)*

Approche patrimoniale positive du milieu aquatique ; Respecter avec détermination les travaux et ouvrages antérieurement réalisés par l'homme ; Laisser les ouvrages réalisés au fil des siècles pour l'homme et son "bon" sens de l'observation et de l'utilisation de l'eau. (biefs, barrages, retenues, etc.) (nettoyage des canaux et des ouvrages indispensables)

L'homme n'a jamais empêché les poissons de remonter

Faire reconnaître comme élément de patrimoine remarquable

Recensement, Protection et Entretien des ouvrages anciens en lien avec l'eau: canaux, digues, vannes, prise, chutes, bâtiment, moulin...pour leur valeur patrimoniale, la sécurité des usagers, protections contre les crues et inondations. Ne plus permettre la destruction comme à Saillans de grande digue, du canal et de chutes, ouvrages emblématiques de l'ancienne usine du village, par un particulier au lieu-dit de CACHEPOU. Le site a été défiguré à jamais, par un particulier. Qu'est-ce qui prime, l'intérêt économique limité dans le temps pour un tiers ou le respect du patrimoine commun pour les générations futures? Cette destruction au profit d'un tiers laisse une cicatrice profonde dans le ressenti collectif.

Créer des panneaux d'information à l'attention du public pour relater l'Histoire de ces ouvrages et redonner du sens.

Protection de l'apron, protection de la loche franche *(citée 2 fois)*

Protection de l'apron, protection de la loche franche, expliquer le danger des grands barrages de baigneurs.

Protection de la qualité de l'eau sur la Beoux *(citée 1 fois)*

Protection de la qualité de l'eau en amont du village = surveillance des "cadavres ou déjections", de l'utilisation de produits chimiques

((Aménagement sécurisé : - accès à la rivière pour la "baignade" des enfants, - Contrôles des rives et du cours d'eau (enlever branchages et troncs, ...), - Conciliation avec les agriculteurs, les pêcheurs. -

Economie d'eau en utilisant une dérivation existante pour l'arrosage des potagers, - récupération d'eaux de pluie.))

Protection des terrains riverains contre l'érosion *(citée 1 fois)*

Renforcement des berges, calage du niveau du lit par les seuils

gérer le calage du niveau du gravier par des entreprises de TP

Protection et réparation des digues *(citée 1 fois)*

Si le coût de réparations est supérieure au valeur des biens a protéger, alors rachetons les biens.

Commencer par ne pas construire dans des zones inondables

mettre en débat les choix

éducation à l'usage de la rivière

Protection des digues, le déboisement ne devrait être effectué que sur la partie côté Ramières

Protection intégrale des castors *(citée 1 fois)*

Protection intégrale du castor. Interdiction de destruction des barrages. Dépôt de plainte pour une personne tuant un castor

Protéger et gérer les habitats des libellules rares *(citée 1 fois)*

Définir les modes de gestion hydraulique sur les habitats de ces libellules

Réaliser des fiches d'interprétation de la rivière Drôme *(citée 1 fois)*

"Il s'agit de proposer à ceux qui utilisent la Drôme pour leurs loisirs un support d'interprétation composé de fiches complétées par des panneaux sur certains lieux (loueurs, parkings, ...).

A destination des kayakistes, des baigneurs, des randonneurs, ainsi que toutes personnes utilisant la rivière pour ses loisirs.

Disponible chez les loueurs de kayak, les offices de tourisme et en téléchargement.

Objectifs

Avoir une vision globale du bassin versant

Favoriser la curiosité

Comprendre l'impact de l'utilisation de la rivière

Adapter son comportement

Contenu prévisionnel :

Carte du bassin versant

Transect d'une portion de la rivière en lien avec la nappe phréatique

Clé de détermination de la faune et de la flore remarquable

Clé de détermination des galets et relation avec leur origine possible sur le bassin versant

Présentation de la sensibilité du milieu en relation avec les pratiques de loisirs

Propositions d'activités ludiques au fil de l'eau"

Réaliser un guide pédagogique sur la rivière Drôme *(citée 1 fois)*

"Guide pédagogique sur la rivière Drôme

Cet ouvrage a pour vocation de présenter la rivière et d'accompagner des enseignants ou des animateurs dans la réalisation de projets transdisciplinaires avec les enfants. Il peut être disponible soit en ligne soit en version imprimée.

Composée de 3 parties, il facilitera à la fois la recherche de contenus, mais aussi la mise en place de démarches pédagogiques.

Les objectifs généraux sont :

Faciliter la présentation de la rivière

Résumer et vulgariser les connaissances sur la rivière

Faire le lien avec les programmes scolaires

Motiver la mise en place de projets transdisciplinaires

Éduquer à l'environnement et au développement durable

Changer les comportement des enfants et de leurs parents usagers de la rivière

Le contenu prévisionnel

Première partie : les ressources

Rédigée d'un point de vue systémique, il s'agit de permettre une vision à la fois globale et détaillée de la rivière.

Cette partie proposera une compilation des connaissances disponibles ayant un intérêt pour permettre de vulgariser le contenu. Il s'agit d'exclure des données trop techniques qui ne concernent que les spécialistes.

Dans chaque sous-partie, il sera fait des encarts présentant le lien possible avec les programmes scolaires.

Deuxième partie : supports pédagogiques

Cette partie présentera des outils et des démarches pédagogiques pour faciliter l'utilisation de la rivière par les enseignants et les animateurs.

Contenu :

Fiches d'enquête de terrain

Propositions d'ateliers pédagogiques

Description des différentes approches possibles : sensorielle, artistique, scientifique, historique

Présentation de la pédagogie de projet

Troisième partie : présentation de projets

Elle fera la description d'une sélection de projets transdisciplinaires réalisés en lien avec la rivière Drôme par des élèves avec leurs enseignants ou leur animateurs. Leur présentation visera à montrer ce que d'autres ont mis en place afin de suggérer des pistes de déroulements et de restitutions possibles.

Rechercher une solution aternative au centre aquatique *(citée 1 fois)*

Interdiction de grand projet inutile, tel le centre aquatique de la 3CPS

Rechercher une solution alternative au centre aquatique pour permettre l'apprentissage ou l'exercice de la natation

Réfléchir sur une solution durable pour l'approvisionnement en eau potable dans la zone du Vivier. *(citée 1 fois)*

Laisser le Vivier tranquille! Dans le bassin versant de la Gervanne, le Vivier qui s'écoule depuis les hauteurs de la montagne de Saint Pancrace est capté pour approvisionner en eau potable les habitant-e-s de Suze et de Beaufort-sur-Gervanne.

Anciennement, une partie du débit du Vivier était canalisé pour alimenter des parcelles jusque dans le bas de Suze. Des travaux de captage de source remontant aux années 50 ont profondément modifié ce paysage, et rendu désormais impossibles de telles améliorations agricoles. D'après certaines informations, des travaux

additionnels de captage du Vivier seraient planifiés dans les années à venir, qui pourraient poursuivre l'assèchement de cette zone, et en affecter définitivement les possibilités agronomiques et écologiques.

Une réflexion sur l'approvisionnement en eau potable des communes de la vallée de la Gervanne devrait être conduite, envisageant notamment la solution la plus acceptable sur le plan écologique, à savoir des captages directs dans la Gervanne avec contrôles et au besoin, amélioration de la qualité de son eau.

Rénovation de berges abîmées depuis les crues de 2003/2004 rendues instables sur l'Archiane et font tomber les arbres des berges ainsi que les amas de graviers qui encombrent le lit et font passer l'eau en léchant les berges instables *(citée 1 fois)*

Etendre l'entretien des berges de l'Archiane à la Drôme. Qu'est-ce qu'une berge abîmée ? Veillez à ne pas betonner exagérément le lit de la Drôme

Répertorier avec les citoyens les petits pompages et rejets dans les cours d'eau *(citée 1 fois)*

Journées d'action sur le terrain par petits groupes de volontaires sur des linéaires définis (par exemple sur des secteurs pré-signalés comme "sensibles"). Suivre le cours d'eau et sur plan localiser et décrire le pompage ou rejet, avec kit d'analyses simples de l'eau en supplément. A faire l'été. Action concrète de lutte et moment favorable à la sensibilisation au Milieu

Cartographier ces points (SMRD), en collectant les informations récoltées par des volontaires qui seraient briefés en amont par des professionnels

Objectif : sensibiliser ensuite les communes et les citoyens sur l'impact de ces pompages et rejets, pour les pousser à changer les pratiques ou faire les travaux nécessaires

Répertorier les zones de baignade *(citée 1 fois)*

- Répertorier les zones de baignade les plus fréquentées

Restauration de zones humides en colmatant des fossés de drainage de champs ou plantations n'étant plus cultivés *(citée 1 fois)*

Actions sur les fossés de drainage

d'accord pour les zones abandonnées.

Ne pas insister pour les zones encore utilisées.

Restaurer la continuité écologique par la destruction des barrages et seuils *(citée 2 fois)*

Connexion des ruisseaux à la Drôme. Destruction des seuils à la confluence des ruisseaux qui interdisent la migration des poissons pour la reproduction. A voir au cas par cas ;

Supprimer certains barrages (faits par les humains) surtout les gros : je vise la Roanne. Besoin de bras pour démanteler ces barrages, faire respecter par les pouvoirs publics l'interdiction de les refaire.

Oui aux passes à poissons.

Réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole *(citée 1 fois)*

Proposer aux agriculteurs situés à proximité des steu (<2km) d'utiliser l'eau usée traitée pour l'irrigation de leurs cultures.

Très bonne idée ! Mais vérifier la qualité de l'eau (métaux lourds, antibiotiques etc…)

Saisir la DREAL pour s'assurer que les équipements d'assainissement communaux et industriels de la Gervanne soient adaptés *(citée 1 fois)*

Rendre la Gervanne propre à la baignade en aval de Beaufort

Mettre en place une micro-station d'épuration dédiée à la pisciculture de Beaufort et traiter toutes les eaux usées des villages en aval pour rendre la Gervanne propre à la baignade sur tout son parcours

Il conviendrait de refaire le point par rapport au respect de la législation sur les installations classées. Quels équipements seraient corrects pour éviter des rejets polluants ? Saisir la DREAL.Est-ce que les prescriptions actuelles sont respectées ? Est-ce qu'elles sont suffisantes ? Il est nécessaire de travailler sur le problème de faible débit de la Gervanne l'été, qui dilue très peu les rejets à quantité constante

Sensibilisation et incitation des agriculteurs riverains à se tourner vers des pratiques plus responsables *(citée 1 fois)*

Sensibilisation et incitation des agriculteurs riverains à ne pas utiliser de pesticides ; ne pas produire de maïs gourmand en eau dans la Drôme où la pluviométrie n'est pas suffisante

le maïs n'est pas la culture la plus gourmande en eau mais son irrigation a lieu sur une courte durée à une période critique

Sensibilisation sur l'arrachage Ambroisie *(citée 3 fois)*

Sensibiliser les touristes cayakiste ainsi que les habitants locaux qu'ils peuvent lors d'arrêts sur les plages arracher les pieds d'ambroisie. Groupe de travail journée citoyenne

Sensibilisation sur le castor *(citée 1 fois)*

Mettre en valeur l'importance du castor sur l'ensemble du bassin versant auprès du plus grand nombre de personnes ;Création d'une plaquette présentant le castor.Organisation de balades castor. Aménagement pour observation

Sensibiliser à "laisser la nature faire" : réduire les impacts des activités humaine sur la rivière *(citée 1 fois)*

Laisser la nature faire son travail. Il ne faut pas toucher à la rivière et à la biodiversité. La nature est bien faite et s'en sortira sans l'Homme pour vivre. Cependant il faut arrêter les impacts des l'Homme sur la rivière comme l'agriculture, l'industrie, les loisirs qui polluent les berges et l'eau. En arrêtant ses impacts, pas besoin d'aménager la rivière, cela ce fera tout seul. Il faut juste un gros travail de sensibilisation.

Sensibiliser au moyen de différents supports *(citée 1 fois)*

Par le biais de maquettes, vidéos, simulations 3D, montrer l'évolution des cours d'eau dans les 10 et 30 ans qui viennent, en intégrant les données des changements climatiques catastrophiques en cours.

Ce afin d'inciter à des changements radicaux dans les usages et aménagements dans tous les domaines.

Sensibiliser aux économies d'eau *(citée 1 fois)*

Sensibiliser les citoyens sur l'importance des économies d'eau, surtout l'été vis-à-vis de l'eau potable, quand les réservoirs ont du mal à être pleins. Les moyens : mettre en place des incitations

Suppression des parking "sauvage" et création des parkings payants *(citée 1 fois)*

Pour agir en même temps contre la surpopulation de la Drôme et la pollution par les ordures, déjections humaines et la destruction des espaces verts par les voitures qui sont garé n'importe ou et n'importe comment il faut créer des parkings payants, surveillé avec WC public et poubelles.

Contrôle et PV des voitures mal garé.

Supprimer les passes à poissons et ne plus en construire *(citée 1 fois)*

Supprimer les passes à poissons pour éviter la remontée de musards et ne plus en construire

Passes à poissons : perchoirs à hérons et cormorands

Utilisation de cultivars plus adaptés *(citée 2 fois)*

Collaboration de la chambre d'agriculture pour proposer (aux agriculteurs) des cultivars plus adaptés aux conditions climatiques estivales que le tournesol ou le maïs

Favoriser les cultures plus adaptées au changement climatique

Réduire l'irrigation en favorisant des cultures plus adaptées au réchauffement climatique.

Utiliser l'eau de pluie pour l'agriculture *(citée 1 fois)*

Organiser la gestion de l'eau de pluie pour l'usage agricole.

par exemple : dévier l'eau qui arrive dans le réseau urbain de collecte des eaux de pluies vers de grands réservoirs plutôt que de la déverser dans la rivière.

Cela permettrait de GARDER L EAU LA OU ELLE TOMBE pour l'utiliser dans les semaines/mois qui viennent et ainsi préserver la ressource. autre exemple : subventionner la collecte de l'eau de pluie sur les hangars agricoles à savoir également que la restauration des petits cycle de l'eau (à l'échelle d'une ville...etc) participe à lutter contre le réchauffement climatiqe, voir le film Dobra Voda, fleurs du futur de Valérie Valette

---

Vendre des cendriers de poche à l'effigie du BV *(citée 1 fois)*

Imaginer et créer des cendriers de poche à l'effigie du bassin versant, à mettre en vente à l'usage des baigneurs fumeurs qui polluent les bords des cours d'eau. (créateur d'emploi: conception plus vente de cet objet)

Verbaliser en cas d'infraction *(citée 1 fois)*

Permettre une intervention sans délai quand un riverain signale un comportement dangereux de la rivière

Brigade : police municipale (ex : feux…) gendarmerie police de l'eau, de l'environnement Inscrire sur les panneaux un n° de téléphone à joindre si risque ou délit particulier

((Veille citoyenne basée sur l'engagement citoyen))

Verbaliser l'abattage de castor *(citée 2 fois)*

((Incidence très positive des constructions de castors qui créent des bassins de rétention et participent ainsi à la réduction des effets néfastes des crues.. Nécessité de valoriser leur action positive dans le domaine de l'eau. Sauf dans les petits affluents (risque de débordements).))

Organisation de balades castor. Dépôt de plainte pour une personne tuant un castor

---

Supports de communication

	N° d'annexe	Page
Les Usses: Dépliant Alerte à Malib'Usses	18	335
L'Huveaune: Posters préparés pour les journées techniques inondation	19	339

PGRE
PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

SMEGRU
SYNDICAT DE RIVIÈRES DES USSES



ALERTE À MALIB'USSES

NOTRE RIVIÈRE MANQUE D'EAU, ENGAGE-TOI !



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES • AGRICULTEURS • INDUSTRIELS • ASSOCIATIONS • CITOYENS

CONSTRUISONS ENSEMBLE DES SOLUTIONS POUR UN AVENIR ÉCONOME EN EAU

Les Usses, un territoire fragile

Nos rivières manquent d'eau de manière chronique. Cette situation est liée à la géographie et la géologie de notre territoire, qui le rendent très dépendant des précipitations. L'altitude notamment, n'est pas suffisante pour bénéficier de la fonte des neiges.

En parallèle, les pressions sur la ressource en eau s'accentuent du fait d'une population en croissance (+2 % par an). Au vu du changement climatique, les besoins en eau pour l'agriculture vont également augmenter.

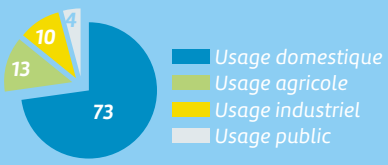
Si à la maison le manque d'eau est imperceptible, la faune aquatique, elle, souffre lorsque les débits de nos rivières sont trop faibles. Nous dépendons tous de la même ressource !

Tous mobilisés !

Le 30 mars 2017, le Comité de Rivières* des Usses, composé des collectivités territoriales, des agriculteurs, des industriels et des associations de protection de l'environnement, a adopté un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). **Son objectif : maintenir voire réduire dans certains secteurs nos consommations d'eau, entre juin et octobre notamment, lorsque la situation des cours d'eau est la plus critique**. Comment ? en mobilisant tous les usagers de l'eau et en trouvant ensemble des solutions pour économiser l'eau durablement.

CITOYENNES ET CITOYENS DES USSES, IL EST ESSENTIEL DE VOUS ASSOCIER À CETTE DÉMARCHE ET À LA PRISE DE DÉCISION !

73 % *de l'eau potable du territoire (réseau public) est consommée par les particuliers*



** Le Comité de Rivières des Usses est l'instance de concertation en charge de la validation des projets liés à la rivière et à la ressource en eau de notre territoire*

REJOINS NOTRE GRANDE OPÉRATION DE SAUVETAGE !

Parce que les avis d'experts ne suffisent pas forcément, viens partager tes constats d'usagers et proposer des idées innovantes !

Animations gratuites ouvertes à tous !



1 Partageons des connaissances

RAND'EAU *Été – Automne 2017*

Viens te balader & mène l'enquête sur le manque d'eau des Usses.

2 Imaginons les scénarii d'avenir

si nous n'agissons pas maintenant

BISTR'EAU *Été – Automne 2017*

Autour d'un verre, projette-toi et imagine différents scénarii pour l'avenir de notre eau « Et si demain on interdisait le remplissage des piscines ? ».

3 Expérimentons virtuellement des solutions

THÉÂTRE-FORUM *Printemps 2018*

Mets-toi dans la peau d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un castor, pour prendre conscience que chacun peut agir.

4 Passons à l'action

ATELIERS *Courant 2018*

Propose des solutions concrètes pour économiser l'eau et participe à la mise en œuvre des projets sélectionnés !



ET APRÈS ?

Toutes les idées proposées au cours des animations seront :

- **consignées dans un registre accessible à tous ;**
- **étudiées et validées par le Comité de Rivières, dans lequel des citoyens siégeront ;**
- **présentées à l'occasion d'une réunion publique.**

Grâce à ton engagement, les solutions retenues permettront de dessiner un nouvel avenir pour l'eau des Usses !

Pour en savoir plus, découvrir le calendrier des prochaines animations et t'inscrire :

www.rivieres-usses.com
Smecru Syndicat des Usses
alerte@rivieres-usses.com
04 50 59 00 61

(Possibilité de t'inscrire directement sur place)

Avec l'appui technique de

Avec le concours financier de

Terra Publica



L'aléa inondation sur le territoire du bassin versant de l'Huveaune

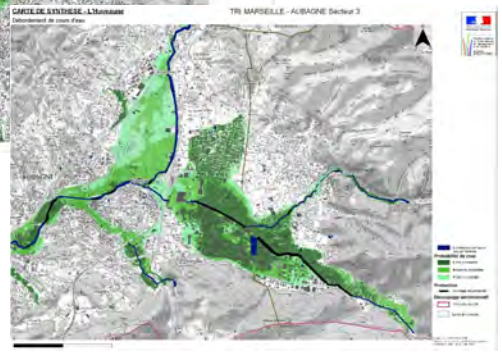
Le débordement de l'Huveaune : premier risque identifié

La mise en œuvre de la Directive Inondation (DI) vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI).

La cartographie du **TRI de Marseille – Aubagne** (en date de 2014) apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les **débordements de l'Huveaune** pour trois types d'événements :

- **Fréquent** : événement provoquant les premiers dommages conséquents, commençant à un temps de retour de 10 ans et dans la limite d'une période de retour de l'ordre de 30 ans.
- **Moyen** : événement ayant une période de retour comprise entre 100 et 300 ans qui correspond dans la plupart des cas à l'aléa de référence des PPRI s'il existe.
- **Extrême**: phénomène d'inondation exceptionnel inondant toute la surface alluviale fonctionnelle. A titre indicatif, une période de retour de l'ordre de 1000 ans sera recherchée.





Extraits des cartes d'inondation de l'Huveaune élaborées dans le cadre du TRI Marseille-Aubagne.

Le quartier de la Capelette à Marseille est particulièrement touché en cas de crue, même fréquente.
Les inondations se concentrent sur la rive droite de l'Huveaune, et touchent notamment le stade Vélodrome.

Dans le secteur d'Aubagne, la zone d'activité des Paluds est touchée dès les crues les plus fréquentes.
Le centre-ville d'Aubagne est touché pour des évènements moyens à extrêmes.

Un fonctionnement hydraulique propre aux petits fleuves côtiers méditerranéens



L'Huveaune en crue en décembre 2012, Marseille (source SIBVH)

- Un fleuve
- Un régime hydraulique torrentiel
- Un débit d'étiage faible et un écoulement discontinu en période de sécheresse
- Une pente moyenne relativement élevée
- Des tronçons d'accélération du débit naturels (goulet géographique) ou aménagés (cuvelage, enrochements, etc.)
- Un régime pluviométrique « intense méditerranéen » : soit des fortes pluies sur des durées concentrées
- Une réactivité importante des cours d'eau avec des pics de crue rapidement atteints (excepté sur l'amont de l'Huveaune (cf. système karstique)
- Des apports en ruissellement significatifs



L'Huveaune en crue en 2016, Auriol (source SIBVH)



L'Huveaune en crue en 2011, Marseille aval, confluence avec le Jarret, la vanne du barrage de la Pugette est baissée (source SIBVH)

Des crues rapides et urbaines à l'aval

Les crues aval sont caractérisées par des apports en provenance essentiellement des **zones urbanisées** (Aubagne et Marseille) situées en aval du bassin versant. Les évènements correspondant présentent des **temps de réponse beaucoup plus rapides que les crues amont**, et des durées plus courtes. La crue de 2011 est représentative de ce fonctionnement, avec un premier pic de crue correspondant à la réponse urbaine rapide, suivie d'un second pic plus faible correspondant à la réponse rurale amont, Par ailleurs, de la même façon que la crue de 2011, la crue de 1978 illustre le fonctionnement du **double phénomène**, avec un premier pic de crue observé sur Aubagne et Marseille immédiatement après les plus fortes précipitations, suivi d'un second pic sur le secteur en amont d'Aubagne quelques heures plus tard.

Le risque inondation par ruissellement : un volet central de la gestion du risque sur le bassin versant de l'Huveaune

La difficulté de définition de cet aléa

Il n'existe pas de définition des inondations par ruissellement, ni une caractérisation de cet aléa. La définition existante dans le guide du CEPRI, qui est reprise dans le cadre de la SLGRI, est : « l'inondation par ruissellement est un **phénomène d'écoulement de l'eau de pluie**, sur un bassin versant, qui est lié à des pluies intenses et localisées, et se poursuit jusqu'à la rencontre d'un élément du système hydrographique (cours d'eau, marais, lac, etc.) d'un réseau de drainage ou d'un point bas ».

Sur l'Huveaune, les **crues régulières** (période de retour inférieure à 10 ans) provoquent des **inondations par ruissellement**.

La **maitrise des eaux pluviales et de ruissellement** représente un enjeu important à la **convergence de plusieurs politiques publiques**. Elle a pour objectif :

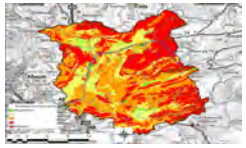
- La protection de l'environnement et de la ressource en eau par la réduction des apports de pollution (notamment lessivage des routes, etc.) dans les milieux aquatiques
- La protection des personnes et des biens par la lutte contre les inondations

A ces enjeux et face au changement climatique (intensification des pluies sur de courtes durées) la désimperméabilisation constitue une réponse.

→ Améliorer la **connaissance** de l'aléa ruissellement
Organiser la gestion de ce risque (gouvernance, actions)

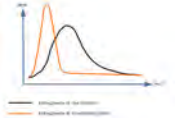
L'influence karstique principalement observée en amont du bassin versant

Les études réalisées sur l'influence du karst dans les crues de l'Huveaune permettent de mettre en évidence la **complexité du fonctionnement des systèmes karstiques** présents sur le bassin versant de l'Huveaune, en identifiant la **zone amont** (depuis la source jusqu'à Roquevaire) comme potentiellement très sensible aux apports karstiques contrairement à la zone aval (de Roquevaire à Aubagne), qui, elle, ne semble pas influencée. Ces résultats permettent également d'apporter des précisions sur la délimitation du **bassin versant** « réel » ou **hydrogéologique** de l'Huveaune qui seront utiles pour les études ultérieures, précisant ainsi les surfaces contributives aux écoulements effectifs. Les crues amont sont caractérisées par des apports en provenance des zones rurales et karstiques caractéristiques de ce secteur du bassin versant. Les évènements correspondants sont définis par une **réponse relativement lente de l'Huveaune**, fortement influencée par **l'état initial de saturation en eau des sols** et produisent généralement des volumes importants.



Cartographie de la potentialité d'influence du karst sur les crues sur le bassin versant de l'Huveaune à Aubagne (BRGM, 2013)

→ Poursuite de l'acquisition de **connaissances** (instrumentation, analyse) sur l'influence du karst et l'écoulement des eaux souterraines

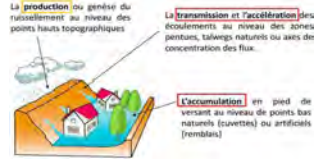


Étude ruissellement « arc méditerranéen », CEREMA

Les vallats secs naturels et les zones urbaines denses : principaux secteurs concernés par le ruissellement

Il existe trois types de ruissellement qui peuvent être caractéristiques du bassin versant :

- Ruissellement diffus qui est marqué par la sensibilité du secteur à produire le ruissellement et qui est donc dépendant des caractéristiques physiques du versant
- Ruissellement concentré lié aux **axes d'écoulement**, sont concernés les **vallats secs, talwegs et cuvettes topographiques** mais également le ruissellement par débordement de cours d'eau,
- Ruissellement **pluvial** qui correspond au ruissellement **urbain** lorsque le réseau pluvial est saturé, les débordements s'écoulent en surface



Phénomène de ruissellement (source : ministère de la transition écologique et solidaire)

Perspectives

Le ruissellement nécessite des données, par exemple sur la pente, les caractéristiques du sol et du sous-sol, la nature des zones de production, la réponse des aquifères, etc. Des **démarches sont en cours pour distinguer l'aléa ruissellement d'autres types de dysfonctionnement** sur le territoire, comme les débordements du réseau d'assainissement pluvial. Dans le cadre du PAPI, la définition de l'aléa ruissellement pourra être étudiée et approfondie, en vue d'apporter des réponses adaptées pour définir cet aléa.



De multiples enjeux en zone inondable sur le territoire de l'Huveaune

Une population vulnérable face au risque inondation

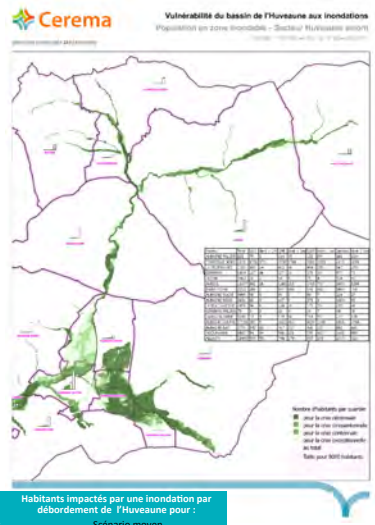
Un territoire à forte croissance démographique

Le bassin versant de l'Huveaune, et en particulier ses communes qualifiées de périurbaines, a connu une croissance démographique très forte durant ces 30 dernières années. La population du territoire est d'environ **1 million d'habitants** (population totale des communes le composant).

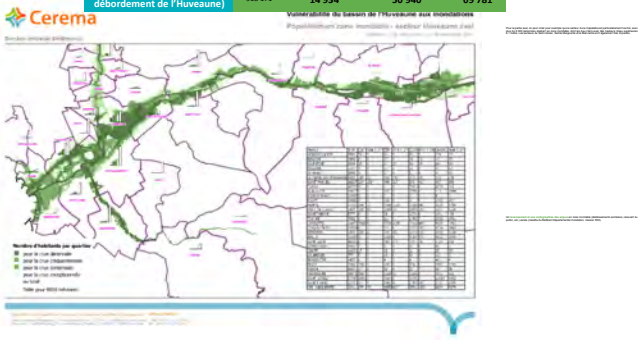
Depuis 1990, toutes les communes du périmètre PAPI ont connu une croissance démographique positive et seules 4 ont connu une croissance inférieure à 10 %.

Pour une crue centennale, près de 51 000 personnes sont touchées par les débordements de l'Huveaune (hors affluents).

L'étude vulnérabilité (DDTM13 / CEREMA), réalisée en 2018, rend notamment compte du nombre d'habitants en zone inondable (mais également du type de logements impactés).



Nombre d'habitants en zone inondable	Habitants permanents en 2010	Habitants impactés par une inondation par débordement de l'Huveaune pour : Scénario fréquent	Scénario moyen (100 ans)	Scénario extrême
Aubagne	46 423	3 358	10 659	12 509
Gémenos	6 137	273	432	703
Marseille	850 726	10 869	38 363	56 674
La Penne-sur-Huveaune	6 336	262	343	440
Roquevaire	8 549	172	1 143	1 455
TOTAL (pour l'aléa débordement de l'Huveaune)	918 171	**14 934**	**50 940**	**69 781**



Une **trentaine d'établissements scolaires sont situées en zones inondables pour la crue centennale**, principalement réparties entre Marseille (23 sites) et Aubagne (8 sites). Plus de la moitié de ces établissements sont en aléa fort pour une crue centennale, c'est-à-dire cumulant des hauteurs d'eau au moins supérieures à 50 cm et des vitesses au moins supérieures à 0,5 m/s.

Sept établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont situés en zone inondable pour la crue centennale. La moitié de ces établissements est située

De nombreux emplois impactés par les crues de l'Huveaune

Plusieurs pôles d'activités en zone inondable

Plus de **50 000 emplois sont touchés par une crue centennale** de l'Huveaune selon l'étude de vulnérabilité. Les deux-tiers de ces emplois sont situés sur la partie aval du bassin versant, c'est-à-dire à l'aval de la ville d'Aubagne.



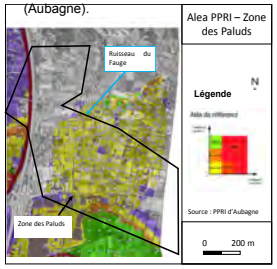
En cas de crue exceptionnelle, près de 70 000 emplois sont touchés par la crue de l'Huveaune, essentiellement à l'aval du bassin versant. 70 % des emplois sont concernés par des **hauteurs d'eau supérieures à 1 mètre**.

La plaine d'Aubagne - Gémenos

La plaine d'Aubagne – Gémenos accueille deux zones d'activités très importantes : la zone des Paluds (côté Aubagne) et la zone d'activité de Gémenos (ou de la plaine de Jouques). Les deux zones sont accolées. Une zone commerciale est également présente sur ce même secteur (Aubagne).


Zone d'activités Aubagne-Gémenos


Zone d'activités Aubagne-Gémenos, crue de 1978



Extrait du PPRi d'Aubagne, zone des Paluds

Le site a connu un développement fulgurant au cours des deux dernières décennies. **La Zone Industrielle des Paluds regroupe environ 12 000 emplois.**

Si cette zone est particulièrement sensible aux débordements de l'Huveaune et du Fauge, qui longe une partie de la zone d'activité; le **risque d'inondation par ruissellement est omniprésent**. En effet, la zone des Paluds est un ancien marais. Asséché et imperméabilisé, ce secteur a dorénavant une faible capacité d'infiltration et tend à stocker l'eau, selon son fonctionnement historique.

La ZAC Aubagne-Gémenos fait l'objet d'une étude spécifique (démarche « atelier des territoires » portée par l'Etat et l'Agence de l'Eau) pour évaluer les possibilités de **désimperméabilisation**.

Un pôle industriel relié au port de Marseille

Selon la base des installations classées, une **quinzaine d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** non-SEVESO sont en zone inondable pour une crue centennale. Plus de la moitié de ces installations sont en aléa fort. Parmi ces ICPE, le **site Arkema en bordure d'Huveaune à Saint-Menet**, fabriquant des produits chimiques réactifs à l'eau, fait partie des points d'attention les plus sensibles du bassin.

Des zones agricoles à forte valeur ajoutée

Les espaces agricoles sont situés sur trois grands secteurs :

- la haute vallée de l'Huveaune, notamment sur les contreforts du Garlaban et du massif de la Sainte-Baume (communes d'Aubagne, Auriol et Gémenos)
- le nord de l'agglomération marseillaise (quartier de Château Gombert) et la commune d'Allauch
- les communes du bassin versant situées dans le Var

Les principales filières de production sont le maraîchage, la viticulture et l'arboriculture, auxquelles on peut ajouter l'oléiculture sur les contreforts de massifs, les pépinières et l'horticulture en développement. Il est à noter que la plupart de ces **cultures** sont à **haute valeur ajoutée** et que les agriculteurs mettent en place des circuits courts sur le territoire.


Zone agricole en maraîchage à Aubagne

Un secteur en crise, face à l'urbanisation croissante

Pour la majorité des communes, le nombre d'exploitations agricoles a chuté en 10 ans et la superficie agricole utilisée a diminué de 15 % sur le bassin versant. Ainsi, la problématique du maintien de la capacité d'accès au **foncier agricole** pour les exploitants en place et à venir est cruciale sur ce secteur qui affiche les prix de terrains agricoles **les plus chers de France**. Une Zone Agricole Protégée (ZAP) a notamment été créée le 16 décembre 2017 sur la commune de Cuges-les-Pins. Ces espaces **à protéger** sont cependant les **derniers espaces libre en bordure de cours d'eau** : ils peuvent jouer un rôle de rétention, d'espace d'expansion de crue en amont de zones vulnérables, présentant de forts risques humains et matériels.

- Améliorer la **connaissance** de la vulnérabilité des zones agricoles du territoire
- Organiser avec les acteurs (agriculteurs, chambre d'agriculture, métropole) la **gestion de ce risque** sur deux tableaux :
  - Mise en place de mesures de réduction de la **vulnérabilité**
  - Opportunités de **rétention, ralentissement des écoulements** en amont de zones urbaines à enjeux sensibles

Les cours d'eau et réseaux de transport : axes structurants du territoire

Un réseau routier marqué par des nœuds autoroutiers

Le secteur d'Aubagne représente un **nœud autoroutier** sur les infrastructures nord-sud A52 et est-ouest A50 et A501. Ces tronçons sont utilisés pour des déplacements quotidiens (trajets domicile-travail), professionnels (transports de marchandises) et touristiques. L'autoroute A52 fait actuellement l'objet de travaux visant à son élargissement à 2x3 voies entre la Bouilladisse et Roquevaire.

Un réseau ferré en évolution

La vallée de l'Huveaune est également utilisée comme **axe** Marseille-Toulon par **voie** ferrée et plus d'une vingtaine d'aller-retours entre Marseille et Aubagne sont opérés quotidiennement par les TER.

La vallée de l'Huveaune fait l'objet d'un projet d'ouverture d'une quatrième voie ferrée afin d'améliorer les circulations entre Marseille, Toulon et Nice. Ce projet est une priorité dans l'aménagement de cette ligne et est prévu avant 2030.

- Talus autoroutiers et ferroviaires : des obstacles à l'écoulement à gérer comme des **ouvrages hydrauliques** (maintenance, entretien, mise aux normes) ?
- Historiquement, des aménagements qui ont fortement modifié les cours d'eau… aujourd'hui, il y a un enjeu fort à organiser et innover quant à la **prise en compte de l'eau dans ces aménagements** sur plusieurs volets : hydraulique et risque inondation, qualité des eaux pluviales renvoyées au milieu naturel, préservation des milieux aquatiques.



La mémoire du risque sur le bassin de l'Huveaune

Les inondations passées sur le territoire de l'Huveaune

Des crues historiques ont marqué les esprits sur le bassin versant, que ce soit de par les dégâts matériels causés ou de par leur soudaineté. Parmi ces dernières, nous pouvons notamment mentionner les suivantes :

Octobre 1892 : ensemble du bassin versant impacté (Q = 70m³/s à Roquevaire, Q > 270m³/s à Aubagne (soit une **période de retour estimée à 350 ans**), Q = 330m³/s à l'aval). Episode pluvieux centré sur Marseille et Aubagne (221mm en 4h sur Marseille). Inondations importantes sur ces secteurs, a priori aggravées par **le ruissellement urbain** et par les écoulements à l'intérieur du maillage de la ville.





Allée des Amandiers, La Penne/Huv., janv. 1976



Les Aubes, Aubagne, janv. 1978

19 septembre 2000 : épisode pluvieux localisé sur Marseille - inondations importantes, nombreux dégâts matériels et humains (3 décès),
Evènement de type « **crue éclair** ».



Rond point de Lamagnon, Aubagne, 14/12/2008 (©SIBVH)



Une du journal *Le Petit Provençal*, 13/11/1935

11 novembre 1935 : épisodes pluvieux orageux localisés sur l'amont du bassin versant, inondations sur les communes d'Auriol, de Roquevaire et d'Aubagne, **ouvrages d'art emportés**. Débits estimés à 183m³/s à Roquevaire et jusqu'à190 m³/s à Aubagne.



Effondrement du Pont de l'Arénier, Auriol, 11/11/1935



Aubagne, janv. 1978

6 octobre 1960 : Crue localisée sur l'amont du bassin versant (Auriol, Roquevaire, Aubagne), nombreux débordements mais écrêtement constaté entre Aubagne et la Penne sur Huveaune.

16 et 17 janvier 1978 : Crue la plus marquante sur le bassin versant (mais pas la plus forte connue), ensemble du bassin versant impacté par des débordements et des **inondations généralisées**.
Six jours de pluie consécutifs, **saturation des sols** et du karst, inondations les 7 et 8èmes jours.
Débits enregistrés ou estimés : 140m³/s à Borély, 165m³/s à Aubagne, 160m³/s à La Barasse.



Marseille, janv. 1978 (©Jean-Luc



Centre de Roquevaire, 17/01/1978 (©archives municipales)

14 décembre 2008 : crue caractéristique de **pleins bords** sur tout le cours d'eau, sans débordements
Débits de pointe 17,6m³/s à Saint Zacharie, 53,5m³/s à Roquevaire et à 61m³/s à Aubagne.



Parc des Défensions, Aubagne, 14/12/2008 (©SIBVH)



Cité La Gardanne, Marseille, 14/12/2008 (©SIBVH)



Roquevaire, 14/12/2008 (©SIBVH)

Quelle mémoire du risque aujourd'hui ?

Retour d'expérience des crues

Des crues intenses qui modifient le profil des cours d'eau

Les pluies diluviennes provoquent des débordements, mais ont également une capacité de transport très importante. Les cours d'eau ont donc subi d'importants **remaniements** au cours des années : incisions, zones de dépôts, érosion de berges, débordements et création de nouveaux chenaux d'écoulement, etc.

Une inconnue sur l'incidence de l'évolution du territoire sur le risque inondation

L'aménagement et l'urbanisation du territoire ont évolué depuis les dernières crues majeures. De plus, le territoire de l'Huveaune n'a connu que peu d'épisodes de crues débordantes depuis. Il n'existe donc pas de retours d'expériences ou de données empiriques sur les **conséquences** qu'aurait l'inondation de 1978 sur le territoire aujourd'hui.

Des repères de crues, existants mais peu visibles

45 points pertinents comme repères de crues sont identifiés (mais sans données enregistrées) dans la plateforme nationale collaborative des repères de crue (Surveillance et prévision des crues).

- Mettre en place des **repères de crues**
- Organiser le **relevé des Plus Hautes Eaux** après chaque épisode pluvieux

Le Contrat de Rivière, point pivot pour des actions de sensibilisation

Le SIBVH développe la **transversalité** de ses politiques, via le Contrat de Rivière en cours sur le bassin versant de l'Huveaune, via :

- L'action D.2.8 du Contrat de Rivière : préparer la mise en place d'un PAPI par le développement de la culture du risque inondation :
  - Des projets associatifs labellisés Information, Sensibilisation, Éducation, Formation (ISEF)
  - L'implication des **acteurs de l'éducation à l'environnement**, parties prenantes majeurs de la construction d'une stratégie de déploiement de la culture du risque inondation sur le territoire

L'information de la population via les DICRIM

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Il permet de fournir à la population une information concernant les risques auxquels elle est exposée, ainsi que les mesures de prévention adaptées. Ces documents doivent être **actualisés tous les 5 ans** et cela constitue une condition de mobilisation du Fonds Barnier dans le cadre des PAPI.
Sur le territoire du bassin versant de l'Huveaune, 22 communes ont un DICRIM réalisé ou en cours de réalisation dont un tiers sont à jour.



La mémoire du risque : moteur pour avancer ?

La conscience du risque est à améliorer sur le territoire et cela s'explique : les cours d'eau sont fortement canalisés, entravés dans le milieu urbain, voire enterrés (3 couvertures sur l'Huveaune), ce qui soustrait le risque à la vue des riverains. Par ailleurs, le territoire a connu peu de crues depuis dix ans; ainsi, la mémoire du risque pourrait s'effacer peu à peu.

Une **étude sociologique** est en cours pour **faire état de la conscience** du risque sur le territoire, et permettra de **cibler les principales actions à mettre en œuvre** pour développer la conscience du risque et accompagner ainsi les acteurs à être proactifs de leur propre protection.

La campagne de communication ArcMed

L'arc méditerranéen bénéficie de **campagnes de sensibilisations adaptées** depuis 2015, avec le lancement de la Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranée de la DREAL, visant à **expliciter** ces phénomènes intenses et à **préparer** les citoyens aux comportements qui sauvent :

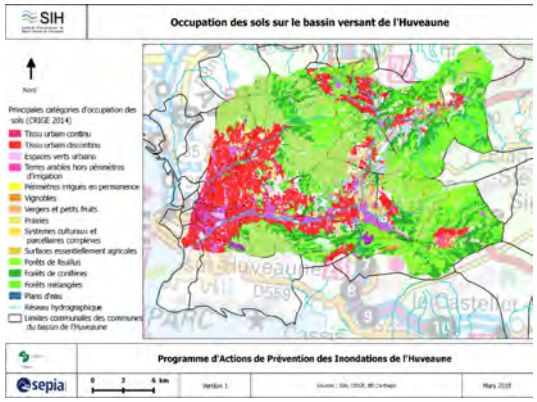
- Développer la connaissance et la compré risque
- Se préparer et faire face
- Se mobiliser à tous les niveaux





Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE — SIH Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune

La prévention du risque inondation : levier pour l'aménagement durable du territoire



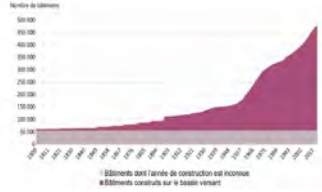
Un territoire fortement urbanisé… qui continue d'évoluer

L'évolution du bâti sur le territoire de l'Huveaune (données disponibles depuis 1800) montre une multiplication par trois du nombre de bâtiments depuis les années 1960.
L'Huveaune amont diffère de l'Huveaune **aval** du fait de l'occupation des terres riveraines, générant des enjeux contrastés entre ces différents secteurs. En effet, les **zones urbanisées** (un quart du territoire) sont présentes en **continu** depuis Aubagne jusqu'à l'exutoire, **imperméabilisant** considérablement le fleuve et ses abords, alors que sur l'**amont**, les terres riveraines sont essentiellement **rurales**, naturelles ou semi-naturelles.

Les zones agricoles occupent 6 % du territoire et les zones industrielles et commerciales 2 %.

La **pression urbanistique** se poursuit, comme l'illustre l'existence de nombreux projets d'**aménagement** destinés notamment à renforcer l'offre de logements ou à développer des zones d'activités.

Le **Schéma de référence de la Vallée de l'Huveaune**, finalisé en juillet 2017, identifie des **sites stratégiques** et des actions de court terme à porter sur le territoire. Parmi les secteurs clés, on peut notamment citer la ZAC de la Capelette, Saint-Mître, la Barasse et la zone d'activités économiques Aubagne-Gémenos.



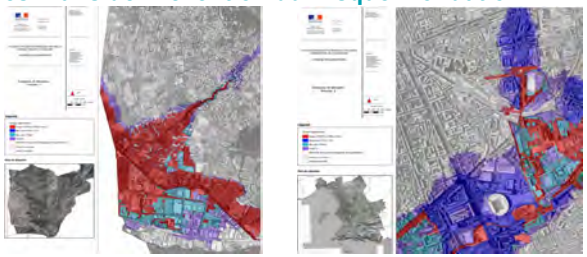
Évolution du pourcentage bâti sur le bassin versant (source : PPRI de Gémenos, fichiers Majic)

Concilier développement du territoire et prise en compte du risque inondation

Réglementer l'urbanisme par les Plans de Prévention du Risque Inondation

L'aménagement d'une partie du bassin versant de l'Huveaune est réglementé par les **PPRI** existants sur les communes de :

- **Aubagne** (approuvé le 24 février 2017)
- **Auriol** (approuvé le 11 juin 1999)
- **Gémenos** (approuvé le 24 février 2017)
- **La Penne-sur-Huveaune** (approuvé le 24 février 2017)
- **Marseille** (approuvé le 24 février 2017)
- **Plan-de-Cuques** (approuvé le 18 mai 1999)
- **Roquevaire** (approuvé le 9 mars 2007)


Extraits des cartes de zonage des PPRi de Plan-de-Cuques, Gémenos et Marseille

Le PPR vaut servitude d'utilité publique en application de l'article L 562-4 du Code de l'Environnement. Il doit, à ce titre, être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) lorsqu'il existe. Dès lors, **le règlement du PPR est opposable à toute personne publique ou privée qui désire entreprendre des constructions, installations, travaux ou activités**. Le PPR peut également réglementer des constructions existantes, via des prescriptions de travaux ou l'imposition d'une mise aux normes.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : un autre outil de prise en compte du risque

Le **schéma directeur de gestion des eaux pluviales**, et notamment le zonage pluvial d'un territoire, permet d'**identifier les zones de dysfonctionnement** en matière de **ruissellement** pluvial et de définir des **règles d'urbanisme** permettant de limiter ces dysfonctionnements. Certaines communes mènent ce type de démarches : par exemple l'étude menée pour l'établissement du schéma directeur du conseil de territoire Marseille Provence en 2017/2018.

Le PLU peut également réglementer les zones inondables hors PPRi (notamment soumises au risque d'inondation par ruissellement), et ainsi être un outil de **prise en compte du risque dans l'urbanisme**. Ce rôle est encore faiblement assumé aujourd'hui mais pourrait être développé et accompagné dans le cadre du PAPI.

- Réaliser **un schéma directeur de gestion des eaux pluviales** étendus aux autres communes du bassin versant de l'Huveaune
- Mise en place de **prescriptions** (notamment sur le volet imperméabilisation et ruissellement) pour les constructions hors zones inondables
- **Accompagner** l'aménagement du territoire dans une **vision globale constructive**

Adaptation du bâti existant dans les secteurs inondables

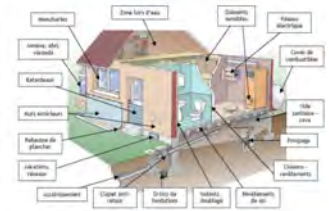
Réduction de la vulnérabilité, aménagement durable… des solutions quant sortir de la zone inondable s'avère généralement impossible

De nombreux secteurs présentent des **formes d'habitat en zone inondable non adaptées au risque** auxquelles elles sont soumises. Peu d'études permettent de connaître précisément leur vulnérabilité. Lorsque ce risque est connu, des mesures peuvent être apportées au bâti.

Par exemple, du fait de son exposition (hauteurs d'eau supérieures à 1m et vitesses élevées pour un épisode centennal), la cité la Gardanne (Saint Loup) a fait l'objet de préconisations particulières dans le PPRi de la ville de Marseille. La réalisation d'un **diagnostic de vulnérabilité** a été portée par la ville de Marseille et HMP Habitat sur ce secteur et des **mesures de prévention** sont en cours de mise en place. Après une première phase de concertation, le maintien des résidents de la Cité la Gardanne a été acté, avec création d'une **zone refuge** leur permettant d'assurer leur sécurité en cas de crue. D'autres mesures structurelles ont été proposées afin de réduire les dommages sur les biens : mise en place de **batardeaux**, étanchéification des ouvertures le long des gaines, rehausse d'équipements électriques, système contre l'emportement de véhicules, etc.


Cité La Gardanne, Marseille, 14/12/2008 (©SIBVH)


Pont de la rue Florian, Marseille, janv. 1978 (©Jean-Luc Fontaine)


EPTB Saône et Doubs, réduction de la vulnérabilité de l'habitat aux inondations.

Dans le cadre du diagnostic du PAPI, peu d'autres mesures de réduction de la vulnérabilité au bâti existant ont été identifiées.

Des objectifs de **sécurisation des bâtiments existants** en zone inondable ont été définis par les PPRi.

- Accompagner la mise aux normes PPRi des secteurs sensibles identifiés : diagnostic de vulnérabilité et mesures de **réduction de la vulnérabilité**

Quelles perspectives ?

Une harmonisation des politiques à l'échelle de la Métropole AMP



La prise en compte du changement climatique

Face au changement climatique, les **politiques d'urbanisme** devront **s'adapter** et donner des lignes stratégiques pour orienter les territoires vers des modes de développement plus **résilients** aux catastrophes naturelles.

Evolution des phénomènes climatiques, accentuation aussi des périodes de sécheresses, **pluies de plus en plus intenses sur des durées de plus en plus courtes**, risque ruissellement qui augmente, etc. Le PAPI du bassin versant de l'Huveaune pourra constituer un **levier** pour les réflexions primordiales d'adaptation au changement climatique sur son périmètre.

Provence-Alpes-Côte d'Azur — Conseil Général — Conseil Général — SIH — sepia



Surveillance, alerte et gestion de crise inondation : quelle organisation?

Une surveillance majoritairement ciblée sur l'Huveaune

Le Service de Prévision des Crues (SPC) sur l'Huveaune

La mission du SPC est de faire une analyse hydro-météorologique permettant de définir 24h/24 les niveaux pertinents de vigilance de crue (jaune, orange, rouge) et de vérifier la bonne alimentation du site Vigicrues. Le SPC informe la préfecture et les services de secours (SDIS 13) du niveau de vigilance puis en suit l'évolution en direct et émet des prévisions sur son évolution.

Données météorologiques **Météo France**

Informations h et Q des 3 **stations** sur l'Huveaune : Aubagne, Roquevaire et Saint Zacharie

Traitement par le SPC

- Définition des niveaux de crue (et des **vigilances** associées)
- Alimentation du site **Vigicrues**
- **Diffusion** de l'information à la préfecture et aux services de secours (SDIS 13)
- **Prévisions** sur l'évolution du phénomène



Périmètre de surveillance du SPC (source : Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, SPC Méditerranée)

En parallèle, le travail de surveillance opéré par la ville de Marseille

La ville de Marseille a mis en place un système de vigilance et d'alerte hydrométéorologique dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est à la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP) du Conseil de Territoire Marseille Provence.

La maîtrise d'œuvre de la gestion du **réseau d'assainissement pluvial** est assurée par une société privée (SERAMM) qui assure la surveillance générale et informe la DEAP. Le réseau au sol se compose de 24 stations pluviométriques, de 7 stations limnimétriques (relevé de hauteurs d'eau) sur l'Huveaune et de 3 sur le Jarret. Le système de surveillance s'appuie sur la mosaïque radar de Nîmes, Bollène et Collobrières fournie par Météo-France et sur une lame d'eau calibrée produite par une société privée (RHEA).

Environ **10 000 personnes sont exposées à l'aléa ruissellement urbain**, sur Marseille, aléa aggravant le risque tel qu'on le connait à ce jour *(cf poster aléa)*.

Données météorologiques **Météo France et lame d'eau** (RHEA)

Informations de : 24 **pluviomètres** et 10 **stations** h (7 sur l'Huveaune et 3 sur le Jarret)

Analyse par SERAMM, maitre d'œuvre pour la gestion du réseau, au PC Vernet (salle de surveillance et de crise)

- Définition des **niveaux de crue** (4 seuils d'alerte) sur chacun des six sous bassin versants marseillais (découpage DEAP)
- Exploitation et **gestion du réseau** d'assainissement pluvial

Passé les premiers seuils (ruissellement urbain et vigilance cours d'eau), **gestion de crise** reprise par la DEAP

- Prévisions sur l'évolution du phénomène :
  - Veille, vigilance, définition d'un **niveau de dégât**, pré-alerte, **alerte**
  - Révision régulière du niveau de dégât attendu
- Ouverture de la salle de crise dès la pré-alerte
- Déploiement de **procédures** (fiches réflexes)
- Lien avec la ville de Marseille pour armement du PCS

Des dispositifs spécifiques aux évènements intenses destinés aux élus

Pour faire face aux risques de crues éclairs, Météo-France et le réseau VIGICRUES (regroupant le SCHAPI et les DREAL) proposent **deux services d'avertissement spécifiques** destinés aux préfets, à leurs services départementaux et aux maires :

- Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC), proposé par Météo-France, permet d'être averti lorsque les précipitations en cours revêtant un caractère exceptionnel sur une ou plusieurs communes du département.
- Vigicrues Flash, proposé par le Ministère chargé de l'environnement dont dépend le réseau VIGICRUES, permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau du département non couverts par la vigilance crues (pas de stations en place).

Exemples de message

- **Par SMS :**

Vigicrues Flash 09/08 13:45. Risque de crue très forte sur Précy. Cf. courriel.

- **Par courriel :**

Avertissement Vigicrues Flash
Date : mardi 09 août, à 13 heures et 45 minutes pour la commune suivante : Précy.
Risque de crue très forte dans les prochaines heures sur certains cours d'eau.
Pour visualiser la carte cliquez sur le lien suivant (valable 48 heures) : https://apic.meteo.fr/carto_apoc.php?drpIt=Y5KSmpVxlmNqZGlbIWw=&origin=fr
A l'issue de cet événement hydrométéorologique, merci de nous faire part de vos impressions en renseignant ce questionnaire http://enqueteur.dgpr.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=27325&lang=fr
Cela nous aidera à améliorer le service Vigicrues Flash.



Exemple de carte APIC (pour le 14/10/2016 à 1 heure)

Une fois l'alerte donnée, différents niveaux de gestion de crise

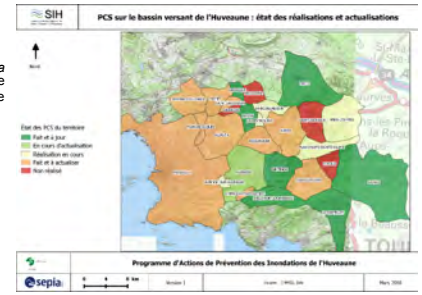
A l'échelle communale : le Plan Communal de Sauvegarde, un outil indispensable

Pouvoir de police du Maire : *« Le maire est chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal. »*. C'est le maire qui donne l'alerte à la population lorsque l'évènement prévu (correspondant à la mise en vigilance par le SPC) se réalise vraiment. Le maire déclenche alors l'armement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Pour chaque risque qu'il traite (ensemble des risques connus sur la commune), le **PCS**, qui est arrêté par le maire, doit contenir les informations suivantes :

- Organisation et **diffusion de l'alerte** ;
- Recensement des moyens disponibles ;
- **Mesures de soutien** de la population ;
- **Mesures de sauvegarde** et de protection;
- Le PCS doit comporter un volet destiné à l'**information préventive** : le DICRIM.

Ces documents doivent être **actualisés tous les 5 ans** et cela constitue une condition de mobilisation du Fonds Barnier dans le cadre des PAPI.



L'enjeu de la coordination à l'échelle départementale en cas de crise majeure

Le **dispositif ORSEC** est conçu pour mobiliser et coordonner, sous l'**autorité unique du préfet**, les acteurs de la **sécurité civile** au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services. Le but est de mobiliser tous les acteurs, publics ou privés, pouvant intervenir dans le champ de la protection des populations.
Le bassin versant de l'Huveaune a fait l'objet d'un **exercice** de crise en décembre 2016. Cet exercice s'est déroulé sur les communes de Marseille, la Penne sur Huveaune, Roquevaire, Auriol, Aubagne et Gémenos. De nombreux acteurs publics ont été associés à cet exercice : DREAL, DDTM, Communes, SPC, Météo-France, direction des risques de la Métropole AMP, etc.
Le retour d'expérience a mis en évidence le besoin d'une communication facilitée et efficace entre les acteurs afin d'obtenir une meilleure **coordination** nécessaire à une **gestion de crise efficace**.

Si la crise prend de l'ampleur (**évènement exceptionnel**) et dépasse les limites de la commune

Prise en main de la gestion de crise par le préfet

Déploiement du **plan ORSEC** :

- Coordinateur des acteurs de la sécurité civile
- Faiseur de **lien** avec l'échelon communal (maire et PCS)
- Gestion depuis la **cellule de crise** (COD) en préfecture

Le **Référent Départemental Inondation** – RDI (astreinte DDTM) vient en support en COD sur l'analyse terrain de la crise (enjeux, circulation routière, etc.)

Les services de secours : acteurs terrain de la protection des personnes et des biens

Marseille : Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM)
Département des Bouches-du-Rhône hors Marseille : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 13)

Données Météo France et SPC

En vigilance et pré-alerte, **SDIS 13 et BMPM** font des reconnaissances terrain (selon un outils de type atlas inondation) et s'y fient pour anticiper l'évolution de l'évènement pluvieux et les dégâts supposés

Informations du CODIS (cellule opérationnelle en préfecture)

- Sont **relais** de l'information aux communes qui activent leurs PCS
- Traitent les appels d'**urgence** (18 et 112) et relaient aux casernes/centres de secours qui interviennent
- Sont présents en COD (préfecture)

Perspectives

- Quelle rôle des gestionnaires de milieux aquatiques (service GEMAPI AMP, SABA, SIBVH) dans cette chaine de surveillance et de gestion de crise ? Mise en place d'une « **cellule veille inondation AMP** » (Vision métropolitaine : harmonisation et création d'outils, de cartographies et de procédures)
- **Mutualisation de la surveillance** des crues sur le bassin versant de l'Huveaune
- Travail sur l'**instrumentation** des cours d'eau (affluents, réseaux de caméras, résistance aux fortes crues)
- Actualisation et **harmonisation des PCS** et des DICRIM
- Développer un réseau citoyen de « **sentinelles de crues** »
- Organisation de l'**après-crise** (retour à la normale, relevé des plus hautes eaux, repères de crues, etc.)
- Améliorer la connaissance sur le propagation de la crue pour les **périodes de retours intermédiaires**
- Mise en place d'une chaine de surveillance, alerte et gestion de crise face au risque d'inondation par **ruissellement**

Questionnaires d'évaluation

	N° d'annexe	Page
La Sévenne	20	345
L'Huveaune	22	348
La Drôme	23	350

Nom - Prénom : ..... Sexe : M - F Age : .....

Mail : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Vos coordonnées permettrons de vous informer selon l'intérêt manifesté via ce questionnaire, cependant, les résultats seront anonymisés.

I- INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Connaissez-vous le Syndicat Rivières des 4 Vallées ? ☐ Oui ☐ Non

- Si oui, comment l'avez vous connu ? ☐ Internet ☐ Facebook ☐ Presse locale ☐ Bulletin municipal ☐ Entourage ☐ Autre, précisez : .....

- Avez-vous déjà participé à une des activités suivantes ? (Plusieurs réponses possibles)

  ☐ Réunion d'information
  ☐ Enquête publique
  ☐ Enquête ou questionnaire
  ☐ Consultation
  ☐ Discussion ou négociation sur le partage de l'eau, les pollutions ou les prélèvements
  ☐ Visite, découverte, atelier de terrain
  ☐ Intervention directe (ex: nettoyage de berges
  ☐ Recueil d'information ou de données, mesures, comptages
  ☐ Autre .....

- Selon-vous, quelles sont les façons les plus pertinentes d'associer les citoyens à la gestion de l'eau ? (Plusieurs réponses possibles)

  ☐ L'information :
    ☐ Journaux communaux
    ☐ Presse
    ☐ Site internet (documentation, films,…)
    ☐ Réunions d'information
  ☐ Enquête ou questionnaire
  ☐ Ateliers de travail
  ☐ Autre : .....

- Pour quelles raisons la rivière dit-elle être entretenue ? Précisez l'importance que cela à pour vous.

	Sans importance	Important	Secondaire	Prioritaire
C'est le patrimoine de tous, on y tient	☐	☐	☐	☐
Elle est vitale pour la nature et les écosystèmes	☐	☐	☐	☐
Limiter les effets négatifs des inondations	☐	☐	☐	☐
Elle fournit notre eau potable	☐	☐	☐	☐
Elle permet l'agriculture	☐	☐	☐	☐
Elle fournit de l'énergie	☐	☐	☐	☐
Elle crée un lien entre les gens	☐	☐	☐	☐
Elle fait la beauté de notre territoire	☐	☐	☐	☐

I- Votre perception avant la concertation

- Quelle perception avez-vous du Syndicat Rivières des 4 Vallées ? ☐ Positive ☐ Neutre ☐ Négative

  Vous pouvez préciser : .....
  .....

- Quels types d'aménagements / travaux, sont selon vous nécessaires pour :

  - Limiter les impacts négatifs des inondations ? .....
    .....
  - Entretenir une rivière ? .....
    .....

- Qu'est ce qui selon vous montre qu'une rivière est en bon état ? .....
  .....
  .....

Nom - Prénom : .....

2- Votre avis sur l'atelier et le processus participatif

- Êtes-vous satisfait du processus participatif mis en place ? ☐ Oui ☐ Non
  Commentaires .....
- Êtes-vous satisfait du déroulement de la séance ? ☐ Oui ☐ Non
  Commentaires .....
- Avez-vous pu exprimer votre opinion ? ☐ Oui ☐ Non
- Pensez-vous qu'il serait intéressant de reproduire ce processus pour d'autres projets ? ☐ Oui ☐ Non
- Notez de 1 à 5 les outils mis en place (1 = peu satisfait / 5 = très satisfait) :

		1	2	3	4	5
Atelier 1	Cartographie participative	☐	☐	☐	☐	☐
	Arbre à vœux	☐	☐	☐	☐	☐

3- Votre perception après la concertation

- Votre avis sur le Syndicat et son rôle ont-ils évolué ?
  Si oui, comment ? .....
  .....
- Quels type d'aménagements / de travaux, connaissez-vous désormais pour :
  - Limiter les impacts négatifs des inondations ? .....
    .....
  - Entretenir une rivière ? .....
    .....
- Souhaiteriez-vous participer à l'avenir aux réflexions concernant les rivières de votre territoire ?

☐ Non merci
☐ Je souhaite être tenu(e) informé(e) (par mail ou courrier)
☐ Je souhaite participer à distance (par mail ou courrier)
☐ Je souhaite participer de manière active (groupes de travail, réunions, recherche de
☐ Autre : .....

Expression libre, remarques, commentaires, questions, ...

.....
.....
.....
.....
.....

Formulaire d'évaluation de session

Chers participants, merci pour votre contribution à cet atelier participatif. Pouvez-vous, s'il vous plaît, remplir le formulaire d'évaluation ci-dessous (N.B. le même est répété pour les besoins de suivi) ? Merci d'indiquer vos noms et prénoms afin d'assurer la traçabilité des résultats. Vos données personnelles restent absolument confidentielles et seront traitées de manière anonyme.

A propos de vous

Vos nom et prénom : _____ Quel âge avez-vous ? ___ Dans quelle commune habitez-vous ? _____

Quelle est votre activité professionnelle (cochez une case)?

- ❑ Cadre supérieur/ Profession libérale
- ❑ Artisan.e/Commerçant.e/Chef.e d'entreprise
- ❑ Agriculteur
- ❑ Ouvrier.e/Employé.e
- ❑ Enseignant.e/Professeur.e
- ❑ Ingénieur.e/Cadre juridique
- ❑ Etudiant.e/lycéen.e/collégien.e
- ❑ Retraité.e
- ❑ Sans emploi

Vous sentez-vous vous-même exposé(e) au risque inondation (cochez une ou plusieurs cases) :

- ❑ J'habite en zone inondable
- ❑ je travaille en zone inondable
- ❑ des proches habitent ou travaillent en zone inondable
- ❑ autre (expliquez)
- ❑ Je ne sais pas
- ❑ Non, je ne me sens pas exposé(e) au risque inondation

Depuis combien de temps résidez-vous sur ce territoire (cochez une seule case)?

- ❑ Plus de 15 ans
- ❑ de 5 à 14 ans
- ❑ de 1 à 4 ans
- ❑ Moins d'1 an
- ❑ je réside temporairement ici, en visite ou tourisme
- ❑ je ne réside pas sur le territoire

Quels évènements concernant l'eau vous ont marqué depuis que vous vivez ici?

_____

_____

Aviez-vous déjà participé vous-même à une des activités suivantes (cochez une ou plusieurs cases)?

- ❑ Réunion d'information sur la rivière, ses usages, ses enjeux, sa gestion
- ❑ Enquête publique sur des sujets liés à la rivière
- ❑ Enquête ou questionnaire papier ou internet
- ❑ Consultation où vous avez pu faire des propositions
- ❑ Discussion ou négociation sur le partage de l'eau, les pollutions ou les prélèvements
- ❑ Plan de prévention des risques (ex: inondation, sécheresse, ...)
- ❑ Visite, découverte, atelier de terrain (ex: fête de la nature, de la rivière, ...)
- ❑ Intervention directe (ex: nettoyage de berges)
- ❑ Recueil d'information ou de données, mesures, comptages
- ❑ Instance ou réunion administrative, commissions, comités liés à la rivière
- ❑ Consultation de la lettre d'information, du site internet ou une autre des publications du syndicat
- ❑ Autre : ……..
- ❑ Aucune

Comment pensez-vous qu'Internet doit être utilisé avec les citoyens ?

- ❑ Site web d'information sur le déroulement
- ❑ Forum de débat en ligne
- ❑ Questionnaires et / ou vote en ligne
- ❑ Signalement et information collectés avec nos téléphones mobiles
- ❑ Cartographie de la rivière et des risques ouverte en ligne
- ❑ Autre - précisez
- ❑ Je ne pense pas qu'Internet doive être utilisé
- ❑ Je ne sais pas

TSVP →

A propos de la consultation numérique sur le PAPI Huveaune (tableau + remarques)

	Pas du tout	Pas trop	Assez	Tout à fait	Sans opinion
Le projet vous semble t-il utile ?					
Avez-vous compris votre rôle ?					
Avez-vous compris le déroulement d'ensemble du processus ?					
Etes vous satisfait.e du déroulement prévu pour le processus ?					
Avez-vous compris le rôle du service numérique de consultation ?					
Le service numérique de consultation est-il adapté aux besoins de l'Huveaune ?					
Pensez-vous que le service soit facile d'accès ?					
Etes vous satisfait.e du service numérique de consultation?					
Avez-vous compris le rôle des chartes de participation ?					
Etes vous satisfaite.e des chartes proposées et adaptées ?					
Avez-vous compris le rôle du suivi du processus et de ses effets ?					
Pensez-vous contribuer au suivi du processus et de ses effets ?					

Vos commentaires, propositions, questions sur :

Le projet :
Le service numérique :
Les chartes :
Le suivi-évaluation:

A propos de cette session

	Pas du tout	Pas trop	Assez	Tout à fait	Sans opinion
Avez-vous apprécié les aspects logistiques ? (accessibilité, horaire, confort…)					
Les objectifs de l'organisateur de cette session sont-ils clairs pour vous ?					
La façon de travailler (groupes, schémas, discussions) était elle efficace ?					
Avez-vous trouvé cela facile de participer ?					
Les animateurs ont-ils bien facilité les échanges ?					
Avez-vous appris des choses sur le bassin versant de l'Huveaune?					
Avez-vous appris des choses sur la participation?					
Avez-vous pu exprimer votre point de vue?					
Avez-vous compris le point de vue des autres participants?					
Au final, êtes vous satisfait d'être venu?					

Vous a-t-il manqué quelque chose pour pouvoir participer pleinement à cet atelier
_____

L'atelier m'a été utile sur d'autres aspects (précisez svp) : _____

Avez-vous d'autres remarques ou recommandations ?

Merci pour votre participation et votre évaluation, et à bientôt !

Formulaire d'évaluation de l'atelier

Chers participant.es, merci pour votre contribution à cet atelier participatif sur le bassin versant de la Drôme. Pouvez-vous, s'il vous plait, remplir le formulaire d'évaluation ci-dessous ?
Cette évaluation nous permettra d'améliorer l'organisation des futurs ateliers et de prendre note de vos questionnements et requêtes. Merci d'indiquer vos noms et prénoms afin d'assurer la traçabilité des résultats. Vos données personnelles restent absolument confidentielles et seront traitées de manière anonyme.

A propos de vous

Vos nom et prénom : _____

Su vous avez déjà renseigné une feuille similaire lors d'ateliers précédents, merci de remplir seulement le verso.

Quel âge avez-vous ? _____ Vous êtes : ☐ une femme ☐ un homme

Quelle est votre activité professionnelle (cochez une case)?

- ☐ Cadre supérieur/ Profession libérale
- ☐ Artisan.e/Commerçant.e/Chef.e d'entreprise
- ☐ Agriculteur
- ☐ Ouvrier.e/Employé.e
- ☐ Enseignant.e/Professeur.e
- ☐ Ingénieur.e/Cadre juridique
- ☐ Etudiant.e/lycéen.e/collégien.e
- ☐ Retraité.e
- ☐ Sans emploi

Dans quelle commune habitez-vous ? _____

Depuis combien de temps résidez-vous sur ce territoire (cochez une seule case) ?

- ☐ Plus de 15 ans
- ☐ de 5 à 14 ans
- ☐ de 1 à 4 ans
- ☐ Moins d'1 an
- ☐ je réside temporairement ici, en visite ou tourisme
- ☐ je ne réside pas sur le territoire

Quels évènements concernant l'eau vous ont marqué depuis que vous vivez ici?

_____
_____

Avez-vous déjà participé vous-même à une des activités suivantes (cochez une ou plusieurs cases)?

- ☐ Réunion d'information sur la rivière, ses usages, ses enjeux, sa gestion
- ☐ Enquête publique sur des sujets liés à la rivière
- ☐ Enquête ou questionnaire papier ou internet
- ☐ Consultation où vous avez pu faire des propositions
- ☐ Discussion ou négociation sur le partage de l'eau, les pollutions ou les prélèvements
- ☐ Plan de prévention des risques (ex: inondation, sécheresse, ...)
- ☐ Visite, découverte, atelier de terrain (ex: fête de la nature, de la rivière, ...)
- ☐ Intervention directe (ex: nettoyage de berges)
- ☐ Recueil d'information ou de données, mesures, comptages
- ☐ Instance ou réunion administrative, commissions, comités liés à la rivière
- ☐ Consultation de la lettre d'information, du site internet ou une autre des publications du syndicat
- ☐ Autre : ……
- ☐ Aucune

Avez-vous besoin de la rivière ? ☐ OUI ☐ NON

Vous sentez-vous menacé.e par la rivière ? ☐ OUI ☐ NON

TSVP →

A propos du projet et de cet atelier

	Pas du tout	Pas trop	Assez	Tout à fait	Sans opinion
Le projet vous semble-t-il utile ?					
Avez-vous apprécié les aspects logistiques ? (accessibilité du lieu, horaire, collation, confort de la salle…)					
Les objectifs de l'organisateur de cet atelier sont-ils clairs pour vous ?					
La façon de travailler (groupes, schémas, discussions) était-elle efficace ?					
Avez-vous trouvé cela facile de participer ?					
Les animateurs ont-ils bien facilité les échanges ?					
Cet atelier a-t-il répondu à vos attentes ?					
Avez-vous appris des choses sur le bassin versant de la Drôme ?					
Avez-vous appris des choses sur la participation ?					
Avez-vous pu exprimer votre point de vue?					
Avez-vous compris le point de vue des autres participants?					
Suite à cet atelier, pensez-vous modifier vos comportements ou changer vos pratiques vis-à-vis de la rivière?					
Pensez-vous que cet atelier aura une influence sur la gestion du Bassin Versant de la Drôme ?					
Au final, êtes-vous satisfait d'être venu.e ?					

Pensez-vous que d'autres personnes ou organisations devraient participer ? NON / OUI → merci de préciser qui

_____

Vous a-t-il manqué quelque chose pour pouvoir participer pleinement à cet atelier (cochez une ou plusieurs cases) ?

- ☐ Non, tout allait bien
- ☐ Des informations préalables
- ☐ Une formation préparatoire
- ☐ Des contacts préalables avec des personnes au courant
- ☐ Plus de temps
- ☐ Autre – précisez : _____

L'atelier m'a été utile sur d'autres aspects (précisez svp) : _____

Souhaiteriez-vous participer vous-même à la suite des réflexions et travaux pour une meilleure gestion de la rivière? Plusieurs réponses possibles

- ☐ Non merci
- ☐ Je souhaite être tenu(e) informé(e)
- ☐ Je souhaite participer à distance, par internet
- ☐ Je souhaite participer à distance, par courrier
- ☐ Je souhaite m'engager et participer activement aux ateliers
- ☐ Autre : _____

Comment pensez-vous qu'Internet doive être utilisé dans la suite des réflexions et travaux avec les citoyens ?

- ☐ Site web d'information sur le déroulement
- ☐ forum de débat en ligne
- ☐ questionnaires et / ou vote en ligne
- ☐ signalement et information collectés avec nos téléphones mobiles
- ☐ cartographie de la rivière et des risques ouverte en ligne
- ☐ autre - précisez
- ☐ je ne pense pas qu'Internet doive être utilisé
- ☐ je ne sais pas

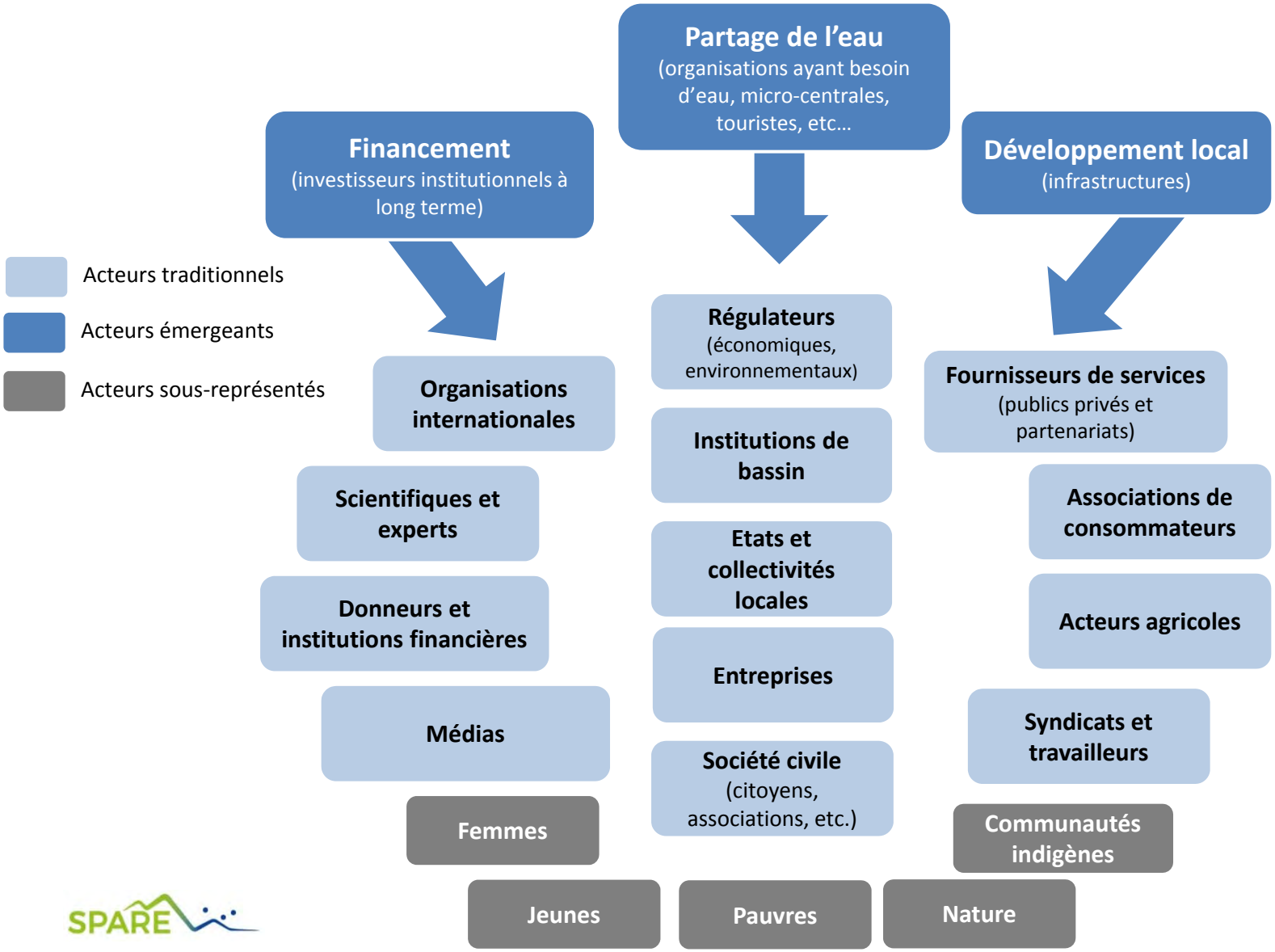
Avez-vous d'autres remarques ou recommandations ?

Merci pour votre participation et votre évaluation, et à bientôt !

Autres

	N° d'annexe	Page
Liste d'acteurs types utilisée dans la Drôme	24	353
Enquête : Quelle participation pour la gestion de la rivière Drôme ?	25	355
Enquête: Que pensez-vous de la rivière des Usses ?	26	361

Des acteurs traditionnels, émergents et sous-représentés



(OECD, 2015)

Qui devrait participer selon vous ?

Résultats des réunions publiques et du Groupe Pilote

des individus ….

les habitants (individuellement)
les jeunes, les enfants
les baigneurs
les loueurs de bateaux
les loueurs de gites, les hôtels
les campings
les campeurs
les touristes
les agriculteurs
les irrigants
les jardiniers
les consommateurs d'eau potable
les microcentrales
les riverains
les propriétaires
les locataires du domaine public fluvial
les photographes de la rivière
les castors, les truites, les espèces animales
les entreprises en lien avec l'eau
les entreprises

des méta-catégories…

tout le monde
les gens motivés
des participants au hasard
les usagers de l'eau
les utilisateurs indirects de la rivière
les bénéficiaires de la rivière
tous ceux qui ont un impact sur la rivière
ceux qui vivent de la rivière
ceux qui sont menacés par la rivière
les anciens, ceux qui ont la mémoire

ne pas participer (en débat) ?

les boites privées qui gèrent l'eau ?
les gens qui représentent un lobby ?

des institutions …

Les élus, les collectivités locales
Les organismes qui gèrent l'eau
Les organismes de protection de la nature ; la LPO, la FRAPNA
Les écoles, les collèges, les lycées
Les MJC
Les associations
Les associations de consommateurs
Les associations de pêche
L'ONF (Office National des Forêts)
CRPF (Centre Nat. de la Prop. Forestière)
Les offices de tourisme
les décisionnaires d'en haut
Les bureaux d'études
Les écologistes (courant politique)
Les représentants officiels d'usagers (via des syndicats, …)
Les membres de la CLE

SPARE

Enquête : Quelle participation pour la gestion de la rivière Drôme ?

Bonjour,

Cette enquête est mise en place dans le cadre du projet européen Interreg SPARE. Le projet SPARE porte sur la gestion et la protection des rivières alpines. En France, le projet est porté par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) et l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (Irstea).

Cette enquête vise à collecter les points de vue des habitants, des associations, des entreprises privées et de tous les autres acteurs à propos de la rivière Drôme. Les résultats de cette enquête serviront à préparer les prochaines phases du projet au cours desquelles ces acteurs pourraient être associés activement à la réflexion sur les futures actions et plans de gestion autour de la rivière. Cette enquête est ouverte à TOUS, que vous habitiez ou non près de la rivière Drôme, et que vous ayez des connaissances ou non sur la gestion de l'eau.

Cette enquête est anonyme, mais vous pouvez, si vous le désirez, laisser vos coordonnées à la fin du questionnaire afin de recevoir davantage d'information ou être associé(e) activement aux futures étapes du projet.

Les résultats de l'enquête seront partagés par le SMRD.

Merci pour votre contribution.

Contact : Claire Eme - SMRD - mail : c.eme@smrd.org

Site internet du projet (en anglais):
http://www.alpine-space.eu/projects/spare



SPARE c'est …. une démarche pilote expérimentale à destination des citoyens de la Vallée en vue de préparer la révision du SAGE et de tester de nouvelles formes de participation à l'échelle d'un bassin versant !

Votre vision de la rivière Drôme, son histoire et ses enjeux

1. Quels sont les trois mots-clés qui caractérisent le mieux la rivière Drôme pour vous ?

…… …… ……..

2. Connaissez-vous les termes suivants ? *Une seule réponse possible par ligne*

	Je n'en ai jamais entendu parler	Je l'ai déjà entendu, mais je ne connais pas sa signification	Je connais sa signification	Je le connais bien et je peux le réexpliquer
SAGE	○	○	○	○
SDAGE	○	○	○	○
Commission Locale de l'Eau	○	○	○	○
SMRD	○	○	○	○
Bassin versant	○	○	○	○
Services écosystémiques	○	○	○	○
Hydroélectricité	○	○	○	○
Continuité écologique	○	○	○	○
Gestion intégrée de la rivière	○	○	○	○
Directive Cadre Européenne sur l'Eau	○	○	○	○
Vulnérabilité de la rivière	○	○	○	○
Durabilité	○	○	○	○

Vos priorités pour la rivière Drôme et son avenir

3. Pour chacun des usages suivants de la rivière, précisez leur importance pour vous :
Une seule réponse possible par ligne

	Sans importance	Secondaire	Important	Prioritaire
C'est le patrimoine de tous. Elle était là avant nous.	○	○	○	○
Elle est belle. J'aime la voir et la savoir là.	○	○	○	○
Pour les loisirs aquatiques qu'elle permet	○	○	○	○
Elle est vitale pour la nature et les écosystèmes	○	○	○	○
Elle fournit notre eau potable	○	○	○	○
Elle permet l'agriculture	○	○	○	○
Elle transporte et élimine déchets et polluants	○	○	○	○
Elle fournit de l'énergie	○	○	○	○
Elle crée un lien entre les gens	○	○	○	○
Elle a une valeur spirituelle, symbolique ou religieuse	○	○	○	○
Autre (préciser ci-dessous)	○	○	○	○

Autre :
……
……

4. Citez jusqu'à **3 actions innovantes** que vous proposeriez de mettre en œuvre vis-à-vis des usages que vous avez listés ci-dessus comme prioritaires :

5. Quels sont selon vous les **évènements qui ont le plus impacté** la rivière dans le passé ?
Précisez si possible quand ils ont eu lieu

6. Qu'est ce qui explique ces évènements ? Quelles en sont les causes selon vous ?

La participation des différents acteurs dans la gestion de la rivière Drôme

7. Selon vous, qui devrait participer aux étapes suivantes de réflexion et décision pour la rivière ? *Une seule réponse possible par ligne*

	Politiques et élus	Administrations publiques, gestionnaires, autorités	Citoyens	Agriculteurs, Industries, Entreprises	Experts, consultants, scientifiques
Etre informé et commenter	○	○	○	○	○
Décider comment chacun peut participer	○	○	○	○	○
Organiser et faciliter la participation	○	○	○	○	○
Définir les problèmes et les priorités	○	○	○	○	○
Observer, comprendre, analyser pour faire un diagnostic	○	○	○	○	○
Faire des propositions d'action et de stratégie	○	○	○	○	○
Choisir parmi les propositions	○	○	○	○	○
Participer à la mise en oeuvre	○	○	○	○	○
Evaluer le déroulement du processus et ses conséquences	○	○	○	○	○
Aucune parmi celles-ci	○	○	○	○	○

8. Avez-vous déjà participé vous-même à une des activités suivantes ?
Plusieurs réponses possibles

- ○ Réunion d'information sur la rivière Drôme, ses usages, ses enjeux, sa gestion
- ○ Enquête publique sur des sujets liés à la rivière
- ○ Enquête ou questionnaire papier ou internet
- ○ Consultation où vous avez pu faire des propositions
- ○ Discussion ou négociation sur le partage de l'eau, les pollutions ou les prélèvements
- ○ Plan de prévention des risques (ex: inondation, sécheresse, ...)
- ○ Visite, découverte, atelier de terrain (ex: fête de la nature, de la rivière, ...)
- ○ Intervention directe (ex: nettoyage de berges)
- ○ Recueil d'information ou de données, mesures, comptages
- ○ Instance ou réunion administrative, conseils, comités liés à la rivière

Autre : ……..……..

9. Que recommandez-vous en matière de participation à la gestion de la rivière Drôme ? Comment l'organiser et la faciliter ? Faut-il utiliser internet ?

10. Souhaiteriez-vous participer vous-même à la suite des réflexions et travaux pour une meilleure gestion de la rivière Drôme ? *Plusieurs réponses possibles*

- ○ Non merci
- ○ Je souhaite être tenu(e) informé(e)
- ○ Je souhaite participer à distance, par internet ou courrier
- ○ Je souhaite assister aux réunions
- ○ Je souhaite participer activement aux réunions et faire des propositions
- ○ Je suis candidat(e) pour l'assemblée citoyenne de l'eau
- ○ Autre : ……..

11. Qui d'autre devrait être contacté pour répondre à cette enquête ?

12. Avez-vous d'autres commentaires ou propositions ?

A propos de vous

Votre âge : …….. Votre genre : ◯ F ◯ M ◯ Autres

Votre activité professionnelle *Une seule réponse possible*

- ◯ Cadre supérieur / profession libérale
- ◯ Artisan / Commerçant / Chef d'entreprise
- ◯ Agriculteur
- ◯ Ouvrier / Employé
- ◯ Enseignant / Professeur
- ◯ Ingénieur / cadre technique
- ◯ Etudiant, lycéen, collégien
- ◯ Autres (préciser) : ……

Dans quelle commune habitez-vous ? ……..

Depuis combien de temps résidez-vous près de la rivière Drôme ? *Une seule réponse possible.*

- ◯ Plus de 30 ans
- ◯ de 15 à 30 ans
- ◯ de 5 à 14 ans
- ◯ de 1 à 4 ans
- ◯ Moins de 1 an, arrivé récemment
- ◯ Je réside temporairement ici, en visite ou tourisme
- ◯ Je ne réside pas près de la rivière Drôme

Si vous souhaitez être informé(e) à propos du projet SPARE, merci de nous laisser votre adresse email, adresse postale ou numéro de téléphone :

Mail : ……@……..

Adresse : ……

……

Tel : ……

Enquête :

Que pensez-vous de la rivière des Usses ?

NOTES INTERNES :

Objectif : réaliser un état initial de la connaissance des citoyens sur la gouvernance du grand cycle de l'eau (fonctionnement, acteurs, usages, etc.)

Mode de diffusion : Lien vers un questionnaire en ligne diffusé via la newsletter du Syndicat (Papyr'Usses)

On manque d'eau ? Quoi ? Mais pourtant l'eau coule toujours au robinet ?

Pourtant c'est bien vrai, nous manquons d'eau. Le territoire que nous partageons, de Seyssel à Cruseilles et jusqu'à la Balme de Sillingy, est alimenté par la rivière des Usses qui a du mal à couvrir les différents usages pour l'homme (domestique, agricole, industriel…) et ceux de la vie dans nos cours d'eau.

Pour répondre à cette problématique, le Syndicat de Rivières des Usses (SMECRU) a décidé d'associer les citoyens pour trouver des solutions techniques, organisationnelles et sociales permettant d'améliorer la gestion quantitative à l'échelle du bassin versant. Ceci doit, à terme, permettre de répondre aux besoins en eau des hommes mais aussi des milieux aquatiques (poissons, plantes, etc.).

Aidez-nous à relever ce défi en répondant à cette enquête !

L'objectif de cette enquête est de collecter les points de vue des habitants et des usagers sur la ressource en eau sur le territoire des Usses ainsi que leur évolution. Cette enquête est la première étape de notre démarche et elle vous permettra d'être associé aux futures étapes du projet.
Nous vous solliciterons donc dans quelques mois pour savoir ce que vous avez retenu des actions qui seront menées.
Pour faciliter cette deuxième phase, nous vous serions reconnaissants d'indiquer vos coordonnées en fin de questionnaire afin que nous puissions vous envoyer les résultats et vous recontacter ultérieurement.

Les résultats de l'enquête seront bien sûr ANONYMES.

Le questionnaire et les résultats de l'enquête seront diffusés par le SMECRU sur leur site internet : https://rivieres-usses.com

Cette enquête est ouverte à TOUS, fins connaisseurs ou non de la gestion de l'eau !

L'enquête prend environ 15 minutes à compléter.

Pour en savoir plus…

Cette enquête est mise en place dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des Usses. Son objectif : maintenir voire réduire dans certains secteurs les consommations d'eau, notamment entre juin et octobre, lorsque la situation des cours d'eau est la plus critique. Le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU) a été défini comme structure porteuse officielle pour la mise en œuvre de ce plan.

L’eau est le bien commun à l’ensemble des habitants du bassin versant des Usses. Aussi, la mobilisation citoyenne pour co-construire des solutions pour un avenir économe en eau est essentiel !

Et pour se faire, le SMECRU est accompagné par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bugey Genevois (CPIE BG) ainsi que par l’Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) dans le cadre d’un projet avec l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

Votre vision de la rivière des Usses et de ses enjeux

Quels sont les trois mots-clés qui caractérisent le mieux la rivière des Usses et ses affluents pour vous ?

…… …… ……..

Connaissez-vous les termes suivants ? *Une seule réponse possible par ligne*

	Je n'en ai jamais entendu parler	Je l'ai déjà entendu, mais je ne connais pas sa signification	Je connais sa signification	Je le connais bien et je peux le réexpliquer
Bassin versant	○	○	○	○
Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)	○	○	○	○
Volumes prélevables	○	○	○	○
Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU)	○	○	○	○
Déficit hydrique	○	○	○	○
Zone de répartition des eaux				
Contrat de Rivières	○	○	○	○

Le territoire et les usages de l'eau

D'où provient l'eau potable qui coule de votre robinet ?

- ○ Une source
- ○ Un forage
- ○ La station d'épuration
- ○ La rivière des Usses ou ses affluents
- ○ Du massif du Mont Blanc
- ○ Le Rhône
- ○ Je ne sais pas

Savez-vous combien d'eau vous consommez par an ?

- ○ Oui
- ○ Non mais je peux l'estimer …….
- ○ Non

Connaissez-vous le nom du ruisseau ou de la rivière le plus proche de chez vous ?
……..

Avez-vous déjà vu ce ruisseau ou cette rivière à sec ?

- ○ Oui
- ○ Non

Diriez-vous que vous habitez dans une zone…(+- 30 km)

- ○ Urbaine
- ○ Agricole
- ○ Naturelle
- ○ Autre *(préciser)* …….

Sur la zone qui va de Seyssel à Cruseilles, à la Balme de Sillingy diriez-vous que :

- ○ La population augmente
- ○ La population est stable
- ○ La population diminue

Sur cette zone, quels sont les usages qui consomment le plus d'eau selon vous ?

Les classer de 1 : plus petit consommateur à 6 plus gros consommateur

Usages	Classement
Agricole (élevage laitier, arboriculture, viticulture)	
Domestique (eau du robinet, électroménager, arrosage des jardins, etc.)	
Industriel (production de fromage, carrier…)	
Public (écoles, mairie, gymnase…)	
Touristique	
Naturel	
Autre : ……	
Je ne sais pas	

Selon vous, y a-t-il des moments où tous ces usages ne sont pas satisfaits ?

- ○ Non, jamais
- ○ Rarement
- ○ Régulièrement

Racontez brièvement un moment particulier :

……
……
……

Qui est responsable de l'eau potable sur votre commune ?

- ○ La régie communale
- ○ Le SMECRU
- ○ L'Agence de l'eau
- ○ Une entreprise privée
- ○ Je ne sais pas
- ○ La Communauté de Communes
- ○ Un syndicat d'eau potable

Qu'est-ce que le SMECRU ?

- ○ une association
- ○ une société privée
- ○ une collectivité territoriale

La rareté de l'eau

Comment vous positionnez-vous par rapport aux actions suivantes pour économiser l'eau potable:

	Je le fais déjà au moins en partie	J'envisage de le faire	Je ne suis pas concerné	Il me manque de l'information
Pratiques au quotidien (fermer le robinet quand on n'en a pas besoin, éviter d'arroser en période de sécheresse, récupérer l'eau de lavage, etc.)	○	○	○	○
Equipements pour économiser l'eau dans la maison (réducteur de débit, chasse d'eau à deux vitesses, stop douche, électroménager économe en eau, etc.)	○	○	○	○
Aménagements de la maison et du jardin (jardin sec, récupérateur d'eau de pluie, éviter de goudronner le jardin, etc.)	○	○	○	○
Sensibiliser mon entourage (inciter les personnes de mon foyer à économiser l'eau, etc.)	○	○	○	○
Autre :	○	○	○	○

Avez-vous déjà vécu une situation <u>ICI</u> où l'eau vous a manqué ?

- ○ Oui :….
- ○ Non

D’après vous, ce type d’incident est-il amené à se (re)produire à l’avenir ?

- ○ Non
- ○ Oui dans un avenir proche (semaines, mois)
- ○ Oui dans un avenir lointain (années)

D’après vous, que faire pour éviter que cela se produise ?

……
……
……
……
…

D’après vous, quels peuvent être les freins (réglementaires, techniques, organisationnelles…) à la mise en place de pratiques pour économiser l’eau ?

……
……
……

La participation des citoyens dans la gestion de la rivière des Usses

A quelles étapes d'un projet de gestion de l'eau pensez-vous qu'il soit pertinent d'associer l'ensemble des citoyens ? (ex de projet: aménagement, restauration des berges, etc.)
Plusieurs réponses possibles

- ○ **En amont du projet** : pour discuter des rôles et des droits de chacun vis-à-vis du projet
- ○ **Etat des lieux** : pour observer et décrire l'état du territoire d'un point de vue social, économique et environnemental (les usages de l'eau, les débits, les espèces animales, etc.)
- ○ **Scénarios, prospective** : pour imaginer ce à quoi la rivière et ses alentours doivent ressembler dans le futur
- ○ **Définition des objectifs, préférences et contraintes** : pour définir des objectifs et des priorités concernant le développement, la protection et la gestion de la rivière et de son territoire
- ○ **Propositions d'actions, planification** : pour proposer des actions à mettre en œuvre et imaginer des solutions créatives et inédites.
- ○ **Choix des action, priorisation, vote** : pour choisir les actions qui répondent le mieux aux besoins et aux objectifs, en fonction des ressources disponibles.
- ○ **Mise en œuvre du projet**: ex : nettoyer les berges, construire des équipements, créer de nouveaux sites protégés, sensibiliser.
- ○ **Suivi-évaluation du projet**: suivre la progression du projet et mesurer ses impacts pour déterminer si les objectifs ont été atteints et formuler des recommandations

Selon-vous, quelles sont les façons les plus pertinentes d'associer les citoyens à la gestion de l'eau ?

- ○ L'information : Papyr'Usses, films, réunions d'information
- ○ Enquête ou questionnaire papier ou internet
- ○ Ateliers de travail
- ○ Autre : ….

Avez-vous déjà participé vous-même à une des activités suivantes ?
Plusieurs réponses possibles

- ○ Réunion d'information sur la rivière des Usses, ses usages, ses enjeux, sa gestion
- ○ Enquête publique sur des sujets liés à la rivière
- ○ Enquête ou questionnaire papier ou internet
- ○ Consultation où vous avez pu faire des propositions
- ○ Discussion ou négociation sur le partage de l'eau, les pollutions ou les prélèvements
- ○ Plan de prévention des risques (ex: inondation, sécheresse, ...)
- ○ Visite, découverte, atelier de terrain (ex: Rand'Eau, Bistr'eau, sortie nature,...)
- ○ Intervention directe (ex: nettoyage de berges)
- ○ Recueil d'information ou de données, mesures, comptages
- ○ Instance ou réunion administrative, conseils, comités liés à la rivière

Autre : ……..……..

Souhaiteriez-vous participer à la suite des réflexions pour une meilleure gestion de la rivière des Usses ? *Plusieurs réponses possibles*

- ○ Non merci
- ○ Je souhaite être tenu(e) informé(e)
- ○ Je souhaite participer à distance, par internet ou courrier
- ○ Je souhaite assister aux réunions
- ○ Je souhaite participer de manière plus active (groupes de travail, recherche de solutions, etc.)
- ○ Autre : ……..

Avez-vous d'autres commentaires ou propositions générales ?
……
……
……

A propos de vous *(ces informations seront gardées anonymes)*

Vos nom et prénom : ……..

Votre âge : …….. **Votre genre** : ○ F ○ M ○ Autre

Votre situation *Une seule réponse possible*

- ○ Cadre supérieur / profession libérale
- ○ Artisan / Commerçant / Chef d'entreprise
- ○ Agriculteur
- ○ Ouvrier / Employé
- ○ Enseignant / Professeur
- ○ Ingénieur / cadre technique
- ○ Etudiant, lycéen, collégien, écolier
- ○ Retraité
- ○ Sans activité
- ○ Autres (préciser) …….

Dans quelle commune habitez-vous ? ……..

Depuis combien de temps résidez-vous près de la rivière des Usses ? *Une seule réponse possible.*

- ○ Plus de 30 ans
- ○ de 15 à 30 ans
- ○ de 5 à 14 ans
- ○ de 1 à 4 ans
- ○ Moins de 1 an, arrivé récemment
- ○ Je réside temporairement : habitat secondaire, , en visite ou tourisme
- ○ Je ne réside pas près de la rivière des Usses

Où travaillez-vous ?

- ○ France
- ○ Suisse
- ○ Autre

Votre adresse email : ……@……..

Votre téléphone : …….

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION